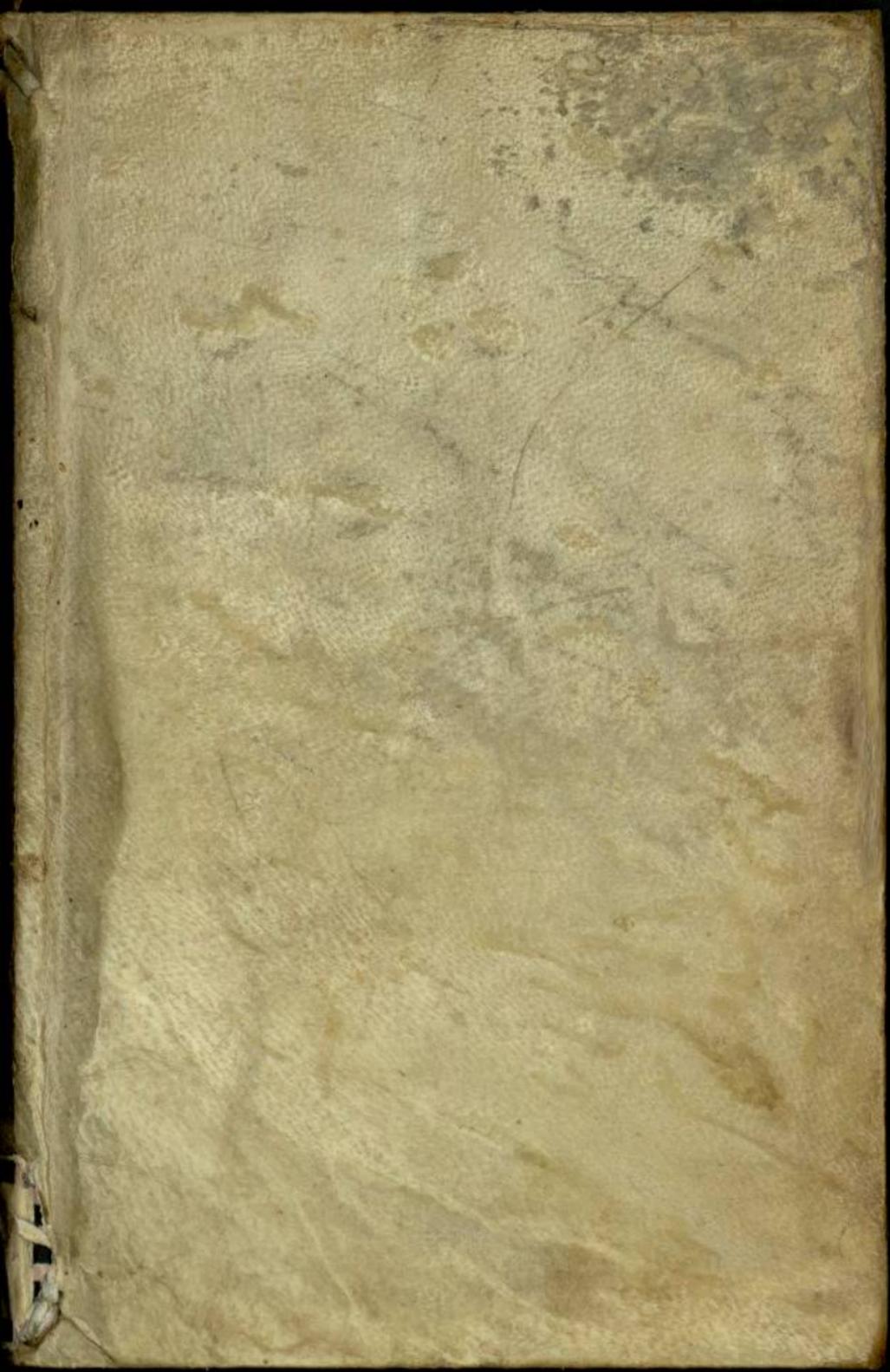
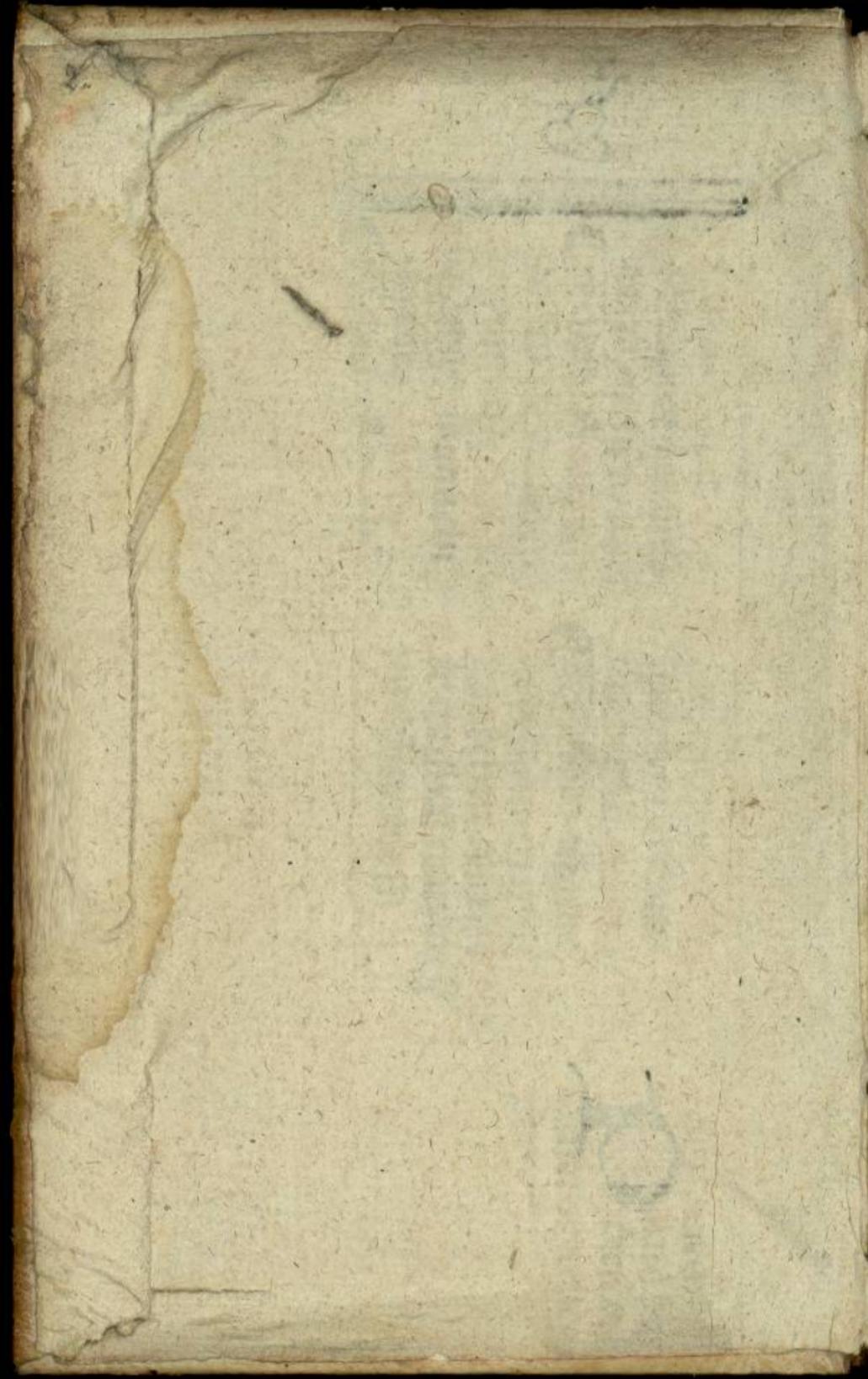


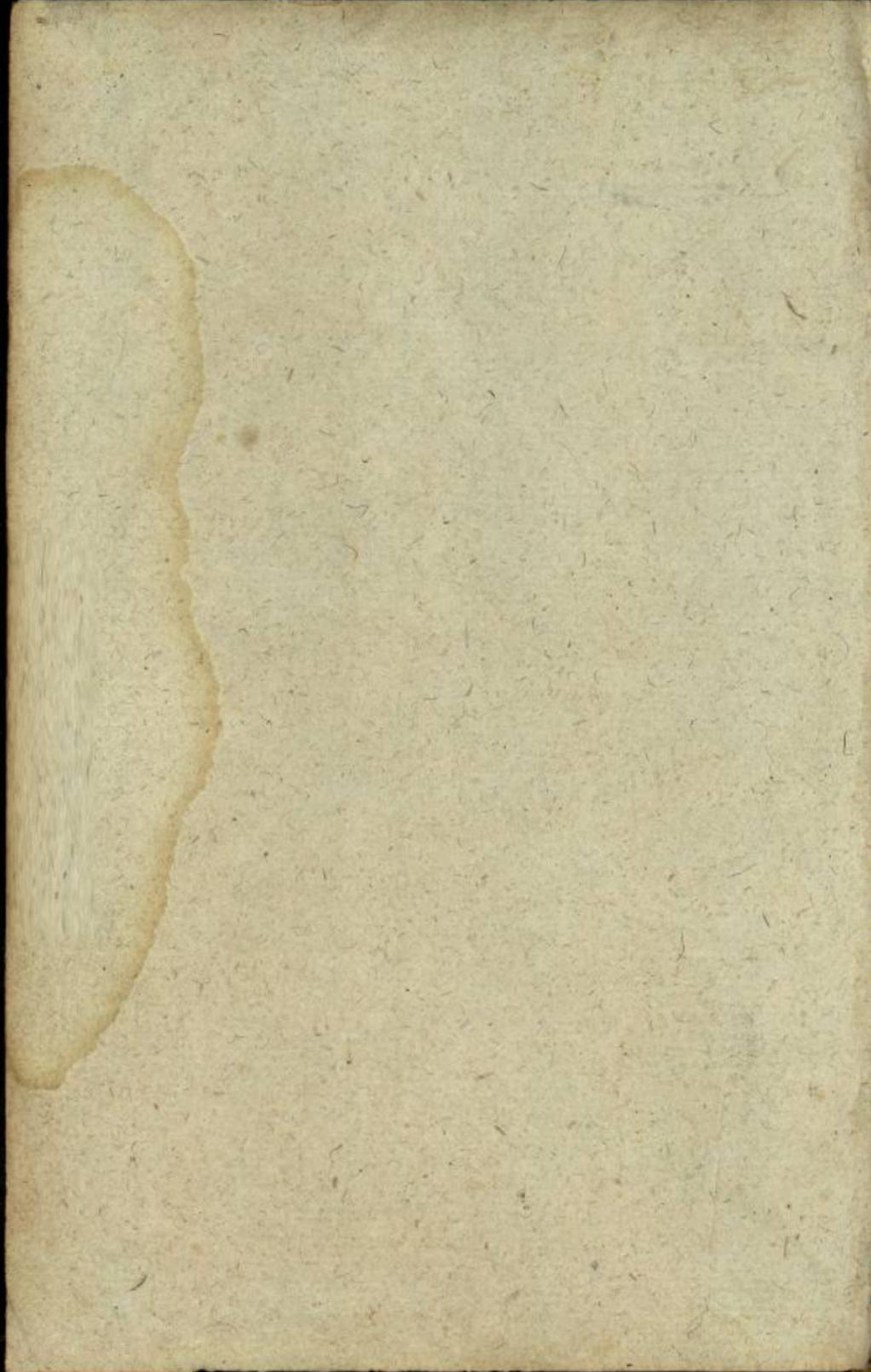
James  
Smith  
1847







Ref. IV-4-35



# EXAMEN

DES

## FALSIFICATIONS

DES PASSAGES, TRON-  
cations, Citations de mauuaife foy,  
Ignorances, & autres Absurdités  
contenuës dans vn Sermon com-  
posé par le sieur Eustache Ministre  
de Montpellier, & dans deux au-  
tres Liurets du mesme Autheur.

Par le R. P. RICHARD MERCIER  
de la Compagnie de I E S V S.

*J'ay annoncé vostre verité & vostre salut, & n'ay  
point caché vostre misericorde, ny vostre verité  
en grande Assemblée. Psal. 39. v. 11.*



A T O L O S E,



Par I E A N B O V D E, Imprimeur ordinaire  
du Roy, & des Estats Generaux de la  
Prouince de Langue doc. 1649.

# EXAMEN

D E S

## FALSIFICATIONS

DES PASSAGES, TRON-

çons, Citations de manuscrits,

Ignorances, & autres Absurdités

contenues dans un Sermon cont-

posé par le sieur FURSCHEMINUS

de Montpellier, & dans deux au-

tres Livres du même Auteurs.

Par le R. P. RICHARD MERICIER

de la Compagnie de Jésus.

Par un Auteur de ce nom, & de ce lieu, & de ce

point de vue, & de ce point de vue, & de ce

point de vue, & de ce point de vue, & de ce

point de vue, & de ce point de vue, & de ce

point de vue, & de ce point de vue, & de ce

point de vue, & de ce point de vue, & de ce

point de vue, & de ce point de vue, & de ce



A T O U L O U S E

Par Jean BARRON, Imprimeur ordinaire  
du Roy, & des Eglises Cathedrales de la  
Provence de Langue occitane.



A MONSEIGNEUR  
L'ILLVSTRISSIME ET REVERENDISSIME  
PIERRE DE FENOUILLET  
Euesque de Montpelier, Con-  
seiller du Roy en ses Estats,  
Marquis de la Marqueroze,  
Comte de Montferrand, Mar-  
gueil, &c.



MONSEIGNEUR,

*Si l'Aduersaire que ie poursuis se fut con-  
tenu dans son Temple sans faire autre effort  
contre la verité catholique sur le mystere du  
sainct Sacrement, que d'vn simple discours  
qui passa dans vne heure, & lequel ne peut  
faire aucune impressiõ que sur des ames foi-*

bles, & sur des esprits ignorans; Je me fusse contenté de ce que i'en auois dit dans vostre Eglise, aussi en y auoit-il assez pour descouurir ses falsifications, & pour conuaincre ses erreurs. Mais puisque par ses imprimez il a voulu porter le mal où sa voix ne se pouuoit estendre, i'eusse offencé le zele des Catholiques, manqué au desir de plusieurs de la R. P. R. & trahy mes propres sentimens, si ie ne l'eusse suiuy par tout, afin d'opposer le contrepoison au venin, & par la force de la verité orthodoxe descouurir le mensonge, & confondre l'heresie par tout où ellè osera se produire. O si i'auois ce rare esprit pour penetrer par sa subtilité dans ce sublime mystere de nostre foy, y donner iour par ses lumieres, le comprendre par son sçauoir, en desuelopper les difficultez les plus embroüillées par sa viuacité, & par cette singuliere eloquence le rendre intelligible aux plus grossiers, en vn mot par cette force heroïque abattre ceux qui dans le contraire party passoient pour des Geans, & les secoüer comme

de petits Pygmées.

Mais, MONSEIGNEUR, il faut que chacun se contente de la part qu'il plait à Dieu luy faire de ses dons, lesquels il distribue selon le conseil de sa Prouidence; Les estoiles ne sont pas partagées esgalement, elles ne sont pas toutes de la premiere grandeur: Et il en est de mesmes des Anges de l'Eglise militante, comme des intelligences de la Triomphante, qui ne sont pas toutes de la premiere Hierarchie, Tous ces esprits ne sont pas des Cherubins, Dieu en a fait les vns pour estre les Soleils & les grands lumineux des autres, mais ces puissants Genies n'ont iamais du mespris pour les plus foibles.

Et c'est, MONSEIGNEUR, ce qui fait que i'ose offrir à Vostre Illustrissime Seigneurie ce petit traual, où i'aduouë qu'il n'y a rien digne de Vostre Grandeur, que la grandeur du sujet que i'y traite. Mais à moins que de faire iniustice ie ne le pouuois presenter qu'à vous seul, puisque c'est le fruiet d'un arbre, lequel certainement est tout vostre,

Et que d'ailleurs il a esté premierement conceu dans vostre maison, c'est à dire dans vostre Eglise, Et en sa premiere naissance il n'a point d'autre iour que par la lumiere que vous auez commandé luy estre donnée; aussi ne veut-il point estre veu de personne que sous vostre approbation. Il preuoit bien qu'il doit estre fort diuersement accueilly selon la diuersité des esprits de ceux qui le liront, mais sa satisfaction sera toute entiere, pourueu qu'il ait l'honneur d'estre fauorablement receu de vostre Grandeur, Et vostre Bonté luy fait esperer cette grace, puisque tout ce qu'il est rend témoignage de la parfaite obeïssance que vous a vouée,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-  
obeïssant seruiteur.

RICHARD MERCIER  
de la Comp. de IESVS.

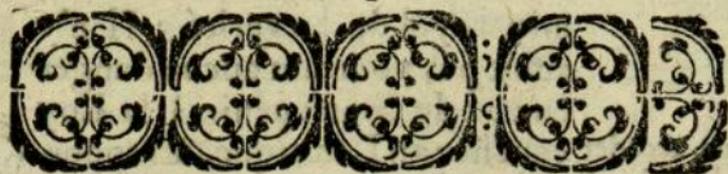
*Au Lecteur.*

**M**ON cher Lecteur, ie vous donne ce petit ouurage, puis que c'est pour vous que ie l'ay trauaillé, il vous sera vtile quelque Religion des deux que vous professiez; si vous estes Catholique vous aurez la satisfaction de voir nostre foy fondée sur la pierre ferme de I E S U S-CHRIST, & de sa diuine parole, & defenduë par les Peres des premiers siecles, vous prendrez aussi part au glorieux triomphe que la verité fait de l'erreur. Que si le mal-heur vous à jetté dans l'heresie vous serez obligé d'abâdôner son party, puis que vous verrez icy l'iniustice de sa cause, elle mesme condânée par les Iuges qu'elle auoit choisis. Que si vous estes l'Autheur de la piece que i'ay en main, ie vous prie de croire que c'est principalement vous qui estes dans ma pensée, aussi auez vous icy plus d'interest que tout autre, puis que vous estes obligé de vous détromper vous mesmes, & de desabuser ceux ausquels vous auez presché

Non misit eos  
ait Dominus,  
& ipsi pro-  
phetat in no-  
mine meo  
mendaciter,  
vt eiciat vos  
& pereatis,  
tā vos quam  
Prophetæ qui  
vaticinantur  
vobis. Ierem.  
27. v. 15.

Per quæ quis  
peccat per  
hæc & tor-  
quetur. Sap.  
11. v. 17.

vne doctrine, que vous ne tenez  
point de Dieu, deuant le tribunal  
duquel vous rendrez vn iour  
compte de ces ames abusées: *Je  
ne les ay point enuoyés dit le Seigneur,*  
& ils prophetisent en mon nom  
faussement, afin que vous peris-  
siez tant vous que les Prophetes  
qui vous prophetisent. Au reste  
ne vous offensez pas des termes  
que vous lisez au titre de cet  
examen, puis que ce sont les mes-  
mes que vous employez dans vo-  
stre defense de la foy contre le  
sieur Barruel, lequel vous noir-  
cissez d'une infinité d'absurdités,  
*Calomnies, Digressions & confusions*  
&c. Et dans vostre aduis au  
Lecteur, vous le chargez d'im-  
pertinences & d'inepties &c. Et  
sur la fin du mesme liuret, vous  
dressez vne liste des faussetés, de-  
prauations, troncations des passages  
alleguez par vostre aduersaire.  
La iustice de Dieu tousiours  
equitable permet que vous estes  
aujourdhuy payé en mesme  
monnoye, & que par vostre pro-  
pre experience vous recognois-  
siez la verité preschée par le Sa-  
ge. *Que l'homme est puny par les  
mesmes choses esquelles il peche.*



**E X A M E N**  
**DES FALSIFICATIONS,**  
des Passages, Troncations, Cita-  
tions de mauuaife Foy, ignorances,  
& autres absurdités cõtenuës dans  
vn Sermon composé par le Sieur  
Eustache Ministre de Montpellier,  
& dans deux autres Liurets du mes-  
me Auteur.

---

**CHAPITRE I.**

*Le dessein de l'Auteur.*



**Q**UELQVES aueugles  
& boiteux que soient  
les Religioneux de  
ce temps, auxquels  
l'heresie a creué l'œil  
de l'ame, qui est la foy, & les em-  
pesche d'aller droit dans le che-

Non accedet  
ad ministeriū  
eius si cœcus  
fuerit, si clau-  
dus. Leuit. 21.  
v. 18.

min royal de la verité ; Il n'y  
auoit pas pourtant aucun danger  
en eux de contreuenir à la Loy  
couchée au Leuitique, & rappor-  
tée par l'Aduersaire, laquelle de-  
fendoit à l'aveugle & au boiteux  
d'approcher du Sanctuaire, puis  
qu'ils n'ont ny Tabernacle, ny  
Prestre, ny Sacrifice, ny Autel.  
Mais parce que nous desirons  
avec passion qu'ils reuiennent  
dans le Tabernacle de l'Eglise,  
d'où ils se sont malheureusement  
separez, & que par l'adueu mes-  
me de l'Aduersaire le Sauueur  
leur a rendu la veüe. Je tascheray  
de les ayder à ouuir les yeux,  
pour qu'ils voyent la lumiere de  
l'Euangile, & qu'ils reprēnent les  
voyes de leur salut sous la con-  
duite du Sainct Esprit, lequel pa-  
rut en forme de Colombe, afin,  
dit le Tertulien allegué, de nous  
apprēdre qu'il n'habite que dans  
les ames qui sont sans fiel ; aussi  
n'en apporte - ie point dans cēt  
Examen, ou si i'appelle les cho-  
ses de leur nom, c'est avec sim-  
plicité chrestienne dans la can-  
deur de la Colombe, & nullement

Pag.  
11.

P. 12.

P. 13

pouffé ny de bile, ny de l'humeur  
 noire du Corbeau, *Columbino more,*  
*non Coruino.* Sainct Cyprien re-  
 marque aufsi que le S. Esprit a  
 pris la forme de la Colombe, par-  
 ce qu'il est autheur de l'vnité, &  
 qu'il ne s'ayme point avec ces es-  
 prits qui font schisme, & les-  
 quels par leur heresie entretien-  
 nent la diuision dans l'Eglise son  
 Espouse. Et parce que nos Re-  
 ligionnaires ont fait paroistre  
 avec plus de chaleur cét esprit de  
 diuision sur la matiere de l'E-  
 charistie traitée particuliere-  
 ment dans l'imprimé que nous  
 examinons, aufsi est-ce sur ce  
 mesme fuiet que ie fais voir les  
 foibleses de l'aduersaire, & les  
 reprochables artifices, desquels il  
 a vsé pour soustenir vne mauuai-  
 se cause. I'establiray donc. 1. La  
 croyance de l'Eglise. 2. Ie res-  
 pondray aux obiections de l'Ad-  
 uersaire. 3. Ie descouuriray ses  
 fausserez. 4. Ie marqueray ses ig-  
 norances & ses autres defauts se-  
 mez dans toute cette piece, &  
 dans deux autres liurets qui  
 sont du mesme autheur. I'appel-

Augustin.

Columba  
 vnitatē amat  
 & simplicita-  
 tem. Cyprian.  
 de vnit. Ec-  
 clesiaz.

Non iustificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Iesu Christi. Paul. Gal. 2. v. 16.

Ego sum panis viuus. *Œv.* Ioan. 6. 51.

Vnus Deus, vnus Mediator Dei & hominũ homo Christus Iesus. Paul. 1. Tim. c. 2. v. 5.

Qui dedit semetipsum redemptionẽ pro omnibus.

le falsifier vn passage, quand on le fait parler contre son veritable sens, soit en y adioustant, comme quand S. Paul dit, que *l'homme n'est pas iustificie par les œures de la loy, mais par la foy de Iesus-Christ*: quelques Bibles de la pretenduẽ adioustent, mais *seulement* par la foy, soit en ne traduisant pas fidelement; le Sauueur dit en S. Iean, *Je suis le pain viuant*, ils tournent *viuisant*; soit quand on en retranche les paroles qui vuident la question, ou du moins donnent grande lumiere pour esclaircir la difficulte qui est controuersẽe, comme quand pour prouuer que nous ne deuons pas inuoker les Saints, parce qu'ils ne peuuent pas estre nos mediateurs n'en y ayant qu'vn seul qui le puisse estre, nos Aduersaires citent S. Paul: *Il y a vn Dieu & vn Mediateur entre Dieu & les hommes Iesus-Christ*, & retranchent, ou taisent les paroles qui suiuent immediatement apres, par lesquelles l'Apostre s'explique de quel Mediateur il parle, *qui s'est donne luy mesme rançon pour tous.*

Ce qui n'est aucunement contre la Doctrine de l'Eglise, laquelle n'a iamais creu qu'il y eut plusieurs Mediateurs qui se soient donnez redemption pour tous, & n'en recognoit qu'un seul de cette qualite. Et c'est proprement tronquer les passages. Je ne suis pas si seuer de vouloir obliger qu'on apporte toujours exactement tous les mots d'un passage, soit qu'on l'ait tiré de l'Escriture, ou pris des Peres, au contraire ie conseillerois souuent que pour abreger, & pour le soulagement mesme du lecteur, on retranchât les paroles qui sont indifferentes, pourueu qu'on rapporte fidelement celles qui sont ou pour esclaircir, ou pour soudrè la question, à moins de cela ie soustiens que ce sont autant de citations de mauuaise foy, pour surprendre les plus simples & les ignorants.



## CHAPITRE II.

DE LA REALITE  
 du Corps du Sauueur  
 au S. Sacrement de  
 l'Eucharistie.

Matth. 26.  
 Marc. 14.  
 Luc. 22.

**L**Es Euangelistes rapportent que le Sauueur apres la ceremonie de l'Agneau Paschal prit du pain, le benit, rendit graces, & le donna à ses Apostres, en disant, *Prenez, mangez, cecy est mon Corps* : Puis ayant pris la Coupe, il rendit graces & la leur donna, disant, *Cecy est mon sang qui est espendu pour vous*. Or la croyance de l'Eglise est qu'auant que le Sauueur prononçât ces paroles, ce qui estoit en ses mains n'estoit que du pain & du vin, mais qu'apres auoir dit, *Cecy est mon Corps, cecy est mon Sang*, en vertu de ces diuines paroles, ce fut son vray Corps & son vray Sang contenus réellement sous les accidens du pain

& du vin. Et que tous les iours ce même miracle se fait à l'Autel par l'efficace des mesmes paroles que les Prestres prononcent, auxquels le Sauueur donna le pouuoir de faire le mesme qu'il auoit fait, leur disant. *Faites cecy en memoire de moy.* L'herésie au contraire soustient que le Sauueur ne donna à ses Apostres que la figure de son Corps & de son Sang, & que ny deuant, ny apres ces paroles, il n'y eust que du pain & du vin ordinaire. Les preuues de nostre croyance sont tirées de l'Escriture, de la doctrine des Peres, du tesmoignage de tous les siecles depuis l'institution de ce Sacrement, & le raisonnement mesme humain y contribüé : Je parcouray ces preuues fort briefuement, vous renuoyant à tant de volumes imprimés sur cette matiere, afin de passer plustost aux autres parties de cet Examen, puis que c'est mon but principal.

Je dis donc que le Sauueur ne pouuoit point s'expliquer plus clairement pour faire conceuoir

Accipite &  
manducate  
hoc est Cor-  
pus meum.  
Mathæi 26. ̄.  
26.

Luc. 22. ̄. 20.

à ses Apostres qu'il leur donnoit en effet son corps, qu'en leur disant, *Prenez, mangez, cecy est mon Corps, & que les aduersaires donnent tant qu'ils voudrôt la gêne à leurs esprits, ie les deffie de trouuer des paroles plus nettes, plus precises, ny plus significatiues que celles - cy pour expliquer ce que le Sauueur vouloit dire. Celles qu'il dit en S. Luc sont tellement decisives que plus les aduersaires taschent de s'en demesler, plus ils s'engagent.* Cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang, laquelle est respandue pour vous : Où il est certain que respandre la coupe signifie respandre ce qui estoit dedans, comme vuidér vn vase, c'est respandre ce qui est dans le vase, surquoy ie fais cét argument. Ou ce qui estoit dans la coupe étoit le Sang du Sauueur, ou c'estoit seulement du vin, si c'estoit son Sang, c'est ce que croit l'Eglise, si ce n'estoit que du vin, le Sauueur fut menteur; car iamais le vin n'a esté respandu pour nous, c'est à dire pour la remission des pechez,

pechez, comme explique Saint Matthieu. Ce passage est si convaincant qu'il oblige nos parties à dire des choses ridicules, lorsqu'ils s'efforcent d'y répondre. Beze a bien eu l'impudence de corriger le texte sacré, car encore bien qu'il aduouë que tous les anciens exemplaires sont entièrement conformes au nostre, dans lequel nous lisons: *Cette coupe est le nouveau Testament en mon sang, laquelle est espendue pour vous*, rapportant l'adjectif espendue à la Coupe, il le fait rapporter au sang, lisant, *lequel a esté espendu pour vous*, qui est vne manifeste corruption & alteration du sacré texte, defenduë par l'Article 5. de leur Confession de foy, par lequel il n'est loisible, ny aux Anges, ny aux hommes d'adiouster à l'Escriture, ny diminuer, ny changer. Cependant l'impieté de Beze donne bien plus auant, puis qu'il ne se contente pas de cette alteration, mais il adiouste qu'il semble manifestement qu'il y a vn solécisme dans les paroles du Sauueur, lequel au iugement de

Qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. Mathæi 26. v. 28.

Τὸ τοῦ πατρῷου ἢ χυμῆ διαθήκη ἐν τῷ αἵματι μου τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον.

cét impie Apostat doit estre renuoyé à la Grammaire, pour apprendre à parler correct.

L'Aduersaire ne reüssit pas plus heureusement que Beze, quand il respond que lors qu'un adiectif vient en suite de deux substantifs, il est permis de le rapporter auquel des deux il nous plaira, & qu'on peut joindre l'adiectif *espanduë*, ou à la Coupe, ou au Sang, comme nous voudrons, ne prenant pas garde que selon cette regle de Grammaire reformée on fera dire à l'escriture cent choses fausses & ridicules, on luy fera dire que David frappa, c'est à dire, tua l'espée de Goliath; car quand David demanda à Achimelech s'il n'a point quelque espée pour luy donner, ie n'en ay point d'autre, respond il, que celle de Goliath, *Ecce hic gladius Goliath, quem percussisti*, on tournera ainsi ces paroles, voicy l'espée de Goliath, laquelle tu as tué, au lieu de dire lequel. On luy fera dire que la Montagne de Hermon descendit sur celle de Sion, au lieu que

1. Reg. c. 21.  
v. 9.

ce ne fut que la seule rosée qui y  
 tomba, parce qu'il y a, *Sicut ros* Psal. 132. v. 3.  
*Hermon qui descendit in montem Sion.*  
 On tournera ainsi, *Comme la rosée*  
*du mont Hermon, lequel, au lieu de*  
*dire laquelle descendit sur la mon-*  
*tagne de Sion. Voila qui est ridi-*  
*cule.*

L'Argument pris du mesme S.  
 Luc ne presse pas moins que le  
 precedent; car il parle distincte-  
 ment de deux Coupes, ayant  
 dit au verset 17. qu'en la cere-  
 monie de l'Agneau Paschal le  
 Sauueur prit la Coupe, rendit  
 graces & dit. *Prenez-la & distri-*  
*buez-la entre vous; car ie vous dis*  
*que ie ne boiray point de fruit de*  
*vigne iusques à ce que le regne de*  
*Dieu soit venu;* Et par apres au  
 verset 20. où il est parlé de l'in-  
 stitution du S. Sacrement, il  
 est rapporté qu'il leur bailla la  
 Coupe apres soupper, disant,  
*Cette Coupe est le Nouveau Testa-*  
*ment en mon Sang, laquelle sera es-*  
*pandue pour vous.* Sainct Matthieu  
 & Sainct Marc n'en parlent pas  
 si clairement, puis qu'ils ne font  
 mention que d'une seule Coupe:

Accipite &  
 diuidite in-  
 ter vos, dico  
 enim vobis  
 quod non bi-  
 bam de gene-  
 ratione vitis  
 donec regnū  
 Dei veniat.  
 Luc. 22. v. 17.

Hic est Ca-  
 lix Nouum  
 Testamentum  
 in Sanguine  
 meo qui pro  
 vobis funde-  
 tur. v. 20.

Or selon la doctrine de Dumoulin mesme en son Bouclier, en la troisieme Edition. *Sainct Luc &*

P. 645. par *Sainct Paul qui ont escrit les derniers Abraham Pa-*  
*card imprimé*  
 l'an 1619.

*seruent d'expositeurs, & font vne paraphrase des paroles du Seigneur rapportées par Sainct Matthieu ; car il est à presupposer que celuy qui escrit apres quelqu'un n'escrit pas pour obscurcir, mais pour esclaircir.* Dumoulin donc veut qu'on s'en tienne à S. Luc, par la claire deposition duquel le Sauueur en beuuant la premiere Coupe, dit qu'il ne boiroit point de fruiet de vigne, c'est à dire du vin, comme explique l'Aduersaire, iusques à ce que le Regne de Dieu fut venu. Quand donc le Sauueur beust la seconde Coupe lors qu'il institua l'Eucharistie, ie demande, où il beust son Sang, où seulement du vin, s'il beust son Sang, c'est ce que nous croyons, s'il ne beust que du vin, il fut menteur; car il auoit dit qu'il n'en boiroit plus: & quand bien i'accorderois à l'Aduersaire que le Sauueur repeta ces mesmes paroles, lors qu'il prist la seconde Coupe,

neantmoins il est tousiours constant par S. Luc qu'il les auoit dittes, quand il prit la premiere, qui fut vn temps notable auant que prendre la seconde, puis qu'entre ces deux Couppes il y eust le soupper ordinaire & commun, & toute cette longue ceremonie du laument des pieds, d'où il resulte que la force de l'argument demeure toute entiere, & que la responce de l'Aduersaire est ridicule quand il dit que lors que le Sauueur assura qu'il ne boiroit plus du fruit de vigne, il entendoit apres qu'il en auroit beu encore vn coup? Ne voila pas vne explication ingenieuse & pleine d'esprit. Que si le Sauueur a re dit les mesmes paroles prennant la seconde Coupe, par ce fruit de vigne il entendoit les accidens exterieurs du vin, la couleur, l'odeur, la faueur, & semblables qui sont tous des fruits & productions de la vigne aussi bien que la substance du vin.

Il resulte de ces deux passages du tout conuaincans que l'Escri-

ture est pour nous: On ne pourra point douter que les Peres n'aient aussi eu la mesme croyance que nous auons apres qu'on aura ietté les yeux sur les tesmoignages suiuaus.

Il commence par S. Hilaire, qui est le premier des Iuges marquez dans l'article 6. de leur Confession de foy. Ce graue Au-  
theur ayant dit qu'apres les pa-  
roles du Sauueur si claires, *Cecy*

Contingat  
planè his ve-  
rum non esse  
qui Christum  
verum esse  
Deum dene-  
gant negant  
Hilar. lib. 8.  
de Trinit.

*est mon Corps*, il n'y a aucun lieu de douter de la verité du Corps & du Sang du Sauueur, & que ceux qui le nient, nient la Diuinité de Iesus-Christ. Il adiouste, *La cause de nostre vie est celle-cy, que nous auons Iesus-Christ, lequel par sa chair demeure en nous, qui sommes char-*

Hæc vitæ no-  
stræ causâ est  
quod in no-  
bis carnalib<sup>9</sup>  
manentē per  
carnē Christū  
habem<sup>9</sup>. ibid.

*nels.* Ce n'est pas estre dans nous seulement par foy, puis qu'il y est par sa propre Chair, & puis que cette Chair demeure en nous icy bas, elle n'est pas seulement dans le Ciel, comme veut la pre-  
tenduë. Le second de nos Iuges nommé par les aduerfaires, & accordé par nous est S. Athanase, lequel dit qu'il n'appartient

Πρὸς τίτιον τὸ  
αἰνῶν Χριστῶν.

qu'aux vrais Prelats de l'Eglise Catholique de donner à boire le Sang de Iesus-Christ. Il ne parle pas de boire, par foy seulement; car vn chacun peut donner à boire de cette façon, & non pas les seuls Prelats de l'Eglise. Adioustez que les Ministres de la Pretendue n'ont iamais peu encore iusques à maintenant rencontrer la difference qu'il y a entre manger & boire par foy, ny nous dire au vray qu'est-ce que manger par foy le Corps de Iesus-Christ.

Sainct Ambroise parlant de ce S. Sacrement, dit que le Corps de Iesus-Christ, lequel nous retenons n'est pas pain, mais la mesme chair qui est née de la Vierge, qui a esté crucifiée, & qui a esté enseuelie. Il apporte l'exemple de Moyse, lequel tenant vne verge en main la ietta, & elle deuint serpent, puis la reprenant par la queuë, elle retourna en sa premiere nature de verge; Vous voyez bien, adiouste-il, que par la grace prophetique la nature fut deux fois changée & de serpent & de verge. Voila des changemens des substances &

Corp<sup>o</sup> Christi quod accipimus non panis est, sed caro quæ ex Virgine nata, quæ crucifixa, quæ sepulta fuit. lib. de ijs qui inicit. c. 9.

Vides prophetica gratia bis mutatam esse naturam serpentis & virgæ.

Hoc quod non pas seulement des accidens.  
 conficimus Et il conclud que si la benediction  
 Corpus ex d'un homme a peu changer la nature,  
 Virgine est. que dirons nous de la propre consecra-  
 Panis iste pa- tion diuine, où les paroles du Sauueur  
 nis est ante mesmes operent ? Il adiouste que  
 verba sacra- nous faisons le Corps qui est nay de la  
 mentorū: vbi Vierge? Le mesme dit, Ce pain est  
 accesserit cō- pain auant les paroles sacramental-  
 secratio, de, les, mais apres que la consecration est  
 pane fit caro suruenüe, de ce pain est fait la Chair  
 Christi. Am- de Christ. Et vn peu apres, afin  
 brof. lib. 4. de donc que ie te responde, auant la  
 Sacram. c. 4. Consecration, ce n'estoit pas le Corps  
 Ergo tibi vt de Christ, mais apres la Consecration,  
 respōdeā non ie te dis que c'est le Corps de Christ: &  
 erat Corpus plus bas, vous aués donc appris que  
 Christi ante du pain est fait le Corps de Christ, &  
 consecratio- que c'est du vin & de l'eau qu'on met  
 nem, sed post dans le Calice, & qu'il est fait Sang  
 consecratio- par la benediction celeste. Remar-  
 nem, dico tibi quez que bien que Sainct Am-  
 quodiā Cor- broise vse icy de diuerses façons  
 pus est Chri- de parler, iamais pourtant il ne  
 sti. Ambros. dit, que le pain se fasse figure du  
 ibid. Corps, ny le vin figure du Sang  
 Ergo didicisti du Sauueur, & ailleurs. Auant la  
 quod ex pane Consecration c'est du pain, mais apres  
 Corpus fiat les paroles de la Consecration, c'est le  
 Christi & Corps de Christ. Auant les paroles de  
 quod vinū & Christ,  
 aqua in Cali-  
 cem mittitur  
 sed fit Sāguis  
 cōsecratione  
 verbicelestis.  
 ibid.

Christ, c'est vne Coupe pleine de vin  
& d'eau: mais si tost que les paroles  
du Sauueur ont operé, là est fait le Sang  
de Christ qui a racheté le peuple. Que  
trouue-on dans tout ce discours  
de Sainct Ambroise, qui ne con-  
cluë pour la realité, & qui ne des-  
truisse entierement la figure des  
Caluinistes.

Sainct Cyrille Patriarche de  
Hierusalem n'en dit pas moins:  
Voicy comme il discourt. Puis  
que Iesus-Christ nous declare luy  
mesmes, & dit du pain, cecy est mon  
Corps, qui osera plus en douter? Et  
puis qu'il afferme & dit, cecy est  
mon Sang, qui osera hesiter, &  
dire ce n'est pas son Sang? il adiouste.  
Autresfois en Cana il changea l'eau  
en vin, qui a affinité avec le Sang,  
& il ne sera pas digne que nous le  
croyons changeant le vin en Sang? &  
plus bas. Sous la figure du pain on  
te donne le Corps, & sous la figure  
ou espece du vin, on te donne le Sang,  
afin que tu reçoives le Corps & le  
Sang du Sauueur, & que tu ayes  
Communion & conionction de Corps  
& de sang avec luy; car c'est ainsi  
que nous sommes faits Porte-Christis,

Antequam  
consecratur  
panis est, vbi  
autem verba  
consecrationis  
acceserint  
Corpus est  
Christi. Ante  
verba Christi  
calix est vini  
& aqua ple-  
nus, vbi ver-  
ba Christi o-  
perata fuerit;  
ibi sanguis ef-  
ficatur qui  
plebē. rede-  
mit. Ambros.  
lib. 4. de Sacr.  
c. 5.

Τίς πολήσσει  
ἀμφιβάλλειν  
λοιπὸν: καὶ  
αὐτὸ θεοαι-  
ωσαμένω καὶ  
εἰρηκ ὅτος τὸ  
μέ ἐστὶ αἷμα  
τίς ἐνδιδόσει  
ποτὲ λέγων μὴ  
εἶναι αὐτὸ τὸ  
αἷμα. Cyril.  
Cath. myst. 4.  
ἐν πίπῳ ἄρτου  
δίδοται οὐ τὸ

σώμα καὶ ἐν le Corps & le Sang d'iceluy estant  
 τῷ πρῶτῳ οἶνῳ δι- receu dedans nos membres. Ce dis-  
 δοταί σοι τὸ cours conuainc l'heresie. 1. Qu'il  
 αἷμα ἵνα γένη n'y a pas la seule figure en l'Eu-  
 μεταλαβῶν σώ- charistie, puis que sous les fi-  
 ματος καὶ αἷμα- gures le Corps & le Sang nous  
 τος χριστοῦ σύ- y sont donnez. 2. Nous auons  
 σωματος καὶ σύ- conionction de Corps, c'est à  
 ναματος αὐτοῦ dire corporelle avec le Sauueur,  
 ἕτοιμα γὰρ καὶ donc son Corps y est réellement.  
 χριστοφόροι γι- 3. Il entre réellement dans nos  
 νόμοις τὰ σώ- membres, ce n'est pas donc par  
 ματος καὶ τὸ la seule foy qu'on l'y reçoit. 4. Il  
 αἵματος αὐτοῦ demeure dans nos membres, il  
 οὐκ ἡμίτερον n'est pas donc seulement dans le  
 ἀναδιδομένη Ciel, mais sans sortir du Ciel,  
 μίλη. il est icy bas en terre dans les  
 membres de ceux qui commu-

ὁ φαινόμενος nient. Il adiouste, *Scachés & tenés*  
 ἄρτος ἐκ ἄρτος pour assuré & pour indubitable, que  
 ἴσιν. le pain apparent n'est pas pain, encore  
 que tu le sentes tel au goust, mais  
 c'est le Corps de Christ, de mesme le  
 vin apparent n'est pas vin, quoyque  
 le goust die que c'est du vin, mais c'est  
 le vray sang du Sauueur. Que pour-  
 rions-nous dire de plus clair, ny  
 de plus decisif de cette question.

2. Corinth.  
 c. 13. V. 1.

Or si Sainct Paul ordonne aux  
 Corinthiens, qu'on en demeure à

la deposition de deux ou de trois  
 tesmoins , beaucoup plus s'en  
 doit on tenir à la decision de  
 quatre Iuges , que nous auons  
 laissez au choix , & à la nomi-  
 nation des Aduersaires, lesquels  
 ont prononcé aux termes , que  
 j'ay fidellement rapportés ? Pos-  
 sible nos parties voudront en ap-  
 peller, & reformer la sentence  
 de ces Peres par le jugement des  
 Docteurs qui les ont suiuis, ainsi  
 que l'Aduersaire en sa defense  
 de la foy refute Sainct Chriso-  
 stome qui viuoit dans le qua-  
 triesme siecle ( lors qu'ils ad-  
 uoient que l'Eglise estoit en sa  
 pureté ) par Sainct Gregoire qui  
 mourut sur le commencement  
 du septiesme siecle, c'est à dire  
 enuiron deux cens ans apres  
 l'autre, il veut donc corriger la  
 doctrine plus pure par celle qu'il  
 estime l'estre le moins, ie con-  
 sens pourtant que ces autres Do-  
 cteurs prononcent sur cette qua-  
 lité, & qu'ils vident le procès.

Sainct Augustin, le quel Calvin  
 appelle le meilleur & le plus fi-  
 delle tesmoin de toute l'Anti-

Et ferebatur in manibus suis hoc fratres quomodo potest fieri in homine quis intelligat? manibus aliorum potest portari homo, manibus suis nemo portatur, quomodo intelligatur in ipso David secundum litteram non inuenimus in Christo autem inuenimus ferebatur enim Christus in manibus suis quando commendans ipsum Corpus suum ait: hoc est Corpus meum, ferebat enim illud Corpus in manibus suis. Aug. serm. 1. in Psal. 33. Quodam modo

equité; & Dumoulin en parle ainsi. *Saint Augustin quoy que des derniers marchera le premier, comme celui qui a plus d'authorité & de suffisance.* Et du Pleisis aduoue qu'il a presché vne pure Doctrine. Or ce grane Docteur expliquant les paroles du Pseaume, où il est dit de David, qu'il estoit porté en ses mains, parle ainsi. *Qui est-ce qui peut entendre que cela puisse auoir à vn homme? qui est-ce qui est porté en ses propres mains? vn homme peut estre porté par les mains d'autrui, mais personne n'est porté en ses propres mains, nous ne trouuons point comment cela se puisse entendre en David selon la lettre, mais nous le trouuons bien en Iesus-Christ; car il estoit porté en ses propres mains, lors que recommandant son propre Corps, il dit, Ceci est mon Corps; car pour lors il portoit son mesme Corps en ses propres mains. Fut-il iamais passage plus conuaincant? car ce qu'on oppose que S. Augustin, sur le mesme Pseaume, adiouste, il portoit son Corps en quelque façon, n'affoiblit aucunement la force de ce passage, parce que ces pa-*

roles ne choquent point la réalité ny la vraye presence du Corps du Sauueur, mais expliquent la maniere de porter ce Corps, qui n'estoit pas visiblement ny sensiblement à l'ordinaire des choses qu'on porte à la main, mais invisiblement, & d'une façon surnaturelle: Et il est euident que par ces paroles, *En quelque façon*, S. Augustin ne veut pas dire que le Sauueur se portât seulement en figure, comme expliquent nos Religioneux; car pourquoy en feroit-il vn cas si estrange? pourquoy en feroit-il vn miracle qu'on ne peut comprendre? pourquoy diroit-il que personne ne peut estre porté en ses propres mains? ya-il rien de plus facile que de porter en ses mains sa figure & son image? mais de porter réellement son propre Corps, c'est l'action miraculeuse qui estoit reseruée à la seule toute-puissance de Iesus-Christ. Le mesme Docteur dit ailleurs, *Il a plu au Sainct Esprit qu'à l'honneur d'un si grand sacrement, le Corps du Seigneur entrat dans la bouche du*

Placuit Spiritui sancto ut in honorem tanti sacramenti in os

Christiani  
prius Domi-  
nicū Corpus  
intraret quā  
cætericibi, nā  
ideo per vni-  
uersū orbem  
mos iste ser-  
uatur. Aug.  
epist. 118 ad  
Ianuar.

Mediatorē  
Dei & homi-  
nū Christum  
Iesū Carnem  
suam nobis  
manducandā,  
bibēdumque  
Sanguinē dā-  
tē fideli cor-  
de atque ore  
fuscipimus.  
August. lib. 2.  
cont. Aduers.  
leg. & Proph.  
c. 9.

*Chrestien auant toute autre viande,  
& c'est pour cela que cette coustume  
est obseruée par tout le monde. Et  
apres ce tesmoignage pourra on  
douter de la manducation Ora-  
le, puis que Saint Augustin  
asseure que la Chair du Sauueur  
entre en nostre bouche. Il en  
parle encore plus clairement ail-  
leurs, où il nous fait voir distin-  
ctement les deux manducations,  
celle qui se fait par foy & la re-  
elle. Nous receuons & d'un cœur fi-  
dele & avec la bouche la Mediateur  
entre Dieu & les hommes Iesus-  
Christ, lequel nous donne sa propre  
Chair & son sang à boire. Donc S.  
Augustin prononce contre nos  
parties qu'en la Communion de  
l'Eucharistie il y a plus que la  
manducation de la foy signifiée  
par le cœur, puis que par la bou-  
che corporelle nous mangeons la  
Chair & beuons le Sang du  
Sauueur.*

Saint Chrysostome en parle  
si souuent, & avec tant de clarté  
que luy seul suffiroit pour con-  
uaincre la Pretendüe, si elle ne  
faisoit profession d'estre volon-

tairement opiniaſtre ; il dit que nous voyons ſur l'Autel le meſ-  
 me Corps que les Mages ont adoré en la Creche ; *Te vous mon-  
 ſtreray poſé en terre ce qui eſt de plus  
 précieux dans le Ciel.* Et à l'occa-  
 ſion des paroles de Sainct Paul. *La Coupe de benediſtion , laquelle  
 nous beniffons , n'eſt - ce pas la Com-  
 munion du Sang de Chriſt ? Il a parlé ,  
 dit-il, fort fidellement & eſpouven-  
 tablement ; car voicy ce qu'il dit , que  
 ce qui eſt dans la Coupe eſt cela meſ-  
 mes qui a decoulé du coſté, & ailleurs :  
 Helie laiffa ſa peau à ſon diſciple, mais  
 le Fils de Dieu montant au Ciel nous a  
 laiffé ſa propre Chair : Helie montant  
 a quitté ſon habit, mais Ieſus - Chriſt eſt  
 monté portant cette chair avec joy  
 & cependant nous laiffant cette meſ-  
 me chair. Voila donc cette Chair  
 du Sauueur en même temps dans  
 le Ciel , où le Sauueur l'a portée  
 par ſon Aſcenſion , & icy bas en  
 terre où il nous l'a laiffée par  
 l'inſtitution du ſainct Sacrement  
 de l'Euchariftie. Il reſmôigne le  
 meſme ailleurs. O miracle , ô  
 amour de Dieu enuers les hommes !  
 Celuy - la meſmes qui eſt aſſis là haut*

*Tò γὰρ πάντων  
 ἐκὴν τιμιώτερον  
 τὸ τοῦ σι ἐπι-  
 γῆς δὲ ζῶ καί-  
 μενον. hom. 2. 4.  
 in 1. ad Cor.  
 Calix bene-  
 dictionis cui  
 benedicimus  
 nonne cōmu-  
 nicatio Sanguinis Chri-  
 ſti eſt? 1. Cor.  
 c. 10. v. 16.  
 Σφόδρα πῶς  
 καὶ φοβερώς  
 εἶρηκαν ὁ γὰρ  
 λέλει τὸ τό ἐστιν  
 ὅτι τὸ τοῦ ἐν  
 ποτηρίῳ ὄν  
 ἐκείνῳ ἐστὶ τὸ  
 ἀπὸ τῆς πλευ-  
 ρᾶς ρέυσαν.  
 ὁ δὲ Χριστὸς καὶ  
 ἡμῶν κατέλειπε  
 καὶ ἔχων αὐτὴν  
 ἀνῆλθε. hom. 2  
 ad rom. Anti.  
 ὁ ὁ θαύματος ὁ  
 τῷ θεῷ φίλων  
 τρωπίας ὁ μετὰ*

τὰ πατρὸς ἀνω avec son Pere, est manié à cette heure  
 καὶ ὑμῶν καὶ par les mains de vous. Ne seroit-ce  
 τὴν ὡραὶν ἐκείν- pas pecher contre le Saint Es-  
 νηυτὴν ἀπάντων- prit, & combatre la verité con-  
 κατέχευε χειρῶν. nuë, de nier que Saint Chry-  
 lib. 3. de Sa- sostome n'ait creu que le Corps  
 cerd. c. 4. du Sauueur est en mesme temps  
 en plusieurs lieux, puis qu'il as-  
 seure qu'à la mesme heure qu'il  
 est dans le Ciel à la dextre du  
 Pere, il est icy bas entre les mains  
 des hommes ? mais parce que  
 l'Aduersaire veut refuter Saint  
 Chrysostome par Saint Gre-  
 goire; voyons si le sentiment de  
 ce grand Pape n'est pas entiere-  
 ment conforme à celuy de cet  
 excellent Docteur. Ce n'est plus  
 en oyant, dit-il, que vous aués ap-  
 pris que c'est le Sang de l'Agneau,  
 lequel sang est mis sur l'un & l'autre  
 quand il est puisé non seulement avec  
 la bouche corporelle, mais aussi avec  
 la bouche du cœur, & vn peu apres  
 il adiouste, dequoy sert-il de rece-  
 uoir avec la bouche le Corps & le  
 Sang d'iceluy, & de luy faire la guerre  
 par des mœurs corrompues. Voila  
 comme parloit Saint Gregoire  
 enuiron deux cens ans apres S.  
 Chrysoft.

Quid sit San-  
 guis Agni nō  
 iam audiēdo,  
 sed bibendo  
 didicistis, qui  
 Sanguis super  
 vtrūque po-  
 stem ponitur  
 quādo nō solū  
 ore corporis,  
 sed etiam ore  
 cordis hauri-  
 tur. Gregor.  
 hom. 22. in  
 Euang.

Chrysoſtome avec lequel il ſemble qu'il auoit conſeré, & qu'ils eſtoient tombez d'accord pour croire, & pour eſcrire le meſme touchant le myſtere du S. Sacrement, & pour condamner d'heréſie la doctrine de la Pretenduë, comme contradictoire à celle des Peres, non ſeulement des premiers ſiecles, comme nous auons veu, mais auſſi conſecutiuelement de tous les autres, leſquels nous pourrions faire depoſer en faueur de noſtre croyance, & de la doctrine de l'Egliſe. Eſt-il poſſible que ſi l'Aduerſaire a ietté ſeulement vn coup d'œil ſur ces paſages ſi precis, ſa conſcience luy permette d'eſcrire. *Que la doctrine des Peres ſe rapporte entierement à la leur.*

p.72.

D'abondant quand bien tous ces Oracles n'auroient point prononcé ſi fauorablement pour nous, & que cette controuerſe ſeroit problematique, quant bien chaſque party ſeroit eſgalement ſouſtenable, & par l'authorité de l'Eſcriture, & par le teſmoignage des Peres, le diſ neant.

D

moins que le raisonnement humain & le bon sens commun deposeroient tousiours en faueur de la Foy, que l'Eglise professe, puisque les interests de Dieu & les nostres mesmes nous obligent à tenir, & enseigner ce que nous en croyons. Les interests de Dieu s'y rencontrent : car il est question si Dieu peut faire que son Corps soit en plusieurs lieux à mesme temps, & qu'il soit sous les especes inuisiblement, & sans extension de quantité à la façon d'un Esprit ; on apporte des raisons *pro & contra*, on cite des Auteurs d'un costé & d'autre, & pour un qui tient qu'il y a de l'impossibilité & de la contradiction, il y en a cent qui tiennent le contraire, comme en effet on n'en a peu encore faire voir aucune : dans cette conioncture la prudence & les bons sentimens d'une ame bien faite la porteront tousiours à tenir le party le plus glorieux à Dieu, & le plus avantageux à sa toute puissance, pour conclurre que Dieu le peut. Nos interests s'y trouvent aussi,

puisque nous ne risquons rien,  
 & ne devons rien apprehender  
 du costé de Dieu pour auoir sui-  
 uuy la doctrine ; qui donne plus  
 d'esclat à sa toute puissance, & à  
 sa bonté, laquelle se rend bien  
 plus aymable de nous auoir don-  
 né son veritable Corps, que de  
 ne nous en auoir laissé que la seu-  
 le figure. N'auons nous pas plus  
 de consolation & plus d'assistan-  
 ce par la participation réelle de  
 la Chair de IESVS en sa propre  
 substance, que par la possession  
 de sa seule image ? quel aduan-  
 tage retirons nous de nous d'es-  
 rober la realité du Corps du Sau-  
 ueur pour nous contenter de  
 l'ombre.





### CHAPITRE III.

#### *De la Transubstantiation.*

**B**ien que le mot de transubstantiation ne soit point dans l'Escriture, non plus que celuy de consubstantiel, si est ce que comme l'Eglise a receu celuy-cy au Concile de Nice, aussi a elle receu celuy-là en plusieurs Conciles posterieurs. Or cette transubstantiation consiste en ce que par les paroles de la Consecration les substances du pain & du vin cessent d'estre sous les especes; & les substances du Corps & du Sang du Sauueur sont substituées en leur place. Les preuues de ce Mystere se tirent des mesmes paroles de l'Escriture, par lesquelles nous auons estably la realité: car ces paroles, *cecy est mon Corps* montrent euidemment qu'il y a changement, puis qu'il est constant que le Sauueur prit du pain & qu'il dit *prennez cecy est mon*

*Corps*, s'il n'y auoit aucun changement, le sens de ces paroles seroit, ce pain est mon Corps, ce qui est faux. Or ce changement ne peut pas estre seulement accidentel, qui consiste en quelque vsage ou en quelque signification que le Sauueur ait donnée au pain, parce que en ce sens il ne leur eust pas donné réellement son propre Corps : mais seulement du pain, ce qui destruit la realité, laquelle nous auons desia prouuée au chapitre precedent, il faut donc dire que le changement est substantiel, c'est à dire d'une substance en vne autre, & c'est ce que nous appellons transubstantiation. Adioustez que si la substance du pain demeuroit en l'Eucharistie, cette proposition seroit fausse. *Cecy est mon Corps*, parce que les propositions demonstratiues denotent la substance, non seulement presente sous les accidens qui paroissent à l'exterieur, mais celle qui a liaison particuliere avec ces accidens : Et afin que cette proposition soit veritable

*Cecy est du papier*, il ne suffit pas que la substance du papier soit presente sous cette blancheur, longueur, largeur, &c. Car la substance d'un Ange y pourroit aussi estre presente, mais il est necessaire qu'il y ait quelque conionction entre cette blancheur & la substance du papier, afin qu'il soit vray de dire, *Cecy est du papier* : & ainsi pour que cette proposition, *Cecy est mon Corps*, soit veritable, ce n'est pas assez que le Corps du Sauueur soit réellement present; car à cela il suffiroit de dire, icy est mon Corps, mais il est necessaire que ces accidens exterieurs ayent quelque particuliere attache avec le corps du Sauueur substitué à la place de leur propre sujet, ce qui ne seroit pas, si la substance du pain qui est leur sujet naturel estoit conseruée.

C'est la doctrine des Peres : nous auons veu cy-deuant que S. Cyrille Hieros. dit que comme l'eau fut changée en vin en Cana, de mesme icy le vin est changé en Sang, & que le Corps du

Sauueur est donné sous l'espece du pain, ce qui monstre la realité de ce Corps, puis il adiousté que ce que nous voyons n'est point pain, quoy que le goust nous rapporte que c'est du pain, ce qui fait voir l'absence de la substance du pain. S. Gaudence, qui estoit presque contéporain, *Celuy, dit-il, qui produit le pain de la terre, fait de-rechef, parce qu'il le pent & l'apromis, du pain, son propre Corps.* Sainct Cyprien, ou l'auteur du Sermon de *Cæna Domini*, qui est du mesme temps, assure que ce pain par la toute-puissance du Verbe changé non d'effigie, mais de nature, est fait chair. S. Ambroise cité au Chapitre precedent nous a fait voir le changement de la verge en serpent, & le retour de serpent en verge, & assure que les paroles de la consecration ont la force de changer les natures. Sainct Gregoire de Nyffe escrit que Dieu change la nature du pain & le fait estre le Corps du Seigneur. Les autres Sainctes Peres s'en expliquent en mesmes termes, appelant ce mystere changement,

Tract. 2. in  
 Exod.  
 Ipse igitur  
 naturarum  
 creator &  
 Dominus qui  
 producit de  
 terra panem,  
 de pane rur-  
 sus ( quia &  
 potest & pro-  
 misit ) efficit  
 propriū cor-  
 pus.  
 Panis iste  
 quem Domi-  
 nus discipulis  
 porrigebat  
 non effigie,  
 sed natura  
 mutatus om-  
 nipotentia  
 verbi factus  
 est caro. Cyp.  
 de coen. Dō.  
 Orat. mag.  
 Catech. 37.  
 Χαλῶς ἐν χρῆ-  
 νῦν τὸν τῷ λό-  
 γῳ τῷ θεῷ ἀγα-  
 ζόμενον ἄρτον  
 εἰς σῶμα τῷ θεῷ  
 λόφῃ μεταποι-  
 εῖσθαι πισύου-  
 μαι.

mutation ; conuerſion ; tranſ-  
mutation, tranſelementation, qui  
ſignifie autant que tranſubſtan-  
tiation.

L'Aduerſaire ſe trouua bien  
ſurpris lors qu'ayant de mauuai-  
ſe foy, comme nous examinerons  
cy-apres, cité la gloſe du decret,  
il conclud par vne rodomontade  
impertinente, *Après cela que de-  
uiendra la tranſſubſtantiation.* On  
luy reſpondit que ſ'il euſt conti-  
nué de conſulter la gloſe du De-  
cret, elle luy en euſt donné de  
nouuelles certaines ; car elle luy  
euſt dit *En la troiſieſme partie, il  
met les paroles en ſuite deſquelles la  
tranſſubſtantiation ſe fait, & ailleurs  
elle dit, le Sacrement tranſſubſtan-  
tié au corps de Chriſt, & derechef  
ce Corps auquel le pain eſt tranſſub-  
ſtantié : Et encore par la vertu &  
Puiffance diuine, le pain & le vin  
ſont tranſſubſtantié au Corps & au  
Sang de Chriſt.* Et ſur pluſieurs  
autres Canons la gloſe luy euſt  
enſigné le meſme, d'où le Le-  
cteur iugera de la prudence de  
l'Aduerſaire d'auoir cité la glo-  
ſe du Decret pour détruire la  
tranſ-

p.76.

De conſecr.  
diſt. 2. can.  
hoc eſt.

In 3. parte  
ponit verba  
ad quæ fit  
tranſſubſtan-  
tiation, can.  
Panis eſt in  
altari.

Sacramentū  
in corpus  
Chriſti trāſ-  
ſubſtantia-  
tum, can. cor-  
pus, hoc  
Corpus in  
quod tranſ-  
ſubſtantiat  
panis, can. de  
vera.

Virtute &  
potentia di-  
uina panis &  
vinū trāſſub-  
ſtantiantur in  
Corpus &  
Sanguinem  
Chriſti, can.  
vtrum.

transsubstantiation, puis qu'elle  
y est establie par tant de riches  
tesmoignages.



## CHAPITRE IV.

### DE LA MANDUCATION du Corps du Sauueur en l'Eucharistie.

**D**E ces deux veritez si clai-  
rement establies suit la  
troisiesme toute euidente;  
car tout de mesmes que quand la  
substance du pain estoit réelle-  
ment sous les accidens, lors  
qu'on mangeoit ces accidens,  
la substance du pain estoit aussi  
réellement & corporellement  
mangée; ainsi la substance du  
Corps du Sauueur est mangée  
réellement par la bouche du  
corps, par laquelle on mange  
les especes consacrées, qui la  
couurent: & en effet puisque  
le Sauueur dit *que sa Chair est* Ioan. 6. 5.  
*vrayement viande*, & qu'il nous  
commande de la manger sur

**E**

peine de n'auoir point la vie,  
qu'elle raison a on d'opiniastrer  
que ce ne soit pas vne manduca-  
tion vraye & corporelle; n'est  
ce pas par la bouche corporelle  
qu'on mange vn Corps qui est  
vrayement viande?

Tract. 2. de  
Paschate.  
gerentes in  
manibus ore  
etiam sumē-  
tes ac pecto-  
re.

C'est ainsi que les Peres l'ont  
tousiours entendu. Gaudentius  
Euesque de Bresse dit qu'on le  
*porte à la main, & qu'on le prend &*  
*de bouche & de cœur.* Voila les  
deux manducations clairement  
distingüées, & puis qu'il y en  
a vne de bouche; celle de la foy  
qui est la mesme que celle du  
cœur ne suffit pas, en ce Sacre-  
ment. Quand Sainct Leon a dit  
*qu'en l'Eucharistie cela est pris de*  
*bouche, qui est creu par la foy.* Et  
le mesme ailleurs. *Ils prennent avec*  
*leur bouche indigne le Corps de Iesus-*  
*Christ.* Sainct Augustin nous a  
dit cy deuant que nous prenons  
de cœur fidelle & de la bouche  
la Chair & le Sang de Iesus-  
Christ. Quand Sainct Cyrille  
Hierosolimitain cité au chapitre  
second a dit *Que nous receuons le*  
*Corps du d'anneur dans nostre corps &*

Hoc ore  
sumitur quod  
fide creditur  
ferm. 6 c. 2.  
de Ieiun. 7.  
menf. Ore in-  
digu corpus  
Christi acci-  
piunt fer. 4.  
de quadrag.  
fidei corde  
& ore fufci-  
pimus.

dans nos membres, quand Sainct Chrysoftome reprenant ceux qui passent immodestement le iour qu'ils ont communié. Tu fais ces choses, leur dit-il, apres auoir esté admis à la Table de Iesus-Christ? le jour que tu as eu l'honneur de toucher sa Chair avec ta langue, purifie ta main & corrige ta langue & tes levres qui ont seruy de porte à l'entrée de Iesus-Christ. Bref quand Sainct Macaire qui viuoit au 4. siecle nous enseigne que le Sauueur se rend luy mesme corporel pour seruir de viande & de breuuage, & ainsi qu'il est escrit en l'Euangile, qui mange ce pain viura eternellement; car il dit ie suis le pain de vie.

Quand dis-ie tous ces Saincts & graues Docteurs ont parlé en ces termes, peut on douter qu'ils n'ayent recogneu vne manducation réelle, & qu'ils n'ayent enseigné que nous receuons par la bouche du corps la Chair & le Sang du Sauueur en l'Eucharistie? & que non seulement en ce point, mais encore aux deux precedens de la transubstantia-

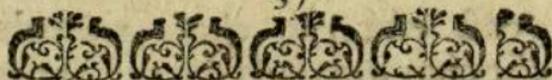
Homil. 27.  
in cap. 11. 1.  
ad cor.

ἄφαστοι διὰ  
γλώττης τῶν  
σαρκῶν αὐτοῦ  
&c.

Homil 4.  
spir. ex 50.

tion & de la realité ils n'ayent eu la mesme croyance que nous professons auiourdhuy, puisque depuis tant de siecles ils ont prononcé pour nous si fauorablement, que nous serions en peine de parler ny plus clairement, ny plus decisiuement en nostre propre cause, & qu'il semble que nous ayons concerté avec eux pour croire, & pour dire la même chose. L'emprunte icy volontiers contre Nos Religioneux les paroles que S. Augustin employe contre l'heretique Iulian, où ayant cité les Peres qui auoient precedé, il adiouste. Ils ne viuoient point d'Intelligence, ny avec vous, ny avec nous : ils n'auoient point de haine ny contre vous, ny contre nous : nous n'estions point encore en procès, & si auions-nous des-lors gain de Cause par l'arrest qu'ils prononcoient contre nous.

Nullas vobiscum aut nobiscum amicitias attēderunt, aut inimicitiam exercuerunt : neque vobis neque nobis irati sū : non dum vobiscū certabamus & eis pronuntiantibus vincebamus. Aug. lib. 2. cōtra Iulian.



## CHAPITRE V.

## RESPONSE AVX OBIE-

*ctions prises de l'Eſcriture.*

p. 14. **I**E commence par celle qui est c. 26. v. 26.  
tirée de Sainct Matthieu, *Cecy*  
*est mon Corps*, & ie soustiens que  
ce pronom *Cecy* signifie ce que le  
Sauueur tenoit en sa main à la  
fin de la proposition, Or il te-  
noit son Corps, de sorte que *Cecy*  
se rapporte non pas à ce qui auoit  
precedé, mais à ce qui suit qui  
est le Corps, par ce qu'il se rap-  
porte à ce que le Sauueur preten-  
doit donner; Or il vouloit don-  
ner son Corps comme ses paro-  
les le monstrent euidentement.  
Aussi Sainct matthieu ne dit pas  
simplement qu'il donna du pain;  
mais qu'il le donna en adiou-  
stant, *Cecy est mon Corps*. C'est à  
dire luy donna le pain conuertiy  
en son Corps, & c'est pourquoy  
le Canon adiouste la causale; *Car* enim  
pour faire voir que le Sauueur  
ne dōnoit pas vn pain ordinaire,

Enim

c'eust esté vne chose ridicule d'inuiter à manger des personnes qui auoient desia soupé, si on ne leur eust présenté que du pain ordinaire, mas par ce qu'il leur presentoit vn pain nouveau, & supernaturel, & mystereux, l'Eglise adiouste *Car*, pour marquer le motif qui les deuoit obliger à manger, par ce que c'estoit vn pain Diuin. Le sens donc des paroles du Sauueur est, *ce Corps que ie vous donne est mon Corps.* Ce qui rend inutile la digression faite par l'Aduersaire. p. 15.  
&  
16.

Le ne m'oblige point à suiure toutes les explications que diuers auteurs ont apporté sur ce passage, ny par consequent à refuter tant de discours inutiles, par lesquels l'Aduersaire s'estend contre icelles, par ce que ez choses que l'Eglise n'a point determinées estre de foy, il est permis à vn chacun d'en auoir, & d'en dire son sentiment. Tous les Docteurs Catholiques s'accordent que les Sacremens de la nouvelle Loy produisent la grace, par ce que l'Eglise la de-

terminé, mais elle n'a pas déterminé s'ils la produisent moralement, où par vne action physique, elle nous laisse la liberté de suiure ce que nous en iugeons de plus veritable. Et à nostre propos tous les Catholiques tombent d'accord sur ce point de Foy de la realité & de la transsubstantiation, mais tous n'expliquent pas de mesme façon ce mystere, ils ont diuers sentimens, que l'Eglise souffre, parce qu'ils ne repugnent pas aux points de Foy, qu'elle a déterminés; car que *Cecy* signifie les accidens, les especes ou quelque substance sans marquer precisement ny le pain ny le Corps du Sauueur, comme quelques Docteurs ont voulu, la Realité demeure tousiours fermement estable, & beaucoup mieux par l'exposition, laquelle ie tiens la plus veritable, qui est que le pronom *Cecy* signifie le Corps du Sauueur; car encore bien que ce pronom *Hoc* se prenne souuent pour substantif & que cela puisse estre accordé ez exemples ap-

portez par l'Aduersaire neant-  
 moins il est adiectif lors qu'en sa  
 mesme proposition il se trouue  
 vn substantif avec lequel la ve-  
 rité de la proposition souffre  
 qu'ils s'accorde: comme en celuy-  
 cy, *Hoc est Corpus meum, cecy est mon  
 Corps*; car en grec τὸ το se rappor-  
 te à σῶμα, & en latin Hoc se rap-  
 porte à Corpus, ce qui se void  
 plus clairement ez paroles de la  
 consecration de la couppe, où  
 dans le grec il y à τὸ το, tout de  
 mesme qu'en la consecration du  
 pain, & neantmoins l'Eglise ne  
 tourne pas, *Hoc est Sanguis meus*,  
 mais *Hic est Sanguis meus*, faisant  
 joindre le pronom *Hic* avec *San-  
 guis*, parce que en grec τὸ το doit  
 estre joinct avec αἷμα.

Cette exposition fait voir que  
 le pronom *Hoc*, *Cecy* ne marque  
 pas ync substance vague puis  
 qu'il nous represente determi-  
 nement le Corps & le Sang du  
 Sauueur qui sont signifiez com-  
 me presens, parce que c'est la  
 nature des propositions operati-  
 ues, & de celles qui signifient  
 que quelque chose se fait de sig-  
 nifier

nifier au commencement comme present, ce qui le doit estre à la fin, vn homme prend vne plume & dira voicy vn triangle, encore qu'il n'ait que commencé de faire vne ligne par ce qu'il trauaille presentement à faire vn triangle, & il est ordinaire à l'Escriture de parler d'vne chose comme presente, laquelle ne l'est pas encore, mais elle le doit estre bien tost apres: le Sauueur disoit *Je laisse le monde & m'en vay à mon Pere*, il parle au present par ce qu'il deuoit partir quelque tēps apres, & ailleurs il disoit; *C'est mon cōmandement que vous vous aimez*. Quand il prononçoit ce pronom, *Hoc*, le commandement d'amour qu'il leur vouloit donner n'estoit pas encore present, mais il deuoit suiure immediatement apres *que vous vous aimez*. Et Tertullien cité par l'Aduersaire ne dit rien contre nous, il estoit question si nous deuions resusciter en nos propres corps, il resout qu'ouy, il falloit monstrier le corps duquel il estoit question, voila pourquoy

Relinquo mundum & vado ad Patrem. Ioan. 16. v̄. 28.

Hoc est præceptum meum vt diligatis inuicē. Ioan. 15. v̄. 12.

le pronom, Hoc, est là demōstratif d'une chose presente & corporelle : mais de dire absolument que, Hoc, cecy, est vn mot de demōstration corporelle, c'est faire dire à Tertullien vn impie mensonge & vn grand blaspheme; car quand Sainct Paul parlant de Dieu, dit *C'estuy-cy estant le Seigneur du Ciel & de la terre*, voudroit on inferer que Dieu eust vne presence corporelle parce qu'il y a dans le texte ce pronom? Hic. Ce qui seroit autant faux comme est foible l'argument de l'Aduersaire, *Ce qui est rompu en l'Eucharistie, c'est ce qui est appelé le Corps de Christ*, dit il, Or *le pain est rompu, donc &c.* Je responds que ce qui est rompu immediatement en soy mesme n'est pas le Corps du Sauueur, ou bien ce qui est rompu ez accidens; car lors que les accidens ont quelque particuliere liaison avec vne substance, les changemens & les alterations diuerses qui suruiennent immediatement à ces accidens sont attribuez à cette substance: nous ne voyons

Hic cum  
Coeli & Ter-  
ra sit Domi-  
nus. actor. 17.  
V. 24.

cum

Coeli & Ter-

ra sit Domi-

nus. actor. 17.

V. 24.

cum

Coeli & Ter-

ra sit Domi-

nus. actor. 17.

V. 24.

cum

Coeli & Ter-

ra sit Domi-

nus. actor. 17.

V. 24.

cum

Coeli & Ter-

ra sit Domi-

nus. actor. 17.

V. 24.

cum

Coeli & Ter-

ra sit Domi-

nus. actor. 17.

V. 24.

p. 20.

pas & ne goustons pas la substance d'une pome immédiatement en elle mesme, mais par ce que nous voyons sa couleur & goustons sa douceur, nous disons qu'on void la pome mesme, & qu'on la gouste: on dira qu'on a veu vn homme dans la place quoy qu'on n'ait veu que ses habits; & le Sauueur demandoit, *Qui est ce qui ma touché*, & neantmoins on n'auoit touché que le bord de sa robe. Comme donc l'atouchement de la robe du Sauueur est attribuée à sa personne mesme par ce qu'elle en estoit reuestuë, aussi la fraction faite des especes consacrées est attribuée au Corps du Sauueur qui en est couuert, & qui a vne particuliere liaison avec elles. Puisque nous auons fait voir & par l'Escriture & par les Peres que le pain est réellement changé & transubstantié au Corps du Sauueur, il est euident que le verbe, *est*, se prend icy pour vn estre de cōuersion, & non pas de signification seulement. I'aduoüë bien que souuentefois, *est*

Quis est  
qui me teti-  
git. Luc. 8.  
v. 45.

se prend pour signifier particulièrement lors que le sujet de la proposition n'a aucun estre réel, cōme sont ces sept vaches Genes. 41. v. 26. Mais ie nie que ce verbe, *est*, se doive ainsi prendre en ce passage, & les preuues p. 26. apportées icy par l'Aduersaire sont defectueuses par ce que ce verbe, *est*, ne se treuve point en la plus part des passages alleguez, & quand bien il y seroit, il ne s'ensuit pas que s'il est pris pour *signifier* en plusieurs lieux de l'Escriture, il doive icy estre pris de cette façon, ie serois bien mieux fondé de dire que puisque le verbe, *est*, se prend pour *estre* cent fois plus souuent que pour *signifier*, il se doit prendre icy en ce mesme sens.

Mais quel nouueau Rabin auons nous icy, lequel remarque que la lāgue Hebraïque n'a point de mot pour dire *Signifier*, quoy me suffit-il pas qu'elle en ait pour dire *Signe*, *bot*, & *masbit*, *figure*? le Sauueur ne pouuoit-il pas dire, *Cecy est le signe ou la figure de mon Corps*, s'il n'en eust vou-

lu donner que la figure ? Com-  
 ment prouuera on que par tout  
 où il s'agit de signe, le mot *Estre*  
*se prend pour signifier ? Ceste icy est*  
*la Religion du Phase. Il ny auoit point*  
*du pain, mais seulement les pains de*  
*proposition (s'entend Estoiēt)*  
*& celle là n'est pas Circoncision qui*  
*est faite au dehors. En aucun de*  
 ces passages le verbe, *Est*, n'est  
 pas prins pour *signifier*, & neant-  
 moins le Phase, la Circoncision  
 & les pains de Propositiō estoiet  
 des signes; quand donc on nous  
 demande pourquoy *nous ne pre-*  
*nons pas icy le mot Est pour vn*  
*Estre de signification*, mais bien  
 pour *vn estre de Conuersion*. Je res-  
 ponds 1. Parce que les paroles  
 du Sauueur & l'explication des  
 Peres ne le souffrent point. 2.  
 qu'encores bien que la nature  
 du signe en tant que tel, soit de  
 signifier, il ne reste pas pourtant  
 de signifier, bien que le verbe  
 Est soit pris pour, estre de Con-  
 uersion, le Sacrement de l'Eu-  
 charistie signifie la mort du sau-  
 ueur, bien qu'en ces paroles Ce-  
 cy est mon Corps, le verbe, *est*,

Hæc est Re-  
 ligio Phaze  
 Exod. 12. v̄.  
 43.

Neq; enim  
 erat ibi panis,  
 nisi tantum  
 panes pro-  
 positionis 1.  
 Regum cap.  
 21. v̄. 6.

Neque quæ  
 in manifesto  
 in carne est  
 Circumcisio  
 Roman. 2. v̄.  
 28.

Roman. 12.  
 v. 6.

Tres sunt  
 qui testimo-  
 nium dant in  
 coelo, Pater  
 Verbum &  
 Spiritus Sā-  
 ctus, & hi  
 tres vnū sunt  
 1. Ioan. c. 5.  
 v. 7. Verbum  
 Caro Factū  
 est. Ioan. 1.  
 v. 14.

marque vn Estre de conuerſion,  
 3. l'Analogie de la foy que S.  
 Paul demande se rencontre bien  
 mieux lors qu'il y a plus d'ac-  
 cord entre les principaux points  
 de la Religion, tels que ſont  
 les miſteres de la Trinité, de  
 l'Incarnation, de l'Euchariftie,  
 Pour le premier il eſt dit, qu'ils  
 ſont trois qui rendent teſmoignage  
 dans le Ciel, le Pere, le Verbe, &  
 le S. Eſprit, & ces trois ne ſont  
 qu'vn. Du ſecond nous liſons le  
 Verbe eſt fait Chair, En ces deux  
 paſſages & pluſieurs autres que  
 ie pourrois alleguer, le verbe *Eſt*  
 ſe prend pour vn Eſtre reel, &  
 non pas pour vn Eſtre ſignifica-  
 tif, car le ſens n'eſt pas que le  
 Verbe ſignifie ou eſt figure de  
 la Chair, mais que reellement  
 il a eſté fait Chair par l'vni-  
 on hypostatique, donques pour gar-  
 der l'Analogie, le verbe, *eſt*, en  
 ces parolles *Cecy eſt mon Corps*,  
 ſe prend auſſi pour vn Eſtre reel  
 & non pas pour vn Eſtre ſigni-  
 ficatif. 4. l'argument pris de la  
 couſtume des Iuiſ cloche, par-  
 ce qu'il ne ſ'enſuit pas que s'ils

n'ont eu que la figure du Corps du Sauueur, nous n'en aions que la mesme figure, au contraire nous argumentons avec Saint Paul qui dit, *qu'ils n'auoient que la figure de la realité, laquelle nous possedons.* Et c'est bien ce qu'épensoiét les Iuifs, lors que tous scandalizés ils dirét, cette parole est rude, qui la peut ouïr? ils n'eussent pas tesmoigné cet estonnement s'ils eussent conceu que le Sauueur ne leur bailloit que la seule figure de son Corps, duquel desia ils auoient eu tant de figures, ils conceuoient donc qu'il leur bailloit son veritable Corps, ce qui ne se pouuoit faire en vertu de ces paroles, *Cecy est mon corps, sâs conceuoir la Transsubstantiation.*

Voyla les raisons qui montrent que le verbe, *Est*, ne se doit point prendre icy pour vn Estre de signification. Adioustez que tout le discours contenu icy aux deux pages suffit bien pour charger le papier & pour aider à grossir le Cahier de l'Aduersaire,

p. 30.  
& 31.

Hæc autē omnia in figura contingebant illis. I. Corint. c. 10. v. 11.

Durus est hic sermo, & quis potest eum audire? Ioan. 6. v. 60.

mais non pas pour faire vne seule preuue de ce, de quoy il s'agit: Car nous ne nions pas qu'un signe réel n'ayt son Estre absolu & relatif, nous ne disons pas aussi que l'Estre significatif du pain detruise son Estre absolu, au contraire, Je soustiens que l'Estre absolu du pain qui est sa propre substance estant destruit par la vertu des paroles de la Consecratió, l'Estre significatif ne peut subsister, puis qu'il est fondé sur l'Estre absolu. L'adiouste que l'Arbre du Paradis n'est pas appellé Arbre de vie pour estre signe de l'immortalité, mais parce que effectiuement il auoit la vertu de rendre plus longue la vie de l'homme, comme le Baptesme est Sacrement par ce que en effet il opere le lauement de l'ame, en produisant la grace, qui la nettoye de l'ordure du peché. Au reste que peut signifier le procedé des Religioneux tesmoignant icy tant d'inclination pour establir des signes & des figures, eux qui ont vne passion si violente  
 pour

pour ruiner entieremēt les images?

p. 22.  
& 23.

En vain employe l'Aduersaire pres-que deux pages pour prouuer que le Sauueur a parlé souuent par figure puisque nous ne le nions pas: mais nous disons qu'en l'institution de l'Eucharistie, où il instituoit aussi son Testament, il n'a point parlé par figures exclusiues de la vérité, n'y si obscures, qu'elles donnassent vn euident sujet d'Erreur Et c'est ainsi que Dumoulin mesmes les explique voicy ces termes: *Ayans les sentiments que les fidelles doiuent auoir de Iesus-Christ, nous ne pouuons nous persuader que Nostre Seigneur prit plaisir à coucher l'Institution de ce Sacrement en termes ambigus, ny qu'un si bon Pere ait voulu laisser aucun sujet de diuorce entre ses Enfans embrouillant les paroles de son Testament.* C'est ainsi que nous disons que le Sauueur n'a point parlé par figure, aussi ne se pouuoit il pas expliquer plus clairement qu'en disant *Prenés, Cery est mon Corps.* Vn Testament est tousiours plus clair

quand il est conçu en termes les plus simples & les plus naturels, mais il est ridicule s'il est couché en termes figuratifs, à l'exclusion de la vérité: Celuy qui parleroit ainsi dans son Testament, le laisse à mon Aîné le Chasteau que j'ay en Languedoc, entendant le Tableau ou la figure qu'il auroit de ce Chasteau, se mocqueroit de son heretier, ce Testament seroit ridicule & pourroit donner iuste occasion de procès entre les Freres: le mesme seroit il du Testament du Sauueur si disant, *Je vous donne mon Corps pour le rachat du Monde*, il n'entendoit en donner que la seule figures. Et cete obscurité n'est point ostée par ces paroles *Faites cecy en Commemoraison de moy*, par ce p. 26. que cete commemoraison se rapporte à la mort du Sauueur selon l'Apostre, *Vous amonceréz la mort du Seigneur*, ce qui laisse l'obscurité de l'Institution toute entiere. l'Aduersaire se trompe aussi de croire que parler Sacramentellement soit parler par fi-

Mortem  
 Domini an-  
 nuntiabitur.  
 1. Cor. II.  
 26.

gure, ou que ce soit le style pratique en tous les Sacrements; en l'institution desquels il n'est pas necessaire que les termes soient figuratifs, y a il aucune figure en ces paroles qui regardent le Sacrement du Baptesme, *Enseignez toutes les Nations les baptisans au nom du Pere, & du Filz, & du Saint Esprit?*

P. 23. L'aduersaire a fort mauuaise grace de calomnier que nous defigurons le texte de l'Euangile, l'oze-il dire? luy qui donne cent fois la gesne à l'Escriture adjoustant, diminuant, la tronquât, la biaisant en mille façons ridicules pour la faire parler comme il desire. *Dieu deliurera mon ame de la main de l'Enfer, il traduiet de la puissance de la mort. Le Fils de l'Homme sera trois iours & trois nuits au Cœur de la Terre, il traduit sera dans la Terre, & oste le mot de Cœur. Je suis le pain viuât plusieurs de leurs Bibles tournent Viuisant. Et à nostre sujet, Cest la Coupe en mon Sang laquelle sera espandue, leurs Bibles ont lequel sera espandu, n'est*

Docete omnes gentes baptisantes eos in nomine Patris & Filii & Spiritus Sancti. Matth. 28. v. 19.

Redimet animam meam de manu inferi psal. 48. v. 16.

Sic erit Filius hominis in corde terrae Matth. 12. v. 40.

Ego sum panis viuus Ioan. 6. v. 51. Cor.

Luc. 22. v. 20.

ce pas defigurer l'Escriture & nous calomnier iniustement ? aussi-bien qu'il est injurieux aux Apostres & bien aimez Disci- p.24.  
 ples, quand il veut faire dire à S. Paul que *l'Euangile est conuert & obscur à ceux qui perissent*. Le Sau-  
 ueur les auoit entretenus sur la parabole des Zizanies, ils luy en demandent l'explication, *declarés nous la similitude de l'Iuraye*. Il est dit en Saint Marc qu'ils n'auoient point *Entendu les miracles des pains, par ce que leur Cœur estoit auengle*. Et en Saint Luc Il leur auoit parlé des Prophe-  
 ties qui touchoient sa Passion mais *ils n'entendirent rien de ces choses, & ce propos leur estoit caché, ils n'entendoient point ce qu'ils disoient*; de mesme il leur auoit discouru du vray Pasteur: mais ils ne cogneurét point ce qu'il disoit. Voila des passages tirez des quatre Euangelistes qui estoient ob-  
 seurs aux Apostres, ozeroit-il dire pourtant qu'ils feussent du nombre de ceux qui perissent, & que le Dieu de ce siecle eust auenglé leur Entendement ? ou

2. Cor. 4.  
 v. 3. & 4.

Ediffere  
 nobis para-  
 bolam Ziza-  
 niorum agri.  
 Matth. 13. v.  
 36.

Non enim  
 intellexerūt  
 de panibus  
 &c. Marc. 6.  
 v. 52.

Ipsi nihil  
 eorum intel-  
 lexerunt, &  
 erat verbum  
 istud abscon-  
 ditum ab eis  
 Luc 18. v.  
 34.

Illi cautem  
 non ogno-  
 uerunt quid  
 loqueretur  
 eis Ioan. 10.  
 v. 6.

bien dira-il que le Sauueur ne leur parloit que d'un mesme style que les Poëtes en leurs Tragedies & Comedies entretiennent des peuples ignorans & grossiers? puis que les Docteurs mesme de la loy ne comprennoient pas souuent ce qu'il leur disoit, s'il ne leur expliquoit plus clairement. Comme il arriua à Nicodeme, aussi le Sauueur luy reprocha *Vous estes Docteur en la loy, & vous ignorez cecy?* ce qui fait bien voir que le Sauueur vsoit souuent de façons de parler qui n'estoient pas si communes, puis qu'il estoit obligé de s'en expliquer mesmes aux Docteurs & aux plus sçauans. l'Explication que i'ay donnée de ce pronom *Cecy*, lequel i'ay dit se rapporter au corps du Sauueur, & du verbe *est* qu'il doit estre pris pour vn Estre reel, fait voir sans repartie que le sens de cette proposition *Cecy est mon Corps*, ne peut estre que du vray Corps du Sauueur lequel il leur donna réellement: Et ie ne scay pour quoy l'aduersaire remplit inuti-

Tues Magister in Israël & hæ ignoras.  
Ioan. 3. v. 10.

lement vne page pour prouuer qu'on parle icy du corps du Sauueur physique & naturel, puis que nous tombons tous d'accord qu'il ne s'agit icy que de celuy là, & non pas de son Corps mystique. Or bien que quelques Docteurs ayent leurs raisons pour expliquer des douleurs de la passion ces paroles, *qui est rompu pour vous*, neantmoins avec plusieurs autres ie les rapporte à l'Eucharistie, où il n'est pas necessaire que le Corps du Sauueur y soit en la mesme façõ qu'il y est rôpu, car il y est, réellement en sa propre substance quoy qu'il n'y souffre pas la fraction immediatement d'icelle, & en ce sens il n'y est pas réellement rompu, il n'y est pas aussi rompu en figure, mais en vne troisiéme façon, il y est rôpu aux Especies qui sont rompües réellement, de mesmes qu'ayant veu vn homme couuert de son manteau, ie diray que ie l'ay veu quoy que ie ne l'aye veu ny en sa propre substance ny en figure, mais par ce que i'ay veu

ses habits avec lesquels il a vne conionction particuliere & presente, & au mesme sens comme nous auons dit cy deuant que le Sauueur demandoit qui m'a touché, quoy qu'on n'eust touché que sa robe. Nous en auons desia rendu la raison prise de l'vnion de ces accidens avec le Corps du Sauueur, tout demesme par proportion qu'à cause de l'vnion Hypostati que entre les deux natures du Sauueur ce qui est propre a l'vne est aussi attribué à l'autre, & ainfin les changemens qui touchent immediatement les Accidens sont attribus à la substance avec laquelle ils ont vne liaison particuliere.

Our Nostre Exposition n'est point contraire à ces paroles, *Faites ce cy en commemoraison de moy* parce qu'il n'est pas vray que la Commemoraiso ne soit que des choses absentes, elle le peut estre des presentes aussi, si elles sont inuisibles, & c'est le sens de S. Augustin cité qu'on ne se remet pas en memoire, si ce n'est ce qui n'est pas present. Car il entend d'vne

Luc. 8. v. 45.

Hoc facite  
in meã commemoratio-  
nem Luc. 22.  
v 19.

presēce visible, par ce que nous nous souuenons non seulement des benefices reçeus de Dieu, mais aussi de Dieu mesmes, & de nostre bon Ange, quoy qu'ils soient actuellemet presés, mais inuisibles. Nous disons le mesmes du corps du Sauueur present en l'Eucharistie, mais inuisible; Neâtmoins pour cela nous ne le mettons pas au rang des Esprits quant à la substāce, comme nous reproche l'Aduersaire, puis que ce Corps a sa vraye Chair & ses os, ce que l'Esprit n'a pas, mais seulement nous disons qu'il est sous les especes à la mode des Esprits, c'est adire inuisiblement & tout sous toute l'hostie, & tout aussi sous chaque partie d'icelle. Et de ce discours il est aisé à voir que le corps du Sauueur a deux presēces réelles, l'vne visible selon laquelle il disoit *Ielaisse le monde*; Et si la Commemoration du Sauueur estoit fondée sur son départ cōme veut l'Aduersaire cela s'entēdroit du départ quant à sa presence visible seulemēt: l'autre presence est inuisible

Iterum re-  
linquo mun-  
dum Ioan. 16.  
v. 28.

inuisible en l'Eucharistie. C'est ainsi que Saint Thomas accorde cette contradiction apparente entre le passage *Vous ne m'aurez pas tousiours*, Et cet autre *Je seray avec vous iusques à la consommation des siecles*. Car le premier doit estre entendu de la presence visible, & l'autre de l'inuisible. Je scay bien que cette doctrine est suspecte à l'Aduersaire, mais du moins qu'il s'entienne au jugement de son grand Pere Calvin, lequel dit, *Que quand à ce que quelques vns inferent que Christ est absent de la Cene, pour ce que la memoire n'est que d'une chose absente, la responce est prompte, que selon la raison selon laquelle la Cene est vne recordation, Christ en est absent, car il n'y est pas visiblement.* Où il aduouë par ses paroles qu'estre inuisible & estre absent c'est le mesme quant a la Commemoration. Je concluds donc que par l'aduis mesme de Calvin on se peut souuenir du Sauueur, quoy que réellement present en l'Eucharistie, par ce qu'il y est d'une presence inuisible. Et

Me autem non semper habebitis,  
Matth. 26.  
v. 2.

Ego vobiscum sum usque ad consumationem sæculi Matth. 28. v. 20.

In iam. Corinth. c. ij.

cette distinction de deux presen-  
ces du Sauueur monstre l'absur-  
dité de l'Aduersaire, car le Sau-  
ueur ne dit pas prenez moy sous  
ces especes, iusques à ce que  
vous me preniez sous ces especes,  
& pour me seruir du mesme  
exemple de l'Aduersaire, cela  
feroit autant ridicule que celuy  
qui rendant à son Creancier  
dans vne bourse l'argét qu'il au-  
roit receu de luy, luy diroit pre-  
nez cet argent que ie vous dois  
en memoire de cét argét, iusques  
à ce que ie le vous paye, mais  
le Sauueur dit, prenez moy en  
ce Sacrement où ie suis inuisi-  
ble vous souuenant de ma mort  
& continuez cette pratique de  
Religion iusques à ce que visi-  
blement ie reuienne à vous. qu'y  
a il en cela d'absurde? On n'at-  
tend pas que l'argent vne fois  
payé soit repayé pour la secon-  
de fois, mais on attend que le  
Sauueur qui est pris inuisible-  
ment en l'Eucharistie reuienne  
visiblement ainsi qu'il la promis.  
Mais pour faire voir les grands  
auantages que nous auons sur

l'aduersaire, i'adjouste que quād bien la Commemoration suppoſat vne choſe abſente, l'Euchariftie ne reſte pas d'eſtre Commemoration ſans pour cela détruire n'y la realité n'y la tranſubſtantiation en icelle, par ce que cette Commemoration ſe rapporte à la mort du Sauueur, laquelle pour lors eſtoit abſente. C'eſt Saint Paul tout net lequel ayant dit *faites cecy en Commemoration de moy*, il explique par apres luy meſme qu'il entend cette Cōmemoration de la mort du Sauueur. *Toutes & quantes fois*, dit-il, *que Vous mangerez de ce pain, vous annoncerez la mort du Sauueur*, qui a-il de plus clair? C'eſt ainſin que les Peres l'ont touſiours entendu. Saint Cyprien dit, que le Seigneur nous a donné ſon ſang figure de la Croix, Saint Chryſoſtome nous enſeigne que *Ieſus-Chriſt nous donne ſon ſang viuant*, lequel encore qu'il ſoit pris en teſmoignage de la mort du Sauueur, nous eſt toute-fois fait cauſe de vie. S. Auguſtin, les Chreſtiens celebrent

Hoc facite quoties cunque bibetis in meam Cōmemorationem, quoties cunque enim manducabitis panē hunc & Calicem bibetis mortem Domini annunciabitis donec veniat. 1. Cor. c. ij. ŷ. 25. & 26. lib. de Paſſio. Domini c. 6. Chriſoſt. hom. 7. in. Matth. *σὺν βολῶν τῶ θανάτου.*

la memoire de ce sacrifice i'a accom-  
 ply par la Sainte oblation & partici-  
 pation de son Corps & de son Sang.  
 Voyla des arrests donnez con-  
 tre l'Aduersaire par ses propres  
 Iuges, Nous examinerons cy-  
 apres la subtile Philosophie con-  
 tenuë dans cette mesme page.

pag.

35.

Iam Chri-  
 stiani peracti  
 eiusdem sa-  
 crificij memo-  
 riam celebrat  
 sacrosancta  
 oblatione &  
 participatio-  
 ne corporis  
 & sanguinis  
 Christi. Aug.  
 lib. 20. cont.  
 faul. c. 18.

Le suis content qu'on croye  
 que comme le Sauueur a dit  
*Cecy est mon Corps*, il aye dit aussi  
*Cette Coupe est le Nouveau Testa-*  
*ment*, entendant par la Coupe  
 ce qui estoit dedäs, puisque c'est  
 vne figure de parler ordinaire &  
 commune en toute langue, &  
 ainsi dit-on boire vn verre deau,  
 vider vn Tonneau de vin :  
 Aussi n'est-ce pas proprement la  
 Coupe, mais le Sang du Sau-  
 ueur qui est le seau de l'alliance  
 entre Dieu & nous. Or ce Sang  
 est proprement & sans aucune  
 figure le Testament Nouveau,  
 par ce que ce mot de Testament  
 signifie proprement deux choses,  
 1.<sup>o</sup> la disposition du Testateur,  
 2.<sup>o</sup> l'Instrument & le Tiltre, en  
 vertu duquel on a droit à l'heri-  
 tage, ainsi quand vous montrez

vn parchemin, dans lequel la derniere volonté de vostre Pere est escrite, vous dites, voyla le Testament de mon Pere qui vous sert de Tiltre, en vertu duquel vous auez droit de prendre possession de l'Heritage : & par ce que c'est le Sang du Sauueur qui nous donne droit à l'Heritage de la Gloire, aussi est-il Testament avec toute propriété : Et quand il est dit, *C'est le Sang du Nouveau Testament* : Lors ce mot de *Testament* se prend en la premiere signification, & le sens est, le Sang de l'alliance, ou de la disposition, ou de la promesse de Dieu, promesse qui a esté fellée & comme confirmée par l'effusion de ce mesme Sang. Car c'estoit la coustume mesmes parmy les Payens de ratifier & de confirmer les alliances par le sang de quelque victime; quand donc le Sauueur a dit, *Cette Couppe est le Nouveau Testament en mon Sang*, le sens est, ce Sang qui est dans la Couppe & lequel ie vous donne en l'Eucharistie couuert des especes du

vin est le Nouveau Testament, en vertu de l'effusion de ce mesme Sang faite en la Croix, & ce Sang espendu visiblement en la Croix, est inuisiblement respandu de la Coupe dans vos bouches, & dans vos estomachs, quand vous prenez l'Eucharistie pour vous seruir de Titre, qui vous donne droit de filiation pour estre fils de mon Pere, & coheritiers avec moy à l'Heritage de sa Gloire. Et en ce sens, qui est le veritable, le Testament est vne partie du Testateur, puisque c'est son propre Sang qu'il donne luy mesmes, ce qui n'est pas plus estrange que de voir qu'en ce mesme Sacrement le Sauueur est le Prestre & l'Hollie, celui qui banquette & la viande mesme du banquet. Quand Sainct Paulin se vendit pour racheter le fils d'une pauvre vefue, il estoit luy mesme le marchand qui vendoit & la marchandise qui estoit vendue. Ce sont les admirables inuentions de l'amour de Dieu, & les artifices de sa charité toute

*ipse sacerdos & victima, ipse conuiuia & conuiuium.*

industriuse, des prodigieux effects de laquelle la Pretendue, par vne ingratitude du tout monstrueuse, ne veut auoir ny cognoissance aucune ny recognoissance, si faut-il qu'elle adouë que comme le Sauueur disant cette Coupe, c'est à dire le contenu en la Coupe est le *Nouueau Testament*, disoit vray, puisque son Sang est le *Nouueau Testament* avec toute propriété, aussi quand il dit *prenez cecy est mon Corps*, il dit vray, & il donna réellement son Corps. Et comme le vin qui estoit premierement dans la Coupe n'a peu estre le Sang du Sauueur sans vne transubstantiation, aussi le pain qui fut premierement entre les mains du Sauueur n'eust iamais esté son Corps sans la transubstantiation faite par l'efficace de ses paroles.

pag.  
37.  
&  
38.

Nous auons euidément monstré au chapitre second, que selon *Sainct Luc* qui en a parlé plus distinctement que *Sainct Matthieu*, & *Sainct Marc*, ce

passage, *Je ne boiray plus de ce fruit de Vigne*, ruine entierement la Doctrine des Aduersaires. I'adiouste qu'il n'est pas euident que ces parolés ayent esté dites par deux fois, puis qu'aucun des Euangelistes ne le tesmoigne. Et encore bien que nous n'accusions pas les Euangelistes d'auoir parlé contre la verité, si ne peut-on pas nier qu'ils n'ont pas tous tenu le mesme ordre en rapportant les parolles du Sauueur. Sainct Matthieu parle ainsi,

Accipiens Calicem gratias egit, & dedit illis dicens, bibite ex hoc omnes, hic est enim sanguis meus.

Matth. c. 26.

ŷ. 27. & 28.

Accepto Calice gratias agens dedit eis & biberunt in illo omnes & ait illis: hic est sanguis meus

Marci c. 14.

ŷ. 23. & 24.

*Prenant le Calice il rendit graces, & il leur donna, disant, beuez tous de ce, car cecy est mon sang.* Or Sainct Marc parle autrement, *ayant pris le Calice il rendit graces & leur donna, & de celuy en beurent tous, & leur dit Cecy est mon sang &c.* selon Sainct Matthieu le Sauueur prononça les parolles en leur baillant, c'est à dire auant qu'ils en beussent, & selon l'ordre de Sainct Marc il sêble qu'il ne les prononça qu'apres qu'ils en eurent tous beu. I'ay desia dit au chapitre 2. Que le vin consacré peut estre appellé fruit de vigne à cause

à cause qu'après la consecration les accidens demeurent, lesquels sont des vrais fruiçts de vie : ce que Innocét 3. a bien recogneu, puis qu'il enseigne la Transubstantiation si clairement, *le pain cesse d'estre ce qu'il estoit.* Et ailleurs, puisque le pain est transubstantié en vn corps animé d'vne ame raisonnable, il demande si on peut dire que ce pain soit transubstantié en vn homme & en Iesus-Christ. Il ne doute pas donc de la Transubstantiation.

Panis definit esse quod erat Innoc. 3. lib 3. de offi. Missæ. c. 29. c. 28.

pag.  
38.  
& 39.

Le dis aussi que le pain lequel nous rompons, est réellement le Corps du Sauueur, parce que on ne romp pas, c'est à dire on ne distribuë pas au peuple le pain de l'Eucharistie, si ce n'est après la Consecration. Car il faut se souuenir que jadis on auoit accoustumé de consacrer vn pain tout entier, lequel on diuisoit en plusieurs parcelles, qui estoient distribuées à ceux qui alloiët à la Communion, & chacun en mangeant la parcelle qui luy estoit donnée, pouuoit dire que

par icelle il auoit la Communion du Corps de Christ, parce que réellement il receuoit ce Corps contenu sous cette parcelle consacrée, laquelle il mangeoit. Et tout de mesme que les Gentils estoient participans de l'autel des Demons, parce qu'ils mangeoiēt réellement, non pas les symboles ny la figure, mais vne partie réelle de la victime offerte aux Demons sur l'autel, *Je ne veux point que vous soyez compagnons de table avec les Demons prenant vne partie du sacrifice & eux l'autre*, disoit Sainct Paul. Ainsi nous sommes participans de l'Autel de Iesus-Christ, mangeant réellement, non pas la figure de son Corps, mais le Corps mesme offert sur l'Autel auquel tous les Chrestiens participent, & par cette participation sont vn mesme corps, non pas physique & naturel mais moral, c'est à dire vne assemblée de fidelles, à quoy la Transsubstantiation n'est pas nécessaire, puis qu'un chacun de nous demeurant en sa propre nature est

Nolo vos socios fieri demoniorum 1. cor. 10. 20.

membre de ce corps moral, c'est à dire est vne partie de cette assemblée : mais par ce que le pain demeurant pain, ne peut pas estre le corps naturel du Sauueur, il est beloin d'une Transsubstantiatio, non pas pour trās-sustantier les ceremonies & les symboles, mais pour changer la substance du pain en celle du Corps du Sauueur. Ce qui fait voir ridicule l'instance que fait icy l'Aduersaire. I'adjouste que l'Eucharistie apres la Consécration est appelée pain au mesme sens que le Sauueur s'appelle pain, mesmes auant l'institution du Saint Sacrement, *ie suis le pain descendu du Ciel* 2. à cause du terme de Conuersion qui estoit le pain, car le Sauueur pouuoit auoir changé en son Corps quelque autre viande que ce fut, comme donc Eue est appelée os, & le Serpent verge à cause que les termes de Conuersion estoient l'os, & la verge, ainfin le Corps du Sauueur est appelé pain, pour montrer que le pain estoit le terme à *quo* de conuersion com-

pag.

40.

pag.

41.

&amp; 42.

Ego sum  
panis viuus  
qui de caelo  
descendi. Io-  
an. 6. c. 41

me parle l'Echolle, l'aduouë que la façon de ces conuersions est differente, car en ces deux conuersions-là, & quand les eaux d'Egypte furent changées en sang, la mesme matiere fut commune aux deux termes, mais icy c'est vne Trásubstantiatiõ, parce que toute la substance d'un terme s'en va, & toute la substance de l'autre vient de nouveau 3. à cause de la forme & apparence exterieure du pain, laquelle demeure apres la Consecration, aussi estoit-il appellé par les Grecs vn pain d'apparence, comme les Anges qui apparurent à Abraham sont appellez hommes, parce, que dit mesme Caluin, Moyse leur imposa le nom de la forme qu'ils auoient vestuë, ainsi l'Eucharistie retient le nom du pain, parce qu'elle en retient la figure & l'apparence, adioustez que S. Paul n'vse point de mot de pain simplement, mais il dit, *le pain que nous rompons, ou, qui mangera ce pain,* ou bien il se sert de quelque semblable terme pour mon-

Exod. 7. v. 20.

επιτρος του νεου-  
 vos Cyril.  
 Hieros. Ca-  
 tes. myst. 4.

Cenef. 18.  
 v. 2.

strer qu'il parle d'un pain consacré, & duquel le Sauueur auoit dit, *Cecy est mon Corps.*

pag.

43.

& 44.

Nous auons suffisamment proué la manducation réelle du Corps du Sauueur, mais pour respōdre icy à deux pages, n'est-il pas vray que si en la Cene Calvinistique on n'y mange que du pain, il n'y a aucune difference quant à la substance entre le pain de la Cene, & celuy des Bolangers, non plus qu'entre la Manne qui estoit gardée dans la cruche d'or, & celle qui estoit mangée; & la pierre qui donnoit les eaux, & l'eau du Baptisme ne sont point differentes de la pierre naturelle ny de l'eau pure & elementaire quant à l'estre naturel, par ce que les diuers vsages & les applications morales ne changent point la nature ny l'estre réel des choses. Nous examinons ailleurs la belle Philosophie qui est icy débitée. N'est il pas aussi veritable, que s'il n'y a que du pain en l'Eucharistie, les Sacremens de l'ancien Testament sont plus nobles que ceux

pag.

45.

de la loy de grace? l'Aduersaire  
mesmes aduouë que la Manne  
estoit plus noble quant à l'estre  
naturel. Or ie môstre qu'ils l'e-  
stoient aussi quant à l'estre sig-  
nificatif, par ce qu'ils signi-  
fioient le Messie aussi bien que  
les nostres, & d'ailleurs persône  
ne peut douter qu'une chose  
viuante telle qu'estoit l'Agneau  
Paschal, ne representast mieux  
& n'eust plus de rapport à vn au-  
tre chose viuante telle qu'estoit  
le Messie, que n'a pas vne piece  
de pain qui est sans vie, le Sacri-  
fice aussi de l'Agneau, & son  
Sang espendu representoit bien  
mieux l'effusion du Sang & la  
Passion du Sauueur, que ne fait  
le pain de la Cene; Car en quoy  
est ce que ce pain represente  
mieux le Messie, que ne fai-  
soient les pains de proposition,  
qui estoient iadis dans le Tem-  
ple? que si les Sacremens de la  
Nouvelle Loy operent vne gra-  
ce plus abondante que celle des  
Anciens, cela procede d'ailleurs pag.  
que de leur estre significatif: Et <sup>45.</sup>  
en cela la pensée de S. Chriso. & 46

stome cité est tres à propos, que comme les Peintres tracent premierement quelques traits & grossiers crayons, apres lesquels ils adioustent la verité des couleurs plus viues, ainsi le Sauueur apres auoir donné en l'ancienne Loy des Sacremens imparfaits, des ombrages, & des figures de son Corps, auxquelles il mit fin par le banquet de la Cene, en celuy del'Eucharistie il donna la verité, à scauoir son propre Corps, autrement vne plus rude & plus grossiere figure auroit succedé à vne plus noble contre la pensée de Saint Chrisostome; de sorte que l'Eucharistie ne contient pas seulement les couleurs de la verité, mais elle possede la verité mesme qui est la Chair & le Sang de Iesus-Christ. Ce n'est pas pourtant que cette difference des Sacremens ou l'excellence des nostres par dessus les Anciens operent la Transubstantiatiō, mais ce sont les paroles efficaces du Sauueur, lesquelles n'ayant esté prononcées qu'au Sacrement de

l'Eucharistie seulement, & non pas au Baptesme, sur les eaux duquel le Sauueur n'a iamais dit *Cecy est mon Sang*, ausi la Transsubstantiatiõ ne se trouue qu'en la seule Eucharistie, & non pas aux autres Sacremës, quoy qu'ils soient tous plus nobles que ceux des Anciens.

Amen  
 Amen dico  
 vobis nisi  
 manducaue-  
 ritis Carnem  
 Filij Homi-  
 nis, & biberi-  
 tis eius san-  
 guinem non  
 habebitis vi-  
 tam in vobis  
 Ioan. 6. v. 54.

Caro mea  
 vere est cibus  
 Ioan. 6. v. 56.

On allegue fort à propos les paroles de Saint Iean. *Je vous dis en verité que si vous ne mangez la Chair du Fils de l'Homme & ne beuez son Sang vous n'aurez point la vie*, pour prouuer la vraye manducation par ce que la vraye māducation a rapport à la vraye viande. Or le Sauueur dit avec serment que sa Chair est vrayement viande. Et encore bien que ces mots, *vray & veritable* s'employēt quelque fois là où il y a figure, neantmoins cent fois plus souuent ils se prennent en leur propre sens, & il les faut tousiours prendre ainsi quand on n'est pas obligé par la force du passage d'en vser autrement. Et d'ailleurs on prouue euidentement la réelle presence du Corps  
 du

du Sauueur, par les passages alleguez au chapitre 2. & par S. Chrysoftome mesme, lequel par vne vraye viande entend vne réelle, & non pas figurative, comme il a esté monstré au susdit chapitre. Quand le Sauueur est appellé vraye lumiere, cela s'explique d'une lumiere spirituelle, laquelle comparée à celle du Soleil, n'est que metaphorique, entant que le Sauueur illumine les ames, leur monstrant où elles doiuent aller, c'est à dire ce qu'elles doiuent faire, comme le Soleil esclaire les corps, & leur descouure les chemins qu'ils doiuent tenir: Mais parce qu'il y auoit quelques-vns de ceux qui se mesloient d'estre lumieres metaphoriques (c'est à dire d'enseigner les autres) lesquels les instruisoient mal, & les trompoient comme faux Prophetes, voyla pourquoy le Sauueur pour estre distingué de ceux-là, est appellé vraye lumiere, c'est à dire qui montre la verité. Tout de mesme ces mots de Cep & de Vigne se prennent ou

Erat lux  
vera Ioan. 1.  
v. 9.

proprement pour vne vigne  
 naturelle , ou par figure pour  
 celuy qui rend du fruit à Dieu  
 qui est le propre Vigneron qui  
 la cultiue. Et par ce que quel-  
 ques-vns font, ou steriles, ou ne  
 rendent pas à Dieu le bon fruit  
 qu'ils luy doiuent, quand le  
 Sauueur est comparé avec la vi-  
 gne naturelle, il n'est pas vraye  
 vigne, mais metaphorique seu-  
 lement, que si on le compare  
 avec ceux qui ne rendent point  
 de bon fruit, lors il est vraye  
 vigne au mesme sens qu'il est dit  
 en Esaye de la fausse. *I'attendois*  
*qu'elle donnat des grappes, mais elle*  
*a donné de lambrusches* : parlant de  
 la fausse vigne figuratiue. Bref  
 il faut remarquer que bien sou-  
 uent, quand le Sauueur s'est ser-  
 uy de semblables metaphores,  
 il en explique luy mesmes le  
 sens, cōme, *si vous ne deuenez com-*  
*me les petits enfans* &c. il enten-  
 doit quant à l'humilité, aussi ad-  
 iouste-il incontinent apres. *Qui-*  
*conque s'humiliera comme cēt enfant.*  
 En vn mot, quand bien ces ter-  
 mes, *vray, veritablement, en verité,*

Expectaui  
 vt faceret  
 vuas, & fecit  
 labruscas Isa.  
 c. 5. v. 4.

Et effi-  
 ciamini sicut  
 paruuli Matt.  
 18. v. 3.

Quicum-  
 que humilia-  
 uerit se sicut  
 paruulus iste  
 Matth. 18. v.

se prendroient diuerfement dans l'Écriture, puis que nous sommes en differend du sens, auquel ils se doiuent prendre aux passages icy cottez, & que nous conuenons des Iuges qui sont les Peres des quatre premiers siecles, tenons-nous à leur decision, laquelle nous auons fait voir aux Chapitres precedens, estre en faueur de la realité & de la vraye & corporelle manducation. Ce n'est pas donc pour représenter l'efficace de la Communion que le Sauueur employe les termes de manger & de boire, mais c'est pour représenter la vraye façon, par laquelle il veut que nous prenions ce Sacremēt.

p.50. Qui estudiera bien le Chap. 6. de S. Iean, apprendra qu'il y est parlé de trois sortes de pain, & que du premier le Sauueur passe au second, & de cestuy-cy au troisieme, quoy que ce soit dans le tissu du mesme discours. i. il est parlé du pain materiel que le Sauueur multiplia, duquel il leur dit. *Vous me cherchez, non pas parce que vous auez veu de miracles,*

Quæritis  
me non quia  
vidistis signa,  
sed quia mā-  
ducastis ex  
panibus &  
saturati estis  
Ioan. 6. ̄.  
26.

Operamini  
non cibum  
qui perit, sed  
qui permanet  
in vitā æter-  
nam *ŷ. 27.*

Ego sum  
panis vitæ *ŷ.*  
35.

Panis Dei  
est qui de cœ-  
lo descendit  
*ŷ. 33.* Pater  
meus dat vo-  
bis panem de  
cœlo verum  
*ŷ. 32.*

Crede &  
manducaſti  
Tract. 25. in  
Ioan. c. 9.  
Credere in  
eum hoc est  
manducare  
panē viuum  
tract. 26. in  
Ioan.

Hæc est vi-  
ta æterna vt  
cognoscant  
teſolū Deum,  
& quem mi-  
ſiſti Ieſum  
Chriſtum  
Ioan. 17 *ŷ. 3.*

*mais parce que vous auez mangé des pains, & auez esté rassasiés.*

Et d'autant qu'ils retournoient à luy pour auoir vn semblable pain, il prend occasion de leur parler d'vn autre. *Trauailliez*

*non point pour auoir la viande qui perit, mais qui est permanente à la vie eternelle.* Ce qui ne peut estre

veritable du pain materiel & ordinaire, aussi dit-il, que luy mesmes est ce pain. *Je suis le pain de vie, pain descendu du Ciel,* par le moyen de l'Incarnation, par laquelle son Pere le donna.

*Mon Pere vous a donné le vray pain du Ciel.* Et c'est ce pain duquel Sainct Augustin dit, croyez & vous l'auuez mangé; Et ailleurs croire en luy, c'est manger le pain viuant, & voyla la manducation spirituelle qui se fait par la foy laquelle se rapporte à l'Incarnation, parce que comme

nous auons la vie corporelle en mangeant le pain materiel, aussi auons nous la vie eternelle en croyant au Verbe Incarné. *C'est la vie eternelle qu'ils te cognoissent seul vray Dieu, & celuy que tu as*

enuoyé Iesus-Christ, voyla pour-  
 quoy le Sauueur adiouste. C'est  
 l'œuvre de Dieu que vous croyez en  
 celuy qu'il à enuoyé, à sçauoir par  
 le mystere de l'Incarnation, au-  
 quel se rapporte cette manduca-  
 tion qui est expliquée par. *Venir*  
 & croire au Sauueur. Et voyant  
 que quelques-vns murmuroient  
 de ce qu'il auoit dit, qu'il estoit  
 le pain descendu du Ciel, que  
 veut dire cét homme faisoient-  
 ils? n'est-ce pas le Fils de Ioseph  
 ne cognoissons nous pas son  
 Pere & sa Mere & toute sa  
 genealogie? comment est-il le  
 pain descendu du Ciel. Il prend  
 occasion de leur parler d'un  
 troisieme pain, lequel il promet  
 de leur donner. *Le pain que ie vous*  
*donneray c'est ma Chair pour la vie*  
*du monde.* Ce qui ne se peut en-  
 tendre de l'Incarnation, laquel-  
 le estoit desia accomplie; car il  
 parle d'une donation future. *Ie*  
*vous donneray.* Voila qui est clair  
 si l'Aduersaire vouloit ouurir  
 les yeux, lequel nous demande  
 pourquoy les paroles du verset  
 55. s'entendent d'une manduca-

Hoc est  
 opus Dei vt.  
 credatis in  
 eum quē mi-  
 sit ille Ioan.  
 6. ̄. 29.

Murmurabāt  
 ergo Iudæi  
 de illo quia  
 dixisset ego  
 sum panis vi-  
 uus qui de  
 celo descen-  
 di ̄. 4.

Panis quem  
 ego dabo ca-  
 ro est pro  
 mundi vita  
 ̄. 52.

tion corporelle plustost que celles qui precedent le verset 51. Je responds que c'est parceque les precedentes parlent clairement de l'Incarnation, & de la foy par laquelle on doit croire ce mystere, mais les suiuan-tes marquent vn mystere futur qui deuoit estre accompli, lors que le Sauueur effectueroit sa promesse. *Le pain que ie vous donneray est ma Chair*, ce qui fut executé en instituant l'Eucharistie

de laquelle S. Iean parle dans ce chapitre, comme S. Augustin l'insinuë. *Saint Iean n'a point parlé du Corps ny du Sang du Sauueur en ce lieu* (c'est à dire, où les autres Euangelistes en traictent) parce qu'il s'en estoit expliqué amplement ailleurs, lequel pourtant n'en a parlé en aucun lieu s'il ne l'a fait en ce chapitre. Or vser de mesmes termes encore qu'on parle de choses diuerses, cela est frequent en l'Escriture. *Celuy qui boira de cette eau aura soif, de- rechef: mais qui boira de l'eau que ie luy donneray n'aura iamais soif.* Le mot d'eau se prend fort diuerse-

Ioannes de corpore & sanguine Domini hoc loco nihil dixit: sed plane alibi multo vberius August. lib. 3. de Concord. Euang. c. 1.

Qui bibit ex aqua hac sitiet iterum: qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei non sitiet in æternū Ioan. 4. v. 13. v. 14.

ment en ces versets, & ailleurs  
*Laissez les morts ensevelir leurs morts*  
 voyla le mesme mot de *mort*,  
 mais le sens est bien different,  
 pourquoy donc trouue on estrā-  
 ge si en ce chapitre 6. les mes-  
 mes termes de pain & de man-  
 ger ont des significations di-  
 uerses ?

Le passage de Saint Iean c'est  
*l'Esprit qui viuifie, la chair ne profite*  
*de rien*, est importunement en la  
 bouche des Aduersaires, mais  
 s'ils en voyoient la force ils ne  
 l'employeroient iamais, par ce  
 qu'il ruine entierement leur do-  
 ctine, en voicy le vray sens ti-  
 ré des Saints Peres. Saint Au-  
 gustin : O Seigneur comment est-ce  
 que la Chair ne profite de rien, puis que  
 tu as dit si quelqu'vn ne mange ma  
 Chair & ne boit mon Sang il n'aura  
 point en soy la vie, la vie ne profite-  
 elle rien ? puis il respond la chair  
 ne profite de rien, mais c'est en la  
 maniere qu'ils l'ont entendue (les Ca-  
 pharnaïtes) veu qu'ils ont entendu la  
 Chair en la mesme maniere qu'elle est  
 prodest quicquam : sed sola caro : accedat  
 carnem, prodest plurimum. Et post si  
 nobis Christus profuit, quomodo caro  
 quicquam ? August. tract. 27. in Ioan.

Dimitte  
 mortuos se-  
 pelire mor-  
 tuos suos  
 Matth. 8. v̄.  
 22.

Spiritus est  
 qui viuificat  
 caro nō pro-  
 dest quic-  
 quam Ioan.

6. v̄. 64.

Quid est? nō  
 prodest quid-  
 quam caro  
 non prodest  
 quicquam,  
 sed quomo-  
 do illi intel-  
 lexerūt, car-  
 nem quippe  
 si intellexe-  
 runt quomo-  
 do in cada-  
 uere dilania-  
 tur aut in  
 macello di-  
 uenditur non  
 quomodo  
 Spiritu vege-  
 tatur & post  
 caro nō pro-  
 dest Spiritus ad  
 per Carnem  
 non prodest

déchirée en vn corps mort ou vendu  
 au marché, & non en la maniere  
 qu'elle est renforcée par l'esprit. Et  
 de rechef. Je ne donne point ma  
 Chair d manger, de la façon qu'ils ont  
 entendu la Chair. S. Hilaire cité cy-  
 deuant dit que la cause de nostre vie  
 est de ce que nous auons Christ resident  
 par sa Chair en nous qui sommes com-  
 posez de chair. Saint Gregoire de  
 Nyfle, Il n'y a que le Corps deifié qui  
 ayt cette grace de nous viuifier. Pro-  
 copius, mangeons le Corps & beu-  
 uons le Sang ne doutans nullement  
 qu'ils ne soient la vie & viuifiens.  
 l'Auteur du Sermon attribué à  
 Saint Athanaze, Cela vous scanda-  
 lize, que sera-ce donc si vous voyez le  
 filz de l'homme montant où il estoit  
 au parauant? C'est l'esprit qui viuifie,  
 la chair ne profite de rien, les paroles  
 que ie vous dis sont esprit & vie. Icy  
 dit cet Autheur, Il a parlé de l'vn  
 & de l'autre, de la Chair & de l'E-  
 sprit, ( de l'Humanité & de la Diui-  
 nité ) & a mis difference entre l'E-  
 sprit & la Chair, afin que croyans en  
 luy, non seulement ce qui apparoissoit  
 aux yeux, mais aussi la Nature inui-  
 sible, nous apprinsions que les choses  
 qu'il

Hilar. lib.  
 8. de Trinit.

hæc vero  
 vitæ nostræ  
 causa est quod  
 in nobis car-  
 nalibus ma-  
 nentem per  
 carnē Chri-  
 stum habe-  
 mus.

Greg. Nyc.  
 orat. Catech.  
 c. 37

Procop. in  
 Exod.

qu'il disoit n'estoient pas charnelles, mais spirituelles, c'est à dire surnaturelles, & qu'i n'estoient point faites par vertu humaine, mais Diuine. Et derechef affin que ses Auditeurs apprinsent qu'il promettoit vne viande spirituelle, cest à dire Diuine. ils firent mention de l'Ascensio du fils de l'homme au Ciel pour les retirer de l'intelligence corporelle, affin aussi qu'ils apprinsent que la chair dont il auoit parlé, & qu'il leur deuoit dōner venoit d'en haut, & estoit vne viande Celeste & spirituelle, Saint Cyrille appelle le Corps du Sauueur & sa Chair, Esprit, le Corps de Dieu est vn Corps spirituel. Et apres auoir apporté les paroles de Saint Iean, cest l'Esprit qui viuifie, il adjouste, Il appelle icy sa Chair Esprit, non qu'elle ayt perdu la nature de chair & soit conuertie en Esprit, mais parce qu'estant souuerainement vnie avec luy elle auoit eu toute sa vertu viuifiante. En ce mesme sens parie Saint Ambroise, Iesus-Christ est en ce Sacrement, parce que c'est le Corps d Iesus-Christ, ce nest pas donc vne viande corporelle, mais spirituelle.

De toutes ces autorités

L

Cyril. cōm.  
19. Euang.  
Ioan. lib. 4.  
πνεῦμα γὰρ  
λοιπὸν τὴν σὰρ-  
κα καλεῖ.

Ambros. de  
ijs qui init.  
myst. c. 9.

i'infere 1. que quand l'Auer-  
 faire dit avec estonnement, est  
 il possible qu'on ne void point?  
 & on dit encore, & est-il pos-  
 sible qu'on nese laisse point vain-  
 cre? &c. Ce n'est point à nous  
 qu'il s'en prend, mais aux Saints  
 Peres, la doctrine desquels il cō-  
 bat en heretique 2. le collige  
 que le sens de ces paroles du  
 Sauueur est, que la chair ne pro-  
 fite de rien prise selon l'imagi-  
 nation charnelle des Iuifs aus-  
 quels il parloit, lesquels pen-  
 soient qu'il leur donneroit, sa  
 chair par pieces & morte com-  
 me on a accoustumé de manger  
 la chair commune, de sorte qu'il  
 oppose la chair seule & separée,  
 de l'esprit & de la Diuinité,  
 à cet esprit & à cette Diuinité,  
 & il est vray que considerée de  
 la façõ, elle ne sert de rien pour  
 le salut du monde, mais iointe  
 à cet esprit elle profite, non  
 seulement en qualité de cause  
 meritoire qui agit hors de nous,  
 dit l'Auerfaire, mais aussi dans  
 nous en qualité de cause effici-  
 te, puis que les Peres l'appellent

viuifiante, & qu'elle est receuë  
 dedans nous, de sorte que ce  
 n'est pas le seul esprit qui entre  
 chez nous & qui viuifie, mais  
 aussi la chair vnüe à cet Esprit  
 3. quand le Sauueur persistoit  
 constamment à leur commander  
 de manger sa Chair, son inten-  
 tion n'estoit pas d'effuyer leur  
 estonnement, mais de les obli-  
 ger à faire ce qu'il leur disoit  
 qui estoit de manger sa Chair,  
 de quoy ils auoient horreur se  
 representans cette chair, soit en-  
 tiere, soit mise en pieces comme  
 vne chair morte, aussi disoient-  
 ils cette parole est rude, mais  
 Saint Augustin l'explique sub-  
 tilement, elle estoit rude aux  
 incredules c'estoient eux; dit-il qui  
 estoient rudes, & non pas le  
 discours du Sauueur qui donne  
 la raison pourquoy elle leur  
 estoit rude, parce qu'ils ne croy-  
 oient pas. 4. pour leur faciliter  
 la croyance de ce mystere il leur  
 parle de son Ascension, comme  
 leur disant, vous vous estonnez  
 de ce que ie vous done ma Chair  
 pendant que ie suis encore icy

Durus, sed  
 incredulis, ip-  
 si crant duri  
 non sermo, di-  
 xit cur non in-  
 telligant, sūt  
 quidam ex vo-  
 bis qui non  
 credunt. Aug.  
 ser. 2. de verb.  
 Apost. & in  
 ps. 98.

bas visiblement avec vous, vous aurez bien plus de sujet d'estonnement lors que ie continueray à la vous donner en ce Sacremēt, apres que ie seray monté au Ciel; car pour lors vous serez obligez de croire de miracles nouveaux, a sçauoir, & mon Ascension, & mon Corps mis en mesme temps au Ciel où i'iray par mon Ascension, & en Terre où ie demeureray sous ce Sacrement, l'vn & l'autre m'estant esgalement facile. 5. on remarque la difference qui est entre les trois, Eucharisties, la Catholique, la Capharnaïque, & la Calviniste, qui est la pire de toutes, car la premiere recognoit que le Sauueur parloit de donner sa Chair viue & viuifiante, la seconde croit aussi qu'il parloit de la donner réellement, mais morte & separée de l'esprit, & la troisieme ne recognoist point cette Chair réellement en l'Eucharistie, ny viue ny morte, elle se contente d'en auoir la seule figure, & au lieu de la realité ce luy est assez de la prendre par foy. Mais par

vostre foy, Messieurs les Religionnaires, n'aduouéz-vous pas par là que vostre Cene est vn maigre souper ou plüstoit vne triste collation, puisque vous n'y presentez qu'vn morceau de pain commun & vn doigt de vin. 6. les fidelles de l'ancien Testamēt par la foy qu'ils auoiēt au Messie estoient bien participans de ses merites, mais de dire qu'ils receussent réellement la Chair du Sauueur c'est vne pure chimere, puis qu'elle n'auoit point encores esté formée.

Iaci-  
tés  
pag.  
52.

Le trouue aussi dans les passages des Peres la solutiō de deux petits argumens de l'Aduersaire, desquels le moindre Echolier de Logique se ioueroit, le premier est, de Iesus-Christ dit-il, ce qui viuifie & non pas ce qui ne profite de rien entre chez nous, ie l'aduoue; or c'est l'esprit qui viuifie & la chair ne profite de riē, ie distingue, la chair morte & Capharnaïque, ie le concede, la chair vnie a l'esprit & a la Diuinité ne profite de rien, cella est faux, d'où suit la consequēce que

la chair morte n'entre pas chez nous, si fait bien la Chair du Sauueur qui est ce pain de vie & viuifiant. L'autre argument est ce qui deuoit estre osté de la terre, & emporté au Ciel n'entre point chez nous, ie distingue ce qui deuoit estre tellement osté de la terre qu'il ne demeueroit pas en mesme temps en terre, ie le concede, ce qui deuoit estre osté & qui cependant demeueroit aussi en terre n'entre pas chez nous, ie le nie, or est-il que la chair du Sauueur estoit ostée de la terre quant à la presence visible, mais elle y demeueroit en mesme tēps quant à l'inuisible, voila pourquoy quant à cette inuisible presence elle entre chez nous, & demeurera avec nous par vne communion corporelle iusques à la fin du monde. Remarquez cependant combien l'Aduersaire est injurieux au Sauueur quand il dit que le miracle de l'Ascension estoit desia verifié en quelques autres, c'est vouloir partager la puissance du Createur avec la Creature, & dérober

l'honneur deu au Maistre seul pour le communiquer au serui-  
 teur : l'Ascension n'appartient qu'au Sauueur priuatiuement à tout autre, c'est luy seul qui est monté par sa propre vertu, Helie monta bien au Ciel mais ce fut par la puissance de Dieu qui le retira, ausi disoit-il à son Disciple *si tu me vois quand ie seray emporté.* Enoc fut transporté dans le Paradis, & Saint Paul fut rauy, Il n'est pas donc vray que le Sauueur voulut prouuer vne chose inouïe, par vne autre qui estoit desia arriüée, mais il prouue vn grand miracle qui estoit l'institution du Saint Sacrement par vn autre grand miracle qui estoit son Ascension. Car autant de pouuoir faut-il pour que quelqu'vn monte au Ciel par sa propre vertu, que de faire passer la chair viuante d'vn homme & son corps tout entier par nos bouches, puis qu'vne Toute-Puissance est necessaire en l'vn & en l'autre.

Respondons aux demâdes con-  
 zennës icy dans deux pages où ie

Quando tol-  
 lar a te 4. reg.  
 c. 2. v. 10.

Translatuſ est  
 in Paradisum  
 Eccli. c. 44.

v. 16.

Qui raptus  
 est in Paradi-  
 sum 2. Corint  
 c. 12. v. 4.

pag.  
 57.

p. 58.  
 p. 59

trouue de belles Chimeres. Nous ne voyons le Sauueur que des yeux de la foy, dit l'Aduersaire, donc on ne le peut manger que de la bouche de la foy, ie pourrois dire de mesmes: nous ne voyons Dieu que des yeux de la foy, donc il ne le faut prier que par la bouche de la foy, donc les Iuifs ne deuoient luy offrir des sacrifices que par foy, la faim est vne faim de l'Ame dit-il encore: donc le mäger est seulement de l'Ame: il ne void pas que cette faim est le desir de l'ame, & que ce desir peut estre de manger mesme corporellement, *i'ay grandement desiré de manger cette Pasque*, dit le Sauueur, voyla la faim qu'auoit son Ame: s'ensuit-il qu'il ne mägea la Pasque que par foy ou de la seule bouche de la foy, nous soutenons pourtant qu'il se peut dire qu'on void Iesus-Christ, & qu'on le touche au Saint Sacrement lors qu'on void les especes avec lesquelles il à quelque liaison comme on touchoit le Sauueur ne touchât que la robbe qui le couuroit. Nous disons aussi que

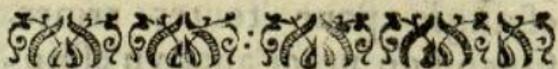
Desiderio  
desideraui  
hoc Pascha  
manducare  
Luc. 22. 15.

que ce sont de pures imaginations d'assurer que la substance du Corps du Sauueur est vrayment donnée en l'Eucharistie, ou qu'il y a exhibition de sa Chair comme parle Caluin, si ce Corps demeure seulement dans le Ciel, parce que l'acte de la Foy ne fait pas son objet réellement présent, & l'esprit ne supplée pas toujours au deffaut du corps comme pretend l'Aduersaire, Je crois le iour du Iugement, lequel pour cela n'est pas réellement present, & c'est resuer de dire que ceux qui sont priuez du Sacrement réel de l'Eucharistie, soient réellement repeus de la Chair du Sauueur, non plus que ceux qui estoient mille ans deuant l'Incarnation, quelque viue foy qu'ils ayent eu du Messie. Et comment pouuoient ils lors receuoir réellement vne Chair qui n'estoit pas, & qui n'auoit encore iamais esté réellement formée. Iaduouë bien que nos ames sont réellement lauées de leurs pechez, par le merite du Sang de Iesus-Christ, mais

Instit. lib. 4.  
c. 17. §. 16.  
& 19.

ce seroit refuer de dire que ce  
 lauement se fit par la substance  
 de ce mesme Sang, réellement  
 & immediatement appliqué à  
 nos ames. l'Aduersaire adiouste  
 que pour guerir l'ame, il faut  
 prendre les remedes que le Sau-  
 ueur luy presente, & cela est  
 veritable, pourquoy veut-il  
 donc nous empescher de pren-  
 dre réellement son Corps, & son  
 Sang qu'il nous donne au Sa-  
 crement de l'Eucharistie? pour-  
 quoy nie-il qu'il ait ordonné  
 des medecines corporelles mes-  
 mes pour la guerison des ames,  
 pour la vie desquelles il a estably  
 des Sacremens, qui sont des re-  
 medes corporels? Au reste, ce  
 n'est point nous, mais c'est luy-  
 mesme, ce passionné Sauueur  
 Eucharistique qui s'est volon-  
 tairement soumis à mille iniures  
 qu'il reçoit de l'impieté sacrile-  
 ge des hommes en ce Sacrement.  
 Il en a bien souffert de plus fa-  
 cheuses lors qu'il estoit passible  
 par les crachats, par les prisons,  
 par les fouets & par les Croix:  
 maintenât qu'il est impassible &

glorieux, il n'est plus subiect à ces infames alterations.



## CHAPITRE VI.

### RESPONSE AVX OBIECTIONS prises de la Philosophie.

**A** Pres les obiections tirées de l'Escriture, le bon ordre seroit d'examiner celles que l'Aduersaire a emprunté des Peres, mais il a iugé que sa Philosophie deuoit aller deuant, comme la croyant plus fauorable au party. Nous auons bien desia respondu à plusieurs legers arguments qui se sont rencontrés dans la suite de son discours, mais parce qu'il employe avec plus d'effort les armes de sa Philosophie en quelques pages suiuantés, il est à propos de luy bailler vn chapitre tout particulier. I'espere qu'elle ne nous fera pas grand mal, & que les plus dangereuses playes que nous en receurons ne seront que

p.60.  
&  
seq.

de petites esgratigneures d'espingle, aussi ne porte elle qu'une espingle pour toutes armes. Quand on perce avec un espingle l'Hostie consacrée, il demande, ou elle perce le Corps du Sauueur, ce qui ne se peut, puis qu'il est impassible, ou elle perce les accidens du pain: or on ne peut pas percer des lignes & de superficies, il faut donc qu'elle perce la substance du pain? Quelle foiblesse! il enfile icy plusieurs arguments de mesme nature, ie responds que l'espingle perce les especes, c'est à dire, & la quantité qu'il appelle lignes & superficies, & les accidens qui sont retenus en icelle, ie dis aussi que ces mesmes lignes & superficies portent l'espingle, & empeschent qu'elle ne descende en bas, ne souffrant point la penetration, ce qui est le propre de la quantité, & non pas de la substance. De mesmes quand une Hostie est empoisonnée apres la consecration, ie soustiens que la substance à laquelle le poison est lié, s'attache,

& se mesle avec les especes, & comme quand l'eau est meslée avec le vin, elle n'est pas dans le vin comme vn accident dans son suiet, mais elle se mesle & s'incorpore avec la substance du vin, & le mesme arriueroit si vn eau empoisonnée estoit meslée avec du vin consacré: I'adiouste que si quelqu'un ne mangeoit que des especes consacrées il seroit nourry, non pas des especes, ny des purs accidens, mais de la matiere que Dieu substitueroit à la place du Corps du Sauueur, lors que les especes seroient corrompuës, & cette matiere receuroit la forme, les dispositions de laquelle auroient esté introduites par l'action naturelle dans la matiere du pain si nous l'eussions mangé auant la consecration. Je dis aussi que quand il s'agist des miracles faits par la toute-puissance de Dieu, il ne faut point consulter l'experience des sens corporels, puis que Sainct Cyrille avec les autres Peres nous ont dit cy-deuant au chap. 2. qu'encore bien

que le goust nous rapporte que c'est du pain & du vin, il ne luy en faut pas croire, ce rapport estant trompeur, & qu'il n'y a autre substance que celle du Corps & du Sang de I. C. Le fondement de tout cecy est que la quantité est vn accident qui a naturellement besoin d'estre soustenu & porté immédiatement par quelque substance, mais aussi elle reçoit immédiatement en soy les autres accidens, lesquels par son moyen sont retenus & portez par le vray suiet, qui est la substance: or quand cette substance vient à luy manquer, il faut par vne nécessité naturelle, que la quantité perisse, & pareillement tous les accidens qui estoient chez elle, mais si par vne surnaturelle puissance cette quantité est conseruée comme elle l'est en ce Sacrement, elle continuë de rendre le mesme office aux autres accidens. A tout cecy l'Aduersaire ne respond autre chose sinon que tout cela n'est que fiction *du cerueau humain.* Iugez, p.63.

Lecteur si c'est vne responce ou  
 vne pure deffaitte? Quoy! est-ce  
 vne fictiõ de dire que Dieu sup-  
 plée le defaut des causes secon-  
 des, puis que toute la Philoso-  
 phie nous l'enseigne? Est-ce  
 vne fiction de dire que Dieu su-  
 plea, ou par creation, ou autre-  
 ment lors que de cinq pains il  
 nourrit cinq mil hommes, &  
 quatre mile de sept pains? N'ont-  
 ils pas eux-mesmes recours à cette  
 Souueraine & surnaturelle Puis-  
 sance, lors que pressez de nous  
 dire comment on peut receuoir  
 le Corps du Sauueur, lequel par  
 leur Theologie demeure ferme  
 dans le Ciel, ils respondent que  
 cela se fait par la vertu secrette  
 & incomprehensible de son es-  
 prit, en cela ils disent vray: car  
 en effet cela est incomprehensi-  
 ble, voire impossible du tout,  
 puis ils adioustent que ce *Mystere*  
*surmonte en sa hauteffe la mesure de*  
*nostre sens, & tout ordre de nature.*  
 Pourquoi donc en appellent-ils  
 à l'experiance des sens naturels,  
 puis qu'il surpasse la mesure de  
 nostre sens? pourquoy disent-

Matth. 14.

v. 17.

Matth. 15.

v. 32.

Art. 36.

conf. de foy

ils que c'est fiction du cerueau  
humain, de recourir aux mira-  
cles quand il s'agist d'un my-  
stere qui surpasse tout ordre de  
nature. Il y a bien plus de sujet  
d'appeller fiction, quand il dit  
que c'est contre l'Escriture & <sup>pag.</sup>  
contre la raison, de soustenir que <sup>63.</sup>  
Dieu substitue vne matiere nou-  
uelle par creation ou autrement  
au lieu du Corps du Sauueur.  
Où sont ces passages de l'Escri-  
ture qui assurent le contraire?  
Saint Paul, dit-il, appelle  
Dieu Pere des Esprits, parce  
qu'il crée l'ame de l'homme, &  
quoy quand il crée les Anges,  
n'est-il pas Pere des Esprits? &  
parce qu'il crée les Anges &  
les ames, il ne sera pas le Crea-  
teur des corps & de la matiere?  
faudra-il recognoistre quelqu'-  
autre Createur introduit par les  
Manicheéns? Or que cette ma-  
tiere substituée soit la mesme  
qui estoit deuant ou quelqu'-  
autre nouvellement produite,  
qui le sçait? l'un & l'autre estant  
esgalement facile à Dieu, a-il re-  
uelé à l'Aduersaire quel des deux  
il

il aura choisy.

Et cependant apres tout cela il chante victoire contre la realité, la Transubstantiation & la manducation réelle, comme s'il auoit tout enfoncé avec vn coup d'espingle. En verité c'est bien presumer de soy mesme & de sa foiblesse. Dieu nous preserue du laict de Sissara puis qu'il estoit mortel, mais aussi que l'Aduersaire prenne garde de n'estre enyuré du vin d'erreur qui tire sur soy la malediction de Dieu. *Malediction sur la Couronne d'orgueil, des yurongnes d'Ephraim* oppressez du vin: Erreur qui luy fait dire que nous destruisons la verité de la nature humaine de Iesus-Christ, parce que nous disons que son Corps est inuisible sous les especes consacrées & qu'en mesme réps il est en plusieurs lieux: Comme si l'vn ou l'autre repugnoit, ou à la verité, ou à l'vnité d'vneritable Corps. Il ne repugne point à la verité d'vn corps, puis qu'elle consiste ensemblemēt à estre composé de sa matiere & de sa

Vx corona  
nae superbiae  
Ebrijs Ephra  
im Isa. 28.  
Ÿ. 1.

forme, ce qui n'est point destruit, bien qu'il soit en plusieurs lieux. Et encores bien que tout corps mixte soit visible de foy, il peut neantmoins estre rendu inuisible par accident, non seulement par l'interposition d'un corps opaque, ou par vne d'isproportionnée distance qui le desrobe à la veüe, mais aussi parce que affin qu'un objet puisse imprimer son espece dans vne puissance corporelle & estendue, il doit aussi luy mesme estre corporel & auoir son extension, cette proportion estant requise en sa puissance & en son objet: voyla pourquoy le Corps du Sauueur estant indiuisiblement en l'Eucharistie & à la mode des Esprits, il n'enuoie pas son espece dans la puissance corporelle de l'œil, auquel par cette façon il est rendu inuisible. Quand le Sauueur faisant

Palpate & voir & toucher son Corps dans  
 videte quia S. Luc, il paroissoit avec exten-  
 spiritus car- sion locale, laquelle il ne retient  
 nem & ossa pas en l'Eucharistie, & lors qu'il  
 non habet si- est dit que les Iuifs voulurent  
 cut me vide- precipiter le Sauueur du haut de  
 tis habere.  
 Luc. 24. v. 39.

la montagne, & que neantmoins il passa au milieu d'eux, & se retira, uelques interpretes croyent qu'il se rendit inuisible, & qu'ils ne le virent point quand il passa.

La verité de sa Nature Humaine estoit elle pour cela destruite? nullement; ny son Vnité aussi pour estre en plusieurs lieux à mesme temps. Il y a diuerses façons d'expliquer comment cela se fait, mais on n'est pas obligé de les suiure toutes, c'est bien vn point de foy que le Corps du Sauueur est en plusieurs lieux, mais on n'a point déterminé pour article de foy la façon par laquelle il y peut estre, ce qui fait que ie ne m'amuse point à ce que ie lis icy dans plusieurs pages contre les Transsubstantiations productiues, adductiues, & semblables, voicy mon opinion qui est la plus commune en Philosophie & que i'estime la plus veritable, voyons si l'Aduersaire la comprendra, Afin qu'un corps soit en plusieurs lieux en mesme temps, il n'est pas besoin qu'il y soit produit de

Ipe vero trá-  
fiés per me-  
dium illorum  
ibat Luc. 4.  
ŷ. 30.

pag.  
67.  
68.69



nouueau, ny qu'il y aille par vn mouuement local, mais il suffit que Dieu luy donne plusieurs formalitez que l'Eschole appelle *vbi* nous pourriõs dire *Presences*, parce que par le moyen de ces formalités accidételles vn corps où vn esprit est mis & fait present en tels espaces, & non pas aux autres, & comme ma main est rouge ou iaune, non pas d'elle mesme estant de soy indifferente à ces deux couleurs, mais par vn accident qui suruiet en elle, & qui la determine à estre rouge ou iaune, ainfin vn corps est de soy indifferant d'estre icy ou là, à Paris ou à Rome, mais par vn nouueau accident qui est mis en luy, & qui est vne de ces formalités de presence il est déterminé d'estre à Paris & non pas à Rome; il est vray qu'un Corps ne peut pas naturellement auoir qu'une seule de ces formalités, mais Dieu luy en peut donner plusieurs ensemble: ce qui doit estre entendu, non seulement du Corps du Sauueur, mais indifferémēt de tous Corps; mais parce

que en effet il n'y a que le seul Corps de Iesus-Christ qui soit mis en plusieurs lieux par la Transsubstantiation, ausi c'est de luy seul que nous disons qu'il y est de cette façon, quoy que si Dieu vouloit, tous les autres corps pourroient estre en diuers lieux par vne Transubstantiatio semblable, & le Corps de Iesus-Christ pourroit estre en diuerses places par plusieurs autres différentes manieres. Je dis donc que le Corps du Sauueur est mis sur l'Autel non pas par vn mouuement local, mais par la productio d'vne nouvelle presence, & quand les Especes sont digerées dans l'estomac, ce Corps cesse d'y estre, non pas retournant au Ciel, puis qu'il n'en estoit point party, mais par la seule d'estructio de cette formalité de presence, tout ainsin que ma main cesse d'estre rouge par la destruction de cet accident qui est la rougeur. Et comme nostre ame commence d'estre en la matiere de l'aliment où elle n'estoit pas, non point y estant

produite de nouveau, mais par  
 la productiõ d'vne nouvelle par-  
 tie de presence, aussi elle cesse  
 d'y estre par la destruction d'i-  
 celle. Et c'est ce que l'Aduer- pag.  
 sairen'a pas compris lors qu'il 67.  
 dit que l'exemple de l'ame est  
 hors de propos, car il doit pren-  
 dre garde que l'ame n'est pas  
 dans son corps comme quelque  
 chose est logée en son lieu, &  
 qu'elle n'est pas seulement dans  
 la matiere comme sa forme,  
 mais aussi elle est dans le  
 mesme espace où est la matiere  
 comme vne chose logée en son  
 lieu, veu que l'Ange & l'ame  
 separée du corps ont leur propre  
 lieu, or l'ame est dans sa ma-  
 tiere par le moyen de l'vniõ,  
 mais elle est dans l'espace par le  
 moyẽ de sa presence. Je dis donc  
 que l'ame commence d'estre en  
 vn espace sans y estre produite  
 de nouveau par vne nouvelle  
 presence, & qu'elle cesse d'y estre  
 par la destruction d'icelle sans  
 estre pour cela destruite en elle  
 mesme: mais vn homme qui  
 ignore la Philosophie ne peut

pas scauoir ces verités, s'il estoit tant soit peu mediocrement Philosophes, il n'auroit iamais escrit ce gros mensonge, *C'est là, dit-il, où les plus subtils sont bien en peine, ne pouuant se desuelopper de cette difficulté* de laquelle les Escho- liers en Physique se iouent tous les iours : il n'eust pas aussi chargé deux pages de plusieurs impertinences & faussetés qui témoignent vne grande ignorance en Phylosophie, auxquelles ie responds briefuement, & ie soustiens que puis qu'un Ange reduit en vn point, ne reste pas d'estre bien-heureux, aussi en dis-je le mesme du Sauueur mis sur la pointe d'une esplingue comme parle l'Aduersaire : Et le mesme seroit-il d'un chacun de nous, si Dieu le vouloit, & en cela Iesus-Christ nous est semblable & nous à luy, quoy que ce ne soit pas le sens de Saint Paul qui vouloit nous faire cognoistre que le Sauueur nous deuoit estre semblable quand à souffrir & à endurer, affin de scauoir mieux compatir à nos douleurs, Au-

Non enim habemus Pō- tificem qui non possit cō pati infirmitatib<sup>9</sup> nostris tentatum per omnia pro similitudine absque peccato heb. 4. v. 15. Debuīt per omnia fratribus similari, vt misericors fieret heb. 2. v. 17.

trement la proposition de Saint Paul prise absolument seroit fautive, car le Sauueur est conçu de Mere sans Pere, il est composé de deux natures, il n'a point de substance humaine, en cela & en plusieurs autres priuileges, il ne nous est pas semblable. Et c'est abuser de l'Ecriture de la donner au peuple avec ces explications ou applications si peu fidelles. Avec quelle sincerité peut-il appliquer au Sacrement de l'Eucharistie le passage de S. Matthieu, où il n'est parlé que de la fin du monde, & il est dit que quand plusieurs faux Prophetes prescheront, que le Iuge Souuerain est desia venu, lors qu'ils vous assureerôt, il est icy, il est là, ne le croyez point, il est au desert, ne sortez point pour vous y rédre, *il est ez Cabinets, n'en croyez rien* C'est ainssi que leur propres Bibles ont traduit le mot grec, lequel signifie vn lieu où l'on garde vn thresor, ou quelque autre chose qu'on veut conseruer, & parce que le plus grand tresor que nous auons en

Ecce in pene  
tralib<sup>o</sup> Math.  
24. V. 23.

en terre c'est le Corps de Iesus-Christ, quelques-vns ont eu phantasie de tourner le mot grec par *Ciboire*, dequoy l'Aduerlaire se fert de mauuaise foy, pour donner dans l'imagination des plus simples & plus idiots, comme si l'Ecriture parloit en ce passage du Sainct Sacrement, & qu'elle dit que le Corps du Sauueur n'est point dans nos sacrez Ciboires. Certes s'il est permis de destacher ainsi les passages de l'Ecriture, & de les expliquer selon nos caprices, sans faire consideration du sujet pour lequel le Sainct Esprit les employe, ie fairay dire cent impertinences à l'Ecriture Saincte. Ie luy fairay dire que l'impudicité de l'homme vaut mieux que la charité de la femme, parce qu'il y a que *l'Iniquité de l'homme est meilleure que la femme qui fait bien*. Ie luy fairay dire que ce fut vn Ministre qui dóna le soufflet à Iesus-Christ, *vn des Ministres assistans donna vn soufflet à Iesus*, elle dira que les deputez des Estats quand ils preparent leurs harangues pour

Melior est  
iniquitas viri,  
qua mulier  
benefaciens.  
Eccle. 42. v.  
14.  
vnus assistēs  
Ministorum  
dedit alapam  
Iesu. Ioan. 18.  
v. 22.

parler à leurs Maistres, & les Ad-  
uocats pour plaider dans le Bar-  
reau, font contre la defense ex-

Ad Praesides & ad Reges  
ducemini, no-  
lite cogitare  
quomodo, aut  
quid loqua-  
mini Matth.  
10. v. 18. v.  
19.

vous serez menez  
deuant les Presidens & les Roys,  
n'ayez point soucy quoy ny comment  
vous parlerez. Ce sera aussi con-  
tre l'Escriture de faire nos pro-  
uisions pour passer l'année, puis  
qu'elle le defend. N'ayez point sou-

Ne sollici-  
ti fitis animæ  
vestræ quid  
manducetis  
Matth. 6. v.  
25.

cy pour vostre vie, qu'est-ce que  
vous mangerez ou qu'est-ce que vous  
boirez, ne soyez point en soucy pour  
le lendemain. Elle nous dira que  
l'ame de l'homme est mortelle  
comme celle des bestes, puis-

Nolite sol-  
liciti esse in  
craftinum v.  
34.

que l'Escriture dit que la mort  
de l'homme est la mesme que celle de  
la beste, leur condition est esgale &  
l'homme n'a rien plus que la beste. Et

Vnus inte-  
ritus est ho-  
minis & iu-  
mentorum, &  
æqua vtrius-  
que conditio:  
sicut moritur  
homo, sic &  
illa moriun-  
tur, & nihil  
habet homo  
iumento am-  
plius. Eccle.  
3. v. 19.

pendant toutes ces expositions  
font ou ridicules, ou impies, tant  
il importe de prendre garde au  
sens du S. Esprit, & à la vraye  
explication des paroles de l'Es-  
criture: c'est elle qui estant bien  
entenduë nous apprend que ce-  
luy qui nie que Dieu puisse met-  
tre vn Corps en plusieurs lieux  
ignore sa puissance, puis qu'elle

peut tout ce qui ne repugne pas,  
 & de dire qu'il ne l'ait pas mis  
 en plusieurs lieux, c'est ignorer  
 sa volonté, ou le faire fourbe,  
 puis qu'il dit si authentique-  
 ment, *Cecy est mon Corps*, or il  
 n'est pas menteur, & quoy que le  
 p.71. Pere Eternel n'ayt approprié  
 qu'un seul Corps à son Fils, il  
 n'a pourtant jamais dit qu'il  
 n'ayt logé ce même Corps qu'en  
 un seul lieu. Il luy aduouë ce que  
 l'Aduersaire vouloit faussement  
 inferer, que l'Escriture com-  
 mande d'aller au Ciel maintenât  
 par desir & par bonnes œuures,  
 mais aussi elle nous commande  
 d'aller au Sacrement. *Si vous ne  
 mangez ma Chair & ne beuez mon  
 Sang vous n'aurez point la vie, &  
 faites cecy en commemoraison de  
 moy*, Et le moyen d'aller effe-  
 ctiuement un iour dans le Ciel,  
 c'est de faire ce qu'elle nous co-  
 mande icy bas en terre, où nous  
 sommes absens du Seigneur,  
 quant à la presence visible, de la-  
 quelle nous jouyrans en Paradis.  
 C'est l'Escriture aussi qui nous  
 assure que le Corps du Sauueur

est en mesme temps en plusieurs lieux, puis qu'il est au Ciel, d'où il ne se doit separer que quand il viendra iuger le monde, lequel il faut que le Ciel contienne iusques au temps de la restauration de tous. Il est pourtant dit aux Actes qu'il apparut ça bas à Sainct Paul, d'où l'on void qu'il estoit & en terre ou en l'air, & en mesme temps au Ciel. Il ne faut que lire avec vn esprit de docilité ce chapitre des Actes, pour decouvrir la foiblesse des responses que la Pretendüe y a donné iusques à maintenant, & Calvin mesme se rend ridicule, la Philosophie aussi n'y repugne pas, & c'est en ignorer les termes de dire qu'il y ait de la cōtradictiō, & que ce soit le mesme en vn corps d'estre en plusieurs lieux & d'estre plusieurs corps, ne sçachant pas distinguer la difference qu'il y a entre *estre plura* & *estre pluries*, & tout ainsi que si Dieu reproduisoit auioird'huy la statuë de sel de la femme de Loth, avec ses mesmes accidens, ce ne seroit qu'une mesme statuë

1ib. 4. insti-  
ut. c. 17. §.  
129.

quoy que mise en plusieurs tēps interrompus & separez, aussi vn corps ne reste pas d'estre vn, quoy que placé en diuers lieux, lequel pour cela ne seroit pas diuisé de soy mesme, parce que deux choses sont diuisées l'vne de l'autre quand l'vne est en quelque lieu, où l'autre n'est pas, ce qui n'arriueroit iamais encore bien qu'vn corps fut mis en plusieurs lieux, puis que toujours ce corps seroit avec soy mesme, vne de ses presences seroit bien separée de l'autre, mais non pas iamais le corps de soy mesme. Voila les pretendues contradictions, par lesquelles l'Aduersaire voudroit diffamer nostre doctrine. Helas que les hommes se rendent bien criminels au Tribunal de Dieu, les oracles infallibles duquel ils iurent de faux, esblouis par les trompeuses apparences des sens, & idolatres de leur propre iugement, qu'ils laissent miserablement surprendre par des ridicules sophismes. *Voila par quels beaux argumens la toute puissance*

Ecce qua-  
libus argu-  
mentis om-  
nipotentia  
Dei humana  
contradicit  
infirmitas,  
quam possi-  
det vanitas  
lib 22. de ci-  
uit. c. 11.

de Dieu est choquée par la fragilité  
humaine, possédée de la vanité, c'est  
ainsi que Sainct Augustin se  
plaignoit iadis en soupirant



## CHAPITRE VII.

### RESPONSE AVX OBIE- ctions tirées des Peres.

**S**IL'Aduerfaire a fait iusques  
icy paroistre le foible de son  
parti, ce chapitre & les sui-  
uans vous le feront voir entie-  
ment ruiné par les troupes mes-  
mes des Peres qu'il a appellé à  
son secours, c'est de ces oracles  
desquels nous apprendrons la  
verité. Demande à tes anciens &  
ils te le diront, disoit Moÿse  
parlant au peuple. La Pretendue  
oze bien soustenir que leur do-  
ctrine se rapporte du tout à la  
sienne, faisons la mentir par les  
propres resmoignages qu'elle  
employe.

p.72.

La premiere est de Sainct Iu-  
stin, que le Sauueur a baillé à  
faire le pain de l'Eucharistie en

interroga  
Patrem tuum  
& annuncia-  
bit tibi, maio-  
res tuos &  
dicent tibi.  
Deuter. 32.  
v. 7.

p. 72.

commemoration de la Passion &c. He quoy dirons nous que Geneue parle quant bien le nom de Saint Iustin seroit supprimé comme parle icy par rodomontade l'Aduersaire ? ne disons nous pas le mesme ? ne retenons nous pas ces paroles du Sauueur, faites cecy en commemoration de moy ? mais n'auons nous pas desia fait voir par l'Escriture, par les Peres, & par Calvin mesmes, que commemoration n'emporte pas absence, & que quand elle l'emporterait, l'absence s'y trouue suffisamment puis que cette commemoration se rapporte à la passion du Sauueur laquelle estoit absente, lors que le Sauueur institua ce Sacremēt, vous annoncerez la mort du Seigneur. Neant donc pour ce passage.

I. COR. II.

I. COR. II. 17.  
26.

Quand Saint Irenée a dit que lors que le Calice est meslé & que quand le pain rompu a receu la parole de Dieu, se fait l'Eucharistie du Corps & du Sang de Iesus-Christ, par l'Eucharistie il entend le mystere

entier du Sacrement, lequel contient deux choses, l'une extérieure, qui sont les signes visibles & les symboles, l'autre intérieure qui sont le propre corps & le Sang du Sauveur, c'est la doctrine de Saint Augustin tiré de Prosper lib. senten. le Sacrifice de l'Eglise est fait, & consiste de deux choses, de l'espece visible, des Elemens, & de la Chair & Sang invisibles de Iesus-Christ, du Sacrement & de la chose du Sacrement. C'est à dire du Corps de Christ, pouvoit-il parler plus clairement. Saint Hilaire en dit autant, *le Corps de Christ qu'on prend à l'Autel est figure, en tant qu'il semble pain & vin exterieurement: & verité en tant qu'il est creu vrayemēt Corps & Sang interieurement.* Il est à propos de remarquer pour bien entendre diuers passages des Peres, qu'il y a deux sortes de signes, les vns sont instituez pour suppléer le defect de la presence de la chose de laquelle ils sont signes, & ceux-cy sont exclusifs de la realité de cette chose, c'est pourquoy

De consecr.  
dist. 2. can.  
Hoc est, sacri-  
ficiū Ecclesie  
duobus con-  
fici, duobus  
constare, visi-  
bili elemen-  
toru specie,  
& inuisibili  
Dñi nostri  
Iesu Christi  
Carne & Sā-  
guine: Sacra-  
mento & re  
Sacramenti,  
idest Corpore  
Christi.

Corpus  
Christi quod  
sumitur de  
Altari figura  
est dū panis  
& vinum ex-  
tra videtur,  
veritas est, dū  
Corpus &  
Sāguis Chri-  
sti in veritate  
interius cre-  
ditur. de con-  
secr. dist. 2.  
can. Corpus  
Christi.

quoy on les appelle figures, ou signes vuides, parce qu'ils sont sans la chose signifiée, ainsi la Manne, les Pains de proposition, le Serpent d'airain, l'Agneau Paschal, estoient figures & signes du Messie, mais vuides, parce qu'ils estoient sans la réalité dudit Messie: les autres sont instituez pour suppléer le deffaut de l'apparence, & seruent cōme de forme visible aux choses qui sont inuisibles, ou de leur propre essence ou autrement, Et les signes & figures de cette nature sont conjointemēt avec la chose signifiée, ainsi la flamme du buisson ardent, la colombe au baptesme du Sauueur, les formes humaines reueffuës par les Anges, le serpent qui tenta Eue estoient des signes qui marquoient la presence des choses signifiées? Dieu, le Saint Esprit, les Anges, & le Diable. Et Saint Paul appelle le Sauueur la figure de la substance de son Pere. Cette figure n'estoit pas exclusiue de la réalité puisqu' par identité elle estoit cette mesme

Figura substantiæ eius  
heb. I. c. 3.

substance. Donc quand Origen  
 ne cité par l'Aduersaire, dit pag.  
73.  
 qu'en l'Eucharistie on reçoit  
 vn corps symbolique & figura- pag.  
74.  
 tif, quand Saint Augustin as-  
 seure que le Sauueur n'a point  
 fait difficulté de dire, *Cecy est  
 mon Corps*, lors qu'il dōnoit le si-  
 gne de son Corps, ils ne font riē  
 contre nous, puis qu'ils parlent  
 d'vn signe & d'vne figure qui  
 n'est pas vuide, mais qui est  
 conjointement avec la chose si-  
 gnifiée : & nostre Controuerse  
 n'est pas si l'Eucharistie est vn  
 signe, car nous aduoüons qu'  
 elle l'est, puis que cela est com-  
 mun à tous les Sacremens; mais  
 nous disons que la chose figu-  
 rée, c'est adire le Corps du Sau-  
 uueur, y est aussi réellement, &  
 eux au contraire soustiennent  
 qu'il ny a que la seule figure.

Clement Alexandrin dispute  
 contre les Encratites qui dete- pag.  
72.  
 stoient l'usage du vin comme  
 impur, il les refute faisant voir  
 que le Sauueur auoit vsé du vin,  
 ce qu'il preuue, primò par les re-  
 proches de ceux qui l'appelloiēt

beuueur du vin 2. parce qu'il auoit beny & consacré le vin, il ne dit pas que ce qui est consacré demeure vin apres la Consecration, mais qu'il estoit vin, à sçauoir deuant que d'estre consacré. Nous auons monstré cy-deuant en quel sens on doit prendre ces paroles, *Je ne boiray point de ce fruit de vigne*, & comme le Sauueur s'appelle vigne par allegorie, aussi par allegorie il appelle son sang, le sang de la vigne mais vigne allegorique.

Ce que nous auons respondu sur le passage de Saint Irenée donne iour à celuy de Tertulien, lequel fait allusion aux paroles de Ieremie, *Mettons du bois dans son Pain, certainement, dit-il, on a mis du bois dens son pain par le moyen de sa Croix, Cest ainsin que Dieu l'auoit reuelé appellant Pain son Corps*, parce que en l'ancien Testament, le pain estoit la figure de son Corps. Et quand le mesme Autheur nie que le Sauueur ayt entendu qu'on deust vrayment manger sa chair, il parle des Capharnaïtes qui auoient

Et dicunt  
ecce homo  
vorax & potator vini  
Matt. ij. ̄.  
19.

Mittamus  
lignū in panē eius Hierem. ij. ̄. 19.  
Panem suū corp<sup>o</sup> appellans, vt & hunc, ii enim intelligas corporis sui figuram panem dedisse Tertull. lib. 3. contra Marc. c. 19 lib. de Resur. car. c. 37.

murmuré, & dit, ces paroles sont rudes, & assure que Iesus-Christ n'entendoit pas de leur bailler sa Chair à manger à la façon qu'ils auoient conçu, lesquels croyoient que manger vrayemēt la chair, c'estoit la manger à l'ordinaire, c'est à dire morte, il bailloit donc sa Chair à manger veritablement quant à la substance, mais non pas quant à la façon. Et lors que cet Auteur appelle ce discours allegorie des viandes, ou allegorique, qui est le mesmes, il entend cette allegorie quant aux versets du Chap. 6. de Saint Iean où le Corps du Sauueur est appelé Pain venu du Ciel, & donné par son Pere au mystere de l'Incarnation, comme i'ay dit cy-deuant, or ce pain ainsi donné se mange par la foy qui est vne manducation allegorique, comme son Corps considéré de la sorte est vne viande par allegorie, & cette manducation allegorique est descrite par ces façons de parler. *Avoir appetit de la Parole de Dieu, la de-*

*Panis iste quem Dominus discipu-*

uorer de l'ouye, la ruminer de l'En-  
 tendement, la digerer par la Foy, &  
 semblables ce qui ne choque au-  
 cunement nostre doctrine. S.  
 Cyprien montre bien qu'il à  
 tenu pour la Trásubstantiation  
 puisque dans ce Sermon qui  
 passe ordinairement soubs son  
 nom, il assure que le pain que  
 le Sauueur presente à ses disci-  
 ples. changé non d'effigie, mais  
 de nature, a esté fait chair par la  
 Toute-Puissance du Verbe, &  
 peu apres il adjouste, que l'an-  
 ciéne loy defendoit de boire du  
 sang, mais la nouvelle le com-  
 mande, Et ailleurs, sacrilege  
 qu'il est, il se plaint des Prestres  
 parce qu'ils empeschent qu'il  
 ne prene soudain avec les mains  
 sales, & ne boiue avec la bouche  
 pollué le sang de Iesus-Christ.  
 Parler en ces termes n'est-ce pas  
 reconnoistre la Transubstantia-  
 tion ? quand donc il à dit que  
 par l'eau est entendu le peuple,  
 & qu'au vin est montré le Sang  
 du Sauueur il ne s'ensuit pas que  
 si en l'vne de ces figures il n'y a  
 point de Transubstantiation, il

lisporrigebat  
 non Effigie,  
 sed natura  
 mutatus om-  
 nipotentia  
 verbi, factus  
 est caro. Cyp-  
 fer. de coena,  
 lex esum  
 Sanguinis  
 prohibet,  
 Euangelium  
 præcipit vt  
 bibatur ibid.  
 Quod non  
 fiat in Do-  
 mini cor-  
 pus inquina-  
 tis manibus  
 accipiat, aut  
 ore polluto  
 Domini San-  
 guiné bibat,  
 sacerdotibus  
 sacrilegus  
 irascitur Cyp-  
 ferm. de lap-  
 sis lib. 2. ep. 3.

n'en y doïue pas auoir en l'autre, parce que ce n'est pas l'estre figuratif qui fait ce changement, mais ce sont les paroles toutes puissantes du Sauueur: Cecy est mon Sang; Et parce que le Sauueur ne les a point prononcées sur les eaux, cōme il a fait sur le vin de la Cene, voylà pourquoy il y a Transsubstantiatiōen ce l-cy, & non point en celle là.

Saint Athanase condamne la manducatiō Capharnaïque qui donne le Corps du Sauueur diuisé par pieces, & voylà pourquoy il dit, que si cela alloit ainfin il n'y auroit pas dequoy en dōner qu'à bié peu de persōnes, & neantmoins ce Sacrement est institué pour seruir de viande Spirituelle à tout le monde, c'est à dire surnaturelle, inuisible, & à la façon des Esprits, toute en toute l'Hostie, & toute en chaque parcelle.

Quant à Theodoret si ie voulois expliquer nostre doctrine touchant la Transsubstantiation ie ne voudrois point parler que par les termes tirez de son

dialogue premier, lors qu'il dit que le Sauueur en l'Eucharistie a honoré les signes qui se voyent du nom de son Corps, non pas en changeant la nature, mais en adjoustant la grace à la Nature. Ces signes visibles sont les especes du pain & du vin, que nous appellons Corps & Sang du Sauueur, ils ne changent pas de nature parce que ces accidens demeurent les mesmes apres la Consecration qu'ils estoient deuant, mais la grace y est adjoustée, c'est à dire le Sauueur y vient réellement, lequel est appellé par les Peres *Grace par Excelléce, & grace substantielle?* Sainct Irenée dit que Marc Colabarsien faisoit par ses prestiges apparoirre les Calices de son Eucharistie empourprés & rouges, affin qu'il semblat qu'à sa priere la *Grace*, c'est à dire Iesus-Christ *faisoit distiller d'en haut son Sang dans le Calice.* S. Augustin dit que le Sauueur monta tout entier au Ciel pour faire entendre aux Capharnaïtes que la grace ( c'est à dire son

*Vt putetur  
ea gratia ab  
ijs que sunt  
super omnia  
suum sangui-  
nem stillare  
in illius cali-*

cem. Iren. lib. Corps) ne se consumoit point  
 1. aduer. hær. par morsures. c'est à dire en mâ-  
 c. 9. Certe geant Et S. Paul mesme *affin que*  
 tunc videbi- *la grace de Dieu souffrit la mort pour*  
 tur, quia non tous. Et quoy qu'aujour-dhuy  
 eo modo quo le texte porte autrement, si est-ce  
 putatis ero- que les Anciens exéplaires Grecs,  
 gat corpus & plusieurs des recens portent le  
 suum, certe sens que nous leur donnons, se-  
 vel tunc in- lon lequel Alcuinus tesmoigne  
 telligetis que l'Eucharistie est appelée  
 Quia gratia Grace, à cause que la grace de  
 eius non cō- Dieu, c'est à dire le Christa gōst-  
 sumitur mor- té la mort pour tous, voicy  
 fibus. Aug. donc le sens de Theodoret, la  
 tract 27. in Nature, c'est à dire l'essence des  
 Ioan. Accidens ou des especes visi-  
 Ut gratia bles demeure toute entiere sans  
 Dei pro om- estre changée, mais la Grace,  
 nibus gusta- c'est à dire le Corps & le Sang  
 ret mortem. de Iesus est adjoustée à ces acci-  
 Hebr. c. 2. dens par la transsubstantiation.  
 v. 9. Et parce que l'Aduersaire sou-  
 Posthæc stenoit que ce mot de Nature ne  
 sumpta Eu- conuenoit qu'aux substâces seu-  
 charistia id lement, on luy fit voir que le  
 est bona gra- mot grec *quôs* & le latin *Na-*  
 tia (gratia *tura*, estoit aussi propre des Ac-  
 enim Dei pro cidens, on luy porta l'authori-  
 omnibus gu- tate de Cicéron par plusieurs cita-  
 stauit morté) tions  
 & celebrata  
 gratiarū ac-  
 ctione res-  
 pondetur ab  
 omnib<sup>9</sup> Amē.  
 Alcuin. lib.  
 de Dieu. off.

tions, lesquelles i'obmets pour n'importuner pas icy mon Lecteur avec cette grammaticaille, de la quelle personne ne peut douter, que les plus grossiers ignorans. A quoy il ne repartit autre chose, si ce n'est qu'on ne deuoit pas citer Ciceron qui est vn Autheur payen & prophane, sur vne question de Theologie, mais il fut hors de defence quād on luy repliqua que Ciceron auoit bien autant estudié en Theologie que Quintilien, lequel il auoit cité luy mesme en son Sermon, & que l'vn valoit bien l'autre, parce que n'y l'vn n'y l'autre n'estoit employé qu'en matiere de leur mestier, & non pas pour estre ouys sur vn point de Theologie, ny de Controuerse.

Nous auons desia dit en quel sens Saint Augustin appelle l'Eucharistie du nom de figure, & lors que le mesme à escrit qu'il semble que le Sauueur cōmanda quelque meschanceté lors qu'il commanda de manger son Corps, & de boire son Sang,

Q

Facin<sup>9</sup>, vel  
flagitium vi-  
detur iubere,  
figura est  
præcipiens  
Passioni Do-  
minicæ esse  
cōmunican-  
dum, & sua-  
uiter atque

vtliter cō-  
dendum in  
memoria  
quod pro no-  
bis caro eius  
crucifixa &  
vulnerata fit  
Augustin. lib.  
3. de Doct.  
Christ.

& que cestoit vne figure, enioi-  
gnant de communiquer à sa pas-  
sion &c. La figure n'est pas en  
vne manducation figuratiue &  
par foy, mais en ce que com-  
mandant de manger sa Chair il  
semble qu'il commandoit de le  
tuer, puis qu'on ne mange point  
la chair viuante; or S. Augustin  
explique qu'elle mort le Sau-  
ueur entéd estre necessaire pour  
manger sa Chair, à sçauoir vne  
deuote commemoraison de ses  
souffrances & de sa mort, con-  
formement à l'Apollre: *Toutes  
les fois que vous mangerez de ce pain  
vous annoncerez la mort du Seigneur.*

homil. 82.  
in Matth.

Bref Saint Chrysostome pour  
conuaincre ces Heretiques qui  
n'ysoient que de l'eau pure en  
l'Eucharistie, dit que le Sauueur  
en donnant ces mysteres donna  
du vin, c'est à dire qu'il ne prit  
pas de l'eau seulemēt mais qu'il  
prit du vin, lequel il donna, non  
pas demeurant vin, mais chāgé  
en son Sang en vertu de ces paro-  
les, *Cecy est mon Sang*, mais la  
mauuaise foy de l'Aduersaire ne  
se fait pas seulement voir aux ci-

rations des Peres que nous ve-  
 nons d'examiner, elle paroît  
 bien avec plus desclat au chapî-  
 tre suiuant, où ie respons aux  
 autres passages par luy alleguez.



## CHAPITRE VIII.

### DES FALSIFICA-

*tions des Passages, Tronca-*  
*tions & citations de mau-*  
*uaise foy, desquelles l'Ad-*  
*uersaire est euidemment*  
*convaincu.*

**E**Ntre les mysterieux orne- Exod. 28. *¶*  
 mens desquels par ordon- 30.  
 nance, de Dieu, deuoit estre  
 reuestu celuy qui vacquoit, au  
 plus sacré ministère, estoit *urim*  
 & *Thummim* qu'il portoit sur sa  
 poitrine, & qu'une autre version  
 tourne doctrine, & verité, lay  
 desia fait voir aux chapitres pre-  
 cedens que la premiere de ces  
 deux, c'est à dire la doctrine

manquoit à l'Aduersaire, bien qu'il se qualifie Ministre du Saint Euangile. Je m'en vays faire voir qu'il est encore moins pourueu de la seconde par les falsifications suiuanes. Le mensonge est tousiours odieux, mais quand on le veut faire glisser dans les choses sacrées & dans la saincte parolle de Dieu, qui est la supreme verité, c'est vn sacrilege abominable deuant Dieu & les hommes. Je veu icy en passant aduertir mon Lecteur, que bien que l'Auersaire ayt presque pillé tout son sermō du bouclier de Dumoulin, & qu'il ayt tesmoigné par tout autant de haine contre l'Eglise Romaine: que ce vieux Ministre de Sedan, toutes-fois il fait paroistre moins de fidelité que luy en ses citations, qu'on prene la peine de voir le Bouclier, d'où il a coppié les quatre objections suiuanes.

pag. 695.

La premiere falsification est du canon qu'il marque 37. mais qui n'est que le 24. selon l'Impression des Conciles à Cologne pag. 75.

de l'an 1618. de laquelle ie me  
 fers en tous ces discours, c'est  
 au troisiéme Concile de Cartha-  
 ge que l'Aduersaire fait ainsi  
 parler, *qu'au seruice sacré on n'offre  
 rien que le Corps & le Sang du Sau-  
 ueur, c'est à dire, rien que du pain  
 & du vin meslé d'eau.* Cepen-  
 dant voicy les propres termes  
 du Canon, *Qu'aux Sacremens du  
 Corps du Seigneur on n'offre rien  
 plus que ce que le Seigneur a donné,  
 c'est à dire du pain & du vin meslé  
 avec l'eau, & que dorés-nauant on  
 n'offre plus aux sacrifices que des  
 raisins & du froment,* le sujet  
 d'establiir ce Canon, comme  
 fait foy l'additió qui suit imme-  
 diatement apres, fut pour em-  
 pescher qu'on ne mit plus sur  
 les autels ny du miel ny du  
 lait qu'on auoit accoustumé  
 d'offrir à certain iour solennel,  
 de peur que dans la suite du  
 temps on ne vint à croire qu'on  
 pouuoit prendre telles offran-  
 des pour matiere de l'Euchari-  
 stie, & qu'on pourroit consa-  
 crer avec du miel & du lait  
 aussi-bien qu'avec du pain &

Vt in Sacra-  
 mentis Cor-  
 poris & San-  
 guinis Domi-  
 ni nihil ampli<sup>9</sup>  
 offeratur quã  
 ipse Domin<sup>9</sup>  
 tradidit, hoc  
 est panis &  
 vinum aquæ  
 mixtum, nec  
 amplius in  
 sacrificijs of-  
 feratur quam  
 de vuis &  
 frumentis.

du vin, pour aller au deuant  
 de cet abus, le Concile ordon-  
 na qu'on n'offriroit plus sur  
 l'Autel, si ce n'est du pain & du  
 vin, puisque le Seigneur n'a-  
 uoit employé pour consacrer  
 que ces deux matieres. l'Ad-  
 uersaire adjouste que ce qu'il  
 fait dire au Concile de Cartha-  
 ge a esté repeté au Canon 32.  
 de celuy de Trulle. On void  
 icy la falsification toute eui-  
 dente, car le Concile d'Affri-  
 que, ne dit pas qu'on n'offre  
 rien que le Corps & le Sang du  
 Seigneur, mais bien qu'au Sa-  
 crement du Corps & du Sang  
 du Seigneur, on n'offre que ce  
 que le Seigneur a ordonné, c'est  
 à dire le pain & le vin meslé  
 avec l'eau. Le Concile ne don-  
 ne pas aussi cette glose, qu'on  
 n'offre que le Corps & le Sang du  
 Seigneur, c'est à dire que du pain &  
 du vin meslé d'eau, c'est l'aduer-  
 faire qui l'a adjoutée par la fi-  
 ction de son cerueau humain, com-  
 me il nous reprochoit, Et ie ne  
 peux m'empescher de croire  
 qu'il ny ait quelque malice en

cette explication, *c'est à dire* : car en qu'elle conscience peut on changer les termes d'un Concile & luy donner la gesne pour faire parler un Concile Catholique le langage de l'heresie, & comme on le faisoit rougir de confusion d'une preuarication si manifeste, il ne respondit autre chose sinon, tantost que le texte du Concile auoit esté corrompu, ce qu'il n'a iamais peu faire voir, quoy que pressé par diuerses predications faites contre luy, par plusieurs autres instances particulieres : tantost que ses liures parloient comme il les a citez, deffait reprochable, car nous luy produisons les originaux des Conciles de diuerses impressions de Venize, de Paris, de Cologne, il y a quatre mois qu'on le presse de faire voir ses liures, petite courtoisie que nous n'auons iamais peu obtenir de sa ciuilité. Nous luy faisons voir les memes termes du Concile rapporté au decret, *rejetant les opinions des superstitions qu'on offre seu-*

In Sacramentorum oblationibus qui inter missarum solennia celebrantur, ita ut repulsis opinionibus superstitionum, panis tantum & vinum aquæ mixtum offerantur: non enim debet ut a Patribus accepimus, & ipsa ratio docet, in calice Domini aut vinum solum, aut aqua sola offerri, sed utrumque permixtum de Consec. dist. 2. can. In sacramentorum.

lement au sacrifice le pain & le vin meslé d'eau, Car selon que nous l'avons appris des Peres, & la raison mesme l'enseigne, on ne doit point offrir dans le Calice du Seigneur ny le vin seul, ny l'eau seule, mais tous les deux meslez ensemble. Et plus clairement ailleurs, au Sacrement du corps & du Sang du Seigneur qu'on n'offre rien plus que ce que le Sauveur mesme a donné, c'est adire le pain & le vin meslé d'eau. Marquant la matiere de ce Sacrement ordonnée par le Sauveur, mesmes, qui sont les mesmes termes du Concile de Carthage. Et quant au Canon 32. du Concile de Trulle, il n'a chez-nous aucune autorité comme estant d'un Conciliabule condamné & reprouvé de l'Eglise, ainsi que nous verrons cy-apres.

La falsification du second Canon du Concile d'Ancyre est encore plus reprochable, l'Adversaire dit qu'il deffend aux Prestres qui ont sacrifié aux Idoles, us offeratur quam ipse Dominus tra didit, hoc est panis & vinum aquæ mixtum de Consec. dist. 2. can. In Sacramento.

In Sacramento corporis & sanguinis Domini nihil amplius offeratur quam ipse Dominus tra didit, hoc est panis & vinum aquæ mixtum de Consec. dist. 2. can. In Sacramento.

de presenter le pain & le Calice. Or ce Canon ne parle aucunement des Prestres, mais seulement des Diacres, lesquels n'ont point le pouuoir de consacrer, leur office est de presenter le pain & le vin au Prestre, afin qu'il le consacre, en voicy les termes, *Pareillement les Diacres qui ont immolé retiendront bien l'honneur du Diaconat, mais ils s'abstiendront de tout ministere sacré, & de presenter le pain & le Calice.* Parle-il des Prestres? qui a donné à l'Aduersaire l'autorité d'alterer ainsi les Canons? est-il Euesque, pour des Diacres, desquels parle le Canon, en faire des Prestres? il respond 1. qu'en la primitive Eglise les Diacres donnoient au peuple le pain consacré de l'Eucharistie, 2. il aduouë que le Canon cité par luy ne parle que des Diacres, & non pas des Prestres, mais qu'il est parlé des Prestres au Canon precedent, & que pour ne grossir pas son cayer & n'en faire pas vn gros volume, de deux Canons, il n'en a voulu faire qu'vn. Voy-

R

Similiter qui immolauerunt honorem quidē habeant, cessare vero ab omni sacro ministerio, siue à pane siue à calice offerendo, vel prædicando  
Concil. Ancyr. can. 2.

la ses feintes ridicules , mais on l'arresta bien quand on luy reprocha 1. qu'il aduouë auoir falsifié le Canon cité , puis qu'il ne parle aucunement des Prestres, 2. qu'il n'est pas icy question si les Diacres administroient l'Eucharistie , mais si ce qu'on offre à l'Autel en sacrifice, ou si en l'Eucharistie il n'y a que du pain & du vin , & nous disons que le Diacre ne donne au Prestre que du pain & du vin, le Prestre les prend & les consacre, & par la consecration il fait le Corps & le Sang du Sauueur, lesquels le Diacre pouuoit administrer au peuple. 3. estoit ce grossir sa piece si au lieu des Prestres qu'il a mis, il eust laissé *Diacres*, qui est le mot du Canon? & s'il vouloit citer les deux Canons , au lieu qu'à la marge il met can. 2. s'il eust mis 1. & 2. c'est iota eust il fait vn gros volume? combien d'impertinences commet vn homme qui se voit perdu? 4. comment se peut-il preualoir du Canon precedent, où à la verité il s'agist des Pre-

stres, mais il n'y est point parlé ny du pain ny du vin, qui est pourtant le nœud de la question, à sçauoir si en l'Eucharistie il n'y a que du pain & du vin, ce que l'aduersaire pretend par ses faussetez faire dire à ces Conciles. Quand il replique qu'au 1. Canon il est parlé des Prestres, & au second il est parlé d'offrir le pain & le vin, & que joignant ces deux pieces ensemble, de deux Canons il en a compilé vn; n'est-ce pas vne entreprise insupportable, puis que par cét artifice on renuerse toute l'authorité des Escritures les plus sainctes, ausquelles on faira dire toutes les sottises, & tous les blasphemes qu'on voudra. Je leur prouueray par leur confession de foy qu'ils excluent de leur croyance, dieu, Iesus-Christ, & le Sainct Esprit, parce que en l'article 33. il y a: cependant nous excluons, & en l'article suivant il est parlé de Dieu, de Iesus-Christ, & du Sainct Esprit, & joignant ces deux articles ensemble, ils font ce sens, nous

excluons Dieu, Iesus-Christ, & le Saint Esprit. C'est de la mesme façon qu'il abuse de ces deux Canons; car au premier il est parlé des presens & d'offrir, & le second parle du pain & du vin, par cét artifice ie trouueray qu'ils detestent l'Eglise & le nom de Dieu, parce que ie lis dans l'article 5. Nous detestons &c. Et en l'article suivant il y a, *Toute l'Eglise, & le nom de Dieu.* Ioignez-les tous deux, ils diront *Nous detestons toute l'Eglise & le nom de Dieu.* Que diroient ces Messieurs si nous faisons ainsi parler leurs articles de foy? cependant c'est avec cette subtilité que l'Aduersaire cite les Conciles pour en despit d'eux, leur faire dire qu'il n'y a rien en l'Eucharistie que du pain & du vin: qu'elle conscience en vn homme qui se dit Predicateur de l'Euangile! l'Euangile vous enseigne elle de falsifier?

Il continue sa mauuaise foy sur le Canon 13. du Concile de Neocesaree supprimant à dessein le mot qui est decisif de la

côtrouerse, il dit que le Concile deffend aux Prestres du plat pays de donner le pain en presence de l'Euesque, ou d'un Prestre de la Ville, voicy les propres termes du Concile. *Les Prestres forains ne pèuuent pas offrir le pain sanctifié dans l'Eglise de la Ville en presence de l'Euesque ou des Prestres de ladite Ville.* Vne autre version tourne, *pain de priere*, à cause du mot grec, pourquoy a il laissé ce mot *pain sanctifié*, ou *pain de priere*, puis que cela signifie pain consacré, parce que les paroles de la consecration estoient appellées priere par les anciens Peres: *La viande faite Eucharistie par la priere de la parole issue de Christ* dit Iustin & Origene. *Nous sommes alimentez des pains lesquels par la priere sont faits le Corps saint.* Et Saint Augustin l'appelle *priere mystique*. Pourquoi dit-il apres cela, que deux Conciles appellent pain ce qui est en l'Eucharistie, puis que l'un n'en dit pas un mot, & l'autre l'appelle *pain sanctifié*, *pain de priere*, c'est à dire *pain consacré*, & non pas simplement pain. De

Presbyteri  
ruris in Ec-  
clesia ciuita-  
tis Episcopo  
præsente, vel  
Presbiteris  
urbis ipsius,  
offerre non  
possunt, nec  
panem  
sanctificatum  
dare, Calicē-  
que porrige-  
re. Concil.  
neocæs. cā. 13.

ἐν εὐχῇ  
ἢ εὐχῆς τῆς  
λόγου παρ' αὐτῆς.

Iustin apol. 2.  
lib. 8. contra  
Celf. circa  
med.

Aug. de  
Trin. lib. 3. c.

4.

qu'elle fidelité a il retranché le mot qui vuide la question? estant pressé par ceux mesmes de son party, il respondit que ce mot <sup>est</sup> faisoit pour eux, & que par ainsi il l'auoit obmis. Moncher Lecteur l'en croyez vous? croyez vous qu'un Ministre dans vne dispute importante laisse volontairement vn mot, parce qu'il luy est aduantageux? autant ridicule est cette responce que seroit celuy qui disputant en Iustice vn riche heritage diroit ie n'ay point produit cét acte au procez, parce que c'estoit mon gain de cause: mais soit qu'il fit ou pour l'Aduersaire ou contre luy, pourquoy ne cite il fidelement les passages qu'il employe pour sa cause? pourquoy ne les coppie il pas tels qu'il les trouue dans leur source sans les alterer, si toutesfois il les a iamais veus dans leur source?

Il passe au Concile de Constantinople tenu l'an 756. Qui est le même que celuy de Trulle P. 75.  
 cité cy-deuant par l'Aduersaire appellé ausi, *Quinisexta synodus*

c'est à dire cinquiésme sixiésme, parce que les Prelats assemblez dans Constantinople sans autorité du Pape ( laquelle est absolument nécessaire pour rendre vn Concile legitime ) voyant que les deux precedens Conciles generaux, cinquiésme & sixiésme n'auoient pas fait des Canons, comme il est constant par le tesmoignage mesme de Theodore Balsamo ennemy iuré de l'Eglise Romaine, & pour cette qualité employé en Chaire par l'Aduersaire, & par l'Epistre que les Prelats escriuirent à l'Empereur, luy ayant demandé pouuoir de suppléer à ces defauts, ils establirent cent & deux Canons, & pour leur donner autorité ils les firent passer sous le credit & sous le tiltre du sixiésme Concile general, quoy qu'en effet ils soient de ce Conciliabule, condamné premierement par le Pape Estienne, puis par le second Concile general de Nicée; nous mesprisons donc tout ce qu'on nous cite de ce faux Concile comme indigne de

responce : car hors de là il ne se-  
 roit pas difficile de repeter ce  
 qui a esté dit cy-deuant, où nous  
 auons monstré en quel sens, il y  
 a la figure du Corps viuifiant  
 du Sauueur en l'Eucharistie. Je  
 fus rauy d'apprendre que l'Ad-  
 uersaire conuaincu par cette  
 responce auoit soustenu publi-  
 quement en Chaire, que la do-  
 ctine de ces 338. Euesques qui  
 estoient dans ce Concile, estoit  
 la mesme que celle qui se pres-  
 choit auiourd'huy dans le Tem-  
 ple, & que cela prouuoit bien  
 que leur Religion n'estoit pas si  
 nouvelle comme on la descroit,  
 puis que ce Concile fut assem-  
 blé l'an 756. Et d'autant que par  
 nostre desadueu nous reiettions  
 ces Peres, il prescha publique-  
 ment qu'il les retenoit, j'y con-  
 sentis d'abord à condition qu'il  
 leur rendit le deuoir d'un fils  
 obeyssant, & qu'il fut fidelle  
 obseruateur des Canons, & des  
 Ordônances qu'ils auoient esta-  
 blies, en vertu desquelles il ne  
 faut point se marier dés qu'on  
 s'est dedié au sacré ministere, il  
 faut

faut aller à la Messe, il est permis de se faire Moine, & de faire vne religieuse retraite dans les Monasteres, & dans les Conuents. Il est defendu de manger ny des œufs ny du fromage pendant le Saint Carême, il faut honorer la Croix, & l'adorer d'esprit & de bouche, reuerer les Images, ieusner le vendredy saint &c. Parce que tout cela est commandé par les Peres de ce Concile aux Canons 6. 32. 33. 56. 73. 82. 89. &c. l'Aduersaire se veut-il foumettre à cela? ie le defie de prescher ces beaux points de reformation dans le temple de la Pretenduë reformée.

Mais n'est-ce pas vouloir prostituer honteusement son honneur de produire la glose du Decret, par laquelle la doctrine de la Pretenduë est euidentement condamnée. *Elle dit que le celeste Sacremēt qui represente veritablemēt la Chair de Christ est appelé le Corps de Christ, mais improprement, dont aussi il est ainsi dit en sa façon, mais non pas en la verité de la chose, ains*

De Consecra. dist 2.  
Can. hoc est.

par mystere de la chose signifiee, tellement que c'est icy le sens, il est appellé le Corps de Christ, c'est à dire il le signifie. De ces paroles l'Aduersaire conclud que le Sacrement n'est pas veritablement le corps du Sauueur, mais seulement qu'il le represente, & qu'il n'en est que la figure. Et tout cela est veritable au sens que la glose mesme l'explique, lequel a esté supprimé ou par la malice, ou par l'ignorance de l'Aduersaire, car la glose sur ce Canon s'expliquant elle mesme dit clairement, que par le Sacrement elle entend les Especies, c'est à dire les accidens du pain, & du vin voyez ses termes, la Chair, c'est à dire l'Espece du pain soubz laquelle le Corps de Christ est caché, est le Sacrement de la Chair de Christ, le Sang c'est à dire l'Espece du vin soubz laquelle est caché le Sang de Christ, est le Sacrement du Sang de Christ. De sorte que la glose dit, que le Sacrement, c'est à dire l'Espece du pain, n'est pas la Chair de Christ, mais elle la represente & la signifie, & nous

Caro id est  
species Panis  
sub qua la-  
tet Corpus  
Christi, est  
Sacramentū  
carnis Chri-  
sti. sanguis  
id est spe-  
cies  
vini, sub qua  
latet Sanguis  
Christi, est  
sacramentū  
Sanguinis  
Christi.

n'auons iamais dit le contraire, car l'Eglise n'a iamais creu ny enseigné que les Especies du pain & du vin fussent transsubstantiées en la Chair, & au Sang du Sauueur, elle croit cela seulement de la substance du pain & du vin, laquelle est changée en celle de la Chair & du Sang de Christ. Que si l'aduersaire a iamais leu cette glose dans son Original, il est inexcusable de tromper le pauure peuple en luy taisant la verité, laquelle il est incapable d'aller puiser luy mesme dans sa source, & de plus il fait du fanfaron quád il demande *apres cela que deuiendra la Transsubstantiation?* qu'il n'a peu encore attaquer que du seul coup d'esingle: il la trouuera toute entiere dans la mesme glose, qui luy dit, que la Chair & le Sang du Sauueur sont cachez soubz les Especies du pain & du vin: ce qui fait veoir la realité. Elle dit que le pain passe en la chair & au corps du Sauueur, & comme le texte dit que du pain se fait la Chair de Christ, aussy la

Sub quâ  
latet corpus  
Christi. Panis  
transit in  
carnem, &  
corpus Chri-  
sti. de conse-  
cr. dist. 2.

can. panis  
est.

De pane fit  
caro Christi.

In Sacra-  
mentū quod  
est corpus  
Christi. panis  
fit transub-  
stantiatio.

Trāssubstan-  
tiatur panis  
in corpus.

Quod pa-  
nis transub-  
stantiatur in  
Corpus. can.  
omnia.

glose explique qu'il se fait trans-  
substantiation du pain. On trou-  
uera le mesme sur le canon *Quia  
Corpus*. A la prolation de ces  
mots, cecy est mon Corps, le  
pain est tansubstantié au Corps,  
& ailleurs: colligez de là que le  
Pain est transubstātié au Corps:  
d'où ie concluds que, ou l'Ad-  
uerfaire n'a pas ny les Canons  
ny la glose du Decret, de la quel-  
le il ne parle que soubz la foy  
d'autruy, & en ce cas il peche  
par ignorance, ou il a veu ces  
passages, & neantmoins il les  
dissimule, & en brauant il de-  
mande que deuiendra la Trans-  
substantiation? & en ce cas il est  
difficile qu'il ny ayt de la four-  
berie & de la malice, laquelle  
n'est point pardonnable à vn  
homme qui maniant la parole de  
Dieu ne doit prescher que la ve-  
rité. Et pourtant le voicy con-  
uaincu de falsification en tous  
les chefs, c'est à dire Adjoustant,  
supprimāt, & renuersant l'ordre  
des passages qu'il cite sans res-  
pecter mesmes l'Escriture Sain-  
te, puisque pour prouuer que

pag.  
50.

ce mot *vrayement* s'applique où il y a figure & metaphore, Il cite Saint Iean, nous sçauons que *ccluy-cy est vrayement le Christ, c'est à dire oint*, que c'est vne figure, cependant ce passage est faussement rapporté, car voicy les propres termes, *Celluy-cy est vrayement le Sauueur du monde le Christ*, où le mot *vrayment* n'est pas ioint avec le Christ, mais avec Sauueur. Or Iesus-Christ est sans aucune figure le Sauueur du Monde. Mais ce n'est pas en cette piece que i'examine, où l'Aduersaire a commencé de falsifier les passages, i'en ay en main quelques autres qui sont à luy; lesquelles me font voir qu'il y a plus de vingt ans qu'il en fait le mestier, voyla pourquoy il y est passé Maistre, ie vous en donne des preuues apres le chapitre suiuant.

Ioan. 4.

ἄ. 42.

ὅτι ἔτος ἐστὶ  
ἀληθῶς ὁ σω-  
τήρ τῆς κόσμου  
ἁ Χριστός



## CHAPITRE IX.

*Des absurdités, Ignorances,  
Cõtradietions contenuës dans  
le sermon de l' Aduersaire.*

**Q**uelque diligence que ie  
fisse en cette pauvre mois-  
son, ie laisserois tousiours  
de quoy glaner après moy, aus-  
si ne pretends-ie pas en faire le  
recueil de toutes, car on en dres-  
seroit vn cahier aussi gros que  
toute la piece, i'en remarque-  
ray seulemēt les plus apparantes,  
sans tenir autre ordre que celuy  
des pages.

Il promet de traiter sa ma-  
tiere avec vne modestie res-  
pectueuse & avec vne ame vuide de  
toute passion, & neantmoins  
d'abbord il traite iniurieusement  
vn Religieux plein de vertu &  
de doctrine, iusqu'à dire qu'il  
semble qu'il eust esté payé pour  
donner mauuaise edification: il

pag.

13.

pag.

7&amp;9

dit que nous défigurons le texte de l'Euangile par des figures prodigieuses: que nos expositions sont pleines d'absurdités & du tout ridicules, que ce que nous disons n'est que fiction, il appelle nostre doctrine, marmelles impures, il veut dire que nous seruons Dieu à la façon des payens, voyla comme il nous traite d'une modestie respectueuse & d'une ame vuide de passion.

pag.  
23.  
pag.  
33.  
& 51.  
pag.  
36.  
pag.  
63.  
pag.  
64.  
pag.  
79.

Pag. 14. citant Saint Matthieu il dit que Iesus prit du pain & apres, *qu'il rendit graces*, ce qui est mal tourné, car il faut dire, apres qu'il eust beny, selon la force du mot grec, autrement lors que le Sauueur prit 5. pains & deux petits poissons il faudroit dire qu'il rendit graces aux poissons, au lieu qu'il faut traduire qu'il les benist, le grec ayant le mesme mot, & leurs propres Bibles tournent la coupe de *Benediction*, & non pas la Coupe d'Action de graces.

cap. 26 v. 26

εὐλογήσας.

Luc. 9. v. 16.

εὐλόγησεν αὐτὰς.

ποτήριον

εὐλογίας.

1. cor. 10.

v. 6.

Pag. 15. Il dit que le Prestre ne prend pas les especes ny les

genres, ce qui est faux si on l'entend réellement, car puis que les especes, les genres & les indiuidus sont réellement la mesme chose, on ne peut prendre les indiuidus sans recevoir les autres, il ne scauroit prendre le pain de la Cene sans prédre la substance & le corps. Mais en quelle Philosophie a il trouué que le corps soit soubz legente de l'animal ? l'entéds mesmes le Corps Eucharistique, car cōme tel il n'est point animal, quel droict a il de réuerfer les ordres de la Logique & de la Metaphysique ? si le corps est sous le genre de l'animal, donc tout ce qui est sous le genre du Corps sera ausy sous celui de l'animal, & par ainsi tout ce qui est corps sera animal. Et son chapeau & mon bnōet, qui sont deux corps, seront deux animaux sur nos testes: voyla vne belle Philosophie.

Pag. 16. Il laisse vn gros solœcisme ἐκ τῆς ὀρέων, au lieu de dire τῶν, pour le peu de grec qu'il nous donne, il deuoit nous le donner correct; on en blasmera l'Imprimeur

l'imprimeur aussi bien que de nous auoir parfumé d'une ombre, puis qu'il parle de l'odeur de l'ôbre, il vouloit dire de l'ambre.

pag.  
17.

Pag. 18. il dit, que si en cette proposition, cecy est mon Corps, le pronom cecy, ne demontre rien de present, le sens de la proposition, cecy est mon corps, est le mesme que rien est mon corps, il se trôpe, car en cette proposition, l'Antechrist est homme, l'Antechrist est maudit de Dieu, ce mot d'Antechrist ne demôstre rien de present, & toutesfois le sens n'est pas, rien est hôme, rien est maudit de Dieu.

Pag. 29. Il est certain dit-il qu'il n'y a point de phrase si vstée en toutes langues que celle cy, d'hônerer le signe, du nom de ce qu'il signifie, pour-quoy donc crie-il contre nous lors que voyant les Images des Saints, nous disons c'est nostre Dame, c'est Saint Pierre? & puisque c'est par honneur qu'on le fait comme il aduoë, pourquoy nous appelle-il Idolatres quand nous honorons les images du

Sauueur & des Saints, puisque cét honneur regarde leur prototype.

Voicy vn argument bien en forme, l'essence du signe, en tant que tel est de signifier, or le Sacrement de l'Eucharistie est vn signe, donc en cette proposition *Cecy est mon Corps*, le mot *Est* se prend pour signifier, n'est ce pas defigurer la Philosophie, pour me seruir de son terme, de faire des argumens sans figure & sans forme? C'est comme si ie disois, l'essence du signe comme tel est de signifier, le Sacremēt de baptesme est vn signe, donc en cette proposition, baptisez au nom du Pere & du Fils & du Sainct Esprit, ces mots signifient la figure du Pere, du Fils & du S. Esprit, ou bien parlant du Sacrement de mariage, donc en cette proposition ce Sacrement est grand, le mot *est* se prend pour signifier. Reformez vostre Philosophie, & concluez ainsi, donc l'essence de l'Eucharistie en qualité de signe, est de signifier, & tout l'argument sera ve-

ritable ; car le Sacrement de l'Eucharistie est vne figure & vn memorial de la Passion.

Page. 35. Il confond la presence réelle avec l'intentionnelle, il equiuoque sur la presence spirituelle, côme s'il n'y auoit point d'autre presence spirituelle que celle qui est par la cognoissance, & comme si vn Ange n'estoit present en quelque lieu par vne presence spirituelle, quoy qu'il n'y soit pas cogneu. la Commemoration n'est pas opposée ny à la presence corporelle, ny à la Spirituelle, puis qu'elle est compatible avec l'une & l'autre ainsi que nous auons montré cy deuant.

Page. 36. Il dit que le Sang de Christ ne peut pas estre Testament, parce que le Sang est vne chose naturelle, & le Testament en est vne morale & ciuile, belle raison comme si vne mesme chose ne pouuoit pas estre naturelle & morale ? la derniere volonté du Testateur est son Testament, n'est elle pas aussi vne action purement naturelle ?

Pag. 37. fut-il iamais rien de plus ridicule que de dire que le Sang de Iesus-Christ n'est pas proprement l'alliance, mais qu'il en est la coupe meritoire? quoy le Sang est la Coupe?

Pag. 40. A quel propos cette demande? quoy dit-il les symboles & les ceremonies de l'Idole estoient elles transubstanciées en Idoles & en Diables? voyez où va l'extrauagãce de cét homme? auons nous iamais dit que les symboles ou les ceremonies de l'Eucharistie fussent transubstanciées au Corps du Sauueur: nous l'assurons seulement de la substance du pain & du vin, & soustenons que les symboles demeurent les mesmes apres la Consecration. Ceux qui estoient participans des Diables, c'est à dire de la Table des Diables, comme explique Saint Paul, ne l'estoient pas parce qu'ils mangeoient les figures, ou les symboles des sacrifices immolés sur l'Autel; mais parce qu'ils en prenoient effectiuement leur part, & les mangeoient.

réellement, c'est donc hors de propos qu'il nous entretient icy des signes, des symboles & des figures,

pag.

40.

N'a-il pas bonne grace de dire que si l'Apostre appelloit aussi souuent ce Sacrement Corps de Christ comme il l'appelle Pain, Rome en feroit parade & en triompherait comme d'une cause gagnée ? ne void-il pas que l'Apostre ne l'appelle iamais simplement pain, mais tousiours avec rapport à vn pain mystereux ? nous en auons cy-deuant rendu la raison. Mais en bonne foy pourroit-on arrester ses rodomontades, si l'Escriture appelloit autant de fois ce Sacrement Figure, comme elle l'appelle Corps du Sauueur ? donnez nous vn seul passage où ce Sacrement soit appellé image ou figure, lisez tant que vous voudrez, vous ne trouuerez iamais ny que nostre Seigneur, ny que les Apostres, ny que les Peres ayent appellé ce non-sanglant sacrifice qui est offert par le Prestre, l'Image, mais le propre Corps & le propre Sang de Christ, C'est l'ora-

Matth. 25.

Marc. 14.

Luc. 22.

1. Cor. ij.

cle prononcé par les Peres assembleés au second Concile de Nicée.

Matth. 11.  
v. 9.

Pag. 32. il fait vne remarque digne d'un homme qui n'aime point la simplicité, car à l'occasion des Aueugles auxquels le Sauueur donna la veuë, il y a dans le texte *ἀναβλέπειν* qui signifie recouurer la veuë, il dit que si ailleurs il y a le simple, il le faut prendre pour le composé: quel interprete de l'Escriture! Et quoy quand le

Ioan. 9. v. 25.

Sauueur fit voir l'Aueugle nay, lequel dit, *ἀρτι βλέπω* maintenant ie vois, il faudra entendre *ἀναβλέπω* l'yreuois? Il estoit Aueugle de naissance & iamais il n'auoit veu. Comme si le Sauueur n'auoit iamais fait voir que ces Aueugles seulement, qui auoient autres-fois eu l'usage de la veuë. C'est estre injurieux au Fils de Dieu, de vouloir restreindre sa puissance par vne simplicité reformée.

Pag. 53. parlant de la Chair du Sauueur seule & separée de l'Esprit, il dit, qu'elle est cause meritoire en tant qu'elle est la

victime, c'est vn double-erreur, le premier en Theologie, car la Chair du Sauueur separée de la Diuinité n'est ny cause meritoire, ny victime vtile pour le rachat du monde, le second en Philosophie, car cette chair seule & morte n'a actiuité ny liberté aucune, ce qui est pourtant necessaire à vne cause meritoire. En la mesme page il adjouste que c'est l'Esprit seul (entendât l'Esprit de Dieu) qui nous applique les effects du merite de la Chair de Christ, c'est vn autre erreur, puisque la foy nous enseigne que nous deuous agir de nostre costé & cooperer avec Dieu, duquel pour cela Saint Paul nous appelle Coadiuteurs & Cooperateurs, & ailleurs non pas moy, mais la grace de Dieu avec moy.

Cor. 3. c. 9.   
 avec les

Pag. 53. & 54. il est question d'expliquer en quel sens le Sauueur a dit de manger sa Chair, il respond *Que nous la mangeons par la seule entrée de son Esprit dedans nous à l'exclusion de sa Chair,* qui est le mesme que de dire

qu'on mange la Chair à l'Exclusion de la chair, ou manger la chair sans la chair, il n'est rien de plus absurde, & cependant il assure que c'est pour soudre la difficulté qu'on respond ainsi.

Pag. 56. Quelle Theologie y a-il qui enseigne qu'il ny a que la foy qui puisse vnir les fidelles au Sauueur, & quoy la grace iustificante ne nous vnit pas à luy, ny l'amour, & la charité plus intimement que la foy? que veut donc dire Saint Iean, *Qui demeure en charité, demeure en Dieu, & Dieu en luy. Qui adhere à Dieu par amour, est vn mesme Esprit avec luy, & ailleurs, si quelqu'un m'aime mon Pere l'aimera, & nous ferons nostre seiour chez luy.* Bref toute la Philosophie & Chrestienne & Payenne, nous enseigne que l'amour est vnitif.

Qui manet in Charitate, in Deo manet, & Deus in eo. 1. Ioan. c. 4. v. 16. Qui adhæret Domino vnus spiritus est. cor. 6. v. 17. Si quis diligit me, Pater meus diliget eum, & ad eum veniemus, & mansionem apud eum faciemus. Ioan. 14. v. 13.

Pag. 60. Il soustient que le Corps du Sauueur estant vn vray Corps, ne peut estre dans le Corps d'une souris, sans estre souillé, & neuf lignes apres il prouue que ce mesme Corps ne peut estre empoisonné, parce qu'il

qu'il est inalterable, voila vne Contradition, car s'il peut estre souillé, il est alterable, & cependant il est inalterable: il est donc l'vn & l'autre, ce qui ne se peut.

Pag. 61. Il monstre ne sçauoir pas ce que la Philosophie enseigne de l'office du *Subiet*, comme si parce que deux substances sont meslées ensemble, ou l'vne appuiée sur l'autre, l'vne d'icelles doit estre appellée le subiet de l'autre, parlant en termes de l'eschole. Quand l'eau est meslée avec du vin, ou vne Pierre posée sur vne table, le vin n'est pas le subiet de l'eau, ny la table, de la pierre. Et quand il cite Aristote pour monstre que les Accidens ne se peuuent pas mesler avec la substance, il n'entend pas Aristote, lequel parle en celieu là de cette nature de mixtion, parlaquelle les choses qui se meslent ensemble perdent leur propre forme substantielle, & toutes ces matieres en reçoient vne seule. Aristote donc parle d'vne mixtion substantielle, & nous traictons icy

lib. 1. de  
ort. & Int.  
c. 10.

d'une locale. La Philosophie enseigne cette cognoissance, aussi bien qu'elle fait voir qu'on ne peut percer la substance d'une pomme sans percer ses lignes & ses superficies, & son corps aussi, qui est une troisieme espece de quantité, lequel n'est point sous le genre d'animal, quoy qu'en die l'Aduersaire ; & la pointe de son Esprit est bien emouffee de ne pouuoir comprendre ces verités si palpables.

Pag. 63. Il dit que les Accidens du pain ne nourrissent pas le Corps, parce que les accidens d'eux mesmes n'ont point d'action ; voila une raison tres impertinente, car la matiere de foy mesme n'a point d'action & cependant c'est elle qui nourrit le Corps. D'ailleurs la commune Philosophie enseigne que ce sont proprement les Accidens qui agissent, l'Actiuité est propre à la chaleur, mais la vraye raison pour laquelle les Accidens ne nourrissent pas, c'est parce que l'aliment doit estre conuertey en la substance de la

chose qui en est nourrie, & en doit receuoir sa forme substantielle; or les Accidens ne peuvent pas estre changez en substance, ny estre le vray sujet d'une forme substantielle; les ieunes Escoliers de la Physique rougiroient d'ignorer ces petits rudimens de Philosophie, il y a plusieurs semblables impertinences que nous auons releuées cy deuant.

Pag. 64. voicy vne belle consequence digne de nostre Philosophe, le Sauueur, dit-il, montre que son Corps glorifié est visible, donc il est visible sous l'Eucharistie. le Ministre endormy ne presche point, donc il ne presche point quand il est en Chaire? Si le Sauueur eust fait voir que son Corps glorifié est visible par tout, la consequence seroit bonne, mais c'est ce que ne dit pas Saint Luc, Quand Saint Augustin allegué cy-deuant, dit que le Sauueur portoit son propre Corps en ses

Luc. 24. v. 36.

mains, estoit-il visible en ses mains? ny son Sang dans la

Coupe, lors qu'il fut le premier qui en beut, comme Saint Chrysoftome nous a enseigné ailleurs.

Pag. 65. L'Esprit de l'Aduersaire est si penetrant, qu'il ne peut comprendre qu'un Corps puisse estre inuisible s'il n'y a tout vn hemisphere entre-deux, ou vne distance de plusieurs lieuës, qu'il s'instruise parce que nous en auons dit cy-deuant, & icy il se détrompera en ce qu'il est necessaire que tout ce qui est coloré, soit veu de foy, La Philosophie enseigne bien que tout ce qui est coloré est visible de foy, c'est à dire capable d'estre veu: mais non pas qu'il soit necessaire d'estre veu effectiuemēt; Est-il necessaire que tout l'or qui est coloré dans les Entrailles de la terre, ny tous les poissons qui sont dans la mer soient effectiuement veus?

Pag. 67. Que direz vous de cette consequence, il n'y a que le Corps de Christ qui soit en plusieurs lieux par Transubstantiation: donc il faut confes-

fer que les autres corps ne peuvent estre en plusieurs lieux en mesme temps? Vn Logicien de trois iours nieroit la consequence, & en la reformant il diroit, donc les autres corps ne sont pas en plusieurs lieux par Trás-  
substantiation: mais il ne s'en-  
suit pas qu'ils ne le puisēt estre.  
Comme encore bien que l'Ad-  
uerfaire ne soit pas Philosophe,  
il ne s'en suit pas qu'il ne le puisse  
estre s'il estudie. Rome tiét que  
non seulement le Corps du Sau-  
ueur, mais aussi tous les au-  
tres peuvent estre en plusieurs  
lieux par la vertu diuine, non  
seulement par Transsubstantia-  
tion: mais aussi par autre façon  
si Dieu le vouloit.

Pag. 68. La Philosophie en-  
seigne qu'il n'y a point de con-  
tradiction qu'une mesme chose  
puisse estre produite plusieurs  
fois, sans auoir cessé d'estre. Elle  
montre aussi contre la page 69.  
que Dieu peut conseruer quel-  
que chose sans conseruer toutes  
ses propriétés, le feu de Baby-  
lone ne brusloit point les trois

4. Reg. c. b.  
v. 6.

ieunes hommes, il ne restoit pas d'estre vray feu, ny le fer vray fer, quoy qu'il reuint sur les eaux, contre son inclination naturelle, qui est de tendre en bas.

Pag. 71. Il dit que sa doctrine reluit comme vne lumiere sur le sujet de l'Eucharistie, mais i'adiouste que la Philosophie nous apprend que *Ignis fatuus* tiét rang entre les meteores, qui est vne lumiere dangereuse, laquelle paroît de nuict, mais c'est pour conduire dans des precipices ceux qui la suiuent, la lumiere de l'heresie est de cette nature sur les points de la foy.

Pag. 77. Il dit que le plus grand honneur qui nous puisse arriuer, est d'auoir communion avec Iesus-Christ, par le moyen du symbole sacré de son Corps, cela est faux, puis que l'honneur que l'Eglise reçoit. est bien plus grand d'auoir cette Communion par le propre Corps & Sang du Sauueur, & non pas par les seuls symboles. Et qui a iamais douté que ce ne soit vn plus grand

honneur de contempler Iesus-Christ au Ciel a descouvert dans sa gloire, que de le voir icy bas couuert des voiles de l'Eucharistie? mais que conclud-on de cela? ne vaut-il pas mieux estre là haut dans l'Eglise triomphante, que d'estre engagé icy bas dans les mal-heurs & dans les combats de la militante, Ergo il ne faut pas estre dans la militante? Il y a plus de consolation, dit-il de le recevoir par la bouche de l'ame, que par celle du corps. Ouy, mais la consolation est encore plus grande de le recevoir par les deux bouches, & du corps & de l'ame, puis que ce Corps diuin est pour la vie de l'vn & de l'autre.

Pag. 78. Il demande qu'est-ce que diroit Sainct Paul, s'il voyoit auiourd'huy le Seigneur parmy les Chrestiens enfermé dans vn Ciboire, & promené par les ruës? Je luy responds, que l'Apostre ne nous outrageroit pas, comme il fait, nous accusant de seruir Dieu à la façon des Payens, comme si nous adorions

vne Idole, quand nous adorons Iesus-Christ en l'Eucharistie, où il est vray Dieu, aussi bien qu'à la dextre du Pere, lequel les Payens n'ont iamais cogneu. Il nous rediroit ce qu'il nous a recommandé il y a seize cens ans, de recognoistre le Corps du Seigneur, & condamneroit la Pretendue, qui ne le distingue point d'un pain commun. Il excommunieroit derechef ceux qui n'ayment pas Iesus, & leur diroit Maranatha, *si quelqu'un n'ayme pas Iesus-Christ, qu'il soit anatheme.* He Dieu quel tesmoignage d'amour est celuy de la Pretendue, puis qu'elle nie le plus prodigieux effet de l'amour de Iesus enuers nous, qui est ce Sacrement d'amour?

Siquis non  
amat Domi-  
num nostrum  
Iesum Chri-  
stum anathe-  
ma fit Mara-  
natha. 1.  
cor. 16. *v.* 22.

Et neantmoins apres tant de propositions sacrileges, faisant ferme dans l'obstination, pour contredire à tant de verités esclatantes, l'Aduersaire a le courage d'appeller bien-heureux les sectateurs de ses heresies. Helas ne donne il pas sujet à ce grand Dieu, de renouveler les plain-  
tes

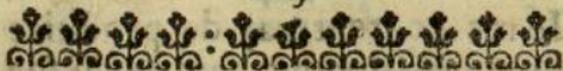
tes qu'il faisoit autres-fois, *pauvre*  
*peuple ceux qui t'appellent bien-*  
*heureux te trompent.* Ils te disent  
 que la foy, bien que diuine, est  
 tousiours meslée d'incertitude,  
 que l'Escriture mesmes, laquel-  
 le i'ay dictée, contient des im-  
 pertinances & des faussetés,  
 que de mon propre mouuement  
 i'ay predestiné les hommes à  
 damnation sans qu'ils m'y ayent  
 obligé, que ie suis autheur du  
 peché, pour lequel ie les damne,  
 & auquel ie les ay contrains,  
 que Iesus-Christ a esté coulpable  
 de malediction, qu'il a reculé  
 tant qu'il a peu d'accomplir  
 l'office de mediateur, qu'en la  
 Croix il a esté entaché de pas-  
 sions vicieuses, que l'abyssme &  
 confusion horrible de damna-  
 tion la rudement tourmenté de  
 crainte & d'angoisse. O Iesus  
 quels blasphemés! & apres cela  
 quelle merueille, si la mesme  
 herésie presche que l'Eglise peut  
 errer, que les commandemens de  
 Dieu sont impossibles, les vœus,  
 des sottises, la virginité perpe-  
 tuelle, vn licol & vne fosse mor-

Popule me<sup>s</sup>  
 qui te beatú  
 dicunt, ipsi te  
 decipiút. Isa.  
 3. ̄. 12.

telle, que les bonnes œuures ne contribuent rien pour le Paradis, que toutes les meilleures actions sont abominables deuant Dieu, & on appellera heureux ceux qui croient & defendent telles propositions erronnées, impies, & si fort scandaleuses qu'une ame bien faite ne les peut entendre sans fremir? Messieurs de la Religion Pretendue, des trompez vous ie vous en coniuire, & apprehendez que la prediction d'Isaye ne s'accomplisse

Erunt qui beatificant populū, istū seducentes, & qui beatificantur, præcipitati. Isa. 9. v̄. 16.

en vous. *Ceux qui beatifient ce peuple seront des seducteurs, & ceux qui sont ainsi beatifex periront.* Cét aduertissement que ie vous donne, est vn sincere tesmoignage que nous n'auons ny mespris, ny haine contre vous, quoy que l'Aduersaire nous le reproche res-iniustement, mais quelque auersion que nous ayons de vostre doctrine & de vos erreurs, nous auons & grande compassion, & vn sincere & chrestien amour pour vos personnes.



CHAPITRE X.

*EXAMEN DE QUEL-  
ques impertinences conte-  
nuës dans le liuret intitulé,  
la Victoire de la foy contre  
le monde, composé par le  
Sieur Eustache Ministre de  
Montpellier.*

**C**OMME il n'y a pas gran-  
de doctrine, ny industrie  
aucune en la composition  
de cette piece, le tissu de la-  
quelle n'est qu'un ramas de  
plusieurs passages sur diuers  
points de controuerse: aussi ne  
faut-il pas auoir ny beaucoup  
d'esprit, ny grande capacité pour  
en releuer les defauts. Je les rap-  
porte tous à deux choses, le pre-  
mier à la foiblesse des preuues  
tirées de l'Escriture sainte par  
l'Aduersaire, le 2. à son peu de  
foy falsifiât les passages qu'il cite  
ou des Conciles, ou des Canons.

Je me contenteray de produire  
 quelques preuues seulement sur  
 chacun de ces deux points, afin  
 que de l'eschantillon le Lecteur  
 cognoisse la nature & la valeur  
 de toute la piece, laquelle ne  
 merite pas la peine d'estre exa-  
 minée dans toute son estenduë.  
 Mais auant que ie passe à tou-  
 cher aucun chapitre de ce li-  
 ure en particulier, ie rencon-  
 tre vn petit doubte, qui m'arre-  
 ste sur le commencement de cét  
 œuure; car dans l'aduertisse-  
 ment au Lecteur, il est dit que  
 ce n'est pas l'auteur qui fait  
 voir le iour à ce liure, mais que  
 c'est vn de ses amis, lequel ayant  
 eu moyen d'en auoir vne coppie  
 en a fait part au public, & neant-  
 moins l'auteur mesmes dans  
 son Epistre dedicatoire, dit que  
 c'est luy mesmes qui le met au  
 iour, qu'il en fait vn present, &  
 qu'il l'offre à ses confreres, les  
 Pasteurs & anciens. Surquoy ie  
 demande auquel des deux auons  
 nous l'obligation de cette piece?  
 est-ce à l'auteur, ou à l'amy?

Je voulois commencer par le

pag. 137. chap. 37. parce qu'il traite de la mesme matiere de l'Eucharistie que nous auons examinée amplement cy-dessus: mais puis que ie n'y trouue que les mesmes passages, les mesmes raisons, voire des pages toutes entieres, auxquelles on a desia pleinement respondu, il faudroit vser de redites qui seroient importunes.

Pag. 30. Pour monstrer contre la doctrine de l'Eglise que l'Escriture sainte est suffisante, & qu'elle contient tout ce qui est necessaire à salut, voicy les preuues qu'il apporte. La 1. est de Saint Paul. *Tu as sceu dez ton enfance les saintes lettres qui te peuvent rendre sage à salut, par la foy qui est en Iesus-Christ, toute escriture diuinemēt inspirée, est vtile à enseigner, à conuaincre, à corriger, à instruire en justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli & instruit à toute bonne œuvre.* Ce passage preuue-il la these: dit-il, que l'Escriture seule contienne tout ce qui est necessaire à salut, ou qu'elle soit suffisante? il dit bien qu'elle est vtile & profitable, mais estre vtile

2. ad Timoth. c. 3. v. 15. & 16.

n'est pas estre suffisant, vne chemise est vtile l'hyuer pour se defendre du froid, mais elle n'est pas suffisante: deux pistoles sont vtils pour passer l'année, mais elles ne suffiroient pas à l'Aduersaire, & ie ne croy point qu'il se contentast de ce seul appointement.

Actor. 20.  
v. 27.

La 2. Preuve est prise des actes où Saint Paul dit. *Je ne me suis point fait que ie ne vous aye annoncé tous les conseils de Dieu.* Est-il parlé là de l'Escriture? toutes les fois qu'on annonce quelque chose, on ne le fait pas par escriture. Saint Paul a annoncé tous les conseils de Dieu, donc l'Escriture est suffisante? vous prouueriez par là, que les seules Epistres de Saint Paul sont suffisantes, & qu'il ne faut point d'autre escriture que les seules Epistres de cet Apostre.

Chap. 1. v.  
8.

La 3. Preuve est des Galates, *Or si nous, ou vn Ange du Ciel vous euangelise autrement que nous vous auons euangelisé, qu'il soit maudit.* Concluez, donc l'Escriture est suffisante. N'est-ce pas se moc-

quer ? euangeliser, n'est pas escrire seulement, tous les Ministres de la Pretendue s'appellent Ministres de l'Euangile, parce qu'ils croient euangeliser, encore bien qu'ils n'ayent pas tous escrit des beaux volumes de Controuerse comme l'Aduersaire. Prescher de viue voix, c'est proprement euangeliser.

La 4. Preuue est en Saint Iean. *Ces choses sont escrites. afin que vous croyez que Iesus est le Christ Fils de Dieu, & qu'en croyant vous ayez vie par son nom.* Y a-il la moindre apparence de pouuoir conclurre de ce passage que l'Ecriture est suffisante. N'est-ce pas abuser le pauvre peuple, nommément, qu'au verset precedent il y a: *Iesus fit plusieurs autres signes qui ne sont point escrites en ce liure.*

C. 20. V.

31.

Psal. 19. V.

La 5. Preuue est tirée de David. *La loy du Seigneur est parfaite cōuertissant les ames, son tesmoignage est fidelle.* Cela n'est point disputé, mais il ne s'ensuit pas que la seule Escriture soit suffisante, parce que sa loy n'a rien d'imparfait.

C. 4. v. 2. Sa dernière preuve est dans le Deuteronomie. Vous n'adiouterez rien à la parole que ie vous dis, & vous n'osterez rien d'icelle, afin que gardiez les commandemens du Seigneur vostre Dieu, lesquels ie vous commande. Qu'y a-il là qui soit attaché à l'Escriture? Il n'est pas nécessaire que la parole soit tousiours escrite, & lors que Moÿse tenoit ce discours au peuple, auoit-il encore escrit tout le Deuteronomie? que faisons-nous donc de tout le nouveau Testament qui a esté adiousté apres le Deuteronomie? Pour bien serrer toutes ces preuves, il faut dire, parce que l'Escriture est utile, & que Saint Paul a annoncé tous les conseils de Dieu, & qu'il ne faut point euangeliser autrement qu'il a euangelisé luy mesme, & que les choses qui sont dans l'Escriture sont escrites, afin que nous croyons, & que la loy du Seigneur est parfaite, & conuertit les ames, bref parce que les Enfans d'Israël ne deuoient rien adiouster, ny diminuer de ce que Moÿse

Moyse leur auoit dit de la part de Dieu, Ergo l'Ecriture est suffisante, & contient tout ce qui est necessaire à salut, consequence impertinente.

pag.  
37.

Les Preuves qu'il met en auant pour faire voir que l'Eglise est inuisible, ne sont pas moins ridicules, la premiere est, *les Enfans d'Israël ont debaisé l'alliance de l'Eternel, ils ont demolites Autels, & ont tué tes Prophetes avec l'espée, & ie suis demeuré moy seul, & ils cherchent ma vie pour me l'oster.* Peut-on iamais de ces paroles tirer cette consequence sans se moquer, donc l'Eglise n'est pas tousiours visible? Toute l'Eglise n'estoit pas ny dans le seul Royaume d'Israël, ny dans celluy de Iuda seul. Tous ceux ausy qui sont dans l'Eglise ne sont pas Prophetes. Et quand bien cette proposition seroit veritable, les heretiques ont tué tous les Prestres, on ne pourroit pas inferer: donc l'Eglise n'est plus, car il resteroit plusieurs Catholiques qui ne sont pas Prestres, comme il y a plusieurs religion-

i. Reg. c.  
19. v. 1.

naires qui ne font ny Diacres  
ny Ministres. N'a il pas bonne  
grace citant ce passage, *Qu'elle  
estoit sans le vray Dieu sans sacrifice,*  
de dire que cela ne peut estre en-  
tendu des dix lignées, puisque  
ce passage ne parle que des dix  
lignées seulemēt, signifiées par  
le nom d'Israël selō l'usage del'esi-  
criture: voicy les propres termes,  
*Plusieurs iours se passerōt en Israël sās  
le vray Dieu, sans Sacrificateur, sans  
Docteur & sans Loy. Estre maison  
Spirituelle, c'est a dire Mysti-  
que, n'inferre pas estre inuisible,  
comme il pretend, & qui void  
vn fidelle, void vne pierre viue,  
& Spirituelle, c'est à dire Mysti-  
que. Et encore bien qu'on ne  
voye point la foy, on ne reste  
pas de voir celuy qui est fidel le,  
comme encore bien que l'ame  
soit inuisible, qui est la forme  
de l'homme, l'homme pour cela  
n'est pas inuisible. La seconde  
preuue est, *la fille de Sion est toute  
belle au dedans, son vestement est  
d'or, donc l'Eglise est, inuisible?*  
Et comment peut-on sçauoir  
que sa robe est aux franges d'or*

Transi-  
bunt multi.  
dies in Israël  
absque vero  
Deo, & abs-  
que Sacerdo-  
te, Doctore,  
& absque le-  
ge. 2. Paralip.  
c. 15. v. 3.

Pf. 45. v.  
14. In sim-  
brijs aureis  
circuma-  
micta varie-  
tatibus.

si elle ne se void point.

La 3. Preuve, la femme s'en fuit au desert, deux aïles d'une grande Aigle luy furent baillées, affin qu'elle s'ennolat en son lieu, Ergo l'Eglise est inuisible? la glose de l'Aduersaire adioûte qu'il est impossible de faire voir la trace de l'aigle en l'air, n'est-ce pas estre ridicule? encores-bien que la trace de l'Aigle soit inuisible, l'Aigle qui vole en l'air & qui ne laisse aucune trace apres soy, est elle pour celà iuuisible? ne la void-on pas voler?

A. poc. 12.

v. 6. &amp; 14.

Exod. 20.

c. v. 7. &amp; 8.

La 4. Tu ne prendras point le nom du Seigneur en vain, car le Seigneur ne tiendra point innocent qui prendra en vain son nom. Aye souuenâce du iour du repos pour le Santifier, Il faut auoir perdu le sens pour inferer de là, Ergo l'Eglise est inuisible.

La 5. Vne autre generation se leua apres iceux, qui ne cognut point le Seigneur, ny l'œuvre qu'il auoit fait pour Israël, les Enfans d'Israël firent mal deuant le Seigneur, & seruirent à Baalim &c. Ergo toute l'Eglise est inuisible mesme dans le royaume de Iuda?

2. Iudic. v.

10. ij. &amp;c.

3. Reg. c. La 6. *Quand Iesabel mettoit à mort les Prophetes, Abdias en prit cent, & les cacha, cinquante en vne fosse & cinquante en vn autre &c. Quelle foiblesse de conclurre que toute l'Eglise estoit cachée, & par consequent inuisible, cōme si pour lors tous les fidelles estoient compris au nombre de cent Prophetes.*

2. Paral. c. La 7. *Achaz ferma les portes du Temple de Dieu, & se fit des Autels pour luy en tous les coins de Ieru-*

2. Paral. c. *salem. Manasses edifia les hauts lieux*  
 33. 33. V. 3. *qu'Ezechias son Pere auoit demolis, il dressa des Autels aux Baalims &c. Voyla deux Roys qui se rendent idolatres, donc toute l'Eglise est inuisible, n'y a-il pas de la compassion de voir si mal raisonner des hommes qui font des liures?*

2. Timoth. c. La 8. *vn temps viendra qu'ils ne souffriront point la saine doctrine, mais ayant les oreilles chatouilleuses, ils s'assembleront des Docteurs selon leurs desirs, & destourneront les oreilles de la verité, & s'adonneront aux fables. N'est-ce pas vne preuue concluante que l'Eglise n'est pas visible? Et parce que auourdhu*

nous voyons cette Prophetie de Saint Paul accomplie & aux heretiques, & en la personne des pecheurs qui destournent leurs oreilles de la verité, s'ensuit-il que l'Eglise soit aujourd'hui inuisible?

Bref il conclud par la beste l'Image de laquelle parla, & fit que tous ceux qui n'adoroient cette Image fussent tuez, & faisoit que tous petits & grands, riches & pauvres, francs & serfs prenoient vne marque en leur main dextre ou en leur front. Cela veut dire que la persecution de l'Antechrist fera qu'ils succomberont à la tentation, & qu'exterieurement ils adoreront l'Antechrist, donc l'Eglise est inuisible? ne sera-ce pas lors qu'on verra d'un costé la plus grande persecution qui fut iamais, & de l'autre la plus grande constance des fidelles? & contre qui exerceront leur rage les ministres de l'Antechrist, si ce n'est contre ceux qui resisteront à la beste, & qui se feront glorieusement martyriser? ils seront donc visibles.

A poc. c. 13.  
v. 15. 16. 17.

L'aduouë qu'en toutes ces preuues le raisonnement de l'Auerfaire m'est inuisible.

Mais ie demande que veut-il dire quand il parle ainsi au chap. pag. 37.  
 10. *Les Enfans d'Israël ont delaisé l'Alliance de l'Eternel, ils ont demolytes Autels, & ont tué tes Prophetes, & ie suis demeuré seul, & ils cherchent ma vie pour me l'oster. La Premiere dit-il, alors l'Eglise estoit tellement cachée qu'ils ne la voyent point, la 2. ne sera de dire que Dieu de ce temps là &c. il a bien mis son dire par escrit, mais pourtant ie ne scay ce qu'il veut dire par la premiere, ny par la seconde, car il ny-a point de sens.*

Roman. ij. v̄.  
 21. 22.

Pag. 39. Il preuue quel'Eglise Romaine peut defaillir. 1. *Tues debout par foy, ne t'esteue point par orgueil, mais crains, car si Dieu n'a point espargné les branches naturelles, garde qu'il n'aduienne qu'ainsi il ne t'espargne point. C'est a dire la Synagogue, de laquelle il est là parlé, a failli, donc l'Eglise Romaine peut faillir, ce passage ne dit pas la suite que l'Auerfaire*

adjoûste de la fiction de son cerueau, que cela est arriué à l'Eglise Romaine, & cependant c'est le seul point qu'il falloit prouuer.

La 2. preuue. *Que celuy qui s'estime estre debout regarde qu'il ne tombe. Ergo l'Eglise Romaine tombera ?* ce passage n'en dit rien.

1. Cor. c. 10.  
v. 12.

La 3. Ne voicy pas vne preuue demonstratiue ? D'autant qu'elle s'est glorifiée (parlant de Babylone) & qu'elle a esté en délices, d'autant donnez luy tourment & pleür ; car elle dit en son cœur, *ie suis Reyne &c. pour ce en vn iour viendront ses playes, mort, & dueil, & famine, & sera brûlée de feu.* Donc l'Eglise Romaine peut defaillir, conclud l'Aduersaire. Si ie voulois prouuer qu'un homme resue en veillant, ie voudrois le faire discourir de cette sorte.

Pag. 52. Pour prouuer que la Vierge n'est pas la Reyne du Ciel, il cite les paroles de la mesme Vierge. *Mon esprit s'est esgayé en Dieu ; car il a regardé à la petitesse de sa seruante. Ergo elle ne s'appelle pas Reyne, donc elle*

Luc. 2. v.  
47. & 48.

ne l'est pas ? les Roys de la terre s'appellent seruiteurs de dieu, donc ils ne sont pas Roys ? Iesus-Christ s'apelle ver, & non pas homme, donc il n'est pas homme.

La mesme Vierge n'est pas la porte du Paradis, parce que le Sauueur dit, *ie suis la porte*, ce qui s'entend la premiere & la principale, donc il n'en y a point d'autre ? à quoy donc les douze portes de l'Apocalypse, où S. Iean void la saincte Ierusalem ayant douze portes ? Le Sauueur est le fondement, & il n'en y peut auoir aucun autre. Et cependant le mesme Apostre recognoit les Apostres pour fondement, *vous*

Ioã. 10. 9.  
 Habentem  
 portas duo-  
 decim Apoc.  
 21. 12.  
 1. Cor. 3.  
 11.

Superædi-  
 ficati supra  
 fundamen-  
 tum Aposto-  
 lorum & Pro-  
 phetarũ ip-  
 so summo  
 Angulari la-  
 pide Chri-  
 sto Iesu.  
 Eph. 2. v.  
 10. Actor 4.  
 v. 12.

*estés edifiez sur le fondement des Apostres & Prophetes, Iesus-Christ estant la pierre angulaire.*

Elle n'est pas le salut des vi- uans & des morts, parce qu'il n'y a point de salut qu'en Iesus-Christ : qui a iamais nié cette verité ? mais il ne s'ensuit pas que nous n'ayons d'autres cau- ses subalternes de nostre salut. Le Sauueur disoit, *n'appellez au-*

cun vostre pere sur la terre ; car vn seul est vostre Pere qui est aux Cieux, donc il n'est pas permis à vn fils d'appeller son pere : personne n'est bon que Dieu seul : donc S. Paul & S. Luc ont mal fait, d'appeller Faustus & Theophile tres-bons, cela fait pitié de voir discourir si desraisonnablement.

Mais ie vous prie à quel propos ces passages suiuians. *Le Seigneur me sera pour defense, & mon Dieu pour Rocher de ma fiance.* Il cite le chapitre 4. de Daniel verset 37. & il n'y a pourtant que 34. versets dans tout ce chapitre. *Je fus ravi en esprit, & voicy vn Throsne estoit au Ciel, & il y auoit quelqu'un assis sur le Throsne. Bienheureux est le Ventre qui t'a porté & les mammelles que tu as succées, à donc il dit, mais plustost bien-heureux sont ceux qui oyent la parole de Dieu & la gardent, donc la sainte Vierge n'est pas la Reyne du Ciel. Si vn homme vouloit citer l'Escriture à dessein des'exposer à la risée du Lecteur, pourroit-il y reüssir plus heureusement que fait l'Aduersaire à quelle liaison y a-il de*

Patrem nolite vobis vocare super terrâ Matth. 25. v. 9.

Nemo bonus nisi solus Deus Marc. 10. v. 18.

Optime. Act. 26.

v. 25. Luc. 1. v. 3.

Psal. 94. v. 21.

Apoc. 4. v.

Luc. 11. v. 21. & 28.

ces passages avec la question qui est agitée ?

En la page 70. & 71. contre le vœu d'obeïssance, aueugle que font les Religieux, il fait bien paroître qu'il est aueugle luy mesme, quand il apporte ces passages. *Vous estes attachez par prix, ne demeurez point serfs des hommes. Et que chacun soit pleinement resolu de son entendement, & ne croyez point à tout esprit, mais esprouuez les esprits s'ils sont de Dieu.* Il adjouste, *jugez s'il est juste deuant Dieu de vous obeyr plustost qu'à Dieu.* Et de plus, *ne scauez-vous pas, qu'à quicõque vous vous rendez serfs pour obeyr, vous estes serfs de celuy à qui vous obeyssiez ? bres soyez mes imitateurs comme ie le suis de Christ.* Qu'y a-t-il dans ces passages contre le vœu d'obeïssance, duquel ils ne parlent aucunement ? Tous ceux qui obeïssent ne sont pas, ny serfs ny esclaués, est-ce vn crime d'obeyr aux hommes ? que deuiendront donc les commandemens de Sainct Paul ? *Enfans obeyssiez à vos peres & meres, car cela est plaisant au Seigneur,*

1. Cor. 7. v̄. 23.

Rom. 14. v̄. 5.

1. Ioan. c. 4. v̄. 1.

Actos. 4. v̄. 19.

Rom. 6. v̄. 16.

1. Cor. 11. v̄. 1.

Ad Colos. c. 3. v̄. 20. & 22.

& ailleurs, seruiteurs obeyffez à vos maistres charnels : n'est-ce pas auoir renoncé au raisonnement humain de discourir ainsi? Sainct Iean commande d'espreuer les esprits, & Sainct Paul dit, soyez mes imitateurs, donc il n'est pas permis aux Religieux de faire vœu d'obeissance?

Nous croyons que le Pape est le Souuerain Pontife entre les Pontifes de l'Eglise militante, de laquelle il est le chef visible en qualité de Lieutenant de Iesus-Christ, qui est l'espous, & le chef absolu icy bas & independant, l'Aduersaire dit que c'est contre l'Escriture, & en produit ces passages. Nul ne s'attribue cét honneur, ains celui qui est appellé de Dieu comme Aaron, tu es sacrificateur eternellement selon l'ordre de Melchisedech. Il cite encore. Le seul souuerain Sacrificateur entroit au second vne fois l'an, non point sans sang lequel il offroit pour soy mesmes & pour les fautes du peuple. En quoy choquent ces passages la dignité du Pape? ny la Souueraineté sur les autres Pontifes? non plus

page  
45. &  
seq.!

Heb. c. 5.

v. 4. & 6.

Hebr c. 19.

v. 7.

que les versets 11. & 12. *Christ est venu Souuerain Sacrificateur des biens à venir, donc le Pape n'est pas le chef visible de l'Eglise?*

Sans mentir il vouloit rire quand il allegue le passage suivant. *Celuy qui a la mariée est le marié, mais l'amy du marié qui assiste, & qui l'oist est fort estouy pour la voix du marié.* Quelle alliance a ce mariage avec l'autorité du Pape comme Lieutenant du Sauueur? non plus que le verset 4. du Pse-aume 110. *Le Seigneur a juré, & point ne s'en repentira, tu es Sacrificateur eternellement selon l'Ordre de Melchisedech.* Ergo, les Escritures disent que le Pape n'est pas le chef visible de l'Eglise militante. Ce n'est point discourir de faire des consequences si ridicules. Cela pourroit estre à propos s'il estoit question de quelque Ministre de la Pretendue de parler du marié, de la mariée, & de l'amy du marié, mais ces paroles n'ont aucun rapport avec le Pape, qui a fait vœu de ne se marier jamais.

Il est vray que tels vœus ne

sont point matiere de Religion dans l'Eglise de l'Aduersaire, lequel jugeant des autres par sa propre experience, ne croit pas que le Pape, ny les autres Ecclesiastiques puissent garder la continence, comme il tache de prouuer en sa page 62. où il fait le procez au Celibat. S'il eut pris mon aduis, il eust obmis tout le chapitre 24. son liure ne s'en fut pas moins vendu pour cela, & il n'eust pas engagé si auant son honneur par la foiblesse de ses preuues, & par tant de marques de son insuffisance; car des passages qu'il allegue, les vns sont entierement ridicules & impertinens sur la question, les autres fort mal citez, quelques-uns mal entendus par l'Aduersaire, bref il y en a qui le condamnent, faisons voir tout cecy avec euidence.

La question est, si l'Eglise peut faire des loix qui obligent les Prestres à la continence, & leur defendent de contracter mariage, ayant fait vœu de chasteté. Nous croyons l'affirmati-

ue, & l'aduerfaire defend le contraire, soustenant que l'Escriture y repugne, voicy les preuues. *Et comme aucuns s'endurcissoient & estoient rebelles, médisans de la voye du Seigneur deuant la multitude, se despartant d'avec eux, il se para les Disciples, disputant de iour en iour dans l'Eschole d'un certain Tyrannus. N'est-ce pas tyrannier l'Escriture, de soustenir qu'elle condamne par ces paroles le vœu des Ecclesiastiques, ou qu'elle les oblige de se marier? fut-il iamais rien de plus ridicule?*

Actor. c.  
19. v. 9.

De mesme poids est le passage suiuant, *Or la belle mere de Simon estoit couchée ayant la fièvre, & soudain ils luy parlent d'elle, que fait ce passage contre nostre vœu? il preuue bien que Simon auoit esté marié, puis qu'il auoit vne belle mere, mais il ne s'ensuit pas de là qu'il commande aux Ecclesiastiques de se marier, ou qu'il leur defende de faire le vœu de chasteté. En verité pour discourir si mal, il faut auoir l'esprit plus malade que n'estoit*

Marc. c. 4.  
v. 30.

cette belle mere, elle n'estoit que dans la fièvre, mais cét esprit est dans la resuerie.

Il cite Saint Paul, *honorable est le mariage entre tous*, mais ne void-il pas que cette citation prise dans son estenduë, est vicieuse, & de la nature de celles que l'Eschole appelle *nimis probantes*, car si le mariage est honorable entre toutes personnes, il le sera entre le pere & la fille, entre la mere & le fils, entre la sœur & le frere, & neantmoins tels mariages seroient condamnés comme incestueux, mesmes par le Consistoire de la Pretenduë: l'Apostre donc parle aux personnes legitiment mariées, & leur commande que leur mariage soit honorable en toutes choses, particulièrement en la fidelité reciproque qu'ils se doivent. Il en donne la raison dans ce mesme verset, car Dieu iugera, c'est à dire condamnera les lubriques & les adulteres, *fornicatores enim & adulteros indicabit Deus*. Que si l'Aduersaire ne nous vouloit pas espargner, du

Hebr. c. 3.

v. 4.

1. Timoth.  
c. 3. v. 2.

moins deuoit-il auoir pitié de  
soy mesmes, & n'alleguer pas  
vn passage qui le ruine. Saint  
Paul dit que, *l'Euesque doit estre  
mary d'une femme*, pourquoy  
donc ne s'en est-il pas tenu à ce  
commandement? Qui a donné  
pouuoir aux Ministres de se dis-  
penser de cette Loy? Eux qui  
tranchent des Prelats, & qui se  
croient les vrais Euesques, &  
s'il leur estoit permis ils se qua-  
liferoient tels, aussi-bien qu'ils  
s'appellent Pasteurs des Eglises,  
& Ministres de la parole de  
Dieu & du saint Euangile, pour-  
quoy ne se contentent-ils pas  
d'une femme, mais conuolants

aux secondes, & troisiemes nop-  
ces, ils veulent estre marys de  
plusieurs? qu'ils demandent à  
Saint Hierosme si les Pasteurs  
de la Primitiue Eglise estoient  
tant amateurs du mariage, com-  
me ces Messieurs le sont au-  
jourd'huy. *Que font les Eglises de  
l'Orient, de l'Egypte, & du Siege  
Apostolique, quel est leur pratique,*  
demãde ce docteur à l'heretique  
Vigilantius, *lesquelles recourent  
leurs*

Quid faciunt Orientis Ecclesie, quid Aegypti, & sedis Apostolicæ, quæ aut virgines clericos accipiunt, aut continentes: si uxores habuerint, definiunt esse mariti. Hyeron. lib. 1. contra vigil.

re des Peres, S. Chrysoftome, S. Ambroise, S. Augustin, S. Hierosime, S. Epiphane, S. Ephre & de plusieurs autres, rapportez par les Interpretes, & par les controuerses sur ce sujet. l'Apostre donc parle à telles personnes, & leur dit que leur mieux est de se marier plustot que de brusler, c'est à dire plustost que de succomber à la pail-lardise. Car brusler, c'est estre vaincu par la tentatió, la volon-té qui ne succombe pas à la cha-leur de la chair n'est pas bruslée. 2. ie dis qu'on est obligé de droit naturel diuin & humain, de gar-der les vœux qu'on a fait. Et que comme celuy qui a contracté mariage, est attaché à sa partie, & n'est plus en liberté de se don-ner ailleurs, ainsi celuy qui a voué est attaché à Dieu, & n'est plus libre de se lier avec la crea-ture, à celuy-cy on ne dit pas que chacun ayt sa femme pour euitter l'incontinence, mais on luy dit, *Rendez vos vœux au tres-haut*, 3. quelques vns pensent que Saint Paul parle pour des-

Vri, est de-  
siderijs agi,  
vel uinci: cū  
enim volun-  
tas calori  
carnis con-  
sentit, vritur:  
nam deside-  
ria pati, &  
non vinci, il-  
lustri viri  
est, & perfe-  
cti. Author  
commēt. in r.  
ad Cornith,  
qui tribuitur  
Ambrosio.

Redde Al-  
tissimo vota  
tua. psal 49.  
v. 14.

trôper quelques nouveaux conuertis à l'Eglise, lesquels par scrupule croient estre obligés d'abandonner leurs femmes ou leurs marys; non dit l'Apostre, que chacun retienne la sienne pour eiter l'incôtinéce. 4. Iad-jouste que personne ne peut dire sans mentir qu'il ne puisse garder la continence, s'il se veut aider & cooperer à la grace de Dieu, qui ne luy manquera iamais. Il est fidele & ne permettra iamais que vous soyez tentez par dessus vos forces. Et comme quand vne personne mariée pendant vne longue absence, ou vne longue maladie de sa partie, est pressée par la tentation, ne peut pas sans offenser Dieu aller ailleurs, quoy qu'en die cette ame de bouë & de fange, Luther, si *Vxor renuat, veniat ancilla*, ainsi quand celuy qui a fait vœu est attaqué de tentation, il doit auoir recours à Dieu, aussi-bien que l'autre, & luy demander la grace de la vainere cooperât de son costé par l'oraison, par le ieusne, ou par

Fidelis De<sup>9</sup>  
qui non pati-  
tur vos ten-  
tari supra id  
quod pote-  
stis 1. Cor. c.  
10. v. 13.

leurs clerics, ou vierges, ou du moins continens, Que s'ils ont eudes femmes, il cessent d'estre maris. Le dessein donc de Saint Paul n'est pas de commander que chaque Euesque ayt vne femme, mais parce que à la naissance de l'Eglise, il y auoit peu de personnes qui vequissent dans le celibat capables de fournir aux fonctions d'un Euesque, & qu'on estoit obligé d'en prendre de ceux qui estoient dans l'Estat du mariage, il en exclud les bigames: & ordonne que celuy qui seroit choisi pour Euesque, n'ayt eu iamais qu'une seule femme, au mesme sens qu'au chap. 5. de la mesme Epistre, il commande que la vefue qui sera esleuë ayt esté femme d'un seul mary, c'est à dire qu'elle n'en ayt iamais espousé deux successiuement l'un apres la mort de l'autre, ce qui estoit permis aux femmes apres la mort de leurs marys, mais il n'a iamais esté permis à vne femme d'auoir plusieurs marys en mesme temps. Et encore-bien que la bigamie ne soit point condam-

Vidua eligatur non in minus 60. annorū quæ fuerit vnius viri vxor. 1. Timoth. cap. 5. v. 9.

née comme mauuaise, si est-ce qu'elle marque qu'un homme pourroit estre plus chaste & plus continent. l'Aduersaire se deuoit bien tant hastier d'alleguer ce passage, qui est vn puissant tiltre que ie produis contre luy, aussi-bien que celuy qu'il prend du premier chapitre *ad Titum* verset 5. & 6. où l'Apostre parle au mesme sens que dans le passage preallegué.

Il ne rencontre pas mieux citant la 1. aux Corinthiens chap. 7. v. 2. & 9. *Toutes-fois pour couter paillardise, que chacun ayt sa femme, & chacune ayt son Mary.* Notez chacun, dit l'Aduersaire apres Melancton & Bucer qui estoiet frappez d'un mesme mal que luy: donc & les Prestres, & les Religieux y sont compris, & doiuent auoir leurs femmes. Je réspons 1. Que l'Apostre parle à ceux qui sont libres & capables de contracter legitimement mariage, tels que ne sont pas ceux qui ont fait vœu de chasteté; car le vœu est vn empêchemēt qui les lie. C'est l'explication ordina-

riqué. En vn mot Saint Paul parle contre les heretiques qui condamnoient les nopces comme mauuaises, & les viandes comme impures, ou qui s'en abstenoién par superstition, comme si la loy ancienne qui en defendoit l'usage n'eust pas esté abolie, ou bien encore disant auoir reuelation des Anges qui leur defendoient, *ne mange, ne touche, ne gousté*, qui est le passage que l'Aduersaire apporte, taisant à son ordinaire le sens de l'Apostre, & déraschant trois ou quatre paroles du passage entier pour leur donner vn sens tout contraire. Qu'il apprenne de Tertullien contre quelle sorte de gens parloit Saint Paul, il reprend quelques vns, dit-il, qui disoient en vertu des visiōs des Anges, qu'ils auoient eu, qu'on deuoit s'abstenir de viandes, n'y toucher pas, & n'en gouster pas, où cét Auteur rapporte les mesmes paroles de l'Apostre, & adjouste que Sainct Paul en disant. Que personne ne vous iuge au boire, & au manger, ne choque pas Moy-

Aliquos taxat qui ex visionibus Angelicis dicebāt, cibis abstinentū, ne attigeris, ne gustaueris. Tertull. lib. 5. contr. Marcio. c. 19. Non ideo legem & Moysen pulsar, quasi de Angelica superstitione constituerit interdictionem quorundam edulū. Moy-

sem enim a  
Deo accepit  
se legem con-  
stat. Tertull.  
ibid.

se ny la loy, quoy qu'elle defen-  
dit l'usage de certaines viandes,  
parce que Moyse auoit receu la  
Loy de Dieu, & ne faisoit point  
la defense de manger certaines  
viandes, par superstition, ny en  
suite de quelque pretenduë vi-  
sion d'Ange, mais purement par  
authorité de Dieu.

L'Aduersaire adiouste que les  
Manicheéns ne defendoient pas  
le mariage à tous, mais seulemēt  
à ceux qu'ils appelloient *Esleus*;  
& cite Sainct Augustin i'ay res-  
pondeu 1. que dans tout ce cha-  
pitre il n'est aucunement fait  
mention de ces choisis ou *Esleus*;  
mais de ceux qu'ils appelloient  
Auditeurs, lesquels tenoient le  
second rang parmy ces gens-là.  
2. Sainct Augustin leur sou-  
stient qu'en effet ils defendoient  
les nopces, ce n'est pas seule-  
ment, *la couche que vous defendez,*  
*leur dit-il, ainsi que l'Apostre a desia*  
*predit, mais en effet vous defendez*  
*les nopces, ie sçais bien, adiouste ce*  
*grand Docteur, que vous me replique-*  
*rez que c'est à tort qu'on vous accuse*  
*d'interdire le mariage, puis que vous*  
*le*

Quisquis  
procreare li-  
beros quam  
concupiscere

quelque semblable austerité du corps, qui sont les armes propres pour dompter la rebellion de la chair. Que l'Aduersaire en fasse l'experience, & ie luy cautionne que c'est le moyen d'euitter la paillardise, & de suiure avec assurance le conseil de S. Paul, *il est bon à l'homme de ne toucher point de femme.*

La plus forte piece que l'Aduersaire croye auoir contre nous est le passage 1. Timoth. c. 4. v. 1. & 3. où l'Apostre appelle Doctrine des Diables celle qui deffend le mariage. Mais qu'il estudie bien le sens de ce passage chez les Interprestes, & ils luy apprendront que Saint Paul escrit contre diuerses sectes d'heretiques Manicheens, Encratistes, Seuerians, Saturnins, Archontiques, & semblables qui disoiēt que la femme estoit l'ouurage de Sathan, & condamnoient les nopces, & le mariage comme mauuais, & comme l'œuvre du Diable. Voyez Saint Epiphane hær. 4. & Saint Irenée lib. 1. c. 3. Saint Paul donc

Bonum est  
homini mu-  
lierem non  
tangere 1.  
Cor. 7. v. 1.

Doctrinis  
demoniorum  
prohibentiū  
nubere,  
&c.

ne parle pas generally de la  
 defence du mariage, mais avec  
 restriction de cette defence qui  
 estoit faite par les sectes des he-  
 retiques, lesquels il combat, &  
 son texte montre bien qu'il at-  
 taque quelques vns en particu-  
 lier quand il dit, *sur les derniers*  
*temps quelques vns se despartiront*  
*de la foy.* Et encore bien que nous  
 soyons au-iourdhuy plus auant  
 ez derniers temps que les En-  
 cratistes, & les Manichéens, il  
 ne s'ensuit pas que l'Apostre  
 nous condamne comme il con-  
 damnoit ces vieux heretiques,  
 parce que nostre Doctrine n'est  
 pas erronnée comme la leur, elle  
 n'est pas diabolique touchant  
 le mariage, puisque nous croy-  
 ons qu'il est vn Sacrement insti-  
 tué de Dieu, en quoy l'Eglise  
 honore plus le mariage, que  
 ne fait la pretenduë qui le nie.  
 Et d'ailleurs ce n'est pas d'au-  
 iourdhuy que l'Eglise deffend  
 le mariage aux Prestres, elle la  
 faict depuis sa premiere naissan-  
 ce; il y a seize cens ans que les  
 Apostres mesmes l'ont ainsi pra-

In nouissi-  
 mis tempori-  
 bus discedēt  
 quidam à fide  
 i. Timoth. c. 4. v. 1.

le souffrez en ceux que vous appelez Auditeurs, personnes fort considerées parmi vous, mais ie vous soustiens que tous ceux qui permettent qu'un homme approche sa femme, & qui enseignent neantmoins, qu'auoir des enfans d'elle, c'est vn grand peché, ceux là en effet defendent le mariage, or c'est ce que vous enseignés dans vostre secte, & par ainsi vos mariages sont des concubinages, & vos femmes ne sont pas vos femmes legitimes, mais vos concubines. Car celle-là n'est pas vostre legitime femme, laquelle vous dites ne pouuoir estre mere sans peché, & partant quoy que vous fassiez vous ne vous purgerez iamais du crime, que le Sainct Esprit a desia predicté parlant de vous. Où est-ce que l'Aduersaire trouue en ce passage que Sainct Augustin ayt creu que les Manicheens ne defendoient le mariage qu'à leurs choisis? le mesme Docteur au liure precedent, pour faire voir qu'encores bien que le mariage fut bon & saint, neantmoins l'estat de Virginité & de Celibat, estoit plus noble, & d'une plus parfaite vertu, apres auoir ap-

grauius dicit peccatū, prohibet vtique nuptias, & iam non vxorem, sed meretricem foeminam facit, non autē matrimonium est vbi datur opera ne sit mater, non igitur vxor, quo circa nuptias prohibetis, nec ab hoc crimine, quod olim à Spiritu Sācto de vobis predictū est, vlla vos ratione defenditis August. ibid.

I. Cor. 7.

Satisne  
vobis videtur  
Apostolis &  
fortibus de-  
monstrasse  
quid sūmum  
fit, & imbe-  
cillioribus  
permisisse  
quod prox-  
imū est. Nam  
non attingere  
mulierē sum-  
mum ostēdit  
esse cum ait,  
vellē omnes  
homines sicut  
meipsum.  
Huic autem  
summo con-  
iugalis casti-  
tas proxima  
est, ne homo  
fornicatione  
vastetur. Aug.  
l. 1. de morib.  
manich. 4. sub  
finem.

porté sur ce sujet plusieurs pas-  
sages de Sainct Paul, comme,  
qu'il est bon à l'homme de ne toucher  
point de femme, ie dis à celles qui ne  
sont point mariées, & aux vefues, qu'il  
est bon qu'elles demeurent en cēt estat  
comme moy, celuy qui marie sa vier-  
ge fait bien, mais celuy qui ne la ma-  
rie pas fait mieux &c. Ne vous  
semble-il pas, conclud Sainct  
Augustin, que l'Apostre parle  
bien clairement pour faire voir  
aux plus genereux en quoy con-  
siste la plus haute perfection, &  
pour accorder aux plus foibles  
ce qui est de moins parfait? Car  
ayant dit, ie voudrois que tous  
fussent comme ie suis, il fait voir  
que c'est vne chasteté plus par-  
faite de n'approcher aucune-  
ment des femmes, la chasteté  
coniugale vient apres, le maria-  
ge estant permis pour empescher  
que l'impudicité ne perde l'hō-  
me. Ne faut-il pas se rendre à la  
force d'vn tel passage, & croire  
que le mariage n'est point com-  
mandé à tous, puis qu'il est  
mieux fait de ne se marier point,  
& puis que la chasteté virginale

& celle du Celibat sont plus nobles que celle du mariage? pourquoy est-ce que l'Eglise ne le pourra pas commander aux Prestres qui doiuent estre plus saincts & plus parfaits que les personnes seculieres? C'est en ce sens que le Pape Innocent II. defend aux Prestres d'habiter avec leurs femmes, afin qu'ils soient saincts, c'est à dire qu'ils ayent vne chasteté plus parfaite que la coniugale. puis qu'ils doiuent estre plus saincts & plus parfaits que les personnes du monde qui sont mariées.

N'ay ie pas dit avec verité que l'Aduersaire n'étoit pas les passages qu'il croyoit employer pour soy dans ce chapitre, sur lequel ie veus encore repasser les yeux, afin de recueillir quelques traits d'esprit, qu'il seroit dommage de laisser eschapper.

Tous ceux qui sont mariez & qui ne sont ny paillards ny adulteres, sont-ils pas conioincts par vn legitime mariage selon  
p.62. l'Apostre, demande l'Aduersai-

re? voicy vn grand Casuiste; Je  
 responds qu'ouïy, mais aussi ie  
 luy demande si ceux qui sont  
 mariez incestueusement, com-  
 me le pere avec sa fille, ou sacri-  
 legement comme Luther avec  
 celle qu'il tira du Cloistre, ne  
 sont pas paillards, puis qu'ils  
 sont incestueux & sacrileges?  
 Or tels seroient l'Euesque, &  
 le Prestre qui se marieroient  
 sans dispense.

2. Rome, dit-il, fait vne Loy se-  
 lon laquelle vn Prestre ne se peut P.63 .  
 point marier, donc elle defend  
 absolument le mariage. Voicy vn  
 grand Philosophe qui argumen-  
 te à *sensu secundum quid*, ad *sensum*  
*simpliciter*, dit l'Eschole, c'est à  
 dire du particulier au general.  
 C'est comme si ie disois, les  
 Estats de Hollande defendent  
 aux Ministres de traffiquer &  
 d'estre tailleurs, donc ils defen-  
 dent l'office de Marchand & le  
 mestier de Tailleur dans leur  
 Republique. Dieu defendoit de  
 sacrifier à Moloch, donc il de-  
 fendoit absolument le sacrifice.  
 l'Eglise defend de prester à vsu-

re, elle defend donc de prester. Elle defend aux Iuges Ecclesiastiques de condamner à mort, donc elle defend de condamner à mort les criminels. Le Consistoire defend de trauailler le iour de Dimanche, il defend donc absolument de trauailler. Et à nostre sujet, Calvin & son Consistoire condamnent les mariages entre le pere & la fille, donc ils condamnent & defendent le mariage, & par consequent leur doctrine, est la doctrine des Diabes selon la Philosophie de l'Aduersaire; car ie discourray de la mesme façon qu'il fait, l'Apostre ne parle point de la cause de la defense du mariage, il appelle generalement doctrine du Diable celle qui defend le mariage, ou absolument, ou conditionnellement, suffit qu'elle deféde le mariage, ne voila pas vn grand Theologien?

3. Rome tient le mariage des prestres pour chose mauuaise & souillée, dit-il, & il est vray, parce qu'il n'est pas vray mariage,

mais vn cōcubinage & sacrilege, le Prestre n'estant point habile pour contracter legitiment mariage. Et c'est vne des raisons pour lesquelles le pretendu mariage d'un Prestre est pire que la paillardise, parce que outre le peché qu'il cōmet, & contre la chasteté & contre le vœu, il est iniurieux au mariage, puis que c'est vn concubinage. En effet il trompe sa partie qui croid estre femme legitime, quoy qu'elle ne soit qu'une vraye concubine, il est dans vn estat de peché, dans vn danger continuel, & dans vne perpetuelle occasion de commettre non seulement la simple paillardise, mais aussi ioincte au sacrilege, bref il donne vn plus grand scandale aux fides.

4. L'Aduersaire ignoroit cette Theologie lors qu'il adiouste, vn Prestre incontinent est obligé de se marier. O le grand Pere spirituel que voicy! fut-il iamais vn directeur de conscience plus experimenté que ce Ministre? ny qui trouuat vn plus

prompt remede à la tentation? Les saincts Peres n'en sçauoient pas tant; car ils disent qu'il faut resister aux attaques de la chair, & les surmonter par prieres, par ieufnes, par veilles & par semblables austeritez. l'Aduersaire n'ayme point tant d'embarras, il a trouué vn moyen plus aisé & plus prompt qui est de se marier, & sa raison est digne d'vn si subtil Docteur, parce que, dit-il, le Prestre a fait vœu de ne paillarder pas, à quoy pour faire l'argument tout entier i'adiouste, or est-il que si ayant fait vœu, il se marie, il commet paillardise & sacrilege, donc il a fait aussi vœu de ne se marier point, & il est autant obligé de garder l'vn que l'autre.

p.66.

5. D'autant plus que ie lis les escrits de l'Aduersaire, plus ie recognois qu'il ne void pas les passages dans leur source; car il ne sçait pas mesme les citer, il cite Sainct Augustin au liure second des mœurs de l'Eglise, & des Manicheens comme si c'estoit vn mesme ouurage, le liure



des mœurs de l'Eglise est distinct de celuy des mœurs des Manicheens, il n'y a point de second liure des mœurs de l'Eglise, puis qu'il n'y en a qu'un qui porte ce tiltre, & iugez de là si ce Ministre de l'Euangile est fort versé en la lecture des Peres, & en celle des Canons, puis qu'il ne sçait pas mesmes citer ny les vns ny les autres.

Enfin il dit que le vœu de ne se marier point est sans la parole de Dieu, ce qui est conuaincu de faux par Sainct Paul, *il est bon à l'homme de ne toucher point femme, & celuy qui marie sa vierge fait bien, mais qui ne la marie pas fait mieux.* Et quant aux vierges ie n'ay point commandement du Seigneur, mais *i'en donne conseil.* Or comme garder les conseils, marque vne plus grande saincteté que d'observer seulement les preceptes, ainsi le vœu de ne se marier point, qui se rapporte aux conseils, a dans la parole de Dieu vn fondement plus noble que le vœu de ne pailarder point, lequel par l'aduis de l'Aduersaire mesmes est fondé

Bonum est homini mulierem non rāgere. i. cor. c. 7. v. 1. & c. De virginitate præceptum Domini non habeo cōsiliū autem do v. 25.



fondé sur le commandement. Le lecteur iugera maintenant si l'Aduersaire n'eust pas esté bien conseillé de supprimer entiere-ment ce chapitre, puisque dans 4. petites pages & demy il a couché tant d'absurdités, & plus de dix impertinences.

Qu'on prenne la peine d'examiner ses preuues dans tous les autres Chapitres du mesme liuret, on les trouuera routes de mesme nature, foibles, ridicules ou impertinentes.



## CHAPITRE XI.

*Falsifications des Passages, ou Citations de mauuaise foy.*

**E**N la Page 65. il y a de l'ignorance & de la mauuaise foy, l'ignorance paroît en ce qu'il ne sçait pas citer le decret, c'est à dire qu'il ne sçait pas lire en droit, car où est-ce qu'il trouuera que la Cause trente - vniesme soit diuisée en di-

stinctions. Au lieu donc de citer comme il a fait, en la Cause troisieme. 1. dist. Il faut mettre *Caus. 31. q. 1. Can. hac ratione*, la mauuaise foy se rend plus reprochable. *Encores que les secondes nopces soient selon le Commandement de l'Apostre, neantmoins selon la raison de la verité c'est*

Longé cau-  
tius loquitur  
verus Ioan-  
nes Chryso-  
stomus, negat-  
que perspi-  
cua secun-  
dum matri-  
moniū forni-  
cationē esse.

*vrayement paillardise*, voyla les termes du Canon; mais l'Aduersaire artificieusement a teu que ce canon est tiré de l'Autheur de l'œuure imparfait, sur Saint Matthieu, dans lequel on remarque plusieurs heresies, & l'addition qui suit immediatement apres ce canon dit que le vray S. Chrysostome parle bien avec pl<sup>r</sup> de retenuë, & nie euidemment que le second mariage soit paillardise. Il a par vn meisme artifice dissimulé, que la glose sur ce canon corrige entierement le texte, & dit que prendre vne seconde femme de la façon que Saint Paul le permet, cela n'est point peché, mais de la prendre selon la loy de Moyse, cela ne se peut sans paillardise, parce que

encore-bien que le libelle de repudiation fut toleré par Moysse, le lien de mariage n'estoit pas pour cela dissout, voyla pourquoy pendant la vie de la premiere femme, la couche avec la seconde, ne pouuoit pas estre legitime, mais elle estoit adu-  
*tere. La permission Apostolique excuse de peché, mais non pas celle de Moysse, aussi Moysse ne le Com- mande pas, mais il le permet contre sa volonté, dit la glose. C'est en ce sens que le Sauueur mesme a de- cidé la question. Quiconque de- laisse sa femme, & se marie à vn au- tre commet adu-tere, voyla qu'el- les sont les secondes nopces que l'Eglise condamne comme souillées de lubricité, & en ef- fect adu-teres, iugez de la sincerité de l'Aduersaire.*

Il n'est pas plus recommandable en fidelité, imposant au Concile de Costance, auquel il fait dire, que les Roys n'ont aucune iurisdiction ny puissance sur les Ecclesiastiques, & ie sousties qu'il n'y est fait aucune mention des Roys, ny de leur iu-

Apostolica  
 (permissio)  
 excusat à  
 peccato, Mo-  
 saica non,  
 nec etiam.  
 Moyses illud  
 præcepit, sed  
 nolens per-  
 misit,

Omnis qui  
 dimittit v-  
 xorem suam,  
 & alteram  
 ducit, mœ-  
 chatur, & qui  
 dimissam à  
 viro ducit,  
 mœchatur.

Luc. 16. v. 18.

Sess. 31.

Nulla sum-  
 pta occasione  
 iusta temera-

riè & iniuste  
aufu sacrile-  
go, &c.

Attendentes quod sub-  
diti in eorum  
Prælatos, &  
laici in Cle-  
ricos, nullam  
habent iurif-  
dictionem &  
potestatem.  
&c.

rifdiction. Le Concile se plaint  
de ce que le Comte Philippe  
sans sujet, temerairement, & in-  
iustement, auoit emprisonné son  
Prelat Albert Euesque d'Alt.  
Et parce que, dit le Concile, les  
sujets n'ont aucune iurisdiction  
sur leurs Prelats, ny les laïques  
sur leur clerics, il ordõne des Cõ-  
missaires pour informer, & au  
cas que l'Euesque fut coupable,  
il veut qu'on le tienne en prison  
insqu'à-ce que le Pape y ayt  
pourueu. Que s'il se trouue in-  
nocent, qu'on ordõne au Com-  
te de le mettre en liberté, &  
parce que ledit Comte refusa  
d'obeir, il fut excõmunié; Est-  
il parlé des Roys, ny de leur Ju-  
risdiction? mais cét homme ha-  
zarde tout, car icy citant le  
Concile de Cõstance, des Com-  
tes, il en fait des Roys par le mes-  
me pouuoir que cy-deuant, ci-  
tant le Concile d'Ancyre, des  
Diaeres, il auoit entrepris d'en  
faire des Prestres, autant fidelle  
en l'vn, qu'en l'autre, ne se las-  
sera-il iamais de falsifier les  
passages? Encore ne fera-il pas

content qu'il n'ayt donné vne atteinte au Pape, il allegue le canon *si Papa*, auquel il fait dire absolüement que le Pape doit iuger tout le monde, & n'estre iugé de personne, pourquoy a-il tronqué le canon, duquel voycy les propres termes parlant du Pape, *il doit iuger tous les hommes, mais il ne peut estre iugé de personne, si ce n'est au cas qu'il fut descouvert s'estre desparti de la vraye foy.* Le luy demande pourquoy il a teu cette exception? que n'a il rapporté le passage entier, lequel eust fait voir au lecteur qu'en certain cas le Pape peut estre iugé? mais au fonds comme le Roy ne peut estre iugé de personne, quoy qu'il iuge tous ses sujets, parce qu'il est le Souuerain dans son Royaume; & il n'y a que les rebelles qui contredisent cette verité, ainsi Dieu ayant donné au Pape la souueraineté de l'Eglise çà bas en terre, il a jurisdiction sur tous les fidelles, & il n'y a que les heretiques qui s'y opposent.

La mauuaise foy est icy si eui-

*Cunctos ipse iudicaturus, à nemi- est Iudicandus, nisi deprehendatur a fide deuius.*

*Corpus Christi sine sanguine non debet accipere*

dente, qu'elle ne peut souffrir aucune excuse, car pour preuuer que le peuple doit auoir l'usage de la Coupe, il dit que Gelaze appelle la diuision de ce mystere vn grãd sacrilege, & cite de *Consecr. dist. 2. can. Cōperimus*. Il sçait biē que ce Canó ne touche aucunemēt la cōmunió du peuple, & qu'il ne parle que des Prestres, quelques vns desquels par vn intolerable abus, en disant la messe, quoy qu'ils consacraissent & le Corps & le Sang du Sauueur, ne prenoient neantmoins que le Corps seul, & sans toucher au Calice s'abstenoient du Sang. Le Pape Gelase dit, que cette diuision estoit sacrilege, & ordonna ou qu'ils prissent l'vn & l'autre, ou qu'ils s'abstinsent de tous les deux, le Prestre dit le tiltre de ce canon, ne doit pas prendre le Corps du Sauueur sans prendre aussi le Sang, on void clairement de ces paroles qu'il n'est point parlé de la Communion du peuple, puis qu'on n'y traite que de celle du Prestre qui consacre. Que l'Aduersaire prēne la

Corpus  
Christi sine  
cuius Sanguinis  
sacerdos  
non debet  
accipere.

peine de lire la glosse sur ce canon, pour apprendre que deviendra la transubstantiation, car il l'y trouuera establie par cinq diuerses fois. Sess. 13.

Il continuë ses faussetez, car i'en remarque trois en la citation qu'il fait du Concile de Constance, la 1. quand il dit que l'usage de Cômunier sous les deux especes a continué iusques au Concile de Constance, & cependant ce Concile assure que cela estoit contre la coustume receuë de l'Eglise Romaine & vniuerselle, donc l'usage de deux especes ne perseuera pas iusques à ce Concile, puisque la Communion sous vne espece estoit desia introduite par toute l'Eglise, la 2. en ce qu'il dit que le Concile retrancha au peuple la Coupe, sur peine d'heresie, car iamais les Conciles n'ont ny cômmandé ny defêdu chose aucune sur peine d'heresie, ou bien sur peine d'Excommunicatiô, ou de quelque semblable censure ecclesiastique, & ce Concile icy en a parlé, en mesmes termes *sub*

Contra Romanæ & vniuersalis Ecclesiæ consuetudinem approbatam.

*pæna Excommunicationis.* Et lors que le Consiatoire excommunie qu'elqu'un des freres le priuant de la Cene, il ne le declare pas pour cela heretique, en effet l'heresie n'est pas vne des peines, ny des Censures que l'Eglise employe en ses chastimens & corrections, au contraire elle vse des Censures & des Excommunications pour punir l'heresie, d'où resulte que bien que tout heretique soit excômmunié, tout excômmunié pourtant n'est pas heretique. La 3. fausseté est, qu'il impose au Concile disant qu'il defend au peuple la Coupe sous peine de punition par le bras seculier, à quoy iamaïs le Concile n'a pensé, lequel voyant que quelques vns condamnoient d'erreur la coutume approuuée de toute l'Eglise de communier sous vne Espece, & dogmatisoient en preschât que c'estoit contre l'institution diuine, & qu'il y auoit obligation de precepte diuin de cômunier soubz les deux Especes, le Concile, dis-je, apprehendant

Vnde scandala & hæreses verifimiliter oriri sus-

apprehendant que cette Doctrine ne fut la source de plusieurs scandales, & de quelque nouvelle heresie, fit vn decret, par lequel il defendit aux Prestres de donner au peuple la Communion sous les deux especes, & parce que quelques - vns desobeïssans & rebelles à l'Eglise, au grand mespris de son decret cōtinuoient de communier le peuple sous les deux especes, & preschoient publiquement qu'il en falloit vsfer ainsi, exhortant les Fideles de ne se départir point de ceste pratique; le Concile ordonna que si ces contumaces ne reuenoient à leur deuoir par la rigueur des censures ecclesiastiques, qu'ils fussent punis & chastiez comme heretiques, en implorant mesmes, s'il estoit besoin, le bras seculier. Voicy les propres termes du Concile. Si l'aduersaire entend ce latin, il n'y trouuera pas que ce soit le peuple qui doie estre chastié, s'il prend la Communion sous les deux especes, le Concile chastiant seu-

picantur.  
 Sancta Synodus decernit & declarat Reuerendissimis in Christo Patribus & Dominis Patriarchis, Primatibus, Archiepiscopis, Episcopis &c. processus esse dirigendos, in quibus erit: committatur, & mandetur auctoritate huius Sacri Cōcilij sub pœna excommunicationis, vt effectualiter puniant eos cōtra hoc Decretum excedentes, qui cōmunicando populum sub vtraque specie panis & vini, exhortati fuerint: & sic faciendum esse docuerint.

Qui vero  
ex illis ad  
poenitentiam  
redire non  
curauerint  
animo indu-  
rato, per cen-  
suras Eccle-  
siasticas, per  
eos, vt Hære-  
tici sunt co-  
ercēdi; inuo-  
cato etiā ad  
hoc, si opus  
fuerit, auxilio  
brachij sæcu-  
laris.

lement ceux qui contre son de-  
cret condamnoient l'usage de  
l'Eglise, comme contraire à l'in-  
stitution de Dieu, & preschant  
que c'estoit contre l'Ecriture  
de communier sous vne seule  
espece. Où est la Foy & la sin-  
cerité d'un Docteur, d'un Pa-  
steur, & d'un foy-disant Mini-  
stre de l'Euangile? & apres cela,  
y peut-il auoir vn hōme assez ef-  
frōté, pour paroistre sans rougir  
au public, auquel il a fait voir  
tant de reprochables defauts im-  
primez, & tant d'ignominies  
*Plus noires que l'ancre de tous ses  
liures.* C'est en mesmes termes  
qu'il le reproche à son aduersai-  
re, dans la page 2. de sa defense  
de la Foy, laquelle ie m'en vay  
examiner.





## CHAPITRE XII.

*DES FALSIFICATIONS,  
ignorances & absurditez,  
contenuës dans le liure in-  
titulé, defense de la Foy Ca-  
tholique, composé par le  
Sieur Eustache, Ministre de  
Montpellier.*

pag.  
1.

**N**E vous estonnez pas si  
l'Aduersaire conuaincu  
de tant de faussetez, com-  
mence ce liure par vne verité, il  
recognoit qu'elle n'est pas à luy,  
& adouë qu'il la tient de Pin-  
dare, lequel a dit tres-bien que  
la coustume estoit vn Tyran, qui  
regne absolument sur l'homme.  
Le sieur Ministre témoigne pres-  
que en toutes ses pages les igno-  
minieux effets de cette honteu-  
se domination. Car cette mau-  
uaise coustume a pris vn tel em-  
pire sur sa plume, & sur son es-  
prit, qu'elle ne semble pas seule-

ment estre passée en nature, mais aussi luy auoir osté le franc arbitre, & le souuenir de dire vne verité en matiere de controuersé. Les preuues que nous auons desia données, ont fait voir les faussetez, desquelles il ne scauroit se purger, & ce que i'ay à dire dans ce chapitre, monstrera que ce n'est pas du iourd'huy qu'il commence, mais qu'il y a prescription d'vne coustume inueterée, laquelle autorise le mestier qu'il en fait depuis vingt & vn an.

I'establis ce discours sur la definition qu'il me donne luy mesmes. *On est proprement faussaire, dit-il, lors qu'on allegue quelque passage despraué, ou quelque autheur supposé, adioustés-y, ou qu'on impose faussement à quelqu'un vne doctrine laquelle il desaduouë faisant profession de la contraire.* Puis il demande, mais où & quand l'ay ie fait? qu'il reuoye les chapitres precedens, il trouuera qu'il l'a fait en plusieurs Conciles, en plusieurs Peres, & mesmes quelque fois en l'Escriture sainte.

Et s'il se donne la patience de parcourir la suite de ce chapitre, il se trouuera conuaincu de plusieurs faussetez, & troncations de passages en si grand nombre, que i'aduouë n'auoir pas eu assés de fermeté, ny de loisir pour recueillir toutes celles qui sont dans cét œuure. Je supplie cependant le Lecteur de se souuenir que i'ay limité mon dessein à faire voir la mauuaise foy de l'Aduersaire, tronquant, falsifiant, ou desguisant les passages, sans donner dans le fonds des controuerses traittées au long si souuent, par tant de bons auteurs, qui en ont donné de si beaux volumes.

Je commence par la page 5. & soustiens qu'il ne se purge point des trois faussetez, desquelles il est accusé par le sieur Barruel, la premiere estoit d'auoir dit que Sainct Augustin auoit parlé avec tant d'incertitude de la priere pour les morts, qu'il en a escrit plustost gagné par les erreurs populaires, que par quelque sien mouuement, &

pour se defendre, il cite vn passage du même Sainct Augustin, qui le condamne euidentement. *Quelle est cette façon, dit ce docteur, & quels ces pechez qui empeschent de paruenir au Royaume de Dieu, en sorte, toute fois que par le merite des saincts amis, ils impetrent pardon apres la mort? Il est tres difficile de le trouuer tres perilleux & de le definir, de moy iusqu'à present quelque peine que i'aye prise, ie n'y ay peu penetrer. Quel aduantage peut prendre l'Aduersaire de ces paroles? quel sujet a-il, de tirer cette consequence? puis done, dit-il, qu'il est incertain, si apres la mort on peut obtenir pardon &c. Où est-ce qu'en ce passage Sainct Augustin a dit que cela fut incertain, puis qu'il assure tout le contraire? Ne dit-il, pas clairement que par le merite des saincts amis les defuncts impetrent pardon apres la mort des pechez qui empeschent, c'est à dire, retardent de paruenir au Royaume de Dieu. Il est vray qu'il aduouë ne sçauoir point encore la façon comme cela se fait, ny*

Quis sit iste modus, & quæ sint ipsa peccata, quæ ita impediunt peruentionem ad regnum Dei, ut tamen Sanctorum amicorum meritis impetrent indulgentiam, difficillimum est inuenire, periculosissimum definire. Ego certe neque ad hoc tempus, cum inde fatigerem ad eorum inuigationem peruenire non potui. Aug. l. 21. de Ciu. cap. 27.

quels sont ces pechez, difficulté causée par la diuersité des opinions sur la matiere de tant de pechez differents, desquels il traite au long dans tout ce chapitre, où mesmes il baille la raison, pourquoy Dieu veut que nous viuions dans cette ignorance: quoy-qu'il y ayt certains pechez, pour lesquels il est euident qu'on ne prie point, tels que sont les pechez des impenitens, & de ceux qui meurent sans estre cōuertis à Iesus-Christ par la grace, pour lesquels on ne prie point, non plus que pour les mauuais Anges, dit le mesme

p. 1. Docteur cité par l'aduersaire, où il dit que la priere ou de l'Eglise, ou d'aucuns gens de bien & deuots, est exaucée pour aucuns trespassez. Et plus bas. *On ne diroit pas d'aucuns qu'il ne leur est pas pardonné en ce monde, ny en l'autre, s'il n'y en auoit de ceux auxquels, combien qu'on ne pardonne point en ce monde, toutesfois leur est-il pardonné au mode auenir.* Est-ce douter, ou estre incertain, si apres la mort on peut obtenir pardon, &

Pro defunctis quibusdam vel ipsius Ecclesiae, vel quorundam piorum exauditur oratio, Augustin. lib. 21. de Ciuit. c. 24.

Neque veraciter de quibusdā diceretur, quod non eis dimittatur neque in hoc saeculo, neque in futuro nisi essent quibus, et si non in isto, tamē remitteretur in futuro. August. ibid.

si les prieres sont vtilles aux tres-passez ? c'est de mauuaise foy qu'il cite ces paroles du chapitre 24. lib. 21. de Ciuit. où Sainct Augustin dit. *Ce que ie ne confirme pas, parce que ie n'y resiste point* : où il n'est non plus parlé du Purgatoire, que du Temple de la Mure, d'où Sainct Augustin ne fut iamais Ministre, mais bien des miserables de cette vie, & apres icelle des tourmens eternels des meschans, prenât occasion d'ex-

Aut obli- uiscetur misereri Deus, aut continebit in ira misericordias suas ? ps. 76. v. 10.

plier le verset de Dauid, *Dieu oubliera-il d'auoir pitié, ou retiendra-t-il ses misericordes en ire* : faisant voir que cette misericorde reluit mesmes dans les Enfers. Le luy reproche aussi qu'il a tronqué le passage tiré de l'homilie 5. des

cinquante, où il y a, qu'apres cette vie il ne reste ny compunctio aliqua satisfactio remanebit. Homil. 5. ex 50.

te vie il ne reste ny compunctio aucune, ny satisfaction ; pourquoy a-il obmis *compunctio* ? Car qui doute que les ames du Purgatoire estant dans la charité, & amis de Dieu ne ressentēt grand regret de l'auoir offensé pendant cette vie ? mais parce que cette compunctio n'est pas meritoire

ritoire d'aucun surcroÿ ny de grace, ny de gloire, ces ames n'estant plus en estat de meriter, voila pourquoy il est dit, qu'il n'y a plus de compunctïon apres cette vie : & au mesme sens il adioust qu'il n'y aura aussi aucune satisfaction.

p. 8. Il continuë sa mauuaise foy quand il veut se defendre sur la seconde fausseté ; car voulant prouuer que les prieres qui estoient faites pour les trepassez n'estoient pas pour deliurer les ames de quelque lieu de tourment, il allegue Saint Augustin, que c'estoit pour monstrer la Cômunion que les morts ont en l'Eglise, lesquels ne laissent pas d'ê estre mēbres, quoy qu'absens de cette vie, parce qu'ils regnent avec Christ. Or en ce passage il est parlé des ames des martyrs, ce que l'aduersaire par sa souplesse ordinaire a dissimulé, *les ames de ceux qui ont esté occis pour le tesmoignage de Iesus, & pour la parole de Dieu, dit Saint Augustin, Et plus bas, C'est à sçauoir les ames des martyrs, leur corps ne leur estant*

Animas occisorum propter testimonium Iesu &c. lib. 20. de Ciuit. c. 9.

Animas martyrum nondum sibi corporibus suis redditis. ibid.

pas encore rendus. Et qui ne sçait  
 quel'Eglise ne prie iamais pour  
 les ames des martyrs, & que  
 telles prieres seroient iniurieü-  
 ses à leur gloire? aussi dans le  
 passage allegué, il n'est parlé  
 que de la Commemoration faite  
 à l'autel, laquelle tend, ou à ren-  
 dre graces à Dieu de la gloire  
 donnée aux ames des Saints, ou  
 à ce que cette gloire soit plus  
 cognüe & honorée des hommes,  
 & non pas pour les deliurer des  
 peines, ny pour l'assurance de  
 leur beatitude. Or parce qu'on  
 ne fait point de prieres pour de-  
 liurer les ames des martyrs, s'é-  
 suit-il qu'on n'en doive pas faire  
 pour la deliurance de ceux qui  
 n'ont pas souffert le martyre? la  
 Logique de l'Aduersaire a-elle  
 de quoy faire valoir cette conse-  
 quence? Il est donc constant  
 que tous les fidelles trespassez  
 sont membres du Royaume de  
 Iesus-Christ, & ont Communió  
 avec son Eglise, & que nous  
 faisons cômémoration de tous;  
 mais avec cette difference, que  
 pour ceux qui sont desia dans la

Iniuria est  
 enim pro  
 martyre ora-  
 re. Aug. serm.  
 17. de verb.  
 Apost.

beatitude, nous rendons à Dieu nos sacrifices d'action de graces & de loüange; & pour ceux qui en sont retardez, nous nous employons pour les deliurer de leurs peines, & pour les assister par nos suffrages.

Je ne puis pas me persuader que l'Aduersaire ayt leu le Chapitre. 13. du 9. liure des Confess. de Saint Augustin, ou certainement il auoit l'esprit diuertiy ailleurs; car cét Autheur parle en ces termes: *maintenant ie te prie pour les pechés de ma mere. Je sçay qu'elle a pratiqué les œuvres de misericorde, & qu'elle a pardonné à ceux qui l'auoient offensée, pardonne luy aussi toy ses offences si elle en a commis quelques vnes durant tant d'années, qu'elle a vescu apres l'eau de salut, pardonne Seigneur, pardonne ie te prie.* Si on a leu attentiuement ces paroles, & plusieurs semblables dans le mesme Chapitre, peut-on dire que les prieres qu'il faisoit pour sa mere n'estoient qu'une simple commemoraizon? Ne prie-il pas que Dieu luy pardonnast ses pe-

Nunc pro peccatis matris meæ deprecorte.

Scio misericorditer esse operatâ, & ex corde dimississe debita debitoribus suis: dimitte illi & tu debita sua, si qua etiâ contraxerit, per tot annos post aquâ salutis; dimitte Domine, dimitte obsecro.

Ququam illa in Christo viuificata etiâ nondum carne resoluta sic vixerit,

vt laudetur  
nomen tuū in  
fide, moribus  
que eius: vix  
tamen audeo  
dicere, ex  
quo per Bap-  
tismū rege-  
nerasti, nul-  
lum verbum  
exiisse ex ore  
eius contra  
præceptū tu-  
um. Aug. lib. 9  
conf. c. 13.

chés? Prie-on pour les pechés  
des ames qui sont dans l'enfer?  
nous tōbons d'accord que non,  
moins pour celles qui sont dans  
le Paradis, où le peché n'entre  
point: elle estoit donc dans vn  
troisiesme lieu, où elle pouuoit  
auoir besoin des prieres de son  
fils pour la remission de ses pe-  
chez. Il se persuadoit bien que  
Dieu auoit preueni ses prieres,  
comme il adjouste, à cause de  
la sainteté de la vie de sa mere;  
nantmoins ie n'oserois asseurer,  
dit-il, que depuis son baptes-  
me, elle se soit conseruée toute  
pure; voyla pourquoy il fait  
prieres pour elle au cas qu'elle  
en ait besoin. Ce passage est si  
decisif que l'Aduersaire n'a ozé  
en rapporter les propres termes,  
comme il fait des autres, il se  
contente de l'indiquer à la mar-  
ge.

S'il en eust vsé de mesme sur  
la troisiesme fausseté, ie ne l'ac-  
cuserois pas d'auoir tronqué,  
à son ordinaire, le passage de  
Tertullien, pour faire dire à <sup>p.20.</sup>  
cét Auteur, que la priere pour

les morts, n'est ny vne doctrine fondée en l'écriture, ny vne tradition Apostolique. Voicy comme il parle, *si tu demandes vne loy des Escritures, tu n'en trouueras point, on te pretendra que la tradition la mis en auant, la coustume la confirmé, la foy la obserué.* Pourquoi a-il retranché ces derniers mots qui donnent iour à tout le passage? pourquoi les a-il couverts sous vn &c? Certes c'est qu'encores-bien qu'il n'ayt pas grande habitude avec Aristoste, il auoit neantmoins assez de Logique naturelle, pour tirer ces consequences, la foy obserue cette discipline, qui est dans l'Eglise, de prier pour les morts, donc la Religion de Caluin n'a point la foy, puis qu'on s'y mocque de cette ecclesiastique & religieuse discipline; donc cette tradition n'est pas purement humaine; puisque la foy la regarde & l'obserue, donc cette coustume est Apostolique, puisqu'on n'en trouue point le premier establissement, & qu'on sçait qu'elle a esté pratiquée dans

Harum & aliarū huiusmodi disciplinarū si legē expostules scripturarū, nullam inuenies, traditio tibi prætenditur auctrix, consuetudo confirmatrix, fides obseruatrix. Tertull. lib. de Coro. mil. c. 4.

tous les siècles depuis la naissance de l'Eglise, & mesmes qu'elle est plus ancienne que la loy de grace, comme nous allons voir par l'examen des faussetez, qui sont dans le Chap. 3. Car i'en y remarque plusieurs, quoy que le Chapitre ne soit que de huit petits feuillets: & si laisseray- ie dequoy glaner apres moy, si quelqu'un en veut prendre le diuertissement.

p.11.

La 1. est en ce qu'il dit que les prieres que les anciens faisoient pour les morts n'estoient pas liées avec le Purgatoire, nous auons fait voir le contraire, puis que par icelles on demandoit à Dieu, qu'il leur pardonnast les pechez, & tous les iours on luy demande de leur donner du rafraichissement, ce qui ne peut estre entendu ny des ames qui sont dans l'Enfer, ny de celles qui jouissent desia du Paradis. Il n'est pas vray aussi que toutes les prieres que nous faisons en faueur des defuncts, n'ayent autre fin qu'à les deliurer du Purgatoire, puis qu'il y en a qui

p.12.



l'aduersaire, tiré du Liure 8. des p. 12.

Adhuc offerimus tibi  
pro omnibus  
Sanctis, qui  
à sæculo tibi  
placuerunt.  
Patriarchis,  
Prophetis,  
Iustis, Apo-  
stolis, Mar-  
tyribus ꝑ.  
Clem. lib 8.  
côcit. Apost.

Vt illis  
proficiat ad  
honoré, no-  
bis autem ad  
salutem.

Pro quies-  
centibus in  
Christo, fra-  
tres nostri,  
rogemus, vt  
benignus  
Deus, qui ip-  
sius animam  
suscepit, di-  
mittat ei om-  
ne delictum.

Ipse quo-  
que nunc res-  
pice super

Constit. Apost. de S. Clem.

Nous t'offrons pour tous les Fideles,  
Patriarches, Prophetes, &c. Aussi  
l'Eglise pratique la même deuotion  
aujour d'huy tous les iours  
à la Messe, où elle fait comme-  
moraizon des Saints, & prie  
pour l'accroissemēt de leur hon-  
neur; elle prie que l'offrande,  
qu'on fait à l'Autel, soit vtile  
pour l'honneur des Saints, &  
pour nostre salut. Bref, comme  
les trois & quatre premiers sie-  
cles prioient en faueur des Tres-  
passez, pour impetrer de Dieu  
le pardon de leurs pechez, ce  
qui se verifie par le mesme Li-  
ure huitiesme de saint Cle-  
ment cité par l'Aduersaire, où  
nous lisons, *Prions pour nos Fre-  
res qui sont decedez en Christ, à ce  
que Dieu qui a retiré l'ame du defunct  
luy pardonne tout peché; & plus  
bas, Regarde, seigneur, sur ce tien  
seruiteur, & luy pardonne s'il a de-  
linqué en quelque chose, &c.* Aujour-  
d'huy les Fideles font pour les  
defuncts des prieres entieremēt  
semblables; & c'est dequoy  
l'Aduersaire

l'Aduersaire nous fait criminels. Mais ie luy pardonne cette ignorance; car bien qu'il soit blasmable de vouloir parler de ce qu'il n'entend pas, cette ignorance pourtant le rend moins criminel, en ce qu'elle donne à connoistre, qu'il n'a iamais ieté le froc aux orties par l'Apostasie, & n'ayant iamais été Prestre, ce n'est pas crime en luy de ne sçauoir pas dire la Messe, ny d'ignorer ce qui se fait en ce Sacrifice mysterieux, que la pretendue ne regarde que comme vn sacrilege. Mais à quoy pensoit-il, lors que pour prouuer que les prieres des anciens pour les morts, ne tendoient qu'à demander à Dieu qu'ils resuscitassent vn iour à salut, il cite les Machabées? Ozeroit-il auoir disputé cela contre quel qu'il soit, qui sçache lire? Voicy le passage, parlant de Iudas Machabée: *Après qu'il eust fait la cuillette, il enuoya en Hierusalem douze-mille drachmes d'argent pour offrir sacrifice pour le peché, en pensant iustement, & religieusement*

hunc seruum tuum, quem recepisti in alteram vitam, & condona illi, si quid volens, vel inuitus deliquit.

Sancta er-  
go & salubris  
est cogitatio  
pro defunctis  
exorare, vt  
à peccatis so-  
luantur. 2.  
Mach. c. 12.

de la Resurrection; car s'il n'eust en  
esperance que ceux qui estoient occis,  
resuscitassent, il sembleroit estre su-  
perflu, & vain, de prier pour les  
Morts; & parce qu'il consideroit que  
ceux qui estoient trespassez en vraye  
Pieté, auoient tres-bonne grace re-  
seruée, c'est donc vne sainte & sa-  
lutaire pensée de prier pour les Morts,  
afin qu'ils soient deliurez de leurs pe-  
chez. Et leurs Bibles le tour-  
nent en mesmes termes. Or fai-  
re priere à Dieu, afin que les  
defuncts soient deliurez de leurs  
pechez, est-ce prier Dieu qu'ils  
resuscitent? Il est vray que ces  
prieres seroient inutiles, s'il n'y  
auoit point de resurrection, par-  
ce que qui nie la Resurrection  
des morts, combat l'immorta-  
lité des ames, sans laquelle en  
vain prieroit-on pour elles. C'est  
donc vne troisiéme fausseté con-  
uaincuë par le mesme passage de  
l'Escriture, employé par l'Ad-  
uersaire.

Et pour la 4. Je le prie de s'in- p.13.  
struire mieux de la doctrine de  
l'Eglise Romaine; & il appren-  
dra que non-seulement elle fait

priere pour les Sainctz, au sens cy-deuant expliqué; mais aussi elle offre le sainct Sacrifice Eucharistique de la Messe, en memoire de leur merite, & en action de graces, pour leur beatitude. Et c'est en ce sens que S. Augustin a dit, qu'au Sacrifice on fait commemoration des SS. mais qu'on ne prie pas pour eux; c'est à dire, pour leur salut. En ce mesme sens sainct Cyrille, sainct Augustin, & sainct Epiphane, ont dit qu'on offre Sacrifice pour les Apostres, & pour les Martyrs; c'est à dire, pour leur honneur. Et le passage de sainct Cyprien cité par l'Auersaire, *Nous offrons pour les Martyrs, &c.* Ne signifie autre chose, conformement à ce que sainct Clement nous a enseigné cy-deuant: mais si on ne prie pas pour la deliurance des Martyrs, lesquels n'ont pas besoin de nostre secours, s'ensuit-il que nous ne le deuions pas rendre à tant d'autres ames, qui n'ayant pas souffert le martyre, se trouuent en necessité, & nous demandent

Serm. 17.  
de verb. A-  
post.

pag.  
13.

nos suffrages ?

La 5. fausseté passe à la calomnie, imposant à l'Eglise Romaine, quand il dit que les Sacrifices qu'elle fait pour les morts, ne tendent qu'au bien des Moines riches, & non pas des pauvres; c'est auoir vne demangeaison de mesdire, & avec cela il dira froidement, que le mauuais pag.  
 Tyran de la coustume, a depuis 3.  
 long-temps armé l'Eglise Romaine de calomnies contre leur Religion, qui n'est qu'une Heresie des plus recentes. Il est vray qu'aux obseques & honneurs funebres, on faisoit des repas de charité, & des aumosnes pour l'ame du deffunct, mais ces repas n'estoient point les sacrifices, qu'on offroit à Dieu pour l'expiation de ses pechez.

Je croy que l'Aduersaire auoit icy son iugement en interdit, car à moins que de refuser il n'eût iamais couché vne si grossiere impertinence, qui fait la sixiesme fausseté, qu'en l'Eglise pag.  
 Romaine les prieres pour les 14.  
 morts, sont obligatoires sur

peine de damnation eternelle :  
 Où a-il trouué cette chimere ?  
 O quel feure Casuifte ! il faut  
 aduoüer qu'à ce prix les Mini-  
 stres de la Pretenduë font bon  
 marché des Enfers, il est tres  
 faux aussi de dire que les prie-  
 res des anciens estoient des ob-  
 seruations indifferentes, puis-  
 que Tertullien au liure, & chap.  
 cottez par l'Aduersaire, les ap-  
 pelle obseruations Chrestien-  
 nes. Il auoit dit deuant qu'elles  
 estoient gardées par la foy. Et  
 ce mesme esprit de Dieu a fait  
 dire à saint Augustin, *nous li-  
 sons ex liures des Machabées qu'on  
 a offert le Sacrifice pour les Trespas-  
 sez, mais bien qu'il n'y eust mention  
 aucune ex anciennes escritures, l'au-  
 thorité de l'Eglise Vniuerselle, qui  
 est claire en cette coustume, n'est  
 pas de peu d'importance, faut-il ap-  
 peller indifferente vne coustume,  
 qui est autorisée de toute l'E-  
 glise ?*

La septiesme procede d'une  
 pure ignorance de nostre Theo-  
 logie, il dit, que l'Eglise Ro-  
 maine croit, qu'il n'y a plus de

Christiana-  
 rum obserua-  
 tionum lib.  
 de Coro. mi-  
 lit. c. 4. 5.

In Macha-  
 bazorú libris  
 legim' obla-  
 tū pro mor-  
 tuis sacrifici-  
 cium: sed etsi  
 nusquam in  
 scripturis ve-  
 teribus om-  
 nino legere-  
 tur, non par-  
 ua tamen est  
 vniuersæ Ec-  
 clesiæ, quæ  
 in hac cōsue-  
 tudine claret  
 authoritas,  
 vbi in preci-  
 bus Sacerdo-  
 tis, quæ do-  
 mino Deo  
 ad eius altare  
 funduntur,  
 locū suū ha-  
 bet etiā com-  
 mēdatio mor-  
 tuorum. Aug.  
 lib. de cura  
 pro mort. hab  
 cap. 11.

coulpe en ceux qui sont en Purgatoire ; & l'Eglise Romaine p.19.  
 luy respond qu'il se trompe, &  
 que cela est tres-faux; puis  
 qu'elle croit que les ames qui  
 sont en Purgatoire peuuēt auoir  
 des pechez veniels, lesquels  
 leur sont pardonnez apres cette  
 vie; c'est elle qui a enseigné à  
 saint Augustin ce que nous auons  
 rapporté de luy cy-deuant.  
 Il ne seroit pas dit avec verité  
 qu'on ne leur pardonne, ny en  
 ce siecle, ny au futur, s'il n'y  
 auoit des personnes ausquelles  
 le pardon est donné, sinon en  
 cette vie, au moins en celle qui  
 est à venir.

lib. 21. de  
 Ciuit. c.24.

Homil. 32.  
 in Matth.  
 cap. 9.

Le mets pour vne huiëtiesme, la p.20.  
 troncation, qui n'est pas pardon-  
 nable; car ayant apporté le com-  
 mencement du passage de saint  
 Chrysostome, il fait comme Pi-  
 late, lequel ayant demandé au  
 Sauueur qu'est-ce que verité;  
 n'attendit point la responce, de  
 peur de la connoistre; ainsi l'Ad-  
 uersaire ayant rapporté les paro-  
 les de ce saint Pere, qui con-  
 tiennent deux demandes, il sup-

prime & couure foubz vn, &c.  
 la response que le mesme Doc-  
 teur donne immediatement a-  
 pres. Voicy le passage; *Pourquoy*  
*apres la mort des tiens, assembles-tu*  
*les pauvres, pourquoy conuies-tu les*  
*Prestres de prier pour le mort? ie n'i-*  
*gnore point que tu me respondras que*  
*c'est afin que le defunct recoiue le re-*  
*pos, & qu'il aye son Iuge favorable.*  
 Pourquoy est-ce que l'Aduer-  
 faire nous desrobe la moitié de  
 ce passage? Pourquoy par vne  
 artificieuse troncation, a-il sup-  
 primé la response, que ce graue  
 Pese rend à la demande, qu'il  
 s'estoit fait luy-mesme; par la-  
 quelle il montre que la fin des  
 prieres qu'on faisoit pour les  
 morts estoient le repos, & le sou-  
 lagement du defunct, & pour  
 luy obtenir grace, & pardon  
 enuers son juge?

p. 21. Et pendant il continuë avec  
 sa hardiesse ordinaire, à dire vn  
 insigne mensonge: On ne trou-  
 uera iamais, dit-il, qu'ils aient  
 creu (parlant des Peres) qu'il  
 falut prier pour les morts, afin  
 de les tirer du feu du Purgatoi-

ἵνα εἰς ἀνάμ-  
 παυσιν ἀπέλθῃ  
 φησὶν ὁ τετε-  
 λευηκὸς ἵνα  
 ἵλεων σχῆ τὸν  
 δικαστήν.

Chryf. Hom.  
 32. in Matth.  
 c. 9.

re, & ie soustiens qu'on feroit de gros volumes des seuls passages, qui conuaincroient de faux cette proposition si vniuerselle; ce que ie n'ay pas entrepris de faire dans ce Liuret, où ie ne pretends, que releuer quelques vnes des faussetez les plus remarquables, & puisque par les regles d'vne bonne Logique; pour faire voir la fausseté d'vne proposition vniuerselle; il suffit de la conuaincre de faux, par vne seule instance: en voicy vne hors de reproche, prise de l'authorité de saint Gregoire, lequel Calvin recognoit entre les Saints, & Docteurs Orthodoxe. Ce grand Pape raconte d'un Religieux de son Monastere, lequel pour auoir esté trouué propriétaire contre son vœu, quoy qu'il mourut repentant; neantmoins pour seruir d'exemple aux autres Religieux, fut par ordonnance de saint Gregoire priué de la visite de ses freres, & de la sepulture Ecclesiastique. Trente iours estant passez apres sa mort (adiouste ce grand Saint)

mon

mon cœur commença de compa-  
tir à nostre frere defunct, penser  
avec douleur à ses supplices, &  
chercher s'il y auroit quelque  
remede, pour l'en deliurer, alors  
appellant à moy Pretiosus, Sur-  
intendant du Monastere, ie luy  
dist tout triste. Il y a long-temps  
que ce frere defunct est tour-  
menté au feu, nous le deuons  
aider de tout nôtre pouuoir, pour  
en estre retiré; Allez-donc, &  
taschez d'offrir pour luy dès ce  
iourd'huy le sacrifice trente  
iours continus, &c. Il adiouste  
que la chose fut ainsi executée  
avec reüsite; & que l'ame du  
defunct parut à Copiosus son  
frere, & aduoüa auoir esté tres-  
mal pendant quelque temps;  
mais qu'elle auoit esté deliurée  
du supplice, par l'Hostie salu-  
taire. Ce passage me sert d'vn  
titre tres-authentique contre la  
Pretendüe; car il autorise les  
Monasteres, les vœux de Reli-  
gion, le sacrifice de la Messe,  
& plusieurs semblables veritez  
contestées par l'Aduersaire; mais  
ie ne les produis icy que pour

Cum verò  
post mortem  
eius 30. iam  
essent dies  
deuoluti, cœ-  
pit animus  
meus defun-  
cto fratri cõ-  
pati, eiuſque  
cum dolore  
gravi sup-  
plicia pensa-  
re, & si quod  
esset ereptio-  
nis eius re-  
mediũ qua-  
rere. Tunc  
euocato ad  
me eodẽ Pre-  
tioso Mona-  
sterij mei  
Præposito,  
tristis dixi:  
diu est quod  
frater ille,  
qui defunctus  
est, in igne  
cruciatur, de-  
bemus ei ali-  
quid charita-  
tis impende-  
re, & eum in  
quantũ pos-

sumus, ut eri-  
 piatur, adiu-  
 uare. Vade  
 itaque ab ho-  
 dierna die,  
 diebus 30.  
 continuis of-  
 ferre pro eo  
 sacrificium  
 stude, ut nul-  
 lus omnino  
 præmitta-  
 tur dies, quo  
 pro absolu-  
 tione eius  
 Hostia saluta-  
 ris non offer-  
 ratur &c. Res  
 aperte cla-  
 runt, quia fra-  
 ter qui de ū-  
 ctus fuerat,  
 per salutare  
 Hostiā euasit  
 supplicium.  
 Gregor. lib.  
 4. Dialog. c.  
 55.  
 Isidor. lib. 1.  
 de offic. Ec-  
 cles. cap. 18.  
 Sacrificium pro defunctorum, fidelium requie offer-  
 re, vel pro eis orare, quia per totum hoc orbem  
 offertur, credimus quod ab ipsis Apostolis traditum  
 est hoc enim ubique catholica tenet Ecclesia, quæ  
 nisi crederet fidelibus defunctis dimitti peccata, non  
 pro eorū Spiritibus vel Eleemosynam faceret, vel sa-  
 crificiū offerret.

conuaincte de fausseté sa propo-  
 sition vniuerselle, qu'on ne trou-  
 uera iamais que les Peres ayent  
 creu qu'il falut prier pour les  
 morts, afin de les tirer du feu  
 du Purgatoire; car saint Gre-  
 goire fait voir dans cét affaire  
 qu'il a conduit luy-mesme, qu'il  
 croyoit que cette ame estoit  
 tourmentée dans le feu, qu'il fa-  
 loit l'aider pour l'en retirer, que  
 le sacrifice de l'Hostie salutai-  
 re (c'est à dire de la Messe) y  
 estoit tres-efficace; Bref que par  
 ce moyen l'ame fut deliurée du  
 supplice. Il ne fut iamais dis-  
 cours conuaincât, si cettui-cy ne  
 l'est. Les paroles de saint Isidore.  
 de Seuille ne le sont pas moins.  
 Parce que par tout le monde  
 on prie, & on offre sacrifice  
 pour le repos des fideles trespas-  
 sez; nous croyons que c'est vne  
 tradition Apostolique, que l'E-  
 glise Catholique observe par

tout, laquelle ne feroit point  
 d'aumosnes, & n'offriroit point  
 de Sacrifice pour les defuncts, si  
 elle ne croyoit que les pechez  
 leur sont pardonnez. Ces Peres  
 disent qu'il faut faire des prieres  
 pour leur rendre ce bon office,  
 donc ils ont creu qu'il falloit  
 prier, pour deliurer les mors  
 du Purgatoire. Et du mesme  
 sentiment ont esté tous ceux qui  
 tesmoignent en leurs escrits,  
 que quelques ames des defuncts  
 sont dans les flammes du Purga-  
 toire, & que les prieres, & suf-  
 frages des viuans les soulagent,  
 & leur apportent du rafraischis-  
 sement, & les en deliurent. Or  
 le nôbre de ces Docteurs feroit  
 vn iuste liure. Cette assistance  
 que S. Gregoire fit donner à ce  
 defunct, estoit ce vne simple  
 commemoraison, comme sou-  
 stient l'Aduersaire? N'estoit ce  
 pas vn sacrifice propitiatoire,  
 puisque S. Gregoire dit que c'e-  
 stoit le sacrifice de l'hostie salu-  
 taire? d'où ie conclus, que  
 l'aduersaire a dit faulsemét, que  
 la priere faite par les Anciens

p. 28.

22.

p. 24.

pour les morts, n'estoit pas pour le soulagement des ames du Purgatoire, puisque ce fut pour ceste seule fin, que saint Gregoire la fit faire dans son Monastere, c'est à dire, pour deliurer du feu l'ame de ce Religieux decedé. Faux aussi ce qu'il dit, qu'on ne treuera iamais que les anciens ayent crû qu'il fallut prier pour deliurer les morts du feu du Purgatoire. l'Aduersaire est hardy à aduancer de ces propositions vniuerselles; mais aussi il y est malheureux, & conuaincu de faux: comme quand en sa Victoire de la Foy page 153. il dit: on ne donne iamais aux choses couuertes le nom de la couerture. Calvin le dément, lequel sur la Genese dit: Moyse appelle hommes ceux qu'il auoit dit estre Anges: mais il leur donne le nom de la forme qu'ils auoient reuestuë. Parlant des Anges, qui apparurent à Abraham. Voila le nom de la couerture, donné à la chose couuerte.

Voila neuf faussetez que j'ay remarquées en parcourant vn

seul chapitre, lequel en a bien  
 encore quelques autres que ie  
 n'ay point releués. Iugez de  
 quelle commission ie me char-  
 gerois si i'entreprendois l'exa-  
 men de tous les autres chapitres  
 de ce mesme liure, à la fin du-  
 quel il met dans vn petit cha-  
 pitre vne liste des *faussetez, depra-  
 uations, tronctions des passages alle-  
 gués par son Aduersaire*. Si i'en dres-  
 serois vne de toutes les siennes,  
 vn petit chapitre ne suffiroit  
 pas, ie serois obligé à vous don-  
 ner tout vn liure, mais i'en ay  
 assez dit pour mon prix-fait, qui  
 estoit de monstrier au public, que  
 depuis vingt ans l'Aduersaire  
 fait le mestier de tronquer, fal-  
 sifier, & citer de mauuaise foy  
 les passages qu'il employe pour  
 desguiser & donner quelque  
 couleur de verité à ses heresies.  
 A cela il n'espargne ny les Peres  
 ny les saincts Canons, ny mes-  
 mel'Ecriture saincte, qui est la  
 parole inuiolable de Dieu. Il  
 l'altere & la change pour la faire  
 parler selon ses idées. En voicy  
 vn exemple, il veut faire dire à

Luc. c. 22. Sainct Luc qu'en l'Eucharistie il P. 91.  
 §. 20.

n'ya que la figure de l'effusion du Sang du Sauueur, il le fait ainsi parler. *Ce Calice est le Nouveau Testament en mon sang, qui sera espandu pour vous.* Et sur ces paroles il fait ce Commentaire. S. Luc ne dit pas, *est espandu*, mais *sera espandu*, pour monstrier que l'effusion de son Sang faite en l'Eucharistie n'estoit que figuratiue de celle qui deuoit estre faite à la Croix; & cependant il est faux que Sainct Luc ait parlé au futur, mais il vse du present, & Beze mesme traduit au present le mot grec (*effunditur*) & conformement à cela ses Bibles parlent au present, *est espandu*. Adioustez que Dumoulin nous blasme d'auoir corrompu ce passage, parce que nous l'auons traduit au futur, voicy comme il en parle, *faut scauoir que la version de l'Eglise Romaine, & le texte de la Messe ont corrompu ce passage, ayant traduit au futur ce que Iesus-Christ a mis au present, & mis, sera rompu, pour est rompu, frangetur pour frangitur.* Comment

ἐκχυόμενον.

En sō Boucl.  
 pag. 640.

contenterons - nous ces Mini-  
 stres, Si nous disons *sera rompu*.  
 Dumoulin crie contre nous,  
 comme corrupteurs du passage,  
 si nous disons, *est rompu*, Eusta-  
 che s'en plaint, & dit que Sainct  
 Luc parle autrement: Il dit qu'un  
 menteur doit auoir vne bonne  
 memoire, pourquoy n'a-il pas  
 pris cet aduis pour soy-mesme?  
 l'an 1627. il dit dans ce liuret  
 que nous examinons, que Sainct  
 Luc n'a pas dit, *est espandu*, mais  
*sera espandu*, & l'an 1648. c'est à  
 dire, 21. an apres en son Sermon,  
 il ne s'en souuient pas; car il  
 tourne ce passage au present.  
*Cette Coupe est le Nouueau Testa-  
 ment en mon Sang, qui est respandu  
 pour vous.* Mon cher Aduersaire  
 où est vôtres memoire, puis qu'un  
 menteur la doit auoir bonne.  
 Qu'il ne m'obiecte pas que l'E-  
 glise Romaine traduit ce passa-  
 ge au futur, *effundetur*, elle a ses  
 raisons, & il ne s'agit pas icy,  
 qu'elle est nostre version, mais si  
 Sainct Luc a parlé ou au futur,  
 comme faussement l'Aduersaire  
 soustient, dementy par ses pro-

pres Bibles, ou bien au present, comme le texte fait foy, à quoy il ne faut que sçauoir lire.

Puis qu'il a si peu de respect pour la parole de Dieu, n'attendez pas qu'il soit plus religieux pour les escrits des SS. Peres. Il veut destruire la distinction receuë par tous les Theologiens entre Latrie & Dulie, & citant pag. S. Augustin, il luy fait dire tout 342.

Lib. 10. de  
Ciuit. c. 1.

le contradictoire de ce que ce Docteur enseigne au lieu cotté. S. Augustin, dit-il, attribue le seruice de Latrie aux hommes, & leur dénie le seruice religieux de Dulie, contre la Doctrine de l'Eglise Romaine. Or S. Augustin dit tout le contraire, voicy le passage. *Quelque part que les nostres ayent trouué en l'Escriture ce mot Latrie, ils ont interpreté seruitude, mais la seruitude qui est deuë aux hommes, selon laquelle l'Apostre commande que les seruiteurs soient subiects à leur maistre, a accoustumé d'estre appellée en grec d'un autre nom: mais Latrie, selon la coustume, par laquelle ont parlé ceux qui nous ont composé les diuines Escritures, est*

Latriã nostri vnicumque sanctarũ scripturarum positum est, interpretati sunt seruitutem: sed ea seruitus, quæ debetur ho-

tionis

*touſiours appellée, ou preſque touſiours* la ſeruitude, qui appartient à honorer Dieu. Et plus bas il conclud. *Ce qui eſt dōcques appellé en grec* *λατρεία*, & en latin ſeruitus, c'eſt à dire ſeruitude, ou ſervice eſt celuy par lequel nous honorons Dieu. Sur lesquelles paroles il faut remarquer que quand S. Auguſtin rapporte l'opinion des autres, il dit qu'ils ont creu que Latrie ſe prend pour le culte qu'on rend à Dieu; mais quand il parle ſelon ſon propre ſentiment, il dit qu'elle eſt deüe à Dieu ſeul, *vni Deo debetur*. Il dit le meſme au liure 15. *contra Fauſtum* chap. 9. & lib. 20. c. 21. où il diſtingue Latrie, qu'on rend à Dieu ſeul, de Dulie, qu'on rend aux Sainctſ; voyez les paſſages cottez à la marge, deſquels il reſulte *primò*, que S. Auguſtin attribue l'honneur de Latrie à humilitate religioſa ſubjicimus, ſed quædã etiam quæ ſubjecta ſunt nobis coli perhibentur. Aug. ibid. Quæ Latria dicitur & vni Deo debetur ibid. Populus Chriſtianus memoria martyrum religioſa ſolemnitate concelebrat. Auguſt. lib. 20. *contra fauſt.* c21. At vero illo cultu, quæ græcè Latria dicitur, Latine verò vno verbo dici non poteſt (cum ſit quædã

minibus, ſecundũ quam præcipit Apollolus ſeruos dominis ſuis ſubditos eſſe debere, alio nomine græcè nũcupari ſolet. Latria vero, ſecundum conſuetudinem qua locuti ſunt, qui nobis diuina eloquia condiderunt, aut ſemper, aut tam frequenter, vt pænè ſæper ea dicatur ſeruitus quæ pertinet ad colendum Deũ. Aug. lib. 10. de Ciuit. c. 1. Non ſolũ, ea quib⁹ nos

proprié diuinitati debita seruitus) nec colimus nec colendū docemus nisi vnum Deum ibid.

Dieu seul. l'Aduersaire dit qu'il l'attribuë aux hommes. 2. Sainct Augustin dit que la seruitude des seruiteurs enuers leurs Maistres, s'appelle d'un autre nom, selon l'Apostre; & il marque à la marge le chap. 6. aux Ephes. où il y a les mots *δουλεία* & *δουλεύοντες*. Donc la Dulie est rendüe aux hommes selon la doctrine de Sainct Augustin, & l'Aduersaire soustient qu'il leur desnie ce seruice, & qu'il ne s'excuse pas, disant que c'est le culte religieux que ce Docteur desnie aux creatures, puis que diltinctement S. Augustin dit le contraire. Voicy ses termes. *Non seulement nous rendons le culte aux choses, ausquelles nous nous soumettons par humilité religieuse; & ailleurs, le peuple Chrestien celebre avec solemnité religieuse la memoire des Martyrs.* Il croyoit donc qu'on pouoit defferer aux creatures quelque espece d'honneur religieux, mais non pas celuy de Latric; Car encore bien que ces mots de Latric, & Dulie, selon leur premiere institution se

prinſent indifferemment pour  
 l'honneur qu'on rendoit à Dieu  
 & aux creatures : Neantmoins  
 parce que nous n'auons pas vn  
 terme latin , qui ſignifie preci-  
 ſement , le culte & l'honneur  
 deu à Dieu ſeul , & priuatiue-  
 ment aux creatures, les Theolo-  
 giens & les Autheurs ſacrés ſont  
 tombez d'accord de prendre le  
 mot de Latrie pour ſignifier le  
 culte ſupreme, qu'on ne rend ia-  
 mais aux creatures, mais à Dieu  
 ſeul , ce qu'en meſmes termes  
 dit S. Auguſtin , *quant à ce culte,*  
*qu'on nomme Latrie, & que les La-*  
*tins ne peuuent expliquer par vn ſeul*  
*mot, parce que c'eſt vne eſpece de ſer-*  
*uitude, qui eſt reſeruée pour la diui-*  
*nité, nous n'honorons, & enſeignons*  
*qu'il ne faut honorer, que Dieu ſeul.*

Voila la pure doctrine de S.  
 Auguſtin toute euidente; & ne-  
 antmoins l'Aduerſaire, ou pour  
 n'auoir iamais veu ces paſſages  
 dans leur ſource, ou par vn pur  
 eſprit de contradiction, s'opi-  
 niſtre au contraire. Il eſt con-  
 tent de perdre ſon honneur ,  
 pourueu qu'il nous faſſe perdre

le temps à chercher les passages qui le conuainquent de faux ; il se plaît à nous donner de l'exercice en citant faussement les passages ; croyant que la peine qu'il y a de les trouuer dans leurs vrayes places nous rebute. Car à quel dessein nous a-il cité S. Augustin *lib. 16. de Ciuit. c. 34.* touchant le feu du iour du iuge-  
 pag. 37.  
 gement, puis qu'il n'en est non plus parlé dans tout ce chapitre que du feu du Vesuue ? Il cite aussi le *lib. 7. de Ciu. c. 21.* où S. Augustin parle autant de ce feu, comme du testament de Calvin. Combien de semblables infidelitez pourroit remarquer dans cette piece celuy qui voudroit prendre la peine de iustifier tous les passages qu'elle ramasse sans choix de toutes les parts où son auteur les rencontre, pour peu qu'il s'imagine estre fauorables à sa cause. Au reste, ie serois bien marry de faire icy paroistre cet esprit d'aigreur & cette humeur fatyrique & mordante, qui conduisoit sans doute la plume de l'Aluersaire, lors qu'elle cou-

pag. 360. choisit ces paroles si picquantes,  
 & si fort iniurieuses à sa partie.  
 Il se plaint de ce que son aduer-  
 faire a remply vne page d'inuec-  
 tiues contre luy, qui ne sont, dit-  
 il, qu'ordures, qu'il ne faut point  
 remuër ; mais son Aduersaire a  
 bien plus de suiet de se plaindre  
 de luy, ne s'estant pas contenté  
 d'en remplir vne page : mais  
 ayant semé dans la plus grande  
 partie des pages de ce liuret, des  
 paroles picquantes, iniurieuses,  
 & grandement satyriques. Ce  
 ne luy est pas assez de le blâmer  
 d'ignorance, d'insuffisance, de  
 calomnie, de mauuaise foy,  
 d'estre faussaire : sa passion n'est  
 pas contente, si elle n'asseure  
 mieux le coup par ces epithetes  
 mordantes, & par de paroles plus  
 offensiuës. Il dira que ses impo-  
 stures sont plus noires que son  
 pag. 43. ancre, qu'il vomit le venin de  
 88. ses calomnies, qu'il a puisé le  
 282. plus noir venin del'abyssme, qu'il  
 51. vomit le fiel plus amer, qu'il a  
 405. malicieusement obnis, mali-  
 157. cieusement tronqué, que sa ma-  
 187. lice est grande, & luy peu iudi-  
 258. 282.

cieux , qu'il a frauduleusement 363.  
 obmis, qu'on ne void que de Cro- 411.  
 codiles dans ses escrits : tantost pag.  
 il dit que l'esprit d'estourdisse- 167.  
 ment l'a saisi , qu'il est malade 209.  
 d'esprit , que c'est vn traict de p.47.  
 malice meslée d'ignorance, que p. 3.  
 ses paroles sentent vne ignorace p. 6.  
 altiere, qu'il donne cette chaleur p.64.  
 de foye à son orgueil ignorant , p.58.  
 & passion aueuglée. Tantost il p. 3.  
 adioust qu'il commence son ou- pag.  
 urage par les flestriffures , qu'il 221.  
 est honteux de sa creance , qu'il pag.  
 se fait moquer de soy , que ses 348.  
 paroles sont ridiculement en- pag.  
 fiées , qu'il a plustost besoin de 397.  
 purgation que de responce. Mon pag.  
 Lecteur que dites-vous d'vn tel 306.  
 style? & cependant il veut passer pag.  
 pour fort moderé , adioustant 423.  
 qu'il pourroit releuer beaucoup  
 d'autres ignorances & marques  
 d'insuffisance ; mais qu'il s'en  
 tait pour ne sembler inuectiuer,  
 & pour supporter les approba-  
 teurs de son Aduersaire , qui ont  
 soubscrit à vne infinité d'inep-  
 ties.

On peut bien donner à la cha-

leur de la dispute certaines paroles, qui fairoient hors de là sujet de querelle. On dira, cela est faux, c'est vne ignorance, cela est impertinent, vous imposez, & c. les loix de la dispute donnent le sauf-conduit à semblables termes, qui ne se disent pas à dessein d'offenser, mais qui seruent pour esueiller les esprits, & pour donner plus de pointe, & de grace à la dispute; Mais à quoy ces coups de dent? ces paroles infames entre des personnes d'honneur, qui traittent des matieres sacrées? il accuse son aduersaire de ce qu'il vomit forte p.49. ce phlegme. Mais ne peut-on pas l'accuser iustement de ce qu'il vomit bien autant de bile, laquelle il ne descharge pas seulement sur sa partie, puis qu'il la vuide aussi sur les plus innocens. S'il parle des Vniuersitez, il les appelle sacrileges, s'il traite des Religieux, il dit qu'il y a en eux de la folie meslée d'orgueil, pag. 144. qu'ils cherchét le repos des laches, qu'ils crochetent les meilleurs heritages, qu'ils mangent pag. 240.

les vefues & les orphelins ; que leur obeiffance est vne impetuoſité aueugle , & que dans tout l'Alcoran , il n'y a point de loy plus dangereuſe que celle-là.

pag.  
241.

Mon Dieu qu'elles paroles ! n'estoit-ce pas quelque humeur chagrine qui les a dictées ? N'est-ce pas vomir la bile toute pure de parler ainſi ? Mais que ne dit-il contre le Pape ? combien de fois l'appelle-il Antechriſt ?

les corruptions de l'Empire de l'Antechriſt , ſecoüer le ioug de l'Antechriſt , au bout l'Antechriſt , il le nomme Beſte. Ceux

pag.  
290.  
pag.  
305.

qui adoreront la Beſte ; c'eſt à dire , adjouſte-il , qui ſe proſterneront deuant le Pape. Bref,

pag.  
290.

il a fait eſtude particulier , pour recueillir des liures , qui luy tombent és mains , tout ce qu'il croit pouuoir noircir l'honneur du Pontife ſouuerain , rendre ſa domination tyrannique , & ſon autorité , ou ridicule , ou du tout odieuſe. Et pour l'Egliſe Romaine , il fait gloire d'en meſdire touſiours , ne ſe laſſant jamais de la deſchirer tout autant qu'il

pag. 290. qu'il peut. Ce n'est rien de l'appeller Babylone : il dit qu'elle va chercher dans les Enfers des preuues de sa doctrine ; il adiouste que l'vnion qui est entre ses membres est semblable à celle qu'un miserable corps a avec un chancre deuant ; qu'elle est brutale , Iscariotique , Tyrannique , Herodienne , Diabolique , comme celle des Demons qui s'accordent pour conseruer leur regne. Icy ie demande à Messieurs de la Religion pretenduë, les plus zelés au party, s'il fut iamais Satyre plus mordante que celle-là, & si vne passion la plus enuenimée peut rien adiouster à cette inuectiue ? En verité, eussiez-vous souffert cette licence de parler, & d'escrire, lors que par la malice du temps vous faisiez les maistres ? & les souffririez-vous encores auiourd'huy, si vous auiez les mesmes aduantages que la justice nous donne, & la Loy du Prince ? En effect, est-ce la façon de traiter les controuerses avec le fruit, pour lequel nous

deuous traualler, ny avec l'e-  
 dification & le bon exemple que  
 nous deuous donner au public ?  
 Il est aisé mesmes aux plus igno-  
 rans de faire des Liures, & d'im-  
 primer des volumes entiers, si  
 on se contente de charger le pa-  
 pier de Satyres, d'iuectiues,  
 ou de pieces de raillerie, com-  
 me nous en voyons icy des pages  
 entieres; car il ne faut pas auoir <sup>pag.</sup> 163.  
 grand esprit pour copier de tel- <sup>310.</sup>  
 les collections. Et où est-ce <sup>311.</sup>  
 que l'Aduersaire auoit laissé cet- <sup>312.</sup>  
 te respectueuse modestie, & cet-  
 te douceur, pour laquelle il se  
 veut rendre ailleurs tant recom- <sup>pag.</sup>  
 mendable ? où son saint Esprit <sup>13.</sup>  
 en forme de Colombe, qui n'a <sup>de</sup>  
 point de fiel, parce que l'Esprit <sup>son</sup>  
 de Dieu n'inspire point, ny des <sup>fer-</sup>  
 paroles de fiel, ny des pensées <sup>mon</sup>  
 d'aigreur à ceux qui le posse-  
 dent ? Vn texte formel de l'Es-  
 criture, vn passage clair & pre-  
 cis des Peres, vn ferme & solide  
 raisonnement, c'est ce qui don-  
 ne coup, & qui fait vne forte  
 impressio dans vn esprit iudi-  
 cieux, qui lit les Liures pour re-

connoistre la verité, & pour apprendre la science des Saints, qui est celle de l'eternité, & de son salut.

C'est la seule grace que ie demande à Messieurs de la Religion Pretendue Reformée, qui voudront prendre le loisir de jetter les yeux sur cét imprimé, ie les supplie d'y apporter vne intention, qui ne soit point pre-occupée, qui ne panche d'un costé ny d'autre, mais qui soit res- solüe de suiure le party qui fera voir la verité. Qu'ils imitent les habitans de Boëree, puisque cét exemple est si familier, & de si grand poids dans le Consistoire; qu'ils iustificient les passages que i'ay alleguez, qu'ils voyent si j'impose à l'Aduersaire, quand ie l'accuse de citer à faux, ou de tronquer les passages, qu'on voye les sources, & les originaux pour la decision de nos differends, sans auoir esgard au credit des Copistes; Que si ses li- ures parlent autrement, que les miës qu'il les exhibe pour sa iu- stification, comme i'ay produit,

Actor c.17.  
v. 11.

& fait voir les miens à tous ceux qui ont voulu satisfaire à leur curiosité, & suis prest de les porter en quel lieu qu'on voudra, & apres qu'on vuide le procez sur nos actes.

Il finis par le reproche que l'Aduersaire fait à sa partie, il le blasme de vouloir releuer la bassesse de ses Liures par l'excelence des tiltres, qu'il leur donne, tels que sont, *La concorde Cadmeane, la deffaitte des douze obiections, &c.* Il croit que ces paroles enflées tiennent du fanfaron, & que son Aduersaire donne sùject à ceux qui liront ses Liures, de se figurer qu'on a donné quelque bataille, & qu'on a defait les Espagnols. Et cependant, s'il fait vne reueüe sur ses imprimez, il se reconnoistra coupable de la mesme faute; car pour auoir retenu vne ieune fille dans son party, dans lequel elle auoit esté esleuée dès son enfance, & laquelle estoit tousiours obsédée de sa mere de la mesme Religion, il parle de soy avec des eloges, il compose luy mes-

me ses Panegyres, il imprime  
 ses triomphes, & comme s'il  
 auoit desia conuertiy les Indes, &  
 mené au Presche tout l'vniuers,  
 il donne pour tiltre à la plus che-  
 tiue de ses pieces, *La victoire de  
 la foy contre le monde.*





## Au Lecteur.


 L y a deux ou trois  
 mois qu'un honnest  
 homme de la R. P. R.  
 me vint tesmoigner le degoust  
 qu'il auoit de l'heresie, & les  
 bons mouuemens que le Sainct  
 Esprit luy donnoit pour sa con-  
 uersion; & me presentant par  
 escrit la croyance de l'heresie  
 touchant le sainct Sacrement  
 de l'Autel, il me pria de la  
 voir, & de luy donner aussi  
 par escrit mes sentimens. I'em-  
 brassay avec grande ioye l'oc-  
 casion d'instruire cette ame,  
 & de la rendre capable de la  
 verité par quelque petite con-

ference, & par trois ou quatre notes que ie fis briefuement sur les absurditez contenuës dans cette Profession de foy. On les fit voir au sieur Eustache Ministre de la Pretendue dans Montpellier, lequel tascha d'y respondre par vn discours tout embrouillé, que cet honneste homme me rapporta, avec des nouvelles instances de luy faire la courtoisie toute entiere, & de releuer les deffauts que i'y remarquerois; le m'en defendis assés long temps, tant parce que le style & la foiblesse des raisonnemens me firent d'abord recognoistre l'Autheur de la piece, en laquelle il n'apportoit rien de nouveau, à quoy on n'eust pleinement respondit

par les predications de toute  
 vne Octaue, comme aussi parce  
 que ie me persuadois que cet  
 honneste homme ne cherchoit  
 qu'à contenter sa curiosité par  
 l'exercice qu'il nous donnoit.  
 Mais sur les assurances & les  
 protestations qu'il me fit de n'a-  
 uoir autre dessein que de cog-  
 noistre la verité pour le salut de  
 son ame, ie me rendis, & tra-  
 uailloy cette replique, laquelle  
 on a iugé pouuoir seruir d'in-  
 struction à ceux qui cherchent  
 sincerement la verité, & c'est  
 à ce dessein que ie vous la pre-  
 sente, avec les autres pieces qui  
 l'auoient precedée.



LA CROYANCE DE  
 la P. R. touchant le sainct  
 Sacrement de l'Euchari-  
 stie, avec quelques notes sur  
 icelle.

**N**OUS croyons que  
 nostre Sauueurnous  
 a ordonné le S. Sa-  
 crement de la Cene,  
 non pour vne simple figure, mais  
 pour vn seau efficaceux, & diuin  
 de nostre vnion, & communion  
 avec luy; qu'en ce sacrement  
 par le pain qui y est rompu, &  
 donné à chacun de nous: & par  
 le vin qui y est respandu en la  
 coupe, & donné pareillement  
 à chacun fidelle, *il nous represente*  
 & exhibe son Corps rompu pour  
 nous, & son Sang respandu pour  
 nous en la Croix; que nostre  
 corps reçoit ce pain & ce vin  
 par la bouche, & en est sustenté  
 corporellement, *aussi nostre ame*

y reçoit son Corps & son Sang par la foy, & en est nourrie spirituellement; & qu'en toutes ces choses il n'y a rien qui ne soit tres-reel, soit pour les choses que Iesus-Christ nous y donne, soit pour la maniere, par laquelle nous les y receuons. Car nous tenons premierement que ce qu'il y done à nos corps par la main de ses Ministres, est la propre & réelle substance du pain & du vin, reuestuë de ses vrayes & réelles ptoprietez, & ce qu'il y communique à nos ames, *par la grace de son esprit*, est la substance de son vray Corps, qui a esté cloüé à la Croix, & de son vray Sang qui a esté respandu, accompagné de toutes ses satisfactions, merites, graces, & consolations. Secondement, que nostre corps y mange réellement le pain, le maschant, le fauourant, & l'aualant, & y boit réellement le vin, l'espandant en sa bouche, en humectant sa langue & son gosier, & le deualant en son estomach, comme chose liquide, qui est la vraye

& propre façon de manger & de boire, qui conuient à vn corps, puis conuertit l'vn & l'autre à la nourriture pour la conseruation de sa vie. *Ainsi nostre ame* mange & boit veritablement le Corps, & Sang de nostre Redempteur, & ce d'une façon spirituelle, comme il conuient à vne ame, en tant que le S. Esprit l'vnifiant par *vne action diuine*, incomprehensible, toute-puissante, à ce Corps & à ce Sang-là, elle l'approprie comme tout sien, *s'applique par foy*, la vertu de son sacrifice, en medite attentiuement les mysteres, gouste avec vn plaisir indicible la douceur de ce grand amour, que Iesus-Christ luy a tesmoigné en sa mort, & tire de là sa refection pour l'entretienement de sa vie spirituelle.

Voila fidellement les propres termes de l'escrit qu'on me presenta, sur lequel ie fis les notes suivantes.

I Que signifient ces paroles, que Nostre Seigneur nous represente & nous exhibe son Corps au S. sacre-

ment? car en l'exhibant, ou il le fait réellement present sous ce pain, ou non; s'il le fait réellement present, donc il y est là present, & par ainsi il n'est pas seulement au ciel, ce que la Pre-tendüe ne croit pas; s'il ne le fait pas present, il n'y a donc rien de present que la simple figure, contre ce qui est dit tout au commencement de cette profession de foy.

2 Quel est le sens de ces paroles, *Nostre ame y reçoit son Corps par la foy?* Est-ce croire en luy? donc les iustes qui estoient du temps de la Synagogue le receuoient aussi par la foy; car ils croyoient en luy, & toutefois ils ne pouuoient pas recevoir ce Corps réellement, puis qu'il n'estoit pas encore, & n'auoit iamais esté formé. De plus, cette foy fait-elle venir icy bas le Corps du Sauueur? cela est impossible; car l'acte de nostre foy ne fait pas ses obiects réellement presents. Encore bien que ie croie le iour du iugement, pour cela ce iour n'est pas maintenant réellement pre-

sent, s'il n'y a donc autre chose que l'acte de la foy touchant le Corps du Sauueur, il ne sera pas réellement present en l'Eucharistie, & s'il n'y est pas, comment le peut-on réellement receuoir?

3 Je soustiens qu'il est non seulement impossible, mais aussi unimaginable, qu'une substance qui demeure dans le ciel, & qui n'est en aucune part ailleurs, soit réellement communiquée à une ame qui est çà bas en terre, ou cette autre substance n'est pas. La substance de ce corps est bien réelle, & l'acte de la foy est aussi réel, mais que par cet acte la substance qui demeure dans le ciel soit réellement communiquée à l'ame, qui est icy bas, c'est une ridicule imagination; comme l'ame de Sainct Pierre est bien réelle, & l'acte par lequel ie croirois que cette ame fut icy bas avec nous, seroit aussi réel, mais que pour cela cette ame fut réellement icy presente, c'est une resuerie.

4 Je demande, quelle est cette action de nostre ame, par la-

quelle elle mange ce corps, puis qu'il n'y est pas? comment peut-elle estre vnie substantiellement avec vn corps, qui n'y est pas? Nostre ame est vnie spirituellement, & reellement avec nostre corps: mais pour cette vnion, quoy que spirituelle, il est necessaire que l'ame soit presente au mesme lieu où est nostre corps & iamais l'ame de saint Pierre demeurant dans le Ciel, ne sera reünie avec sa matiere qui est en terre, tant qu'elles seront esloignées l'vne de l'autre. Il falut que l'ame mesme du Sauueur qui estoit descenduë aux Limbes vint treuver son corps, qui estoit dans le sepulchre, afin de s'vnir avec luy, quoy que cette vnion soit spirituelle.

L'adiouste que s'apliquer par la Foy la vertu de ce sacrement, & en mediter les mysteres, ce sont des actes de l'entendement, qui estoient practiquez par les fideles du temps de la Synagogue, avec lesquels pourtant, le corps du Sauueur ne pouuoit pas estre reellement, ny substan-

tiellement vny, puis qu'il n'estoit pas encore formé, & que les actes interieurs de nostre ame ne rendent pas aétuellement presens les objects, qui en sont esloignez, & moins ceux qui n'ont encore iamais esté.

I'aduouë que l'Aduersaire mettant par escrit sa profession de foy, a dit avec verité que cette action d'vnir est incomprehensible, il faut adiouster qu'elle est impossible & inimaginable, & ce ne sont que des pures paroles inutiles, & embrouillées, qui n'ont aucun sens veritable.

*La croyance de l'Eglise touchant le saint Sacrement de l'Eucharistie.*

**N**Ostre croyance est que le Sauueur ayant mis fin aux ceremonies legales, & aux figures de son precieux corps, nous donna au lieu desdites figures la realité de ce mesme corps, accomplissant la promesse qu'il en auoit fait. Ioa. 6. *Le pain que ie vous donneray c'est ma chair pour la*

Panis quem ego dabo caro mea est pro mundi vita. Ioan. 6.

Ÿ. 51.

Matth. 26.  
v. 26.

*vie du monde*; Et par ainsi nous croyons, qu'ayant dit du pain qu'il prit, *Cecy est mon corps*, en vertu de ces paroles efficaces prononcées par la bouche d'un Dieu tout-puissant, ce pain fut changé réellement, & substantiellement en son corps; & le mesme croyons-nous du vin, lequel par la force des paroles du Sauveur, *Cecy est mon sang du nouveau Testament*, fut changé en la

Matth. 26.  
v. 28.

substance de son sang, de sorte que comme en Cana l'eau fut réellement, & substantiellement changée en vin; aussi la substance du vin fut changée en la substance du sang, & la substance du pain en la substance de la chair du Sauveur. Nous croyons que cette substance du corps de **IESVS-CHRIST** est réellement prise par la bouche du corps, par laquelle ceux qui communient reçoivent les especes consacrées du pain, desquelles ce corps est couvert; & le mesme est-il du sang pour ceux qui reçoivent de la bouche du corps les especes du vin consacrées. Car puis que  
le

le Sauueur a asseuré en saint Iean chap. 6. *Que sa chair estoit vne vraye viande, & son sang vn veritable breunage, & que si nous ne mangions sa chair, & ne beuions son sang, nous n'aurions point la vie, il faut entendre ces paroles d'une vraye & réelle manducation, & non pas metaphorique, Dieu ayant peu faire ce qu'il a dit. Et cōme le pain & le vin nourrissans nostre corps, entretiennent & augmentent les forces, ainsi le precieux corps, & sang du Sauueur nourrissans nos ames, entretiennent leur vie, qui est la grace iustificante, & les renforcent par plusieurs autres graces, & dons surnaturels, pour surmonter les tentations du diable, acquerir les vertus, & mener vne vie digne des enfans de Dieu, si nous les receuons avec les dispositions, que requiert de nous la grandeur, & la sainteté de ce Sacrement, & qui les reçoit autrement, reçoit sa condamnation, ne distinguant pas le corps de Christ; Car il fait iniure à ce Corps qui est là present.*

Caro mea  
verè est ci-  
bus, & San-  
guis meus ve-  
rè est potus.  
Ioan. 6. § 55.

Indicium  
sibi mādīcat  
& bibit non  
dījudicans  
Corpus Do-  
mini. i. cor.  
11. 29.

Nos corps aufsi par le reel atouchement de cette chair viui-  
fiante du Sauueur , laquelle ils  
reçoient dans eux , acquierent  
droit à la refurrection , & à l'im-  
mortalité de la vie, conforme-  
ment à la promesse qu'il en a fait,  
*Celuy qui mange ma Chair , & boit  
mon Sang a la vie eternelle, & ie le  
refusciteray au dernier iour .* Voyla  
fommairement la croyance des  
Catholiques depuis feize cents  
ans, comme il se verifie , par la  
fuite de tous les fiecles depuis  
l'institution du S. Sacrement.

Qui man-  
ducat meam  
Carne, &  
bibit meum  
Sanguinem  
habet vitam  
æternam, &  
ego refufci-  
tabo illum  
in nouiffimo  
die. Ioan. 6.

ŷ. 54.

*Les responses de l'Aduersaire,  
avec les Repliques de  
l'Autheur.*

L'Aduersaire ayant veu nostre  
profession de foy touchant  
le S. Sacrement , & les notes que  
i'auoif fait sur la sienne, fut pres-  
sé d'y respondre, voicy comme  
il s'en acquitta.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Ro-  
maine dict que par les forces de

ces paroles, *Cecy est mon corps*, le pain est changé réellement, & substantiellement au corps de Christ, tout de mesme qu'en Cana l'eau fut changée en vin. Cette doctrine est combatuë par l'Apôstre, qui appelle au chap. 10. de la 1. Cor. v. 16. le pain de l'Eucharistie, la communion du corps de Christ : Or rien n'est la communion de soy-mesme, si donc le pain est proprement la communion du corps de Christ, il s'ensuit qu'il n'est point changé au corps de Christ.

*Replique.*

Ce passage de la 1. Cor. c. 10. v. 16. est vne forte demonstration en faueur de nostre doctrine, puis que S. Paul pour expliquer la communion que nous auons au corps du Sauueur, en mangeant la Ste. Eucharistie, vse du mesme terme qu'il auoit employé, parlant de la communion, ou participation que les Iuifs & les Payens auoient à leurs autels, mangeant les sacrifices qui y estoient offerts: or ils les mangeoient réellemēt par la bouche

κοινωνία τῆ  
σώματος καὶ τοῦ  
νοῦ τῆ θυσια-  
σφύης.

du corps, & non pas par celle de la foy seulement. Mais parce que ie ne veux point ny ennuyer mon Lecteur, ny grossir ce liuret par des pures redites, qu'on voye cy dessus le chap. cinquiesme, où nous auons expliqué en quel sens S. Paul dict que le pain est la communion du corps de Christ.

*L'Aduersaire.*

Ce qui est dict estre par communion, n'est pas le mesme, que ce qui est dit estre par transsubstantiation, parce que la communion & la transsubstantiation sont choses opposées; car en la communion d'une chose, il y a deux termes en acte, l'un qui est ce à quoy vne chose est communiquée, l'autre qui est la chose mesme communiquée, au lieu qu'en la trāssubstantiation il n'y a qu'un terme en acte, à sçauoir ce qui est transsubstantié, parce que le terme à *quo* n'est plus, estant réduit à neant, ou tombant dans la priuation, pourtant nos Aduersaires disent qu'en l'Eucharistie la substāce du pain

n'est plus, & qu'il n'y a que le corps de Christ.

*Replique.*

Ne diroit on pas d'abord que l'Aduersaire est richement pourueu de Philosophie, puis qu'il en est si liberal? Pour examiner si elle est de la bonne, ie dis que la communion de vray, & la transubstantiation sont deux actions differantes, mais non pas tellemét opposées que l'une soit à l'exclusion de l'autre; au contraire la communion suppose la trāssubstantiatiō, car on ne donne pas la communion au peuple qu'apres la transubstantiation faicte, & lors on rompt, c'est à dire, on distribue au peuple le pain consacré. Voila pourquoy S. Paul dit tres-bien: le pain que nous rompons, c'est à dire, que nous distribuons, est la communion du corps de Christ, parce que c'est veritablement le corps de Christ faict par la transubstantiation. Et quant à la difference remarquée par l'Aduersaire, elle est inutile, puis qu'elle n'empeche pas que la com-

Panis quem  
frangimus,  
nonne parti-  
cipatio cor-  
poris Domi-  
ni est? 1 cor.  
10. 16.

munion, & la transustantiation ne soient compatibles ; & comme en la communion il y a la chose communiquée, & celuy auquel elle est communiquée, aussi en l'autre il y a la chose trāsustantiée, & celuy qui fait la chose transustantiée, voyla deux termes en acte, en l'vne aussi bien qu'en l'autre. Je demande quel est le terme *à quo*, de ces deux que l'Aduersaire marque dans sa responce ?

*L'Aduersaire.*

Là où il y a changement d'une chose en vn autre, l'vne ne peut estre dicté la communion de l'autre, mais bien quand deux choses distinctes sont en quelque façon vnies, & tout ensemble exhibées, l'vne peut estre dicté avec raison la communion de l'autre, ou le moyen, par lequel on y peut communiquer.

*Replique.*

Cela repugne directement à ce que l'Escriture dict, que le Maistre d'Hostel en Cana goustā de l'eau, quoy qu'en effect il beut du vin, auquel l'eau auoit

esté desja cōuertie, ainsi en l'Eucharistie, bien que reellement nous mangions le corps du Sauueur, il est dict que nous mangeons du pain, mais changé au corps du Sauueur; cōme le Maître d'Hostel beut de l'eau, mais changée en vin, ce qui fait voir qu'encore bien qu'une chose soit changée en vne autre, comme l'eau en vin, elle est pourtant dite la communion de l'autre, il goustoit de l'eau, quoy qu'en effect il goustât du vin, cela est euident.

*L'Aduersaire.*

L'exemple du changement de l'eau en vin en Cana est du tout dissemblable; car ce changement là se fit par vne transition de la matiere de l'eau sous la forme substantielle du vin; au lieu qu'en la transsubstantiation la matiere du pain, selon nos Aduersaires, ne passe point sous la forme substantielle de Christ, mais est entierement abolie. Ce vin estoit auparauant eau, mais le corps de Christ n'a iamais esté pain: ceste eau a esté conuertie

Vt autem gustauit Architrictinus aquam uinū factam. Ioan. 2. v. 9.

en vn vin qui n'estoit point  
 auant cette conuersion, au lieu  
 qu'on veut que le pain soit trans-  
 substantié en vn corps, qui estoit  
 auant cette transsubstantiation;  
 cette eau n'est point demeurée  
 apres sa conuersion, ny quant  
 à la matiere, ny quant à la forme,  
 au lieu qu'apres la consecration,  
 on voit toujours du pain.

*Replique.*

cap. 2. & 3. Nous auons apporté l'exem-  
 ple du changement de l'eau en  
 vin apres S. Cyrille cité cy de-  
 uant, comme S. Ambroise em-  
 ploye celuy de la verge, pour  
 monstrier, que tout de mesme  
 que réellement & substantielle-  
 ment, & non pas seulement en  
 figure l'eau fut changée en vin,  
 & la verge en serpent: ainsi le  
 pain est réellement changé au  
 corps du Sauueur, bien que la  
 façon de ces changemens ne soit  
 pas entièrement semblable, l'une  
 n'estant qu'une conuersion or-  
 dinaire, quant à la nature de  
 conuersion, & l'autre estant vne  
 vraye transsubstantiation, toutes  
 deux également faciles à Dieu,  
 lequel

lequel pouuoit aufsi facilement changer cette eau en vin , qui estoit auparauant, comme en celuy qui ne fut iamais , & qui commençoit d'estre pour lors par ce changement. Mais d'où à sçeu l'Aduersaire que ce vin n'estoit point auant cette conuerfion? le Sauueur le luy a-il dict? a-il quelque passage de l'écriture, ou quelque reuelation? I'adiouste qu'il est faux , que ce vin fut auparauant eau , par la doctrine mesme de l'Aduersaire, qui dit que cette eau ne demeura point apres la conuerfion , ny quant à la matiere , ny quant à la forme ; ce fut donc vne parfaite transubstantiation semblable à celle du S. Sacrement, puis que toute la substance de l'eau deperit, si la matiere ne demeura point, & toute la substance du vin y fut substituée. En quoy l'Aduersaire se contredit manifestement, ayant dict quelques lignes deuant, que ce changement de l'eau en vin se fit par vne transition de la matiere de l'eau , sous la forme substantielle

du vin, donc la mesme matiere du vin demeura, & ne demeura point, ce qui est contradictoire, mais ce sont les moindres pechés de l'Aduersaire. Je nie qu'apres la consecration on voye du pain, car on n'en void que les especes & la figure.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Romaine dict que la substance de la chair du corps de Christ est prise réellement par la bouche du corps, par laquelle ceux qui communient, reçoivent les especes consacrées du pain, desquelles ce corps est réellement couuert, puis que le Sauueur a asseuré que sa chair est vraiment viande, & que si nous ne mangeons sa chair nous n'aurons pas la vie. Mais il est inutile de prendre la chair de Christ par la bouche du corps, comme apert du 6. *Ioann.* v. 63. la chair ne profite de rien. Pourtant S. Chrysoftome dit *hom.* 46. *in Ioann.* qu'il faut entendre spirituellement ce qui est dit de **I E S U S - C H R I S T.** Et si cette

*Ioan.* 6. 53.

manducation charnelle auoit lieu, IESVS-CHRIST auoit semblé commander quelque méchanceté, ou forfait, comme dit S. Augustin, pourtant il adiouste; c'est donc vne figure, enioignant qu'il faut communiquer à la passion du Sauueur, & mettre agreablement & vtilement en sa memoire, que la chair a esté crucifiée pour nous.

Lib. 3. de  
doctr. Chri.  
c. 15.

*Replique.*

Le Sauueur dit, qui mange ma chair à vie eternelle, l'Aduerfaire s'y oppose, disant qu'il est inutile de manger cette chair, à qui en croirons nous? L'ay desia promis de n'vser point de redites, nous auons preuue cy deuant la manducation réelle par S. Cyrille, S. Augustin, S. Gaudéce, S. Leon. Nous auons aussi expliqué en quel sens il semble que S. Augustin. dit que Iesus-Christ sembleroit auoir comãdé vne meschâceté, lors qu'il comanda de manger son corps. De plus nous auons donné le vray sens de ces paroles, *La chair ne profite de rien.* Cet homme ne dit

Qui man  
ducat meam  
Carnē, habet  
vitam æternā  
Ioan. 6. v. 54.

chap. 4.

Chap. 7.

Chap. 5.

Et salua facta est mulier ex illa hora  
Matth. 9. 22

Seminatur corpus animale, surget corpus spirituale. 1. cor.

15 v. 44.

Ioan 6. v. 62.

icy rien de nouveau. Fut-il inutile à cette femme malade depuis douze ans de toucher corporellement la robe du Sauueur, puis qu'elle en guerit? La chair du Sauueur sera-elle moins efficace estant prise corporellement? Il faut aussi se souuenir que les Peres prennent souuent ces mots spirituels, & spirituellement, pour surnaturellement, & miraculeusement, conformément à S. Paul; il est semé corps sensuel, il resuscitera spirituel.

*L'Aduersaire.*

Cette manducation ne peut subsister avec ce que Iesus-Christ dict, que sa chair deuoit monter au ciel, ce qui exclud l'entrée de sa chair dans nos estomachs car vne viande corporelle ne doit point estre esloignée de celuy qui la doit receuoir corporellement. Puis donc que la chair de Christ est esloignée de nous, autant que le plus haut ciel l'est de la terre, il n'y a pas apparence qu'elle soit receüe corporellement de nous. L'adiouste que si le corps de Christ est mangé

charnellement sous les especes du pain, donc il se sera mangé soy-mesme, pource qu'il a participé à l'Eucharistie, comme dit Thomas, donc il aura receu la grace de l'Eucharistie, veu que la manducation du corps de Christ est la grace de l'Eucharistie; or il n'a pas receu la grace de l'Eucharistie, pource qu'il n'en auoit pas besoing; comme au baptesme il a tellement receu le signe, qu'il n'a pas receu la remission des pechez, ny l'esprit de regeneration; donc Christ aura eu son corps dans son corps, & partant par multiplication de nombre, ce qui est absurde, pource que ce qui est vn en nombre ne peut pas estre multiplié.

*Replique.*

Cette manducation peut subsister, puis que le corps du Sauueur est à mesme temps au ciel & en terre, comme S. Chrysostome nous à enseigné cy deuant, par la difference qu'il y a entre le Sauueur, & Elie montans au ciel; & ailleurs aussi nous auons fait voir que par la puissance de

Qu. 81. ar. 1.

Chap. 2.

Dieu vn corps peut estre en plusieurs lieux en mesme temps. Il est vray aussi que le Sauueur receut son corps, & son sang dans soy-mesme, voire S. Chrysofome dit qu'il fut le premier, qui beut son Sang, *Il leur monstra l'exemple, le premier, dit-il*, afin de les introduire sans trouble à la participation des mysteres, pour cette cause il beut luy mesmes son propre Sang. Et il n'y a pas plus de repugnance qu'il eut son corps dans son corps, que de le porter en ses mains, ce qu'il fit quand il institua le S. Sacrement, comme S. Augustin nous a enseigné cy-deuant. c. 2. Il ne s'ensuit pas pourtant que le Sauueur ayt receu la grace en se comuniant, comme il ne reçeut pas la remission des pechés par le baptesme, puis qu'il n'auoit besoin ny de l'vn, ny de l'autre. Au reste quelle nouvelle Theologie est celle-cy qui enseigné que la manducation du Corps du Sauueur est la grace de l'Eucharistie, celle là estant vne action naturelle, &

celle-cy vne surnaturelle qualité? la grace est l'effect du Sacrement, & non pas la manducation mesme, non plus que la manducation de la viande corporelle n'est pas la vie mesme du corps, elle en est plustost la cause.

*l'Aduersaire*

Le passage de Sainct Iean s'entend d'une manducation par foy, car Iesus-Christ dit, verset 35. Qui vient à moy, n'aura point faim, & qui croit en moy n'aura iamais soif, c'est par foy qu'on vient à Iesus-Christ, & c'est par foy qu'on le mange. Aussi Iesus-Christ explique ce venir & manger par croire. Quand au mot de *vrayement*, il designe la verité de la similitude d'entre Iesus-Christ, & la viande corporelle, & non la maniere de le manger; & la verité de cette similitude consiste, en ce que la chair de Christ immolée en la croix, & appliquée à l'ame par le Sainct Esprit, & par l'a foy, donne aussi vrayemēt la vie eternelle, que la viande

corporelle donne la vie temporelle. Or comme la chair de Christ est vrayement viande, aussi croire en luy est vrayement le manger: c'est ainsi que ce mot de *vray*, exprime la verité de la similitude. Ioan. 1. v. 9. où Christ est appellé lumiere. Et chapitre 15. v. 1. où le Christ dit qu'il est le vray sep, voudroit-on dire Christ est vne lumiere corporelle, & vn sep corporel? de mesme le Christ n'est point vne viande corporelle.

Erat lux vera  
 quæ illuminat  
 omnem hominem  
 Ioan 1. v. 9.

*Replique.*

Comme tout ce discours est basti de pures redites copiées de son Sermon, aussi y a-il esté pleinement répondu cy-deuant, où l'on verra que l'Aduersaire confond le sens de sainct Iean, lequel au verset 35. chap. 6. ne parle point du pain de l'Eucharistie, mais seulement de l'Incarnation, par laquelle le Sauueur dit que son Pere a donné le pain descendu du Ciel, & explique que c'est luy-mesme qui est ce pain; Or ce pain donné desia par l'Incarnation, & qui estoit

estoit sa propre chair, se deuoit manger par la foy, c'est à dire; qu'il falloit croire que le mystere de l'Incarnation estoit desia accompli, & n'attendre plus le Messie, comme futur; Or cela ne destruit point la manducation réelle de la chair du Sauueur, laquelle il deuoit donner sous la forme du pain au saint Sacrement. *Le pain que ie vous donneray est ma chair*, qu'il appelle *vrayment viande*. Pourquoi donne-on des explications obscures, & figuratiues à vn texte si clair? car disant, *ma chair est veritablement viande*, ce terme *veritablement* tombant sur la connexion de la proposition, *exclud* figuratiuement, aussi n'a-il pas dit qu'il fut *veritablement* sep, ny lumiere. Et la similitude en est bien plus naïfue, de dire, que comme la viande corporelle mangée réellement donne la vie au corps, ainsi la diuine & viuifiante chair du Sauueur réellement mangée donne la vie à l'ame, & non pas discourir comme fait l'Aduersaire, quand il dit

Panis quem  
ego dabo ca-  
ro mea est. ꝯ.  
51. caro mea  
verè est cibus  
ꝯ. 55.

que comme la chair de Christ est vrayment viande, aussi croire en luy est vrayment le manger, comment fait-il voir que l'un suit de l'autre? Quel rapport y a-il entre vraye viande, & croire? N'est-ce pas mieux discourir de dire, que puis que la chair de Christ est véritablement viande, & non pas figuratiuement, aussi la faut-il véritablement manger, & non pas par figure?

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Romaine dit que la doctrine de la transubstantion a esté constamment professée depuis seize cens ans : mais de cela il ne donne aucune preuue. Je me contente de luy opposer ce que dit Bellarmin, que Scot enseigne, qu'auant le Concile de Latran, cui se tint l'an 1215. La transubstantiation n'a point esté receuë pour article de Foy.

*Replique.*

On ne m'auoit demandé qu'une simple proposition de nostre foy touchant l'Eucharistie, &

Lib. 3. de  
Euchar. cap  
23.

non pas vn traicté sur cette matiere, pour en deduire les preuues qui auoient esté apportées bien au long pendât vne octaue, où l'on auoit faiët voir la transsubstantiation dans les S. Peres, Cyrille, Ambroise, Cyprië, Chrysostome, Augustin, qui estoient plus de mille ans auant le Concile de Latran, & lesquels ont esté suiuis des autres Docteurs iusques à nous : & c'est chez eux où nous trouuons quelle a esté la croyance de l'Eglise, l'autorité desquels est bien plus considerable que celle d'un Auteur particulier, tel qu'est Scot cité par l'Aduersaire. Voyez cy-deuant le chap. 3.

*L'Aduersaire.*

Sur ce que nous disons, qu'en l'Eucharistie par le pain qui est rompu & donné à chacun de nous, IESVS-CHRIST nous represente & exhibe son corps rompu pour nous, le Docteur de l'Eglise Romaine dit que si son corps est exhibé, ou IESVS-CHRIST le fait present réellement ou non; s'il le fait present,

donc son corps n'est pas seule-  
 ment au Ciel, mais il est aussi  
 sur cette table, puis qu'il y est  
 exhibé; s'il ne le fait point réel-  
 lement present, cette represen-  
 tation donc n'est que par figure.  
 A cela ie dis que IESVS-CHRIST  
 nous est present réellement en  
 l'Eucharistie, mais d'une pre-  
 sence spirituelle, & non corpo-  
 relle, pource que ce qui est pre-  
 sent corporellement, doit estre  
 exposé à nos sens externes, & ap-  
 perçeu par eux, or le corps de  
 Christ n'est point apperçeu par  
 aucun des sens extérieurs, &  
 partant il n'y est point corporel-  
 lement. De plus, vne chose ne  
 peut estre presente corporelle-  
 ment, que quand elle est actuel-  
 lement; Or le corps de IESVS-  
 CHRIST, comme rompu pour  
 nous, n'est pas auourd'huy en  
 terre actuellement, n'ayant esté  
 tel qu'à l'heure de sa Passion, la-  
 quelle est passée, & n'est plus  
 presente, & par consequent son  
 corps ne peut estre present cor-  
 porellement en terre, comme  
 rompu pour nous, qui est la

seule qualité, en laquelle il nous est exhibé en l'Eucharistie, pource que Iesus-Christ dict, cecy est mon Corps, qui est rompu pour vous. Comme donc le Corps de Christ est rompu en l'Eucharistie, il y est; or il n'y est rompu qu'en figure, & non reellement, veu que la fraction réelle de son Corps, c'est sa mort, & que Iesus-Christ ne meurt plus, & partant son Corps n'y est qu'en figure, à sçauoir au regard du pain qui le represente.

I. Corinth.  
c. 11. v. 24.

Rom. 6. x.

*Replique.*

La responce de l'Aduersaire est captieuse, ie luy demande si quand il dit que le Sauueur nous represente, & nous exhibe son Corps en l'Eucharistie, ce corps est reellement, & substantiellement present sur l'Autel, sur lequel sont les especes, ou si seulement c'est en figure, tout de mesme qu'on represente & qu'on exhibe sur vn theatre l'histoire d'Alexandre ou de Dari<sup>9</sup> par des personnages qui ne sont que les figures de ces deux Prin-

ces? il me respond que Iesus-Christ y est present reellement d'une presence spirituelle. Mais parlons clair. Que signifie ce mot Spirituelle? Est-ce estre present seulement par foy? donc il n'y est pas reellement parce que l'acte de la foy ne fait pas les objects reellement presents, le jour du iugement n'est pas reellement present, encore que ie croye qu'il viendra à son temps; Que si par la presence Spirituelle on entend que le corps y est de vray & reellement, mais inuisible & à la façon des Esprits, nous voila d'accord, puis que c'est nostre croyance, & en ce sens (qui est veritable) affin qu'un corps soit reellement present en quelque lieu, il n'est pas necessaire qu'il y soit corporellement, si on entend qu'il doive estre exposé au sens extérieurs, car il y peut estre inuisible. L'aduoüe bien qu'une chose ne peut pas estre corporellement presente qu'elle ne soit actuellement, mais ie soustiens aussi que le Corps du Sau-

ueur est actuellement en l'Eucharistie, & mesme qu'il y est actuellement rompu, non pas immediatement en sa propre substance, mais aux especes avec lesquelles il est conioint de la façon qu'il a esté expliqué cy-deuant. Ce n'est pas icy le lieu d'expliquer en quel sens on peut dire que le Sauueur a esté rompu en sa passion. Mais cependant remarquez la cōtradiction de l'Aduersaire, lequel sur le commencement de sa responce aduoüe que Iesus-Christ est actuellement present en l'Eucharistie, & sur la fin il s'en dedit, quand il conclud ainsi, & partant son corps n'y est qu'en figure.

*L'Aduersaire.*

Il ne s'ensuit pas que si le corps de Christ nous est exhibé en l'Eucharistie, il y soit corporellement, pource qu'il nous est exhibé à raison d'un obiect spirituel, & d'un mystere de la foy, entant qu'il nous y est proposé comme souffrant en son corps en qualité de nostre pleige, pour

expier nos pechez; or vn tel object ne peut estre present corporellement. C'est par son esprit, qui y est present, qu'il y est exhibé à nostre foy, qui le reçoit. Il n'est pas necessaire que le corps de Christ vienne en terre pour se communiquer à nous, non plus que le corps du Soleil ne doit pas descendre du ciel pour nous faire iouir de sa lumiere; suffit que nous en appliquions la vertu par vne vraye foy; & c'est en vain que le Docteur de l'Eglise Romaine dit que si le corps de Christ n'est réellement present en l'Eucharistie, la representation qui s'y fait n'est qu'en figure. Car nous ne considerons pas cette figure cōme vne & simple, mais comme exhibitue de tous les benefices de Christ à ceux qui la reçoivent par vne foy sincere. Nous disons avec Macarius Egyptiē qu'en l'Eglise offre pain & vin, qui est la figure de sa chair & de son sang, & que ceux qui participent à ce pain visible, mangent spirituellement la chair du Seigneur.

Homil .27.

*Replique*

Il s'ensuit necessairement que si le Corps du Sauueur nous est réellement exhibé, il y est réellement quant à sa propre matiere, & c'est de quoy il est icy question, bien qu'il n'y soit pas corporellement, c'est à dire visiblement. Mais c'est vn grotesque de dire que ce corps y soit à raison d'un obiect spirituel, si ce mot spirituel est mis pour exclurre vn corps veritable & materiel. Et quoy, le Sauueur souffrant veritablement en la croix, ce precieux Sang, cette eau sacrée qui descoula de son costé ne seront pas des obiects corporellement presens, parce qu'il enduroit en qualité de nostre pleige? & parce qu'un homme est caution qui respond & paye pour vn autre, il ne sera pas réellement & corporellement present? où il sera inuisible? en verité n'est-ce pas abuser de ce mystere, de dire, que le Corps du Sauueur est réellement present par son esprit; car si par son Esprit on entend son Ame, c'est vne mocquerie,

puis qu'en ce même sens le corps  
 de S. Pierre seroit auiourd'huy  
 réellement présent au ciel à rai-  
 son de son esprit, c'est à dire de  
 son ame, qui y est. Adioustez que  
 l'ame du Sauueur n'est pas en  
 l'Eucharistie, si son corps n'y est  
 pas. Que si par son esprit on en-  
 tend la diuinité, c'est vne absur-  
 dité ridicule, parce qu'en ce sens  
 le Corps du Sauueur estoit réel-  
 lement présent mille ans auant  
 l'Incarnation par son esprit, c'est  
 à dire par sa diuinité, qui estoit  
 réellement présente. Et parce  
 que deslors le Corps du Messie  
 estoit exhibé à la foy des fideles;  
 car ils croyoient l'Incarnation  
 du Verbe comme future; oseroit-  
 on dire que ce Corps leur fut réel-  
 lement présent mille ans plu-  
 stost qu'il n'eust esté formé, n'e-  
 stimerions-nous pas ridicule ce-  
 luy qui diroit que le Soleil est  
 corporellement & substantielle-  
 ment présent ça bas en terre,  
 parce qu'il y produit sa lumiere?  
 Remarquez cependant comme  
 l'Aduersaire ruse tousiours, taf-  
 chant de se sauuer dans les re-

plys, & dans l'obscurité de ses paroles, qui ne respondent aucunement à la question, il ne s'agist pas si l'Eucharistie est exhibitive des benefices de I. Christ, mais si elle est actuellement exhibitive de son corps; car si elle l'est, il sera vray de dire que ce corps est actuellement sur l'Autel, sous les especes, que si elle ne l'est pas, il n'y sera que par figure toute nuë, c'est à dire, exclusive de la realité du corps. S. Macaire, & les autres Saincts Docteurs appellent les especes pain & vin, parce que le Sauveur y est réellement present, lequel s'appelle pain si souuent, & parce aussi qu'en apparence il semble du pain, comme les Anges sont appelez hommes par Moyse à cause qu'ils en auoient l'apparence exteriere. Or ces especes sont figures non pas vuides, mais pleines, qui couurent réellement la chair & le sang du Sauueur. Nous ne reietrons pas la manducation spirituelle, mais nous disons qu'outré celle-là, la corporelle est necessaire

pour receuoir ce Sacrement. Je coniuere le Lecteur de remarquer la difference qui est entre ma réponse conceüe en termes clairs precis & intelligibles, & celle de l'Aduersaire, qui s'embarresse dans des façons de parler obscures, & si embrouillées, qu'il semble estre payé pour ne faire pas comprendre, ny ce qu'il dit, ny ce qu'il veut dire.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Rom, dit que si nous receuons Iesus-Christ par lafoy, donc les fideles de l'ancien testament le receuoient aussi par lafoy, & neantmoins son corps n'estoit pas encore formé. Je responds que c'est sans doute que les fideles de l'ancien testament ont receu Iesus-Christ par lafoy, puis que l'Apostre dit, qu'ils ont tous mangé d'une mesme viande spirituelle, & qu'ils ont tous beu d'un mesme breuuage spirituel; car ils beuuoient de la pierre qui les suiuoit, & la pierre estoit Christ. Il est vray que le Corps de Christ n'estoit pas formé de

Omnes  
eamdē escam  
spiritualem  
manducaue-  
rūt, & omnes  
eundem po-  
tum spiri-  
tualem bibe-  
runt: bibe-  
bant autem

leur temps, mais cela n'empesche pas qu'ils n'y ayent participé, pource que le moyen, & le lien qui nous vnit auourd'huy à Iesus-Christ, à sçauoir son esprit & la foy, est celuy-là mesme qui les vnissoit à ce glorieux Sauueur. Il y a cette difference que les Sacremens de l'ancien testament n'estoient pas exhibitifs de l'vniõ à la nature humaine de Christ, qui n'estoit pas encore formée, au lieu que l'Eucharistie en est exhibitue. Mais ils estoient exhibitifs de l'vniõ à la personne de Christ simplement, ou bien ils estoient exhibitifs, de l'vniõ à la nature humaine que Christ deuoit reuestir, & l'Eucharistie est exhibitue de cette mesme nature, que Christ a maintenant reuestüe. Mais cela ne faiçt pas qu'ils n'ayent receu vn mesme Iesus-Christ, comme nous, car la viande de l'Eglise sous l'Euangile, est ce pas Iesus-Christ? or l'Apostre dit que la viande & le breuusage des fideles au tēps de la loy estoit Iesus-Christ, donc il

de spirituali  
consequente  
eos petra: pe-  
tra autē erat  
Christus 1.  
Corint. 10.  
v. 3. & 4.

Iesus Christi  
 heri, &  
 hodie, ipse &  
 in saecula.  
 Hebr. 13. v.  
 8.

montre qu'ils ont eu vne mesme viande, & vn mesme breuuage, non seulement entre eux, mais aussi avec nous, pource qu'il n'y a qu'un Iesus-Christ qui est le mesme, hier, aujourd'huy, & eternellement.

*Replique.*

Il est plus difficile de deuiner ce que veut dire l'Aduersaire que de le refuter, tant il s'ayme dans l'obscurité. l'offre de faire voir deuant telle assemblée qu'on voudra, qu'il ne comprend pas luy-mesme ce qu'il dit. Et de vray s'il s'entendoit il ne tomberoit pas dans tant de contradictions, & d'absurdités. Il est icy question si nous receuons vrayement & réellement le corps du Sauueur, & comme parle l'article 36. de la confession de foy, la substance de son corps & de son sang, & ie disois que si on ne le reçoit que par la foy, par laquelle on s'applique les benefices de Christ, ainsi que l'Aduersaire s'est expliqué luy-mesme cy deuant, les fideles de l'ancien testament receuoient ce corps

Nous croyons que par la vertu secreete & incomprehensible de son saint Esprit il nous nourrit, & viuifie de la substance de son Corps & de son Sang.  
 art. 36.

aussi réellement que nous, puis-  
 que deslors les fideles s'appli-  
 quoient par la foy les benefices  
 du Messie, & neantmoins ce sa-  
 cré corps ne fut formé que plu-  
 sieurs siecles apres. L'Aduersai-  
 re respond qu'en effect ils le re-  
 ceuoient, ce que ie soustiens estre  
 inimaginable, de receuoir actuel-  
 lement vne chose qui n'est point.  
 Et ses preuues sont absurdes, S.  
 Paul dit qu'ils ont tous mangé  
 vne mesme viande spirituelle,  
 oüy, cette mesme réellement en-  
 tre eux, à sçauoir la manne, la-  
 quelle nous n'auons iamais man-  
 gée. Et quand S. Augustin dit  
 qu'ils ont mangé la mesme vian-  
 de avec nous, cela s'entend la  
 mesme par analogie & avec rap-  
 port, parce que la manne estoit  
 figure du corps du Sauueur, de  
 sorte qu'ils mangeoient seule-  
 ment la figure de la verité, que  
 nous mangeons; aussi l'Apostre  
 adiouste; toutes ces choses leur  
 arriuoient en figure. Et l'Aduer-  
 saire se contredit s'il soustient  
 que cette pierre, de laquelle les  
 Juifs beuuoient, estoit vraye-

1. Cor. 10.  
 v. 3. & 4.

Tract. 26.  
 in Ioan.

Omnia in  
 figura con-  
 tingebant il-  
 lis, 1. cor. c.  
 10. v. 11.

ment le Christ, puis qu'en la page 26. de son Sermon il dit, que cette pierre n'en estoit quela figure ; Cette pierre , dit-il , n'estoit Christ qu'en signification , ou qu'en tant qu'elle representoit Christ ; Or recevoir Christ en figure seulement & par signification , n'est pas le recevoir réellement & véritablement ; donc par la doctrine mesme de l'Aduersaire ils ne receuoient pas réellement le Christ , & cependant ils le receuoient par foy ; il faut donc conclurre que le recevoir seulement par foy n'est pas le recevoir réellement. De plus, encore bien que le corps du Sauueur ne fust pas réellement formé, cela n'empesche pas, dit l'Aduersaire, qu'ils ne le receussent réellement. Quoy, on pouuoit réellement participer , & recevoir actuellement vne substance corporelle, laquelle n'estoit pas encore pour lors, & n'auoit iamais esté ? Oüy, respond il , parce que le mesme lien qui nous vnit aujourd'huy à Iesus-Christ, les vnissoit pour lors au mesme. C'est vne impertinence

nence tres-ridicule ; car encoré  
 bien que le lien soit réel, il ne  
 peut pas pourtant réellement  
 vnir deux extremes, qui ne sont  
 pas réellement. Y a-il lien qui  
 puisse presentement vnir, & lier  
 l'enfant qui est nay ce jourd'huy,  
 avec l'Antechrist qui ne fut en-  
 core iamais au monde ? Or du  
 temps de l'ancien testament, le  
 corps du Sauueur n'estoit pas  
 encore. l'adiouste que si les Sa-  
 cremens de la Synagogue n'es-  
 toient pas exhibitifs de l'vnion  
 de la nature humaine du Sau-  
 uueur, puis qu'elle n'estoit pas  
 encore formée, certainement  
 les fidelles ne receuoient pas  
 pour lors cette humanité en ver-  
 tu de tels Sacremens, quoy  
 qu'ils eussent la foy, ils pou-  
 uoient participer à la personne  
 du Messie, dequoy nous ne  
 sommes pas en dispute, n'estant  
 icy question que de son huma-  
 nité. Remarquez cependant l'in-  
 égalité de l'Aduersaire qui ne  
 scait à quoy se resoudre, tantost  
 il dit que les Sacremens de l'an-  
 cien Testament n'estoient pas

exhibitifs de l'vñion à la nature humaine, apres il se corrige, disant, ou bien ils estoient exhibitifs de l'vñion à la nature humaine, que Christ deuoit reuestir, sur quoy ie luy demande, si cette vñion les vnissoit réellement à cette nature, ou non? Si elle les vnissoit, donc ils receuoient réellement vn corps, qui n'auoit iamais esté: s'ils n'y estoient pas réellement vnis, ils ne le receuoient donc que par figure toute nuë. Enfin ie dis que la viande qu'ils mangeoient n'estoit pas réellement la mesme que la nostre, ils n'auoient que la figure de celle que nous mangeons, nous possedons réellement le corps du Sauueur, duquel ils ne tenoient que la representation & la figure; & avec cette difference eux & nous auôs le mesme Iesus-Christ. Et quant à S. Paul cité Heb. 13. v. 8. il n'eut iamais la pensée de dire que Iesus-Christ fut réellement de toute eternité, ny quant à son precieux corps, ny quant à son ame bien-heureuse.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Romaine dit que la foy ne fait pas venir icy bas le corps du Sauueur, que l'acte de la foy ne fait pas les obiects réellement presents, qu'encore qu'on croye le iour du iugement, pour cela ce iour n'est pas aujourd'huy réellement present. Sur quoy, ie dis, *Primò*, Que la foy ne fait pas descendre le corps de Christ en terre, mais qu'elle monte au Ciel pour l'vnir à luy, comme dict S. Augustin. *Le prendray ie estant absent ? comment estendray ie ma main au Ciel, où il est assis pour l'empoigner ? Enuoye-y ta foy, & tu l'as empoigné, tes parens les Iuifs l'ont tenu du corps, toy tiens le de cœur.*

2. La foy ne fait pas les obiects presents réellement quant à la presence locale, ou de contiguité de lieu, ainsi la foy pour recevoir le corps de Christ, & nous vnir à luy, n'a pas besoin d'une conionction locale de ce corps avec le Sacrement, pource que cette reception ne consiste pas en vn attouchement corporel ;

Tract. 50.  
in Ioan.



mais en vne vnion spirituelle ;  
moins encore le S. Esprit, qui ex-  
hibe à nostre foy le corps de Je-  
sus-Christ, n'a pas besoin de cette  
conionction locale , parce que  
c'est vn Esprit infiny capable de  
nous vnir à luy nonobstant la  
distance des lieux.

*Replique.*

L'Aduersaire biaise tousiours  
sans vouloir venir au point. Je  
luy disois que si le Corps du  
Sauueur est seulement dans les  
Cieux , puis que la foy ne le fait  
pas réellement descendre çà bas  
en terre , & ne nous fait pas aus-  
si réellement monter au Ciel,  
elle ne nous fait pas réellement  
recevoir ce Corps. Il me res-  
pond que sainct Augustin dit  
qu'il faut enuoyer nostre Foy au  
Ciel, & que nous tenõs le Christ  
dans le cœur, C'est biaiser, & non  
pas respondre, car auoir & tenir  
quelqu'vn seulement de cœur,  
n'est pas le tenir, ny l'auoir réel-  
lemēt present, non plus que de le  
tenir seulement par foy , & par  
pensée. Pédant le voyage, du jeu-  
ne Tobie, Anne sa mere l'auoit &

dans la pensée, & dans le cœur,  
 il n'estoit pas pourtant present,  
 mais bien esloigné d'elle, qui  
 regrettoit de l'auoir laissé par-  
 tir. Nostre conuersation est aux  
 Cieux, à sçauoir par pensée, &  
 par desir, sommes-nous pour ce-  
 la veritablement dans les Cieux?  
 y montons-nous réellement?  
 L'acte aussi de nostre foy se se-  
 pare-il de nous pour mōter réel-  
 lement au Ciel? Je dis de plus,  
 qu'afin que deux corps soient  
 réellement vnis ensemble, ils  
 doiuent estre réellement & loca-  
 lement presents. Sainct Chry-  
 sostome parle clairement pour  
 nous faire connoistre qu'il est  
 icy question d'une con jonction  
 locale & de contiguité. *Il nous*  
*a permis, dit-il, de le toucher, de le*  
*manger, de ficher les dents dans sa*  
*chair.* Et ailleurs il dit, qu'au  
 mesme temps que le Sauueur est  
 la haut avec son Pere, il est icy  
 bas manié par les mains de tous.  
 Sainct Cyrille Alex. assure que  
 nous sommes vnis à Christ non  
 seulement spirituellement par  
 vne apprehension intellectuelle,

Tob. cap. 5.  
 & 10. Phi-  
 lipp. 3. v. 20.

και ἀψαγγόμενοι,  
 και φαργείν, και  
 ἐμπήξαι τὰς  
 ὀδόντας τῆ  
 σαρκί. Chryf.  
 hom. 46. in  
 Ioan.  
 ταῖς ἀπάν-  
 των κατέχεται  
 χερσί. lib. 3. de  
 Sac. c. 4.  
 Lib. 10. in  
 Ioan. c. 13.  
 σωματικῶς.

qui consiste en charité, & en foy; mais encore par vn attouchement selon la chair, qu'il habite en nous corporellement. Et communement les Peres disent que son corps entre dans nostre corps, qu'il est receu dans nos membres; Or pouuons-nous recevoir vn corps dans nos membres, le manier avec nos mains, y ficher nos dents, sans qu'il y ait vne vraye presence locale? D'abondant tous les Philosophes tombent d'accord que la puissance de Dieu, quoy qu'infinie, ne s'estend pas iusques aux termes de contradiction, cōme il y en auroit de ioindre vn corps qui est réellement, avec vn autre, qui ne fut iamais réellement produit; car ce corps seroit réellement, puis qu'on suppose qu'il est réellement vny, & neantmoins il ne seroit point, puisque iamais il n'a esté produit; C'est ce que les Philosophes ont toujourns constamment nié; mais l'Aduersaire aduoie toutes ces absurditez, parce qu'il n'est aucunement Philosophe,

comme il le fait paroistre iusqu'à  
me faire compassion en la res-  
ponce suiuant.

*L'Aduersaire.*

Neantmoins, dir-il, quant à  
la presence spirituelle la foy ne  
laisse pas de rendre presens non-  
seulement les obiets spirituels,  
dont la nature n'est apperceuë  
que par l'entendement, mais aus-  
si les corporels, entant que l'en-  
tendement les contemple actuel-  
lement en quelque temps, & en  
quelque lieu que ce soit. Si vn  
Roy quoy qu'absent, & mesme  
mort, depuis long-temps ne lais-  
se pas d'estre present à l'esprit de  
ses subiets, quand ils pensent  
à luy serieusement, à plus forte  
raison IESVS-CHRIST est present  
à nostre ame, quand elle y arre-  
ste toutes ses pensées, & qu'elle  
l'apprehende par vne viue foy. Il  
est certain que la foy ne fait pas  
que le iour du jugement soit au-  
jourd'hui réellemēt present hors  
de nous; mais elle le fait estre  
tel dans nostre entendement, le  
luy proposant comme réelle-  
ment present. Je dis le mesme

Est autē fi-  
des speran-  
darum sub-  
stantia rerum  
argumentum  
non apparen-  
tium. Hebr.  
c. xii. v. i.

des choses passées ( comme de  
l'embrasement de Sodome , &  
semblables ) que la foy les rend  
comme presentes à l'entende-  
ment, encores qu'elles ne soient  
plus, ce qui fait dire à l'Apostre  
que la foy est vne substance des  
choses, qu'on espere, & vne de-  
monstration des choses qu'on ne  
voit point. *Replique.*

L'Aduersaire ne comprend pas  
la difference, qui est entre la  
presence réelle, & intentionelle  
d'un mesme object; car les actes  
de nostre entendement font bien  
que les objets corporels, ou spi-  
rituels soient presens d'une pre-  
sence intentionelle, c'est à dire,  
ils font que les objets sont réel-  
lement, & actuellement cognus;  
mais ils ne les font pas presens  
d'une presence réelle, ny dedans  
nous, ny hors de nous. Et quand  
ie me souuiens de saint Louys  
decedé depuis tant d'années, ou  
de l'embrasement de Sodome,  
esteint il y a tant de siecles, ces  
objets ne sont pas réellement  
dans mon entendement (& l'Ad-  
uersaire auroit la ceruelle bien  
chaude,

chaude, s'il aduoüoit que cette incendie y fut réellement allumée) Il n'y a que l'acte de la cognoissance qui soit dans nous, & cette espece qui n'est que l'image & la representation de ces obiets, lesquels elle nous presente, non pas comme actuellement presents, mais comme passez depuis plusieurs siecles. Et l'Aduersaire est condamné par le mesme passage, qu'il apporte, tant il est malheureux d'auoir vne mauuaise cause, & d'en estre encore vn pire Aduocat. La foy, dit saint Paul, est le soustènement des choses qu'on espere, parce qu'elle nous les rend autant assurees, comme si nous les possedions actuellement. Or le mesme Apostre a dit, que les choses qu'on espere ne sont pas actuellement presentes, elles sont encore absentes, & dans le futur. *L'esperance qu'on voit, dit-il, n'est point esperance, car pourquoy* Spes quæ videtur, non est *espere aucun ce qu'il voit? mais ce* spes, nam quod videtur quis, quid sperat? &c. *que nous esperons, nous l'attendons. Donc par ce mesme passage, la foy ne fait pas les choses*

réellement presentes, mais seulement elle nous en assure avec autant de certitude, que si nous les auions presentes.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Romaine adiouste, qu'il est inimaginable, qu'une substance, qui demeure dans le ciel, soit réellement communiquée à une ame qui est icy-bas en terre, où cette substance n'est pas; que la substance de ce corps est bien réelle, mais qu'elle n'est pas réellement donnée, puis qu'elle n'est pas réellement exhibée; que l'acte de la foy est aussi réel, mais de dire, que par cet acte de foy une substance, qui demeure dans le ciel sans partir de là, soit réellement communiquée à l'ame qui est icy-bas, c'est une pure imagination, étant impossible que l'ame de saint Pierre soit réunie à son corps, pendant que cettuy-cy sera en terre, & que l'autre ne sera qu'au Ciel. C'est icy où ce Docteur me donne des grandes prises; Car 1. il allegue contre la verité & realité de

nostre communion spirituelle à IESVS-CHRIST, la grande distance qu'il y a entre son corps existant au Ciel, & le nostre estant sur la terre; mais c'est sans raison, car cette distance n'empesche pas cette communion, pour ce qu'encore que le corps soit au dela de toutes les Spheres celestes, le saint Esprit, dont la vertu est infinie, ne dépend nullement du lieu, & nous en fait si bien sentir le merite, que s'il nous estoit present corporellement. La distance des lieux peut aussi peu faire obstacle à cette communion, que celle des temps; elle peut bien empescher que nous ne le voyons, & ne le touchons des sens extérieurs, mais non pas que nous ne le voyons, & le touchions par la foy, qui est la demonstration des choses qu'on ne voit point. Abraham, comme il est dit en saint Iean, quoy que fort esloigné du temps de l'Incarnation, & de la Passion de IESVS-CHRIST, n'a pas laissé de voir son iour, & de s'en resjouir.

L'aduersaire conuaincu si souuent croit auoir icy de quoy se consoler, puis qu'il dit que ie luy donne des grandes prises, voyons de quelle adresse il en tire ses aduantages. Mais puis que ie luy fais si beau ieu, comme il se flatte, pourquoy prend-il le change d'abord, & au lieu de me monstrier comment le Corps du Sauueur qui est au Ciel, peut estre réellement vny à nous, qui en sommes si esloignez, il me paye d'une pure defaite, & respond que la vertu infinie du S. Esprit nous en fait ressentir le merite, aussi bien que s'il nous estoit corporellement present. Je m'ennuye de redire si souuent que cet homme ne respond point à propos; car il n'est pas icy question des merites du Sauueur, mais de la presence de son Corps, le mesme S. Esprit faisoit bien ressentir les merites du Sauueur aux fideles de la Synagogue, ausquels pourtant i'ay desia monstré que son Corps n'estoit pas réellement present. I'ay

aussi fait voir que la foy ne rend pas réellement presentes les choses qui sont esloignées, & beaucoup moins celles qui ne furent iamais, comme l'Incarnation & la Passion du Sauueur n'auoient pas encore esté accomplies du temps d'Abraham, qui ne les vit qu'en esprit, & par reuelation; de la meisme façon que ie verrois aujourd'huy le iour du iugement, si Dieu me le reueloit; lequel pourtant ne seroit pas pour cela réellement ny dedans nous, ny hors de nous. T'adiouste que la distance des temps, aussi bien que celle des lieux empesche l'union & la conionction réelle de deux choses; car vn homme qui vit aujourd'huy, ne peut pas receuoir réellement, ny manger le pain qui a esté consommé il y a cent ans, ny se ioindre à vn autre, qui ne sera que d'icy à deux cens ans.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur se contredit, quand il dit que le Corps de Christ ne nous est pas réellement exhibé, pource que nous croyons qu'il

demeure dans le ciel, & que nous ne le receuons que par foy. Car il adiouste que l'acte de la foy est réel, d'où ie fais cet argument: ce qui est réellement receu nous est réellement exhibé, le Corps de Christ apprehendé par la foy, est réellement receu, pource que l'Aduersaire dit que l'acte de la foy est réel, or cet acte consiste en la reception du Corps de Christ: donc le corps de Christ nous est réellement exhibé. Je dis aussi que Rome, confesse que depuis le verset 27. du 6. de S. Iean iusques au 51. tout ce que I. C. dit de la manducation du pain celeste & viuifiant, se doit entendre de l'apprehension de Christ par la foy, or cette manducation est vraye & réelle, & partant par cet acte de la foy le Corps de Christ encore qu'il soit au Ciel, est réellement communiqué à l'ame qui est en terre.

*Replique.*

Iamais l'Aduersaire ne se mefle de philosopher, qu'il n'en tombe des despés, il assure que ie me contredis; Voyons s'il est assés

honneste - homme pour prouuer son dire:voicy son discours: De ce que i'aduouë que l'acte de la foy est réele , il tire cette consequence, donc l'obiet de la foy est réellement exhibé ; consequence ridicule , laquelle pourtant il tasche de faire valloir par cet argument. Ce qui est réellement receu est réellement exhibé , i'accorde cette maieure , mais la mineure qui suit , est fausse ; Or le Christ par la foy est réellement receu ; ce qu'il prouue , parce que l'acte de la foy est réel, or cet acte, dit il, consiste en la reception du corps de Christ, mon Dieu quelle foiblesse ! Il est vray que l'acte de la foy est réel, mais il est tres-faux que cet acte consiste en la réelle reception du corps du Sauueur , puis que ie luy ay fait voir, s'il n'est entièrement auëuglé , que cet acte ne donne pas vne réelle presence à son obiet, encore que nos actes interieurs soient réels, & actuellement presents, il n'en faut pas inferer le même de leurs obietts. Quand le Panetier de Pharaon

Gen. 40. v.

16. &amp; 17.

songeoit qu'il auoit sur sa teste  
 des corbeilles, & que les oi-  
 seaux mangeoient les viures qui  
 estoient dedans, l'acte interieur  
 de cette representation estoit ré-  
 el, & actuellement present dans  
 ce pauvre Officier; auoit-il pour  
 cela les oiseaux réellement pre-  
 sens, ny dedans son imagination,  
 ny dans sa teste? Que l'Aduer-  
 saire interroge vn ieune escolier  
 de Logique, si lors que l'enten-  
 dement forme vne chimere par  
 vn acte réel, la chimere pour cela  
 en devient réelle? Et voila ces  
 pretenduës contradictions, qu'il  
 se vante auoir trouué dans mon  
 discours. Je dis bien plus, car ie  
 luy soustiens qu'il doit souscrire  
 à cette doctrine à moins que de  
 se contredire luy-mesme. N'est-  
 il pas vray que l'acte de la com-  
 memoraison, par lequel ie me  
 souuiens de quelque chose, est  
 réellement present dans mon  
 entendement, ou dans ma me-  
 moire? il faut donc par la Phi-  
 losophie de l'Aduersaire, que  
 l'obiet de cet acte soit aussi réel-  
 lement present; & neantmoins il  
 presche

presche le contraire dans son  
 Sermon pag. 34. *La commemorai-  
 son, dit-il, emporte l'absence, parce  
 que la cōmemoraison se fait des cho-  
 ses absentes.* Il n'est pas donc veri-  
 table, qu'encore bien que l'acte  
 de la foy soit & réel, & présent,  
 son obiet le doive estre. Et l'Ad-  
 uersaire m'en donne icy vne  
 preuue peremptoire, quand il  
 croit auoir trouué des contradi-  
 ctions dans mon discours, car la  
 croyance est vn acte réel; quoy  
 que ces contradictions ne soient  
 qu'imaginaires. Rome enseigne  
 que depuis le vers. 27. du ch. 6.  
 de saint Iean iusques au 51. il  
 n'est point parlé de l'Eucharistie;  
 ny de la manducation corporel-  
 le, de laquelle nous contestons  
 icy, il y est parlé de l'Incarna-  
 tion, au suiet de laquelle saint  
 Augustin desia cité si souuent a  
 dit, croy & tu l'as mangé, par-  
 ce que les Iuifs deuoient croire  
 cette Incarnation desia accom-  
 plie, & non pas future, cet acte  
 de foy estoit réel, & le Messie  
 incarné qui en estoit l'obiet,  
 estoit aussi réel, mais non pas

en vertu , ny par l'efficace de  
cét acte de foy, parce que cet  
acte de foy n'opera pas le myste-  
re de l'Incarnation.

*L'Aduersaire.*

Je m'estonne de ce qu'on alle-  
gue la similitude de l'ame, disant  
qu'il est impossible que l'ame de  
S. Pierre soit reünie à son corps  
pendant que cettuy-cy sera en  
terre ; & que celle là demeurera  
seulement dans le ciel ; car l'ame  
ne peut faire sentir l'effect de  
de son vnion avec le corps, que  
lors qu'elle est dans le corps, au  
lieu que l'effect de l'vnion de la  
chair de Christ avec nostre ame,  
se faiët sentir encore que cette  
chair ne soit point corporelle-  
ment en nous, pource que Rome  
ne nie pas qu'on ne puisse man-  
ger la chair de Christ vtilement  
& à salut hors du Sacrement d'v-  
ne manducation purement spiri-  
tuelle. De plus l'ame agit dans le  
corps en qualité de cause physi-  
que, mais la chair de Christ ope-  
re en nos cœurs en qualité de  
cause meritoire, comme estant la  
chair de l'agneau de Dieu, qui

Ioan. 1. ̄.

29.

oste les pechez du monde, en tant que le merite de son sacrifice nous est appliqué; or cette application estant nostre vnion avec Iesus-Christ, cette vniõ ne se fait point par vne entrée de sa chair en nous, mais par vn autre agent que la cause meritoire, qui fait en nous cette application, cet agent est le S. Esprit; *Cet esprit qui viuifie, la chair ne profite de rien.* Car il faut distinguer ce qui applique la vie, ou qui la produit en nous, d'avec ce qui l'a meritée, c'est à dire, la cause efficiente de cette vie, qui est le S. Esprit, d'avec la cause meritoire, qui est la chair de Christ crucifié pour nous.

Ioan. 6. 5.

63.

*Replique.*

J'ay regret me voyant obligé de représenter si souuant à l'Aduersaire qu'il n'entend aucunement la Philosophie, ny la doctrine de l'Eglise Romaine. Il n'est pas icy question quels sont les effets que l'ame opere dans le corps, mais de l'vnion de cette ame avec le corps, laquelle ie soustiens estre impossible pen-

dant que l'ame sera seulement dans le ciel, & le corps seulement en terre, il est necessaire qu'ils s'approchent afin que l'ame soit réellement receüe dans le corps, & vnüe reellement avec luy, à moins de cette approche l'vnion n'est aucunement réelle; ainsi afin que l'ame ressente les effects surnaturels de la chair du Sauueur, il n'est pas necessaire que cette chair soit réellement presente, puis qu'on les a ressentis dès le commencement du monde, quoy que cette chair ne fut pas encore formée. Mais afin que cette diuine chair soit réellement receüe & vnüe avec nous, ie dis qu'il est necessaire absolument qu'elle soit réellement, & actuellement presente. Nous recognoissons bien vne manducation ou communion spirituelle, mesme hors du Sacrement, laquelle consiste aux actes de plusieurs vertus de la foy, de l'esperance, de la charité, du desir de comunier sacramentellement, de la connoissance de nostre indignité pour approcher d'un Sa-

erement si auguste, & par ces  
 beaux actes nous meritions les  
 graces que le Sauueur nous a ac-  
 quises ; mais Rome n'a iamais  
 creu que par cette manducation  
 spirituelle on receut réellement  
 la substance de la chair du Sau-  
 ueur. Le reste de sa response n'est  
 point à propos, car elle ne touche  
 aucunement à la question, & est  
 pleine d'absurdités, ie ne luy de-  
 mandois pas en quelle qualité  
 l'ame agit dans le corps, ny com-  
 ment la chair du Sauueur opere  
 dans nous, mais ie demande  
 comment il se peut faire qu'une  
 ame qui est dans le ciel, soit réél-  
 lement vnie avec vn corps, qui  
 est çà bas en terre, s'ils ne s'ap-  
 prochent réellement & locale-  
 ment l'un de l'autre ? nous ne di-  
 sputons pas aussi ny de la cause  
 efficiente, ny de la meritoire, ny  
 si la chair du Sauueur est cause  
 meritoire de la vie, ce sont des  
 questions toutes differantes de  
 la nostre, par lesquelles l'Aduer-  
 saire me voudroit donner le  
 change si i'estois d'humeur à le  
 suiure ; mais ie m'attache à vui-

der nettement nostre controuerse, qui est, qu'il est impossible de receuoir réellement la substance du corps du Sauueur en l'Eucharistie, si elle n'y est réellement, & localement presente, à quoy l'acte de la foy ne suffit pas, comme nous auons fait voir. Adioustez que les Peres enseignent que la chair du Sauueur opere en nous en qualité de cause efficiente; voila pourquoy ils l'appellent viuifiante, sanctifiante. Et l'Aduersaire se coupe icy luy-mesme, car il dit que la chair ne profite de rien, & peu de lignes apres il assure par deux fois que cette chair du Sauueur est la cause meritoire, qui nous a merité la vie. Peut on dire avec verité que la cause qui nous merite la vie ne profite de rien: Il dit aussi que l'acte de la foy consiste en la reception du corps de Christ, que par cet acte le corps de Christ, encore qu'il soit au ciel, nous est réellement cōmuniqué, & appliqué, que par cette communication, & reception le corps du Sauueur nous est vny; or ce n'est pas le S. Esprit

qui produit cet acte de foy, mais c'est vn chacun de nous : ce n'est pas donc le S-Esprit qui en qualité de cause efficiente opere cette vnion, & application, comme assure l'Aduersaire. Et apres cela il me viendra reprocher que ie me contredis, il continue à mal philosopher.

*L'Aduersaire.*

Cette cause efficiente, qui est le S. Esprit a son action dedans nous, & la cause meritoire, qui est la chair de Christ, a son action hors de nous, à sçauoir en l'oblation de la Croix : ainsi le S. Esprit nous viuifie entrant en nous, en tant qu'il nous applique la vie, que la chair de Christ a meritée, & comme au Baptesme le sang de Christ n'entre pas en nous pour nous viuifier, ains l'esprit ; de mesme en l'Eucharistie la chair, ou le sang de Christ ne doit pas entrer en nous pour nous viuifier, mais son esprit, que l'Apostre appelle esprit de vie, c'est à dire viuifiant.

*Replique.*

Dans ma precedente replique

Lex enim  
Spiritus vitæ  
in Christo  
Iesu Rom. 8.  
v. 2.

i'ay fait voir que le S. Esprit  
n'estoit pas la seule cause effi-  
ciente, qui operoit dans nous ;  
mais aussi la chair mesme du  
Sauueur, ce que ie preuue par le

Rom. 8. c. 2. mesme passage, allegué par l'Ad-  
uerfaire. Car si le S. Esprit est  
appellé esprit de vie, c'est à dire,  
viuifiant, ou qui opere la vie, puis

Ioan. 6. v. 51. que le Sauueur dit que la chair  
est vn pain vif, que plusieurs de  
leurs bibles traduisent *viuifiant* ;  
il s'ensuit que cette chair est aus-  
si cause efficiente, & non pas seu-  
lement meritoire de la vie, &

Cōc. Ephes. in declarat. anathema. d'Epheſe dit que cette chair  
ayant esté faite la chair propre  
du Verbe, par cela elle est reco-  
gnüe estre, & est viuifiante. Et  
S. Cyrille Alexand. en l'epistre

ἐ μόνω τῷ με-  
ταλαχέιν ἀγίω  
πνεύματι,  
ἀλλ' ἑδίσθη  
παρθεὶς καὶ  
τὴν ἀναλη-  
ψίσαν σάρκα  
τῆς υἱοῦ τῆς ἀν-  
θρώπου.  
qu'il escrit a l'Empereur Theo-  
dofe, dit clairement que Iesus-  
Christ ne nous viufige pas seule-  
ment comme Dieu, ou par la  
participation seule de l'esprit,  
mais en nous appofant à manger  
la chair de l'homme, qu'il a pri-  
ſe ; S. Auguſtin, S. Leon, & S.  
Cyrille citez ſi ſouuent nous ont  
enſeigné

enseigné, que nous receuons le corps du Sauueur par la bouche du corps, que sa chair estant receüe dans nos membres, pourquoy n'aura-elle pas donc son action dans nous, & non pas seulement hors de nous en l'oblation de la croix? Bref nous ne lisons pas que le Sauueur ayt iamais dit du Baptesme qu'il fut vne vraye viande, ny commandé de le manger ou de le boire, comme il nous commande de manger & de boire son sang. Le Baptesme s'applique par vne ablution exteriëure, mais la chair du Sauueur entre dans nos bouches, & est receüe dans nos corps. Ce qui faict assés voir que cette similitude n'est pas à propos.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Rom. demande quelle est l'action de nostre ame, par laquelle elle mange ce corps, puis qu'il n'y est pas? ie responds que l'action de nostre ame est de participer à la chair, & au sang de Christ par foy; car cette chair & ce sang sont sa viande & son breuuge,

en tant qu'ils luy ont acquis en la Croix la vie qui consiste en la remission des pechez, & en la sanctification. Or c'est par la foy que Christ nous est appliqué en iustice & en sanctification, & partant c'est par foy que l'ame mange & boit le sang de Christ. Ce Docteur repete la comparaison de l'ame qui doit reuenir dans le corps, pour s'vnir avec luy, à quoy i'ay desia satisfait. Je diray seulement qu'il se mesprend fort, quand il dit que l'ame de Christ est descenduë aux limbes, & toutes-fois il dit au brigand repentant : *En verité, ie te dis que tu seras aujourd'huy avec moy en Paradis.*

Amē dico tibi hodie me-  
cū eris, in pa-  
radiso. Luc.

23. V. 43.

*Replique.*

L'Aduersaire ne respond pas à ma demande, parce qu'il ne l'a pas comprise, ou a feint de ne la comprendre pas. Il auoit dit que nous participons à la chair du Sauueur par la foy, mais parce que la foy a plusieurs actes, comme croire le mystere de l'Incarnation, la realité, & la transubstantiation en l'Eu-

charistie, que Iesus-christ est nostre iustification, que la Cene est vn tesmoignage de l'vnité que nous auons au Sauueur, qu'elle est la vie de l'ame, & plusieurs semblables ; Je demandois de tous ces actes de foy quel est ce-luy, par lequel nous participons réellement au corps du Sauueur? & comment nous y fait-il participer, s'il ne le fait réellement & localement present, attendu que Calvin mesme reprend ceux qui definissent que manger la chair du Sauueur, & boire le sang, n'est autre chose que croire en luy? c'est à quoy l'Aduersaire n'a point de responce. Et quant à ce que ie disois que l'ame du Sauueur ne se fut iamais reünie à son corps, si elle se fut tenuë dans les limbes, sans s'approcher du sepulchre, dans lequel repositoit son precieux corps, au lieu de respondre au poinct de la difficulté, qui estoit de faire voir que deux choses esloignées peuuent estre réellement vnies sans s'approcher localement l'vne de l'autre, il me dit qu'il y a satisfait, & que ie me

Il y en a qui definissent en vn mot que manger la chair de Christ & boire sō Sang n'est autre chose que croire en luy. Mais il me semble que luy mesme a voulu exprimer vne chose plus haute. Calu. l. 4. Inst. c. 17. §. 5.

trompe, parce que l'ame du Sauueur ne descendit pas aux enfers, ayant dit au Larron penitent, *tu seras aujourd'huy en Paradis avec moy*, ne comprennent pas que par le Paradis le Sauueur entendoit la beatitude, & le repos, duquel il feroit iouyr l'ame de ce Penitent ce mesme iour. Et quād bié par le Paradis il eut entédu vn lieu particulier destiné pour le seiour des Bienheureux, la puissance du Sauueur estoit assez grande pour faire que l'ame de ce Penitent fut à mesme temps en plusieurs lieux, quoy qu'il ne puisse pas faire qu'vne ame & vn corps soient réellement & intimement vnis, s'ils ne s'approchent localement l'vn de l'autre. Et quant à la descente réelle de l'ame du Sauueur aux enfers, il me suffit de dire que c'est la doctrine de l'Eglise enseignée par les Peres de tous les siecles, n'estant pas icy le lieu d'examiner cette contreuerse.

*L'Aduersaire.*

Le Docteur de l'Eglise Rom. dit que cette application, par

foy est vn acte de l'entendement, mais c'est ne comprendre pas la nature de la vraye foy, qui n'est pas seulement vn acte de l'entendement, par lequel le fidele cognoit ce mystere, mais aussi vn acte de cœur, par lequel il s'assure d'obtenir remission de ses pechez par le sang de Christ, & s'applique le merite de sa mort, comme cela se preuue clairement par les effects que l'escriture attribue à la foy, disant que nous sommes iustifiez par foy. Que nous receuons remission des pechez par foy. Que qui croit, a la vie eternelle. Qu'estant iustifiez par foy nous auons paix enuers Dieu. Ce que ce Docteur dit des fideles Iuifs touchât leur communion à Iesus-Christ a esté cy dessus refuté. Sa fin est du tout iniurieuse au S. Esprit, disant que cette action par laquelle il nous vnit au corps & au sang de Christ est impossible, il demeure conuaincu du contraire, par les raisons que ie viens de deduire.

*Replique.*

L'Aduersaire ne doit point

Arbitramur enim iustificari hominē per fidē. Rō. 3. 28.

Vt accipiāt remissionem peccatorum, & sortem inter sanctos per fidē. Act. 26. v̄. 18.

Qui credit ei qui misit me, habet vitam æternam. Ioan. 5. v̄. 24.

Iustificati ergo ex fide pacē habeamus ad deū. Rom. 5. v̄. 1.

treuver estrange que i'aye dit  
 quel'application par la foy n'e-  
 stoit qu'un acte de l'entende-  
 ment, parce que comme l'habi-  
 tude de la foy reside dans l'en-  
 tendement, ainsi cet acte qui part  
 de la foy comme d'une habitude  
 surnaturelle, procede aussi de  
 l'entendement, comme d'une  
 puissance renforcée par cette ha-  
 bitude, & l'Aduersaire ne peut  
 nier sans se dementir que ce ne  
 soit sa propre doctrine, puis qu'é  
 la page 52. de son Sermon il dit,  
 que le Sauueur mesme a expli-  
 qué, venir à luy, & le manger,  
 par, croire. Or qui doute que  
 croire, ne soit un acte de l'enten-  
 dement? Et c'est en ce sens que  
 i'aduouie que la foy est un acte  
 de cœur, conformément à l'Apo-  
 stre: on croit de cœur à iustice.  
 Je sçay bien que le cœur est sou-  
 uent pris dans l'escriture, &  
 pour la volonté, & pour l'enten-  
 dement, ie sçay aussi que pour  
 rendre meritoire l'acte de la foy,  
 il faut que la volonté y contri-  
 bue pour le faire libre, mais quât  
 à la substance de la foy, comme

Corde enim  
 creditur ad  
 iustitiã. Rom.  
 10. 10.

on parle en l'eschole, & quant à ce que nous appellons croire, c'est vne pure production de l'entendement. Et tous ces passages que l'Aduersaire entasse icy sont des pieces hors d'œuvre, qui ne font rien à nostre propos, parce qu'ils ne nient pas que croire ne soit vn acte de l'entendement, qui est ce, dequoy il est question, moins disent ils que la remission des pechez soit l'effet de la seule foy, elle y est à la verité necessaire, mais elle n'y suffit pas. Voila pourquoy en S. Iean le Sauueur ne dit pas simplement : *Qui croit en moy, les fleuves d'eau viue descouleront de son ventre; mais il adioute, Qui croit en moy, comme dit l'escriure.* Or cette escriure explique en plusieurs endroits cette façon necessaire, pour croire utilement, quand elle dit. Que la foy sans les œuvres est morte; que si nous ne faisons penitence, nous perirons tous, que si nous voulôs entrer en la vie il faut garder les cōmandemens, que nous nous deuons employer à nostre salut avec crainte & tremble-

Qui credit in me, sicut dicit scriptura, flumina de ventre eius fluent aquæ viuæ. Ioan. 7. v. 38.

Fides, si non habet opera, mortua est in semetipsa.

Iac. 2. v. 17.

Si non pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis. Luc 13. 5.

Si vis ad vitam ingredi, serua mandata. Matth. 19. v. 17.

Cum metu, & tremore vestram salutem operamini. Philip. 2. v. 12.

ment, bien-loing de nous commander cette certitude de nostre salut, de laquelle l'Aduerſaire nous veut eſtre caution; or tous ces actes ſont bien differens de celuy de la foy.

Je ſuis content qu'on s'en tienne à ce que nous auons dit cy-deſſus, touchant la communion, que les fideles de l'ancien teſtament auoient au corps du Sauueur, lors que ce precieux corps n'auoit iamais encores eſté, & que le Lecteur iuge ſi l'Aduerſaire a ſuiet de ſe vanter qu'il y ait ſatisfait. Cependant il finit en Scorpion, qui porte ſon venin à la queüe, me voulant faire criminel & coupable du peché contre le ſainct Eſprit, auquel il m'accuſe d'eſtre iniurieux, pource que ie luy ſouſtiens que l'vnion de la ſubſtance de la chair bien-heureuſe du Sauueur avec nous par vn acte de Foy, pendant que cette chair-là ne fera qu'au Ciel, ny nous qu'icy bas en terre, n'eſt ny réelle, ny veritable, mais inimaginable & du tout impoſſible. Ce n'eſt point

point estre, iniurieux au saint Esprit de ne le faire point passer pour vn Dieu, lequel au lieu de nous donner des surnaturelles & mysterieuses veritez, nous payeroit de grotesques, & de pures chimeres, si la Theologie de l'Aduersaire estoit receüe.

Mais de prescher que le Sauueur ne peut pas mettre son precieux corps à mesme temps en plusieurs lieux, le faire porteur des phantosmes au lieu des realitez, dire qu'il ne nous donne que l'ombre, & que la figure, apres nous auoir asseuré avec serment qu'il nous donnoit son veritable corps, nous appeller Idolatres, quand nous l'adorons en cét auguste Sacrement, vser de termes outrageux, & de mespris, avec lesquels ils traitent si iniurieusement IESVS-CHRIST en la sainte Eucharistie, que les ames mesmes les plus libertines en ont horeur. Ce sont des actions non seulement iniurieuses à nostre aymable Redempteur, mais aussi pleines de blaspheme, puisque c'est le faire impuissant,

menteur, fourbe, idole, & entièrement ridicule. Et ie coniure l'Aduersaire de consulter sa conscience sur ces articles, & de luy donner la liberté de répondre, & de ne nous déguiser point ce qu'elle luy en dira.

**F I N.**



APPROBATION  
des Docteurs.

**N**ous sous-signez Docteurs en Theologie, ayant veu le Liure intitulé *Examen des Falsifications, des Passages, Citations de mauuaise foy, &c.* Composé par le R. P. Richard Mercier de la Compagnie de Iesus; Auons iugé estre important à la gloire de Dieu, qu'il soit imprimé & exposé au public, pour l'edification non seulement des Catholiques: mais aussi des Heretiques, qui avec la grace de Dieu, qu'il ne leur refusera pas s'ils veulent se mettre dans l'indifference, pourront y voir l'illusion de leurs Ministres qui les entretiennent dans les tenebres de l'erreur: Et le bonheur des Catholiques qui sont esclairez de la lumiere de la verité. **FAIT** à Tolose ce vingt-deuxiesme Mars 1649.

PIERRE DUPONT.

FR. DEBBERAL MERVILA.



VE v l'Attestation des Docteurs en  
Theologie cy-dessus escrite. Nous  
permettons l'impression du Liure intitulé  
*Examen des Falsifications, des Passages,  
Troncations, Citations de mauuaise foy, Ig-  
norances, & autres absurditez* contenues  
dans vn Sermon; Composé par le sieur  
Eustache Ministre de Montpellier, & dans  
deux autres Liurets du mesme Auther, &c.  
Composé par le R. P. Richard Mercier de la  
Compagnie de Iesus. A Tolose le 22. de  
Mars 1649.

FLOVS, Vicaire general.

PIERRE DUPONT

FR. DARRIAC MARIAN



